



Projet éolien du Ronssoy-Lempire



Energie du Ronssoy

Communes du Ronssoy et de Lempire
Communautés de communes de la Haute-Somme et du Pays du Vermandois
Départements de la Somme (80) et de l'Aisne (02)

VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE



Maître d'ouvrage :

Energie du Ronssoy
32-36 rue de Bellevue
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Version consolidée - Octobre 2018





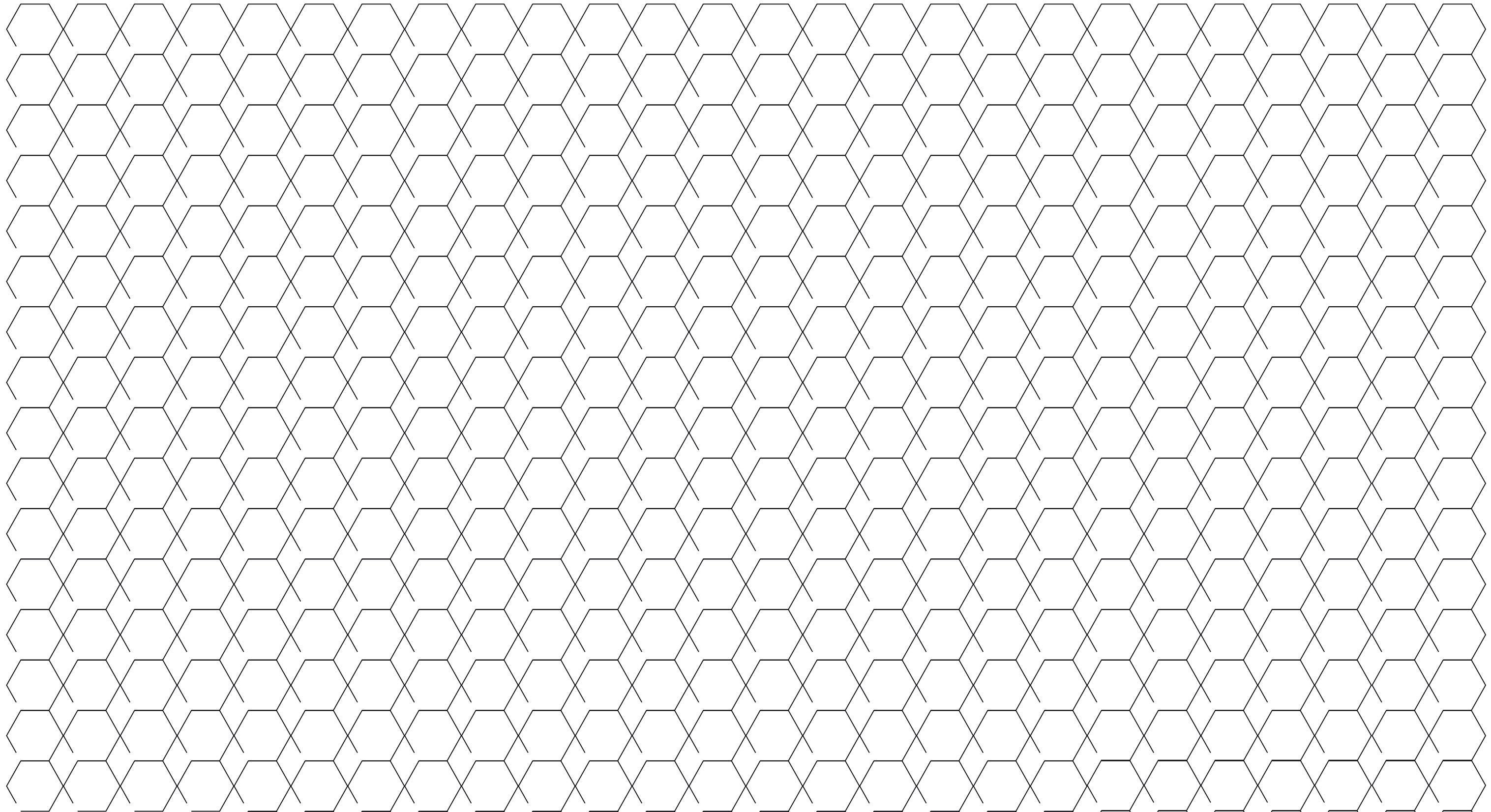
CHAMP LIBRE



VOLET PAYSAGER
DE L'ÉTUDE D'IMPACT
SUR L'ENVIRONNEMENT

Parc éolien du Ronssoy - Lempire

**Département de la Somme
Département de l'Aisne**



Ce rapport a été réalisé par :

Bruno Garnerone — Paysagiste
brunogar@champlibre.coop

CHAMP LIBRE
68 av. du Général
Michel Bizot
75012 paris
01 43 57 69 71
contact@champlibre.coop
www.champlibre.coop

Sommaire

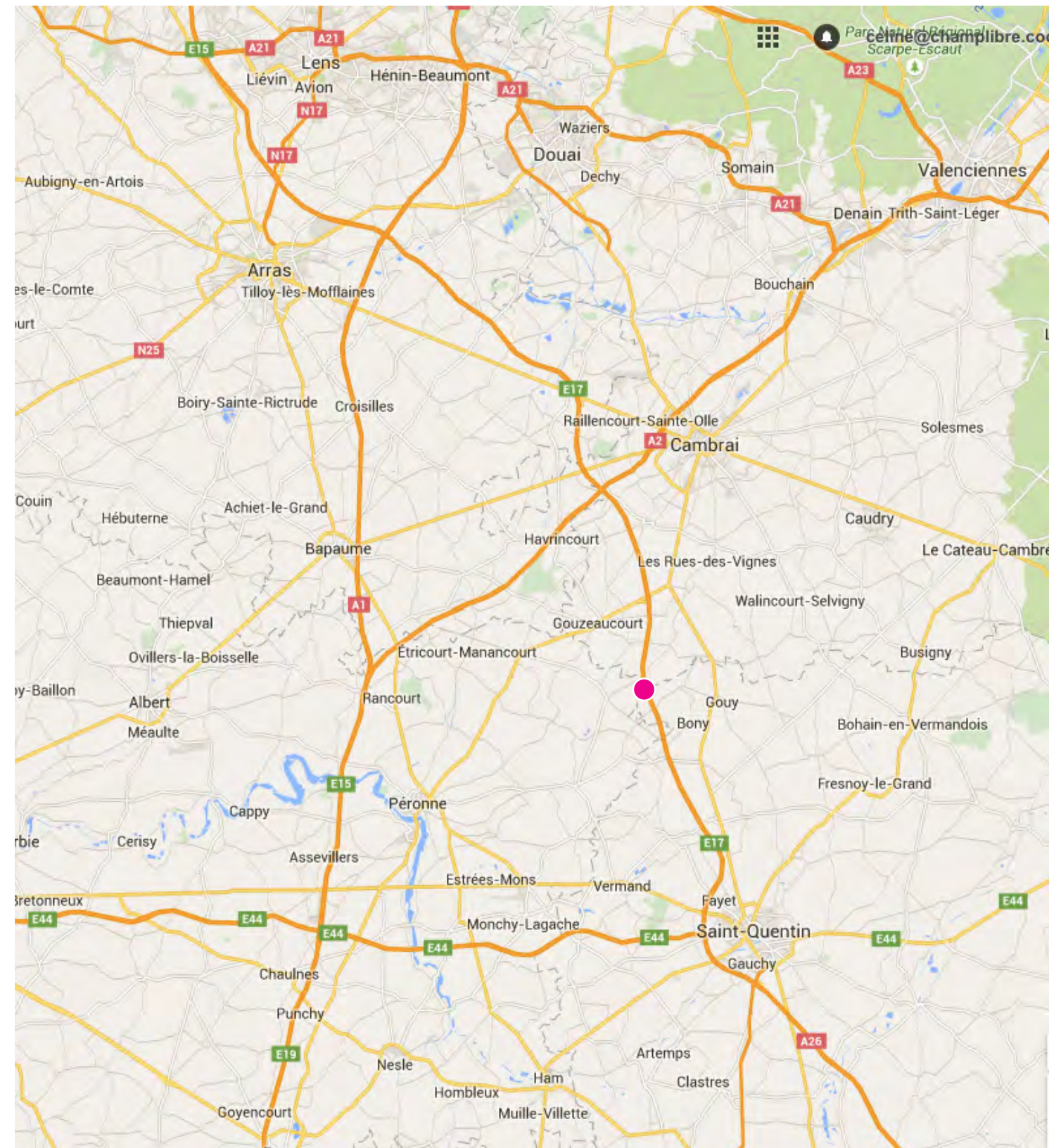
Première partie – État initial	●
<u>00</u> Introduction	5
<u>01</u> Enjeux du développement éolien	9
Schéma régional éolien	9
Contexte éolien	9
Synthèse	9
<u>02</u> Description du paysage d’inscription	11
Unités paysagères	11
Géographie physique	11
Présentation du site de projet	15
Synthèse	15
<u>03</u> Sites, paysages et patrimoines bâtis	17
Sites et paysage	17
Patrimoines bâtis	17
Sites funéraires et mémoriels	21
Synthèse	21
<u>04</u> Analyse des perceptions	25
Généralités sur la perception des éoliennes	25
Analyse par bassin visuel	25
<u>05</u> Analyse de l’aire d’étude intermédiaire	31
Présentation du site de projet	31
Analyse par commune	31
Synthèse	43
<u>06</u> Enjeux	44
<u>07</u> Recommandations	47
Deuxième partie – Analyse des impacts	●
<u>01</u> Étude des variantes	51
<u>02</u> Méthodologie	65
<u>02</u> Analyse cartographique	71
Zone d’influence visuelle	71
Indice de saturation visuelle	73
<u>04</u> Analyse des impacts visuels	85
<u>05</u> Synthèse de l’analyse des impacts	87
<u>06</u> Mesures d’insertion paysagère	89



France
Source : MapsForFree



Département de la Somme et de l'Aisne
Source : Googlemap

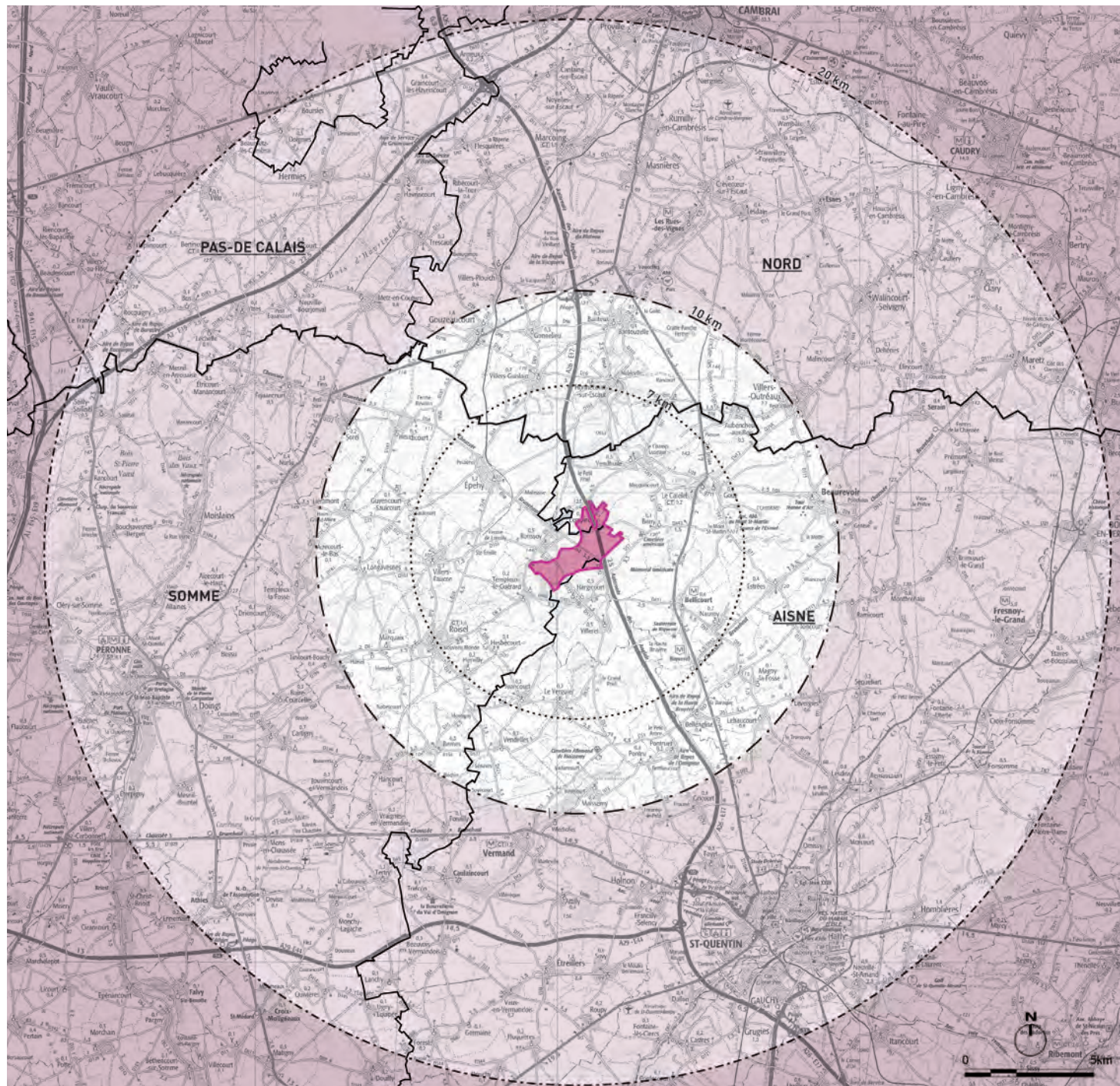


Situation
Le projet se trouve à la limite du département de l'Aisne et de la Somme, le long de l'autoroute A26.
Source : Googlemap

00 Introduction

Aires d'études

Source : IGN



- - - - Aire d'étude éloignée - 20 km
 - . - . Aire d'étude rapprochée - 10 km
 - Aire d'étude intermédiaire - 7 km
 - Zone de projet
- Limite départementale

00.1 Localisation

Région : Hauts-de-France
Départements : Somme (80), Aisne (02)
Communes concernées par le projet : Le Ronssoy (80740), Lempire (02420)
Intercommunalités : Communauté de communes de la Haute Somme et Communautés de communes du pays du Vermandois.

00.2 Objet du document

Le présent document est le volet paysager de la demande d'autorisation environnementale d'exploiter au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) du parc éolien du Ronssoy-Lempire déposé par la société ÉNERGIE DU RONSSOY filiale du groupe WPD, dédiée à l'exploitation du parc.

Ce document a pour but de préciser les spécificités des paysages aux environs du site d'implantation et de détailler les conditions d'insertion du parc éolien dans ce contexte paysager.

Pour cela, il se base sur une analyse exhaustive du terrain et s'appuie sur les résultats des études paysagères et patrimoniales des différents documents réalisés sur le secteur, à savoir :

Éolien

- Schéma paysager éolien de la Somme (2008), et de l'Aisne (2009).
- Schéma Régional Air-Climat-Energie de Picardie (2012).
- Étude d'impact du parc éolien de Montagne Gaillard, Epehy et Villers-Faucon (2009, Bocage).
- Étude d'impact du parc éolien de la Boule Bleue (2014, WPD).

Paysage

- Atlas des paysages de la Somme (2007, B. Le Boulbec & H. Izembart).
- Atlas des paysages de l'Aisne (2004, CAUE 02).

Patrimoine

- Inventaires des sites classés et sites inscrits de la Somme et de l'Aisne (DREAL Picardie, 2013).
- Candidature UNESCO «Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale».

00.3 Aires d'études

Suivant les préconisations du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (MEEM, 2016), la présente analyse s'appuie sur quatre types d'aires d'étude :

L'aire d'étude éloignée (20 km)

C'est la «zone d'impacts potentiels du projet». Elle permet l'étude de l'environnement large (entités paysagères, topographies, contexte éolien, etc.).

L'aire d'étude rapprochée (7 à 10 km)

Elle doit permettre la compréhension du site et l'étude des structures paysagères : fréquentation, compositions paysagères, perceptions visuelles, etc. Elle est l'aire d'étude des co-visibilités avec les espaces protégés.

Une première aire de 10 km a été définie, complétée par une aire d'étude de 7 km par rapport au centre du site (appelée dans la suite de ce volet «aire d'étude intermédiaire»), qui permet d'étudier plus finement les perceptions visuelles et sociales du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches.

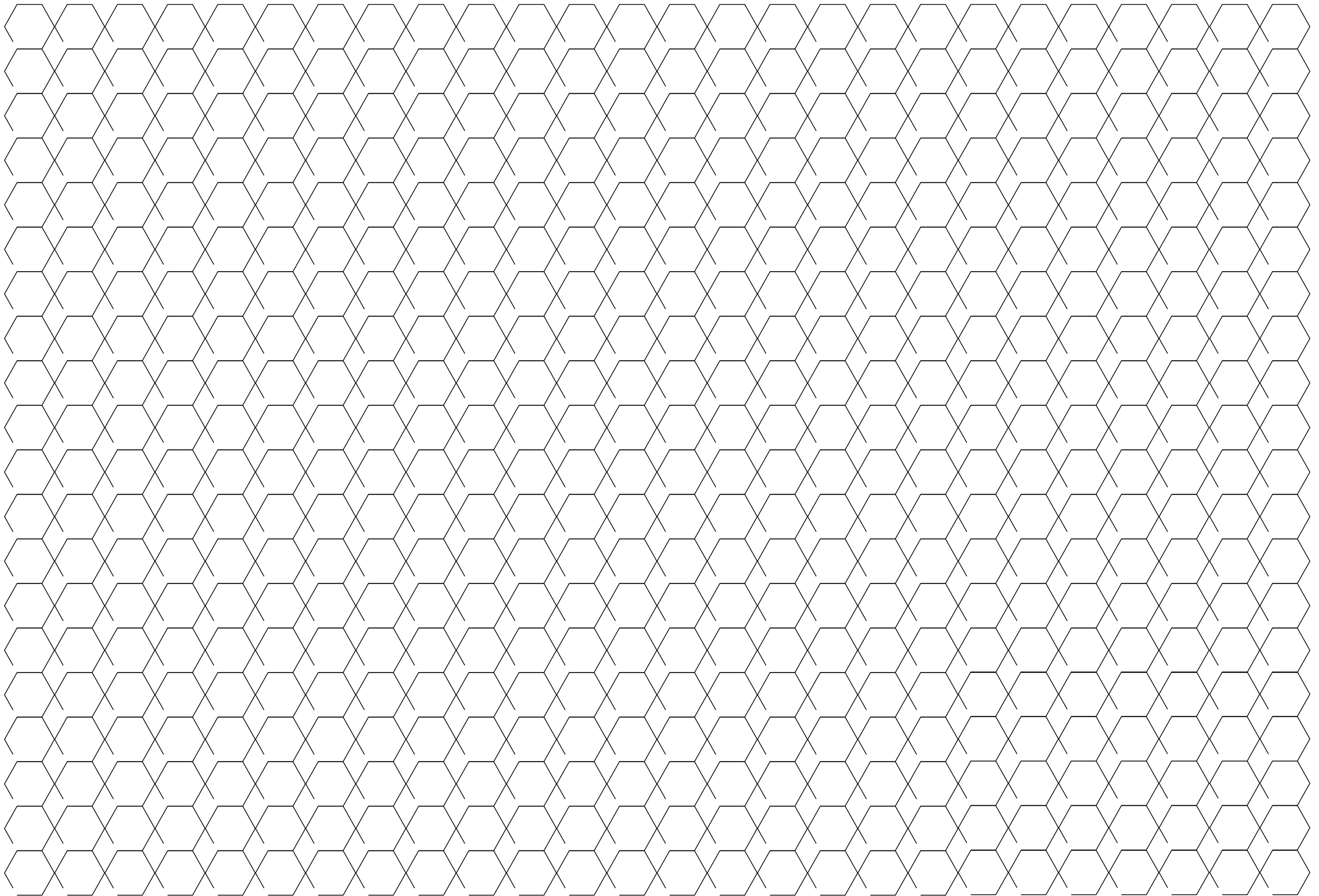
La zone d'implantation potentielle

C'est la zone du projet de parc éolien, définie par des critères techniques et réglementaires, au sein de laquelle plusieurs variantes sont envisagées.

Remarques

Les photos qui illustrent ce dossier sont numérotées de 1 à 60 dans le coin inférieur de l'image. Ce numéro renvoie à la carte de localisation des prises de vues annexée au présent rapport.

Les photos non numérotées sont issues de recherches internet, elles illustrent la représentation sociale du territoire par les habitants ou les visiteurs.



—

↘

↗

—

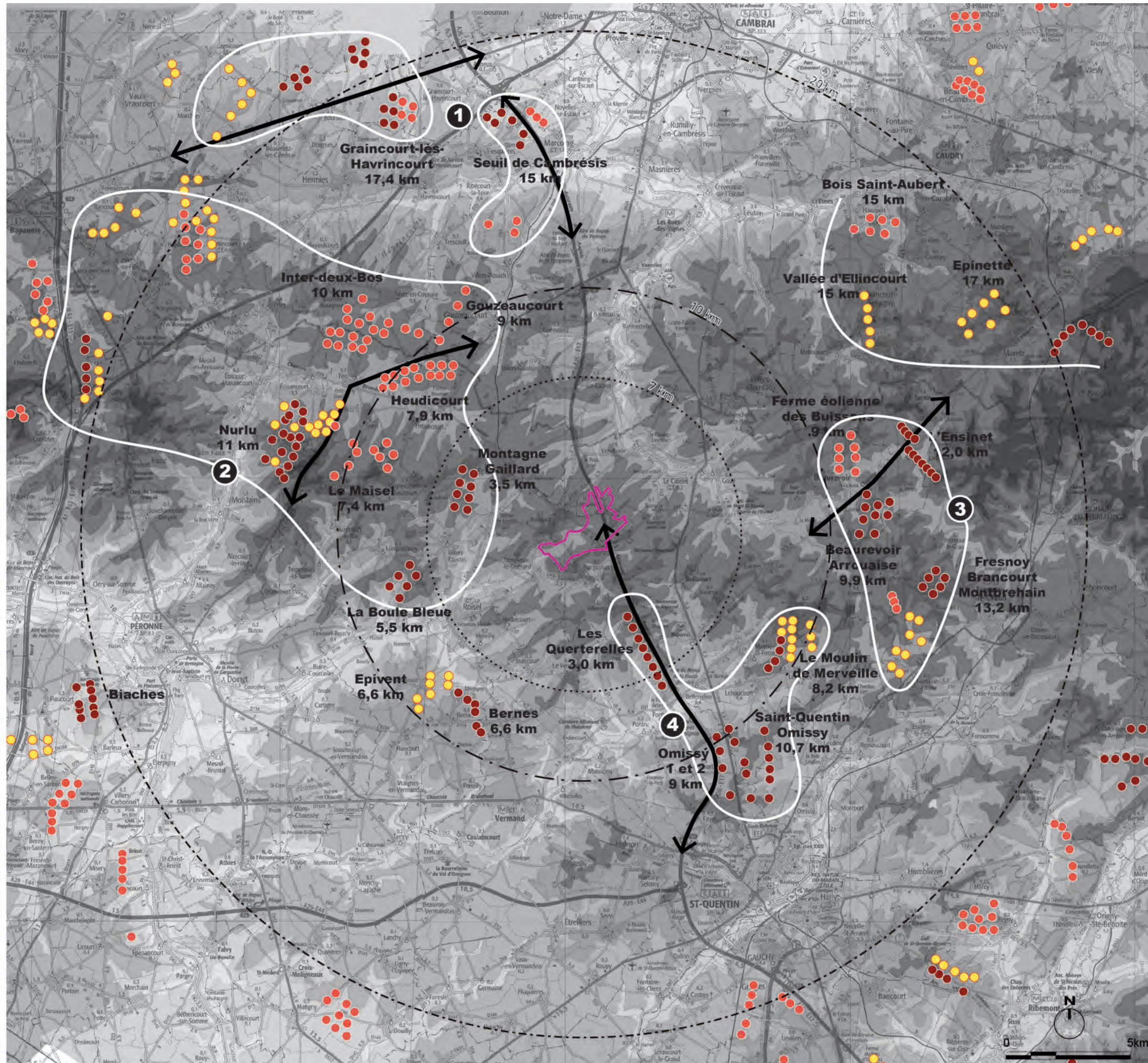
↘

↗

—

PREMIÈRE PARTIE

État initial



Contexte éolien et enjeux d'effet cumulés

Octobre 2017
 Source : WPD, Champ Libre, IGN

Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée - 20 km
- - - Aire d'étude rapprochée- 10 km
- Aire d'étude intermédiaire - 7 km
- Zone de projet

Contexte éolien

- Eolienne en exploitation
- Eolienne accordée
- Eolienne en instruction

Pôle de densification

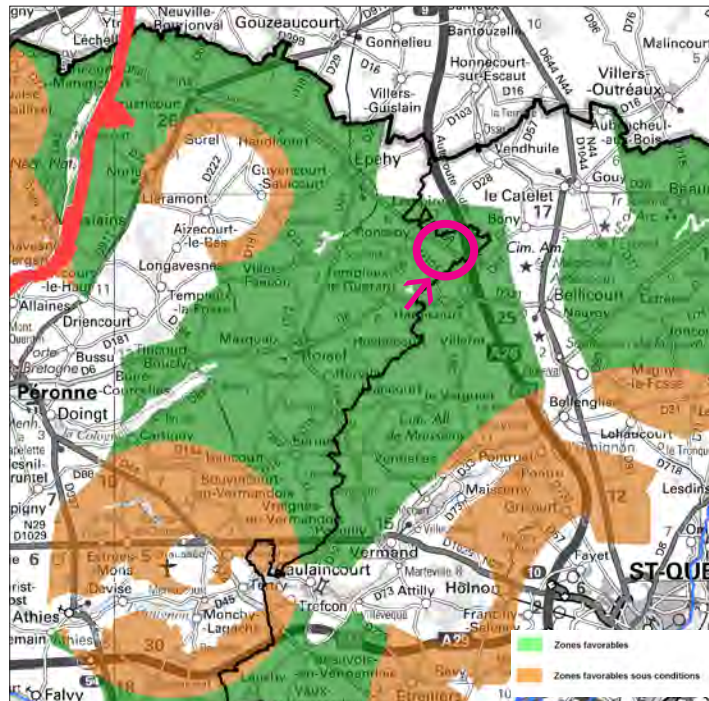
- ① Cambrais
- ② Collines du Vermandois Ouest
- ③ Collines du Vermandois Est
- ④ Autoroute A26

Topographie

- > 151 m NGF
- 141-150 m NGF
- 121-140 m NGF
- 101- 120 m NGF
- 81-100 m NGF
- 61-80 m NGF
- < 60 m NGF

- ↔ Ligne directrice des axes routiers

01 Les enjeux du développement éolien sur le territoire



Zones favorables au développement éolien
Source : Schéma régional éolien de Picardie

01.1 Schéma régional éolien

Dès 2003, la Région Picardie, en collaboration avec l'Ademe, a publié un recueil de données qui fait l'état des lieux de l'éolien en Picardie et vise à quantifier son potentiel de développement (L'éolien en Picardie, Ademe, Conseil Régional de Picardie). Territoire particulièrement favorable à la production énergétique par l'éolien, il n'en est pas moins un territoire de grande qualité patrimoniale et paysagère à préserver. Ainsi, cette « première approche pour la recherche de sites d'implantation » s'est vue complétée par des études détaillées que l'on retrouve dans les schémas paysagers départementaux de la Somme (2008), de l'Aisne (2009) et de l'Oise (2010).

En décembre 2010, à la suite des lois Grenelle, la région Picardie s'est munie d'un Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) « qui définit en particulier, à l'horizon 2020, par zones géographiques, en tenant compte des objectifs nationaux, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de chaque région en matière de valorisation du potentiel énergétique renouvelable de son territoire. » (SRCAE Picardie, 2012).

Malgré l'annulation par le tribunal administratif de Lille du 16 avril 2016 du SRE Nord-Pas-de-Calais pour manque d'évaluation environnementale, et par la cour administrative d'appel de Douai le 14 juin 2016 du SRCAE Picardie, les travaux techniques ayant servis de base à l'élaboration de ces schémas et leurs annexes constituent un ensemble de données abouties sur lequel le pétitionnaire a pu s'appuyer, et confirment la localisation favorable du site de projet.

Concernant le Canton de Roisel, le volet éolien du SCRAE préconise le confortement du pôle de densification et recommande une meilleure structuration ainsi qu'une recherche de cohérence entre les parcs. Dans le même esprit, il est également recommandé de ménager des espaces de respiration suffisants entre les parcs.

01.2 Contexte éolien

Le secteur de projet se trouve dans le Vermandois, un large secteur identifié comme favorable au développement éolien par le SRCAE et porteur d'un fort potentiel énergétique.

Il en découle naturellement un nombre élevé de parcs éoliens et de machines. Ainsi, dans un rayon de 20 km autour du secteur de projet, on dénombre :

- 18 parcs en exploitation, dont un parc de grande dimension au nord de Saint-Quentin, le long de l'A26 et un groupe de parcs autour de Beaufort.
- 12 parcs accordés,
- 8 parcs en instruction totalisant 66 machines, ce qui confirme la tendance à la densification des pôles éoliens déjà constitués.

La cartographie du contexte éolien en juillet 2018 permet de faire le constat suivant :

- Conformément aux orientations du SRCAE, un large quadrilatère nord-est et sud-ouest est vierge d'éoliennes. Ceci pour protéger les environs de Péronne et du site classé de l'Abbaye de Vaucelles.
- L'organisation générale des parcs ne traduit pas une orientation préférentielle. La forme prise par les parcs s'appuie le plus souvent sur la direction des infrastructures de transports, en cohérence avec la micro-topographie du projet. Cela est dû en particulier au paysage complexe de collines qui caractérise le Vermandois, et qui ne permet pas au regard d'accrocher une ligne de force univoque.

— 4 pôles de densification émergent ou bien sont en cours de formation : Seuil du Cambrais, Collines du Vermandois Est et Ouest et Autoroute A26. Les interdistances entre ces pôles sont bonnes sans être importantes, ce qui indique qu'il y a un risque de mitage du grand paysage.

— À l'intérieur des pôles, les interdistances entre les parcs sont relativement réduites, ce qui met en évidence un enjeu de saturation des vues quotidiennes.

— Trois parcs éoliens en exploitation (Les Querterelles, Montagne-Gaillard et Boule Bleue) sont situés à moins de 6 km du secteur de projet, ce qui met en exergue un enjeu d'effets cumulés.

01.3 Enjeu d'effet cumulé

Un des objectifs de ce dossier est d'apprécier les impacts cumulés du projet avec le contexte éolien. Il s'agira notamment de qualifier les impacts au regard des risques de mitages des vues lointaines, de saturation visuelle des vues quotidiennes et d'impact sur le cadre de vie.

Cette évaluation se fera dans la seconde partie, intitulée « Analyse des impacts ». Nous utiliserons à cette fin deux types d'outils d'évaluation :

— Les croquis de saturation visuelle, qui représentent la portion théorique du champ visuel occupé par une éolienne depuis un point de référence.

— Les vues simulées, qui permettent d'apprécier la réalité des perceptions et d'évaluer l'impact cumulatif des parcs éoliens

Synthèse

Un projet de parc situé en zone favorable de développement éolien.

Des pôles de densification en cours de constitution qui s'appuie sur les principaux itinéraires routiers.

Un enjeu d'impact cumulé, de saturation visuelle et d'impact sur le cadre de vie, du fait de l'interdistances réduite entre les parcs à l'intérieur des pôles de densification et de la proximité du projet avec les parcs des Querterelles, de Montagne Gaillard, et de Boule Bleue.



Parc éolien de Pontru
Alignement de 8 machines le long de l'A26



Unités paysagères

Source :
Champ Libre

Interprétation du relief

- Colline (> 140 m NGF)
- Plateau (120 - 140 m NGF)
- Système de vallée sèche
- Plateau (80 - 120 m NGF)
- Vallée (< 80 m NGF)
- Système de vallée humide

Unités de paysage

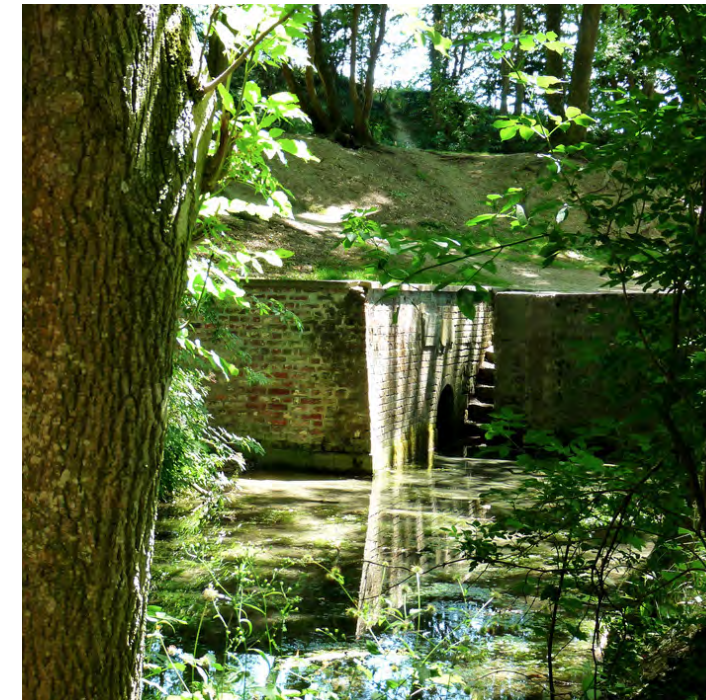
- Cambrasis Nom de l'unité
- Vallée de l'Omignon Nom des vallées
- Limite perceptible
- Piémont des collines
- Ligne de crêtes des collines

Aires d'étude

- Aire d'étude très éloignée - 20 km
- Aire d'étude éloignée - 10 km
- Aire d'étude intermédiaire - 7 km
- Zone de projet

Vallée de l'Escaut

Source de l'Escaut
à Gouy
Source : Flickr
Sophie C ©



Vallée de l'Escaut

Canal de Saint-Quentin
Source : Flickr
Sophie C ©

Vallée de l'Escaut

Le village de Gouy
dans la vallée de l'Escaut
Source : Panoramio
Marco Meni ©





02 Description du paysage d'inscription

02.1 Présentation des unités paysagères

Le projet éolien se situe au nord-est du département de la Somme dans une région naturelle appelée le Vermandois, du nom de la commune de Vermand. Ce pays se prolonge dans les départements limitrophes de l'Aisne à l'est et du Pas-de-Calais au nord.

L'unité paysagère du Vermandois se distingue par un relief plus haut et plus vallonné, qui contraste avec les vues dégagées du plateau du Santerre au sud de Saint-Quentin. Ainsi, le Vermandois annonce les reliefs plus marqués du Cambrasis et de l'Artois, dernières ondulations du bassin sédimentaire parisien avant les grandes étendues humides de la plaine de Flandre.

Sur la base de l'atlas des paysages de la Somme, on peut distinguer les sous-ensembles suivants :

- le **plateau vermandois sud**, qui a pour limite septentrionale la vallée de la Cologne ;
- les **collines vermandoises** qui occupent les confins du département et constituent un relief intermédiaire.
- le **plateau vermandois nord** qui marque le pas avant de décliner doucement vers l'Artois.
- Les vallées, et notamment la **vallée de l'Escaut**.

02.2 Géographie physique

02.2.1 Géologie

Le sous-sol du département de la Somme est constitué d'un socle crayeux sur lequel le vent a déposé, au cours du Quaternaire, d'épaisses couches de limons.

Ce substrat est à l'origine de la qualité agricole des terres du Santerre et du Vermandois qui ont été mises en culture dès l'antiquité, puis au XIII^e siècle, au gré de successions d'essartages dont le paysage garde encore la mémoire : le Champ d'Essart à Longavesnes, les Quarante, les Vingt, les Quinze,... les lieux-dits utilisant des chiffres témoignent des arpents de terres gagnés sur l'ancienne forêt d'Arrouaise.

Les hauts des pentes orientées sud, subissant une érosion plus importante du fait des alternances de gel/dégel, présentent des affleurements d'argiles. C'est là où se trouvent les boisements.

02.2.2 Relief

L'aire d'étude «très éloignée» présente une pente générale nord-sud qui s'élève progressivement de 60 à 150 m d'altitude NGF. Les points les plus hauts varient entre 149 et 156 m NGF et sont reliés entre eux par une ligne orientée est-ouest qui passe par Ginchy à l'ouest et par Busigny à l'est, dans le département de l'Aisne.

Les vallées sont relativement encaissées (en moyenne 70m de dénivelé) et présentent un profil dissymétrique du fait de l'alternance de périodes de glaciation et de réchauffement qui ont contribué à adoucir les versants exposés au sud ou à l'est.

02.2.3 Hydrographie

La ligne de crête des Collines du Vermandois marque la fin du bassin versant de la Somme et annonce la ligne de rupture des eaux vers le bassin versant de l'Escaut.

Le bassin versant de la Somme recueille la plupart des eaux du département. Le fleuve entaille largement le socle crayeux et dessine un chevelu de vallées perpendiculaires à la Somme : l'Omignon, la Cologne, la Tortille.

L'Escaut prend sa source dans la commune de Gouy, puis parcourt 355 km, traverse 5 pays, avant de se jeter dans la Mer du Nord. Le fleuve joue un rôle important dans l'organisation territoriale et l'imaginaire des pays de Flandre.

À ce réseau de vallées fluviales et de cours d'eau secondaires, s'ajoute un système assez complexe de vallées sèches. Il résulte de l'alternance de périodes glaciaires qui ont placé hors d'eau les vallées les moins profondes. Cette particularité marque grandement le territoire : les vallées sèches secouent le plateau d'ondulations plus ou moins grandes créant un paysage dynamique typique des collines vermandoises.

L'importance de ces thalwegs dans l'organisation de la vie rurale et la perception sociale du paysage se lit dans la toponymie : Vallée perdue et Vallée à Chaudron au-dessus de Marquaix, Vallée Gaillot au-dessous de Bussu, Vallée à Flaques sous Bernes, vallée des Pauvres, Vallée Jean Desjardins et Vallée du Bois Legros à Villers-Faucon, etc.

02.2.4 Occupation du sol

Infrastructures et trame viaire

Le territoire est traversé par des axes de déplacements d'envergure nationale (A1, A26, A29, TGV Paris-Lille).

Le site de projet de parc se trouve à proximité de l'autoroute A26 dite « des Anglais », qui fait partie du grand contournement de Paris et dessert l'axe Calais-Troyes.

Établissements humains

Le territoire est caractérisé par un dense semis de villages faiblement peuplés et de petits bourgs (Roisel, Vermand, Epehy), desservis par un réseau viaire organisé en étoile autour de Péronne (7981 hab.) et de Roisel (1792 hab.).

En fonction de la topographie, on peut distinguer les types d'implantations urbaines suivants :

- Villages écrins, nichés dans les plis des thalwegs et le plus souvent entourés de masses boisées ;
- Villages rues, situés dans les vallées humides, coincés entre la rivière et le coteau ;
- Villages éperons, situés sur des éminences.

Chacune de ces implantations conditionne un type de perception sur les éoliennes. Le chapitre 4 (p.25) présente de façon détaillée les perceptions depuis les villages inclus dans l'aire d'étude intermédiaire (7 km).

Végétation

Le territoire est presque exclusivement consacré aux cultures de labours, la végétation est maigre, les haies et arbres isolés rares. Ceci engendre des étendues visuelles dégagées sur les plateaux et parties sommitales.

Les boisements sont également rares et de faible superficie : on trouve toutefois autour du secteur de Bussu des bois de plus grande dimension : Bois des Flaques, Bois de Buire, Bois Serré, Bois de Boucly, etc. Ils chapeautent les deux versants de la ligne de crête et semblent ainsi constituer les charpies d'une unité forestière anciennement plus grande.

Dans les fonds de vallée, on observe une ripisylve très développée. Dans la vallée de l'Escaut, sur les reliefs les plus abrupts, se développent des boisements de flancs de coteaux.

La masse végétale des vallées contraste avec le dénuelement des collines. Ceci conduit à des perceptions visuelles diversifiées.

Vallée de l'Escaut
(En haut)
Prairie humide aux environs de l'abbaye de Vaucelles
Source : Flickr
NOV-A-KA-IINN ©

Plateau nord
(En bas)
Douce ondulations du plateau aux environs du Pigeon Ravine Cemetery à Epehy.
Source : Flickr
Kev Slade ©



Vallée de l'Escaut

Le Catelet
 Source : Édition
 du Trotteur Ailé
 Gérard Crignier ©



**Collines du
 Vermandois**
 Hargicourt, en arrière
 du monument à la
 mémoire du Colonel
 Arthur Wrenford
 Source : Panoramio
 Oliver O2 ©



**Collines du
 Vermandois**
 Champ de coquelicot
 dans les plis et replis
 des collines
 du Vermandois
 Source : Panoramio
 Dany Cat ©



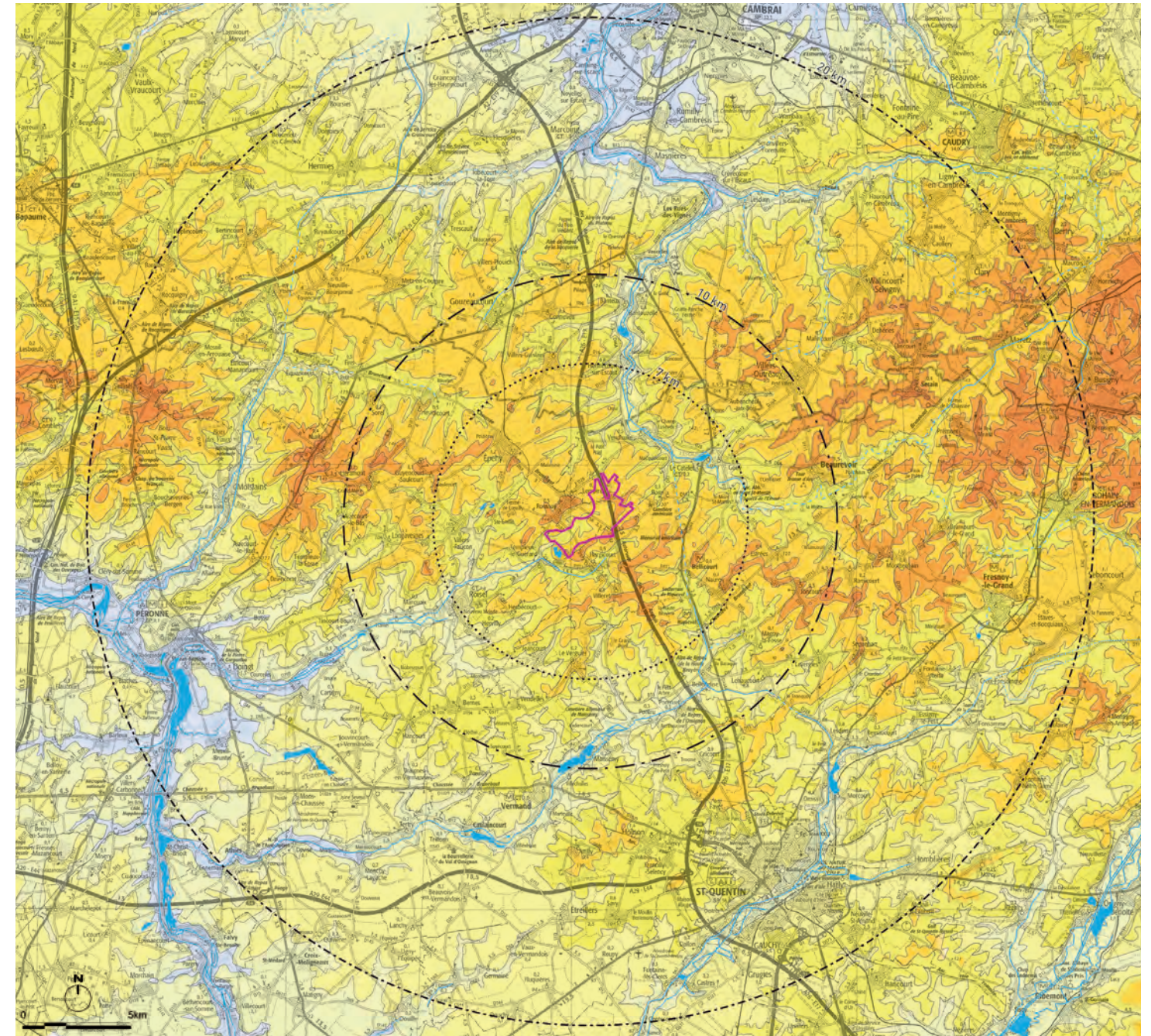
**Collines
 du Vermandois**
 Douce ondulation
 des collines aux environs
 du Ronssoy
 Source : Edition
 du Trotteur Ailé
 Gérard Crignier ©



**Collines
 du Vermandois**
 Parc éolien de Pontru sur
 la ligne de crête des collines
 Source : Panoramio
 Dany Cat ©

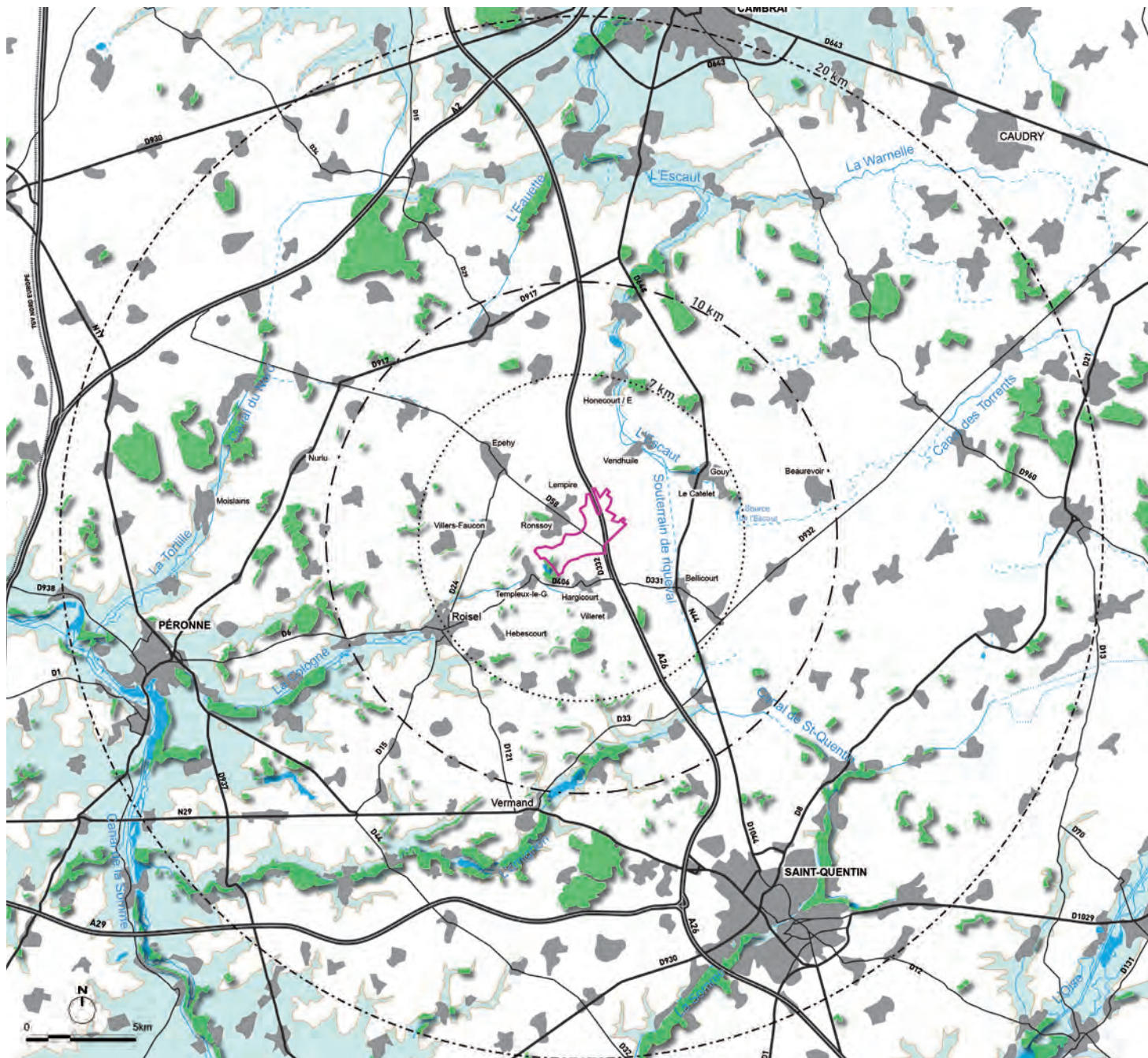


Relief
 Source :
 Champ Libre
 IGN



- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| Occupation du sol | Infrastructure |
| Boisement | Voie ferrée |
| Urbanisation | Route Départementale |
| Vallée | Route Nationale |
| | Autoroute |

Occupation du sol
 Source :
 Champ Libre
 IGN



- | | |
|---------------|-----------------------------------|
| > 151 m NGF | Aires d'étude |
| 141-150 m NGF | Aire d'étude éloignée - 20 km |
| 121-140 m NGF | Aire d'étude rapprochée - 10 km |
| 101-120 m NGF | Aire d'étude intermédiaire - 7 km |
| 81-100 m NGF | Zone de projet |
| 61-80 m NGF | |
| < 60 m NGF | |



Élévation progressive du relief
 La RD58 sépare le secteur de projet en 2 parties qui n'appartiennent pas au même système paysager

05

Présence discrète de l'autoroute

Au Nord de la RD58, le relief forme un mamelon, l'autoroute passe discrètement à pied de la ligne de crête



05



Un paysage qualitatif de vallon
 La partie sud du secteur de projet prend la forme d'un ample vallon animé de belles courbes, de bosquets et de rideaux d'arbres. C'est un paysage qualitatif subtil que l'on observe depuis la façade sud-est de Ronssoy.

45

Intervisibilités

Le secteur de projet se trouve dans le champ visuel du parc éolien de Pontru



45

Paysage de l'aire d'étude intermédiaire (7 km) et du secteur de projet

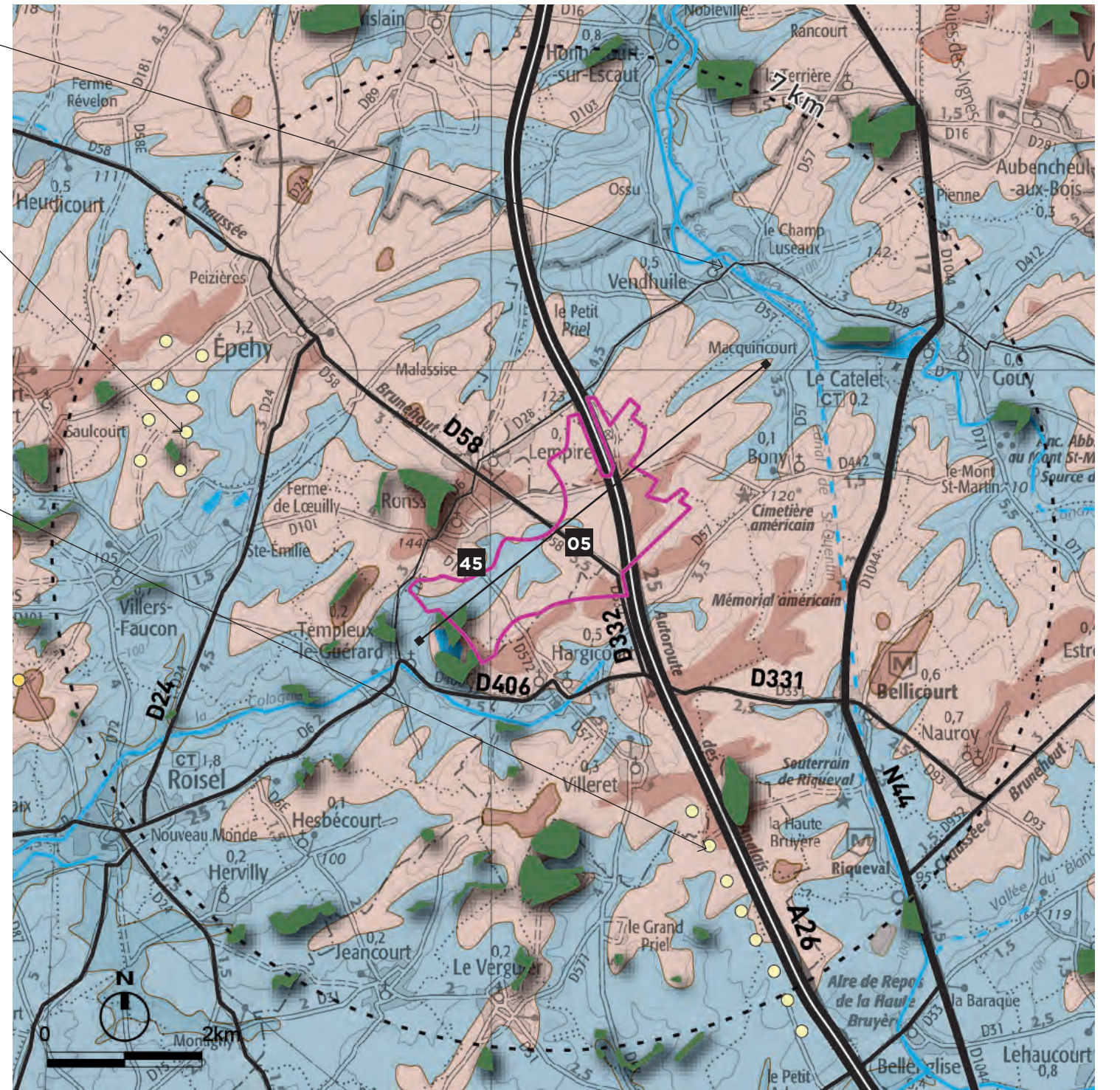
Source : Champ Libre
 IGN



Vallée de l'Escaut

Parc éolien de Montagne Gaillard

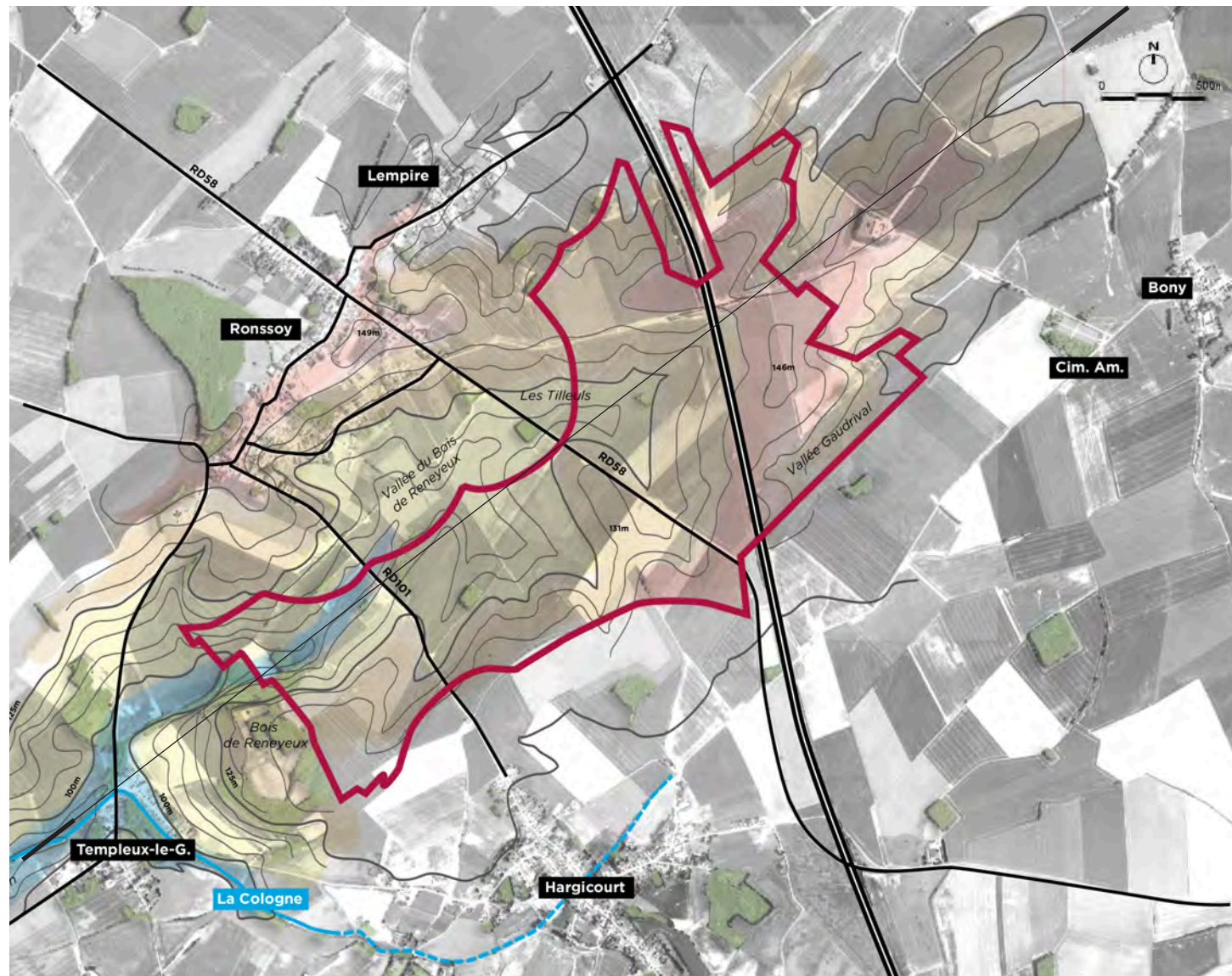
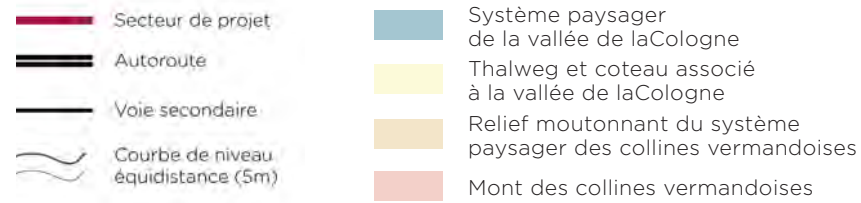
Parc éolien de Pontru



02 Description du paysage d'inscription

Micro-relief du secteur de projet

Source : Champ Libre
IGN



Coupe de principe
Source : Champ Libre

02.3 Présentation du site de projet

Le secteur de projet se situe entre la vallée de la Cologne et la vallée de l'Escaut et comporte quatre parties :

La première, prend naissance dans la vallée de la Cologne à 100 m d'altitude ngf, au sud-ouest de Templeux le Guèrard et prend la forme d'un vallon encaissé situé sous le Bois de Reneveux.

La seconde, située au sud de la RD 58 est caractérisée par un large et doux thalweg qui draine les eaux du plateau en direction du cours d'eau. Cette caractéristique topographique rattache le secteur de projet au système paysager de la vallée de la Cologne. Localement, ce thalweg est appelé «vallée du Bois des Reneveux». C'est un vallon sec, parallèle à la lisière sud-est de Ronssoy, animé de belles inflexions et ponctué de boqueteaux. Il dessine un micro-paysage que l'on observe depuis le promontoire sur lequel Ronssoy s'est installé. C'est un paysage présentant une certaine qualité et qui justifie une attention particulière.

La troisième partie du secteur de projet se rattache plus aisément au système du paysage des collines. Elle se situe au nord de la RD58 et prend la forme d'un mamelon qui s'élève progressivement. L'autoroute A26 passe discrètement sous la ligne de crête de cette colline entièrement cultivée et sans qualité paysagère propre.

La quatrième partie se trouve à l'est de l'autoroute. C'est la partie la plus élevée du terrain pressenti pour le projet éolien (146 m ngf). On y accède par un chemin rural qui dessert la Ferme de Gillemont.

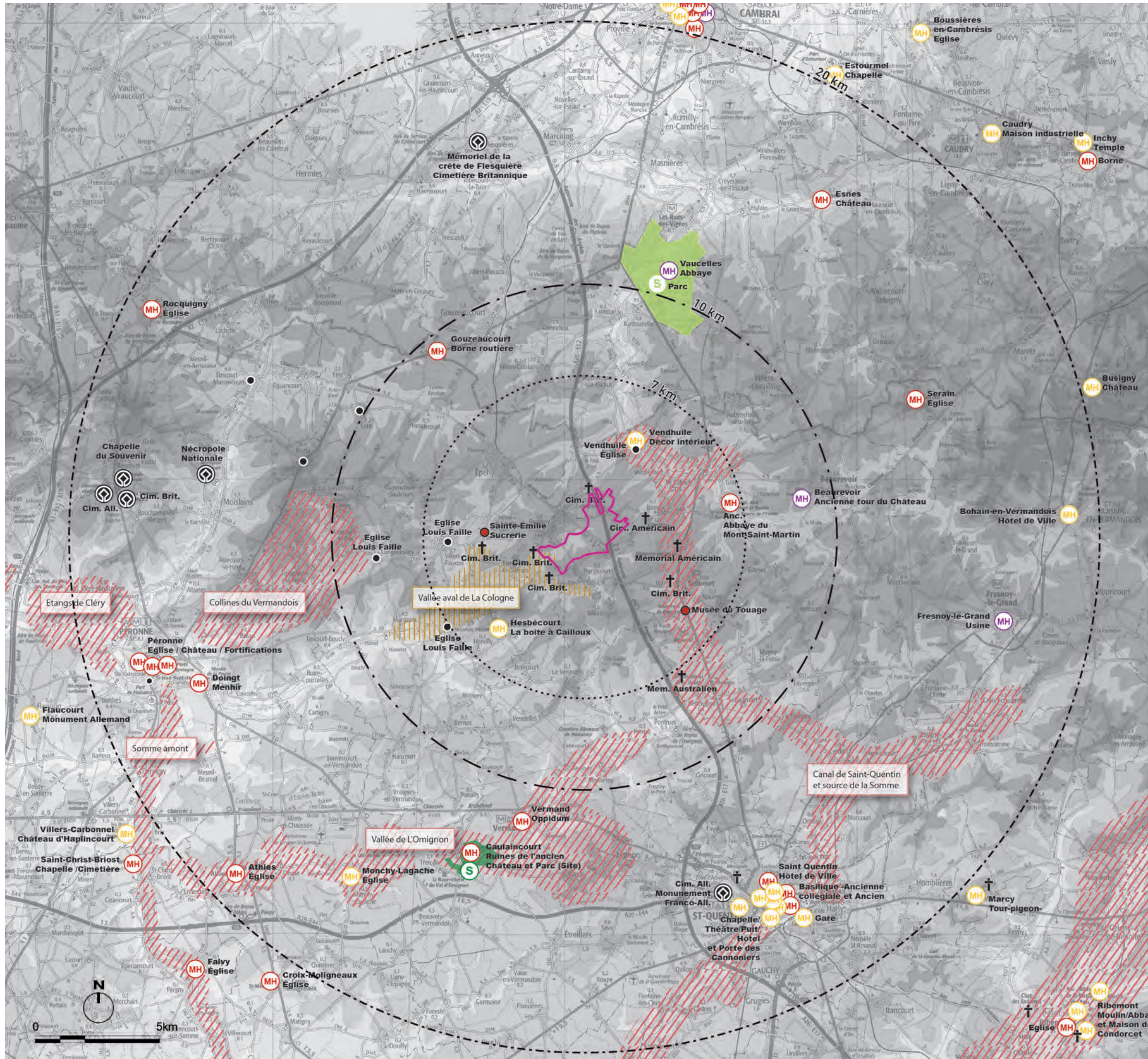
Depuis aucune des parties décrites, on ne voit la vallée de l'Escaut. En revanche, le secteur de projet se trouve en partie sous l'influence visuelle partielle du parc éolien de Pontru. On le perçoit à la sortie sud de Ronssoy, en empruntant la RD101 en direction d'Hargicourt.

Synthèse

Le site de projet se trouve dans l'unité paysagère des Collines du Vermandois, caractérisée par un paysage ouvert et un relief chantourné, creusé par de nombreux thalwegs. Cette topographie particulière devra être prise en compte dans l'analyse des visibilitées.

L'Escaut et la Cologne prennent naissance à proximité du site de projet et dessinent des micropaysages de vallées bucoliques, sensibles aux effets de surplomb.

Le dense semis de villages impose une analyse fine des perceptions depuis les lieux de vies, afin de prendre en compte les effets de saturations et d'atteinte au cadre de vie.



- - - - Aire d'étude éloignée - 20 km
- - - - Aire d'étude rapprochée- 10 km
- - - - Aire d'étude intermédiaire - 7 km
- Zone de projet

Sites et paysages

- Site classé
- Site inscrit
- Paysages emblématiques (SRCE)
- Paysages sensible (étude d'impact)

Monument protégé

- Monument historique classé et inscrit
- Monument historique classé
- Monument historique inscrit

Edifice d'intérêt architectural

- Patrimoine industriel
- Architecture de la reconstruction

Patrimoine du Souvenir

- Candidature UNESCO
- Monument commémoratif et cimetière
- Autre monument commémoratif et cimetière

Topographie

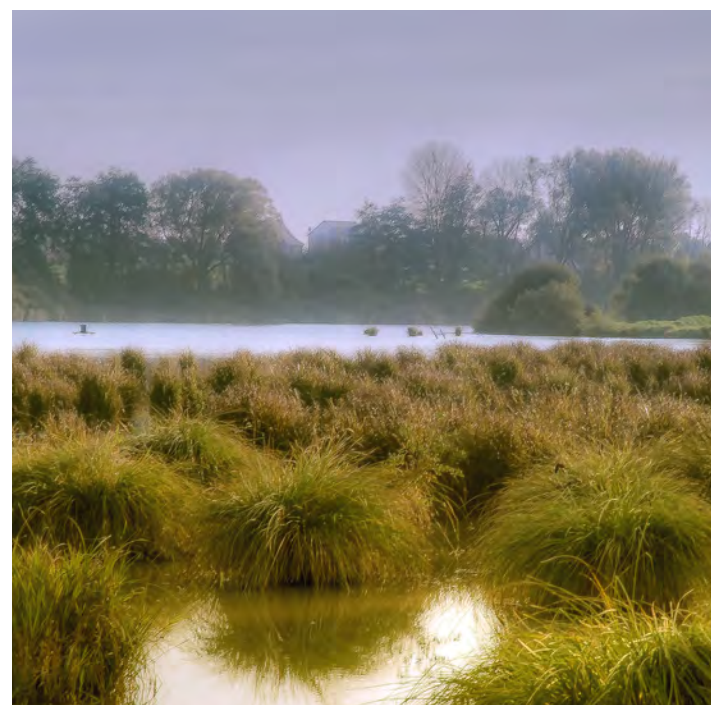
- > 151 m NGF
- 141-150 m NGF
- 121-140 m NGF
- 101- 120 m NGF
- 81-100 m NGF
- 61-80 m NGF
- < 60 m NGF

Patrimoine

Source : WPD, Champ Libre, IGN

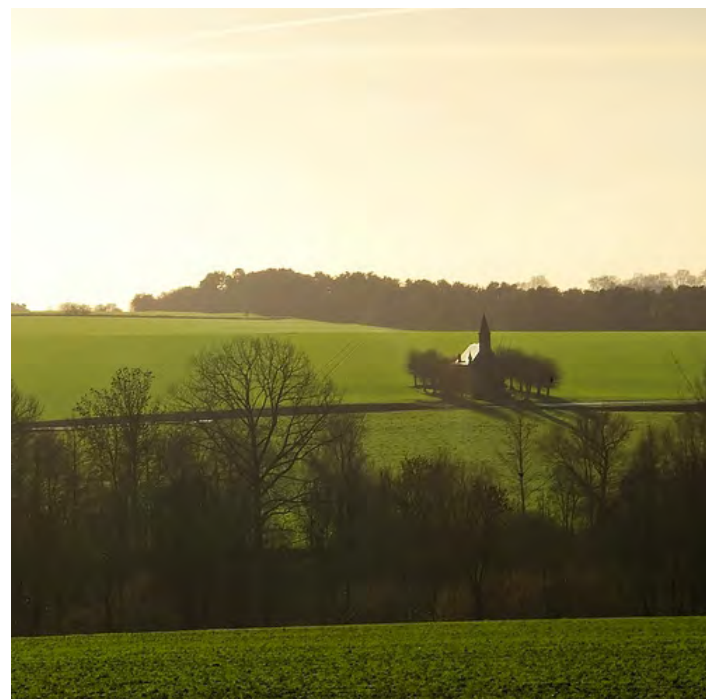
Vallée de l'Escaut

Gouy - Le Catelet
Source : Flickr
Stuart Curry ©



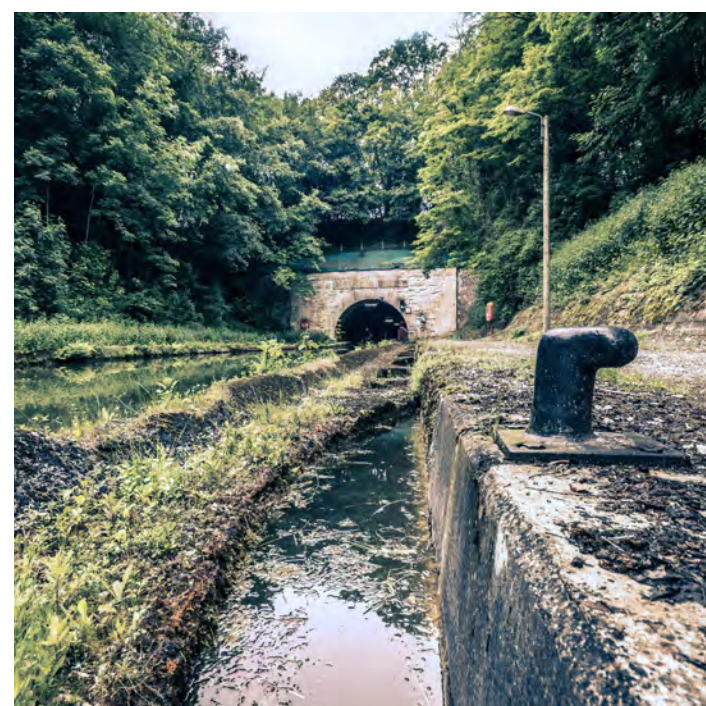
Vallée de l'Omignon

Étang de Béhicourt
Source : Flickr
Patrick Demory ©



Vallée de l'Escaut

Le Catelet
Source : Flickr
NOV-A-KA-IINN ©



Touage de Bellicourt

Source : Flickr
Julien Sarrazin ©

03 Sites, paysages et patrimoines bâtis

Cette section a pour objectif de caractériser les enjeux pour chacun des éléments de patrimoine situés dans l'aire d'étude. Par élément de patrimoine, on entend à la fois :

- les sites et monuments protégés au titre du code du patrimoine.
- les paysages emblématiques, signalés par les atlas départementaux, non soumis à protection réglementaire,
- les paysages sensibles, mis en exergue par l'analyse paysagère.
- le patrimoine bâti non protégé, mais recensé pour son intérêt architectural.
- les sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre faisant ou non l'objet d'un projet d'inscription UNESCO.

Les enjeux au regard de la thématique patrimoine sont appréciés en fonction de la distance, de la situation topographique, du risque de co-visibilité, de l'environnement urbain ou paysager, de l'attractivité touristique, etc. On retient quatre natures d'enjeu : nul, faible, modéré et fort.

Seuls les impacts sur les éléments de patrimoine faisant l'objet d'un enjeu modéré à fort sont évalués dans la seconde partie de l'étude. Un tableau en annexe présente de façon synthétique l'ensemble des enjeux.

03.1 Sites et paysage

03.1.1 Sites protégés

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national. Sur le territoire d'étude, cette protection concerne le **Parc du Château de Caulaincourt (Aisne)**. Situé au coeur de la vallée de l'Omignon, à près de 14 km de distance, le risque de co-visibilité est faible à nul en raison de l'éloignement et de la couverture végétale (voir photo page suivante).

L'inscription d'un site en revanche est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution. Sur le territoire d'étude, cette protection concerne les **abords de l'Ancienne Abbaye de Vaucelles (Nord)**. Situé à 11 km du centre du site de projet éolien, au coeur de la vallée de l'Escaut dans un écrin de végétation, le périmètre de protection couvre plus de 8 ha de fond de vallée et de coteau. Le risque de co-visibilité est modéré à faible (voir photos page suivante).

03.1.2 Paysages emblématiques

Les « ensembles paysagers emblématiques » sont des paysages particulièrement évocateurs de l'entité de paysage à laquelle ils appartiennent. Ils sont issus de l'analyse des Atlas de Paysages par les rédacteurs du SRCAE de Picardie. À ce titre ces paysages ne sont pas propices au développement éolien. Sur le périmètre d'étude, on recense les ensembles suivants :

Vallées de l'Omignon (7-20 km)

Marais, peupleraies et prairies humides ponctuées de saules têtards créent une brèche dans le paysage des grands plateaux cultivés du Vermandois. Coeur historique du Vermandois, la vallée de l'Omignon conserve la mémoire des lieux avec notamment un habitat vernaculaire peu touché par les bombardements de la guerre et des traces historiques qui remontent à l'époque gallo-romaine.

Compte tenu de l'encaissement de la vallée, de la dense couverture végétale et de l'éloignement, l'enjeu est faible.

Collines du Vermandois (7-20 km)

Ce paysage est caractérisé par des plateaux vallonnés en balcon sur la Somme et La Tortille. Les pentes sont cultivées et présentent des haies et des arbres en rideaux, ainsi que des larris sur les coteaux les plus pentus. L'urbanisation s'adapte ici à la topographie avec des villages-bosquets sur les plateaux ou des villages allongés entre rivière et coteau.

Compte tenu de la situation topographique, il peut se présenter des situations de visibilités en balcon sur le projet, mais l'axe de la vallée de la Tortille tourne le dos au projet et l'éloignement est tel que l'enjeu est faible.

Étang de Cléry et vallée de la Somme amont (10-20 km)

La vallée de la Somme coule mollement autour de Péronne, et dessine un paysage d'étangs et de marais cerné d'une dense végétation. L'étang de Cléry dénote par sa dimension et annonce les boucles de la Haute Somme où d'amples méandres se frayent un chemin au travers du coteau calcaire.

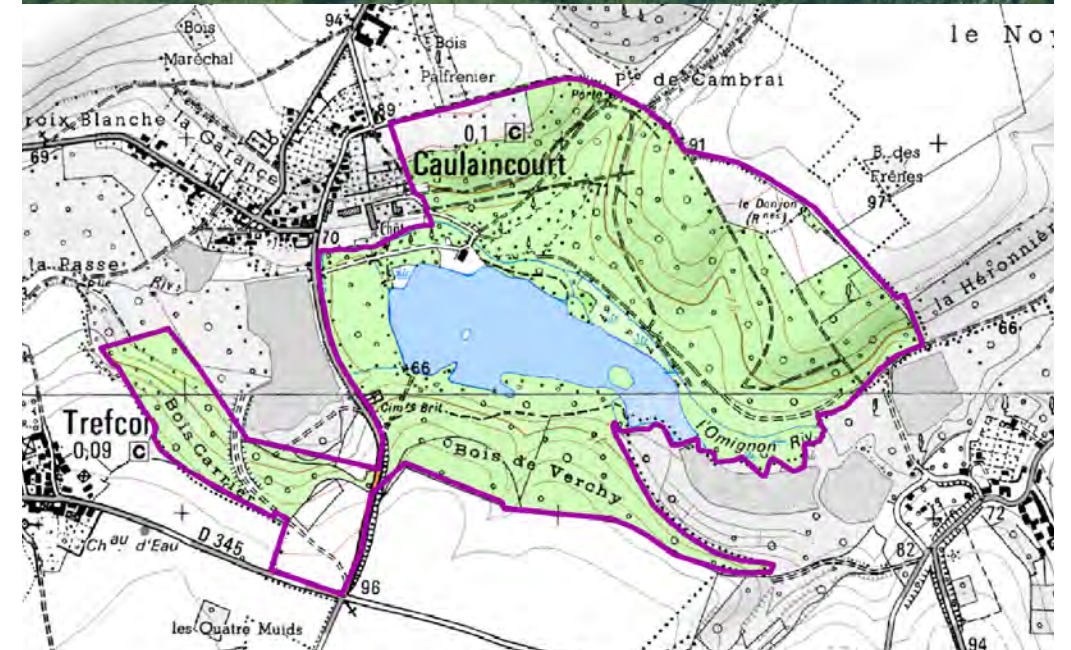
Enjeu nul compte tenu de l'éloignement et de la couverture végétale.



Abbaye de Vaucelles
 (01) Échauguette sur le coteau,
 (02) Inscription des bâtiments dans
 la vallée, vue depuis le Nord.
 (03) Le périmètre du site inscrit
 couvre une large superficie.
 (04) Vue sur la façade principale
 depuis les prairies situées au Nord,
 le site de projet se trouve au Sud,
 hors du champ de vision.
 (05) Photo aérienne.
 Source : Flickr
 Tourisme Nord ©,
 Sophie C ©



05 Ensemble conventuel



**Site classé de la
 vallée de l'Omignon**
 La dense couverture
 végétale et la distance
 protègent le parc du
 Château de
 Caulaincourt

03 Sites, paysages et patrimoines bâtis



Boîte à Cailloux Hesbecourt

Le monument commémoratif en hommage aux victimes protestantes est situé en plein champ au sein d'un bosquet

Canaux de l'Escaut et de Saint-Quentin, Sources de la Somme et de l'Escaut (2-20 km)

Cet ensemble de grandes dimensions recouvre des ambiances paysagères contrastées :

— De la source de l'Escaut (Gouy) à l'Abbaye de Vaucelles, le fleuve dessine un micropaysage d'eau : marais, prairies humides ponctuées de saules en têtard, cours d'eau serpentant librement ou cours d'eau canalisé constituent autant de pièces d'un paysage richement végétalisé, qui contraste avec le dénuement des plateaux. La proximité du secteur de projet, ainsi que le faible encaissement de la vallée et son évaseement au niveau de la source, constituent des facteurs de sensibilités qui justifient un fort niveau d'enjeu.

— Aux abords de Saint-Quentin, les ouvrages d'art nécessaires à la navigation fluviale témoignent des travaux engagés sous le 1^{er} Empire pour moderniser le territoire national. Les canaux de l'Escaut et de Saint-Quentin dessinent des paysages linéaires artificiels, d'une grande cohérence, mais indépendants du territoire qu'ils traversent. L'attrait touristique de ces infrastructures, ainsi que la possibilité d'incidence visuelle directe ou indirecte aux environs de Bellicourt, invitent à caractériser un niveau d'enjeu modéré.

03.1.3

Paysage sensible

Vallée de la Cologne aval (4-9 km)

De l'Ermitage de Moyen Pont (non MH) à Marquaix jusqu'aux sources de la Cologne à Hargicourt, la partie aval de la rivière offre un paysage de petite échelle qui contraste avec les étendues dénuées de végétation des plateaux. Ici, la rivière dessine un mince cordon rivulaire qui anime un paysage essentiellement consacré aux cultures de labours. Ces rideaux d'arbres ne valent d'être remarqués que parce qu'ils constituent des reliques d'un paysage qui a été grignoté par l'agriculture. Il n'en demeure pas moins que leur présence confère une échelle intime à cette partie du Vermandois qui est située dans l'aire d'influence directe du projet éolien. Cette situation est particulièrement perceptible aux abords de Templeux-le-Guèrard à moins de 4 km du projet éolien.

Pour ces raisons, cette portion de vallée représente un fort enjeu paysager.

03.2 Patrimoine bâti

03.2.1

Monument historique jusqu'à 10 km.

Hesbecourt (Somme), La Boîte à Cailloux (Inscrit) - 3,9 km

Monument commémoratif de l'ancienne Assemblée du Désert des Protestants, inscrit aux Monuments Historiques. Le mémorial se trouve dans une ancienne carrière qui servait d'asile naturel au culte protestant lors des persécutions à l'encontre de ses pratiquants.

Les axes visuels du monument ne sont pas dirigés vers le site de projet. Par ailleurs, il est entouré d'un écrin de verdure qui le protège. L'exposition au risque de covisibilité est faible.

Vendhuile (Aisne) Eglise Saint-Martin (Décor intérieur inscrit) - 2,2 km

L'église entièrement dévastée pendant la Première Guerre mondiale est reconstruite entre le début de 1927 et août 1928 par le parisien Jacques Droz, architecte. Elle possède une nef unique de plan carré, surmontée d'une coupole en béton armé. Les vitraux sont de Jean Hebert-Stevens d'après les cartons de Valentine Reyre, avec la collaboration d'André Rinuy. Valentine Reyre a également réalisé les peintures murales du chœur et le chemin de croix. La silhouette de l'église domine le village depuis les vues Est situées dans l'axe du site de projet.

L'exposition des décors intérieurs au risque de covisibilité est nulle.

Gouy, (Aisne) Ancienne abbaye du Mont-Saint-Martin (Mixte) - 4,3 km

L'ensemble conventuel de la moitié du 18^e siècle est en très mauvais état : les vestiges des communs, du pigeonnier et des trois portes sont inscrits ; les ruines de l'aile ouest du logis abbatial sont classées, de même que le parc, la tour d'escalier, l'escalier monumental, les tourelles d'angle du parc, le mur séparant les deux terrasses et la clôture d'enceinte. L'abbaye est encerclée par une construction récente qui ferme les vues en direction du projet. Le monument ne se visite pas.

Le risque de co-visibilité est faible. L'enjeu patrimonial est faible.

Beaurevoir (Aisne) Tour et souterrain du château (Mixte) - 7,2 km

Ce château fut construit vers 1310. Se trouvant sur la frontière de l'Escaut, il eut à subir et à repousser de nombreux sièges. La tour est le seul vestige encore visible en surface du château démoli sous Louis XIV. Jeanne d'Arc y fut retenue prisonnière quatre mois en 1430. Une partie des souterrains est bien conservée. Les terrains sont inscrits. Ils surplombent la vallée de l'Escaut et offrent un large panorama sur le site de projet et les parcs éoliens du territoire.

Le risque de covisibilité est avéré. L'enjeu patrimonial est modéré en raison du faible attrait touristique du site.

Gouzeaucourt (Pas-de-Calais) Borne routière (Inscrit) - 8,8 km

Borne routière datée de 1578, qui marque la limite des départements du Nord et de la Somme.

Faible enjeu compte tenu de l'éloignement et de la petite dimension du monument. À noter également le nombre élevé de parcs éoliens déjà en covisibilités à proximité du monument.

Les Rues-des-Vignes (Pas-de-Calais) Abbaye de Vaucelles (Mixte) - 9,2 km

L'abbaye cistercienne de Vaucelles fut fondée en 1131 par Saint Bernard, c'est l'un des plus prestigieux monuments du Nord de la France. Le bâtiment de l'ancienne abbaye de Vaucelles renfermant les salles du 12^e siècle est classé, de même que les vestiges du bâtiment du 18^e siècle et l'échauguette. Le mur de clôture en revanche est inscrit. L'abbaye se trouve dans un site de grande qualité paysagère, un écrin végétal au creux de la vallée de l'Escaut.

L'enjeu de visibilité ou de covisibilités est modéré compte tenu de la distance, de la situation topographique et de l'orientation principale des vues dans le parc de l'abbaye (cf. photographie page précédente).

Tour de guet de Beurevoir

Large panorama sur le paysage du Vermandois



Décor intérieur de l'église Saint-Martin de Vendhuile

Vitraux de Reyre Valentien (cartonnier)



Église Saint-Martin de Vendhuile

Architecte Jacques Droz



Sucrerie Sainte-Emilie

Villers-Faucon
Patrimoine industriel
(non classé)



Architecture de la reconstruction

(non classé)
G à D : Église de Roisel, modénature de briques et faïence, Église de Villers-Faucon



Borne routière

Gouzeaucourt

Ruines de l'abbaye du Mont-Saint-Martin

Commune de Gouy
Le monument se situe dans une propriété privée inaccessible, clos d'une haie.



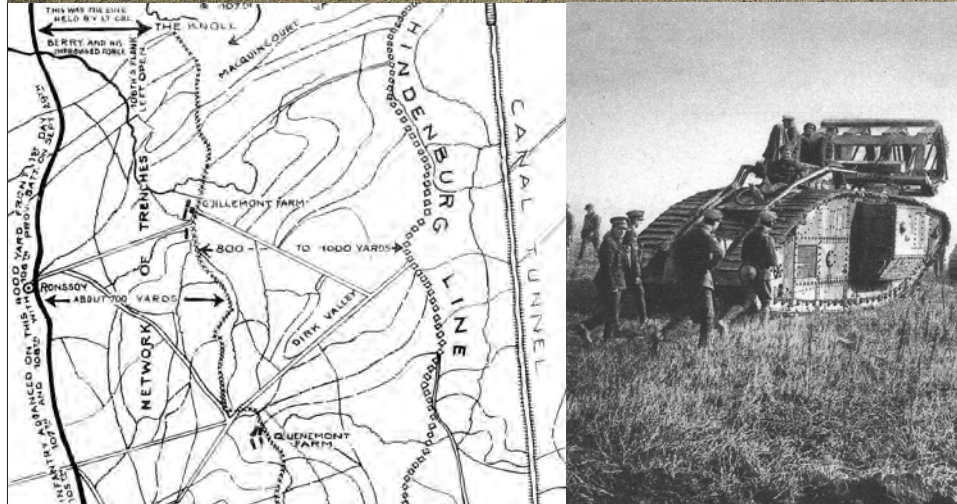
03 Sites, paysages et patrimoines bâtis



03.2.2 Monuments historiques entre 10 et 20 km

Département	Commune	Nom	Distance	MH	Enjeu
Aisne	Vermand	Oppidum de Vermand	10,1 km	classé	Faible : végétation et éloignement
Aisne	Caulaincourt	Ancien château de Caulaincourt	11,9 km	classé/inscrit	Nul : topographie, végétation et éloignement
Aisne	Serain	Eglise Saint-Sauveur	13 km	classé	Nul : topographie et éloignement
Aisne	Saint-Quentin	Monument du cimetière militaire allemand	14,8 km	inscrit	Nul : végétation et éloignement
Somme	Doingt	Mehrir le Doigt de Gargentua (Doingt)	15 km	classé	Nul : végétation et éloignement
Somme	Monchy-Lagache	Eglise Saint-Pierre	15 km	inscrite	Faible : topographie et éloignement
Nord	Esnes	Château	15 km	classé	Nul : topographie et éloignement
Aisne	Saint-Quentin	Puits	15,1 km	inscrit	Nul : éloignement et environnement urbain
Aisne	Saint-Quentin	Théâtre municipal	15,1 km	inscrit	Nul : éloignement et environnement urbain
Aisne	Saint-Quentin	Hotel Joly de Bammerville	15,3 km	classé	Nul : éloignement et environnement urbain
Aisne	Saint-Quentin	Hôtel	15,5 km	inscrit	Nul : éloignement et environnement urbain
Aisne	Saint-Quentin	Hotel de ville	15,8 km	classé	Nul : éloignement et environnement urbain
Aisne	Saint-Quentin	Ancienne collégiale	15,8 km	classé	Faible : éloignement et env. urbain
Aisne	Saint-Quentin	Chapelle de la Charité	15,9 km	inscrit	Nul : éloignement et environnement urbain
Somme	Péronne	Anciennes fortifications	16,0 km	classé	Nul : éloignement et environnement urbain
Somme	Péronne	Eglise Saint-Jean	16,4 km	classé	Nul : éloignement et environnement urbain
Somme	Péronne	Eglise Saint-Jean-Baptiste	16,4 km	classé	Nul : éloignement et environnement urbain
Aisne	Saint-Quentin	Porte des Canoniers	16,5 km	inscrit	Nul : éloignement et environnement urbain
Somme	Péronne	Château	16,6 km	classé	Nul : éloignement et environnement urbain
Aisne	Saint-Quentin	Gare	16,9 km	inscrit	Nul : éloignement et environnement urbain
Aisne	Fresnoy-le-Grand	Usine textile la Filandière	17,1 km	classé/inscrit	Faible : éloignement et env. urbain
Aisne	Bohain-en-Verm.	Hotel de ville	18,1 km	inscrit	Nul : éloignement et environnement urbain
Somme	Athiers	Eglise N.D de l'Assomption	18,1 km	classé	Nul : éloignement
Aisne	Rocquigny	Eglise Sainte Geneviève	18,9 km	classé	Nul : éloignement
Nord	Estournel	Chappelle Bricout	19,3 km	incrit	Nul : éloignement
Nord	Cambrai	Château de Ranette	19,6 km	inscrit	Nul : éloignement
Nord	Cambrai	Porte St Ladre (Cambrais)	19,7 km	inscrit	Nul : éloignement
Nord	Cambrai	Porte de Paris (Cambrais)	19,8 km	classé	Nul : éloignement
Nord	Cambrai	Tour Saint Fiacre	19,8 km	inscrit	Nul : éloignement
Nord	Cambrai	Maison espagnole	20 km	classé	Nul : éloignement

**Mémorial des Nations
de la côte de Flesquières**
(UNESCO)



**Mémorial Américain
de Bellicourt**

(non UNESCO)
Il commémore la bataille qui
brisa la ligne de défense alle-
mande Hindenburg
En bas : carte de la ligne
de front et débâcle allemande
le 29 septembre 1918



Site de Rancourt
Cimetière allemand
(UNESCO)
Chapelle du Souvenir
français (UNESCO)



**Monument franco-allemand
à Saint-Quentin**
(UNESCO)

03 Sites, paysages et patrimoines bâtis

03.2.3

Édifices recensés à l'inventaire supplémentaire

Patrimoine industriel

À la fin du 19^e siècle, la région prend le tournant industriel et se lance notamment dans la transformation de la betterave sucrière. Ceci modifiera en profondeur le paysage par la mise en culture en grandes étendues, mais aussi par l'apparition de nouveaux points d'accroche visuelle : les cheminées des usines.

À ce titre, la **Sucrerie de Sainte-Émilie (Villers-Faucon)** est l'exemple le plus représentatif de cette période. Il s'agit d'un véritable complexe regroupant usines et habitats ouvriers. La Sucrerie, toujours en activité, est répertoriée à l'inventaire général du patrimoine culturel au titre de « modèle architectural commun à plusieurs sucreries ».

À la même époque, Napoléon 1^{er} ordonnait la construction du **canal de Saint-Quentin** et le percement du **soussol de Riqueval** sur 5670m de distance. Le canal a connu un trafic intense, servant au transport du charbon et des céréales vers Paris, jusqu'en 1966, date de l'ouverture du canal du Nord. Il est le seul endroit au monde où l'on pratique encore le système du touage ou remorquage des péniches à la chaîne. Le **musée du Touage** témoigne de cette époque, il constitue un point d'attrait touristique à proximité du site de projet.

Patrimoine de la reconstruction

La Première Guerre mondiale fut dévastatrice pour la région. Après la guerre, la reconstruction fut vitale. À cette occasion, plusieurs architectes se distinguent et les oeuvres architecturales fleurissent. Dès 1917, la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement organise un concours pour l'établissement de modèles types d'habitations et de fermes pour les régions dévastées. Louis Faille, natif de Nurlu, sera particulièrement actif dans le canton de Roisel. On lui doit notamment les **églises de Longavesnes, Roisel, Villers-Faucon**.

Enjeux

Par leur foisonnement dans la région, ces oeuvres architecturales non classées sont néanmoins constitutives d'un patrimoine historique. Elles sont caractérisées par une utilisation de matériaux vernaculaires simples et peu onéreux tels que la brique et la céramique, dont les modes d'assemblage font la richesse architecturale.

Compte tenu de leurs intérêts pour la qualité du cadre de vie et la perception des paysages quotidiens, tous les édifices recensés dans un rayon de 7km sont supposés porteurs d'un enjeu modéré :

- Église de Vendhuile, Jacques Droz (2,2km).
- Sucrerie Sainte-Émilie à Villers-Faucon (2,4km).
- Église de Roisel, Louis Faille (5km).
- Église de Villers-Faucon, Louis Faille (4km).
- Musée du Touage à Bellicourt (4,1km).
- Église de Longavesnes, Louis Faille (6,7km).

03.3

Sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre

Durant la Première Guerre mondiale (1914-1918), la région est durement frappée par les batailles de la Somme. Le paysage en sera modifié et le souvenir de cet épisode est aujourd'hui présent à travers les nombreux cimetières militaires nationaux et internationaux, monuments aux morts et mémoriaux présents dans la quasi-totalité des communes.

03.3.1

Site UNESCO

Les témoins de cet épisode tragique de notre histoire font l'objet d'un projet d'inscription au Patrimoine Mondial au titre des « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale ».

La sélection est constituée de 105 éléments (80 pour la France et 25 pour la Belgique) choisis au sein d'un ensemble de plusieurs milliers de cimetières, nécropoles et mémoriaux, du front ouest. Ces éléments sont représentatifs de la très grande diversité des nations et des peuples qui ont été impliqués dans ce conflit mondial. Ils composent un paysage mémoriel représentatif de l'étendue géographique du front dans son ensemble, de grands moments de son histoire et de ses évolutions au cours de la guerre.

Dans le périmètre d'étude, on dénombre 5 sites issus de la liste du projet d'inscription au Patrimoine Mondial :

— **Chapelle du Souvenir français et Nécropole nationale à Rancourt**. Elle est la plus importante nécropole française dans la Somme, ce qui en fait un passage obligé du circuit du Souvenir. Située à 19,4km du site de projet, en promontoire, les covisibilités potentielles seront néanmoins fortement atténuées par la distance ainsi que par la présence dans le champ visuel du parc éolien de Nurlu. Enjeu faible.

— **Cimetière britannique et cimetière allemand de Rancourt**. Situés à 19,5km de distance. Comme précédemment, l'éloignement justifie une quasi-absence d'enjeu.

— **Cimetière allemand et monument franco-allemand à Saint-Quentin**. Ce cimetière, où reposent 8229 soldats, possède un remarquable monument funéraire, élevé à la mémoire des soldats des deux camps morts pour leur patrie. Il est situé rue de la Chaussée Romaine, sur la RN 29, à 15,9km du site de projet, au coeur d'un parc arboré, sans possibilités de co-visibilités.

— **Mémorial des Nations et cimetière britannique de la côte de Flesquières**. Lors de l'aménagement de la Ligne Hindenburg, l'armée allemande fait de Flesquières un élément fort du dispositif qui doit défendre Cambrai, situé à 10 kilomètres à l'arrière. Le système défensif installé sur la crête de Flesquières devient un objectif militaire britannique. Le bilan humain de la bataille de Cambrai s'avère effroyable : 45 000 victimes dans les rangs britanniques et autant dans les rangs allemands. Le « Panorama de la crête de Flesquières » est muni d'un panneau pédagogique et d'un belvédère orienté vers le site de projet éolien, à plus de 14 km. Il donne à voir un vaste paysage aujourd'hui dominé par des éoliennes. Dans ce contexte, l'enjeu est faible.

03.3.1

Autres sites funéraires et mémoriels

Outre ces monuments, il faut également noter la présence à 2,3km du **Mémorial américain de Bellicourt**, qui présente une terrasse panoramique sur le champ de bataille de l'assaut victorieux de quelque 90 000 soldats américains contre la ligne Hindenburg en septembre 1918. Cette terrasse se trouve dans l'axe du projet de parc éolien, elle est régulièrement visitée, car le site est facile d'accès depuis la RD1044 (enjeu fort).

Cette campagne a été le champ de nombreuses batailles et les cimetières militaires sont nombreux dans l'aire d'étude rapprochée. Ils font l'objet d'un tourisme mémoriel qui justifie de porter attention aux impacts et certain, comme les cimetières britanniques, constituent des oeuvres à part entière tant la composition et le choix des matériaux sont soignés. Pour ces raisons, les cimetières situés dans l'aire d'étude rapprochée sont caractérisés de la façon suivante :

- Cimetière américain de Bony (0,7km). Enjeu fort : proximité, ampleur du site funéraire et monument de grande dimension.
- Cimetière britannique à Templeux-le-Guérard Ouest (0,5km). Enjeu faible : situé dans la vallée de la Cologne au pied d'un versant, petite dimension.
- Cimetière britannique à Templeux-le-Guérard Nord (0,5km) Enjeu faible : situé dans un boisement, petite dimension.

— Cimetière britannique à Lempire (0,4 km). Enjeu modéré : le cimetière est proche du projet, mais il se trouve dans un site sans qualité à proximité de l'autoroute.

— Cimetière britannique à Hargicourt (0,7km). Enjeu faible : situé dans la vallée de la Cologne au pied d'un versant, petite dimension.

— Cimetière britannique de Bellicourt (4,1km). Enjeu modéré: Beau cimetière situé dans l'axe du site de projet, à l'entrée de village.

— Cimetière britannique de Villers-Faucon (4,2km). Enjeu modéré: beau cimetière situé à l'entrée de la Sucrerie Sainte-Émilie en co-visibilité avec le projet.

— Monument Australien de Pontruet (6,5km). Enjeu faible: monument de petite dimension, difficile d'accès, déjà concerné par l'impact des éoliennes de Pontruet.

Synthèse

D'une manière générale, un faible niveau d'enjeu sur le patrimoine bâti protégé au titre des Monuments Historiques, dans l'aire d'étude rapprochée tout comme dans l'aire d'étude éloignée.

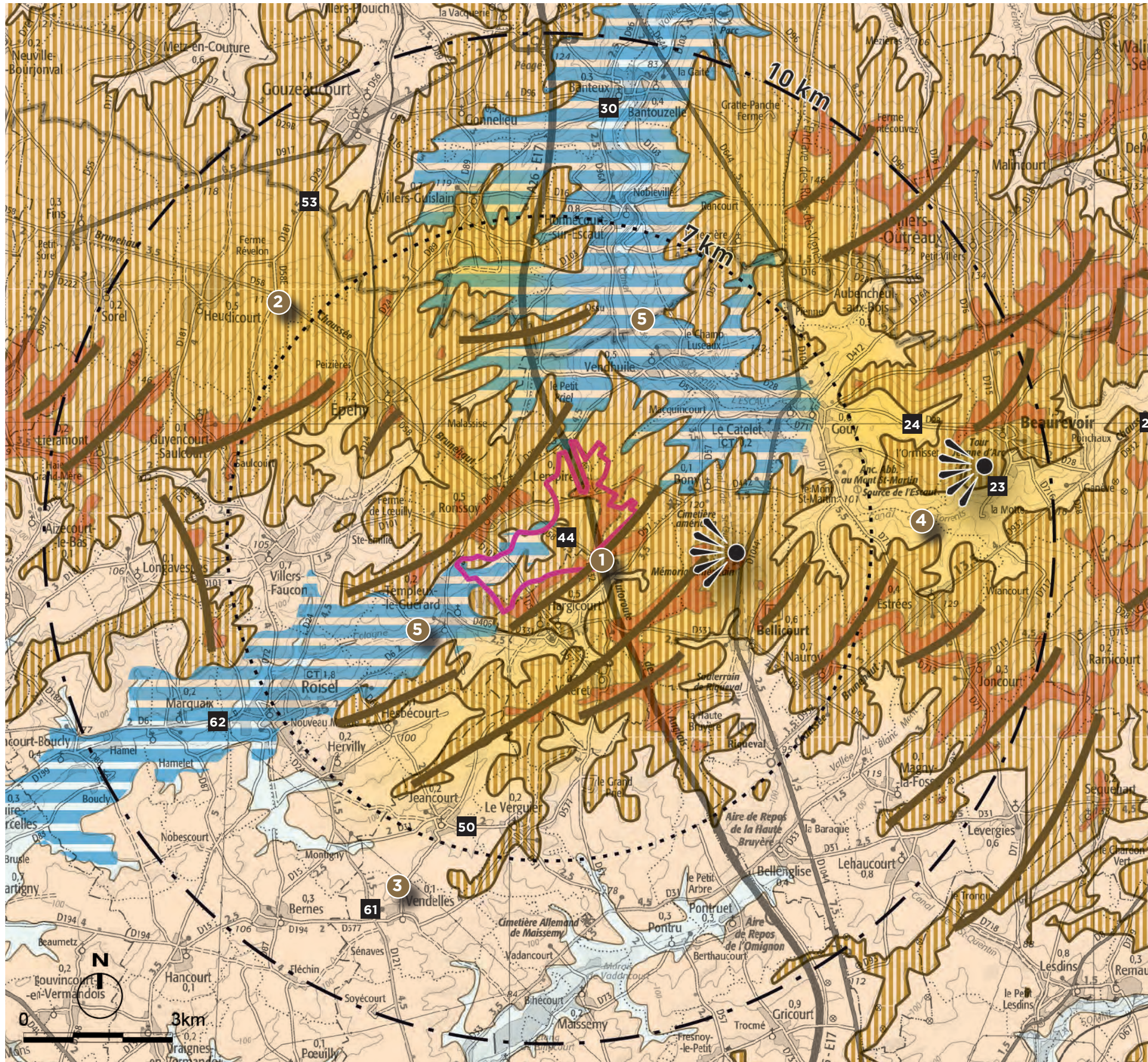
Une exposition modérée au risque de co-visibilité depuis le site inscrit de l'Abbaye de Vaucelles.

Une sensibilité élevée du paysage emblématique de la vallée de l'Escaut et du paysage sensible de la vallée de la Cologne aval.

A l'exception d'un enjeu faible pour le site mémoriel de Flesquières, on relève l'absence d'enjeu sur les autres sites mémoriels et funéraires concernés par la candidature UNESCO.

Fort enjeu de co-visibilité depuis la terrasse du mémorial américain de Bellicourt (non MH, non Unesco).

Une grande diversité de patrimoine architectural lié à la Grande Guerre (reconstruction, sites funéraires) ou à la révolution industrielle dans l'aire d'étude rapprochée, qui justifie une analyse exhaustive des impacts.



Aires d'étude

- Aire d'étude très éloignée - 20 km
- - - Aire d'étude éloignée - 10 km
- Aire d'étude intermédiaire - 7 km
- Zone de projet

- Bassin visuel de petite dimension dans l'axe du projet
- Bassin visuel de petite dimension (Vallée)
- Bassin visuel de moyenne dimension
- Bassin visuel de grande dimension en balcon sur le paysage
- Bassin visuel de grande dimension (Collines)

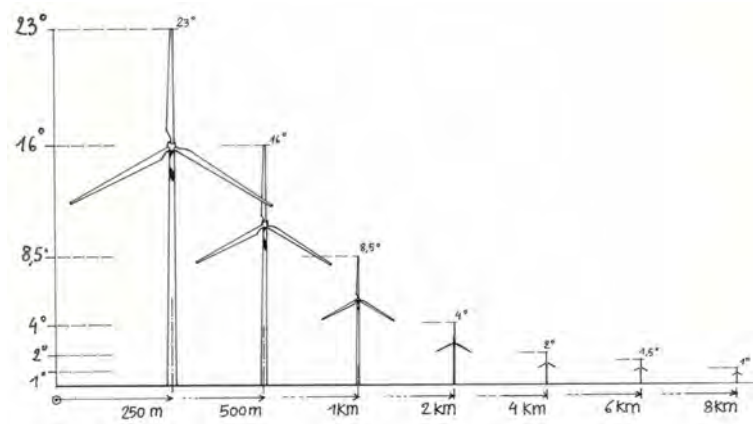
- Espace en contact visuel avec le site de projet
- Masque visuel des collines
- Point de vue panoramique

28 Repérage des photos

- 1** Un front de collines qui cloisonnent les vues
- 2** Un plateau dégagé qui offre des vues immenses
- 3** Un plateau aux vues limitées par le piémont des collines
- 4** Un promontoire sur la vallée de l'Escaut et les collines
- 5** Des vallées orientées vers le site de projet

Aires de visibilité
Source : Champ Libre
IGN

04 Analyse des perceptions



Dégressivité visuelle non linéaire
Source : cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en région wallonne

04.1 Généralités sur la perception d'une éolienne

La prégnance visuelle d'une éolienne n'est pas proportionnelle à la distance. En effet, l'angle d'incidence visuelle décroît plus vite que l'éloignement :

— à 250m, une éolienne de 150m de hauteur totale occupe 23° d'angle vertical de vision, soit le champ visuel dans lequel l'oeil est capable de reconnaître les mots et les formes géométriques.

— à 1km, une éolienne de 150m intercepte seulement 9° d'angle vertical de vision.

— Au-delà de 2km, une éolienne de 150m intercepte moins de 5° d'angle vertical de vision, c'est-à-dire un angle situé dans la limite de perception des détails par l'oeil humain.

— Au-delà de 8km, l'angle d'incidence vertical reste constant.

Ceci signifie que les impacts visuels majeurs se situent entre 0 et 4km, et qu'au-delà de 8km, il est d'usage de considérer que les enjeux de prégnance visuelle sont modérés à faibles.

Mais cette première approche est insuffisante, car elle ne prend en compte que la situation d'une éolienne isolée dans un contexte de visibilité optimal. En effet, pour caractériser les effets de l'éolien sur la perception, il faut également considérer les facteurs suivants :

— Le nombre d'aérogénérateurs : une éolienne isolée à 8km est plus difficile à distinguer qu'un groupe de machines. On parle dans ce cas d'effet de masse.

— L'étendue du parc : une éolienne isolée à 8km est plus difficile à distinguer qu'une ligne étirée sur la ligne d'horizon. On parle dans cette situation d'effet de saturation.

— Le relief et la végétation : une éolienne isolée à 8km dans un paysage de plaine sans végétation est plus aisée à distinguer que dans un paysage bocager et vallonné. On parle dans cette situation d'effet de masque induit par le relief et la végétation.

— Les effets atmosphériques : la couleur blanche des éoliennes imposée par l'aviation civile induit une grande variabilité de la visibilité en fonction des conditions météorologiques. Ceci explique qu'il n'est pas rare, lorsque le temps est clair et que la vision est dégagée, de nettement distinguer des parcs distants de plus de 15km. A contrario, par temps gris, les éoliennes sont difficiles à percevoir.

04.2 Analyse des perceptions par bassin visuel

04.2.1 D'est en ouest un front de collines qui cloisonnent les vues

Les collines du Vermandois dessinent une succession de lignes de crêtes qui constituent autant d'obstacles au regard. Elles engendrent un territoire complexe et cloisonné. Tantôt l'observateur domine le paysage, tantôt il est dominé par le relief, enfermé dans les vallons et les vallées (ex : Villers-Faucon, Hargicourt, Templeux-le-G.).

Ceci conduit le plus souvent à faire oublier la présence des parcs éoliens existants - et parfois en dépit de leur proximité - ou bien au contraire à les voir apparaître subitement derrière une ligne de crête. Cet **effet de masque devra être pris en compte dans l'analyse des impacts du projet.**

Dans l'unité paysagère des collines, il existe par conséquent une infinité de points de vue et de possibilités de découvertes du territoire. Cette expérience visuelle se fait principalement par des routes secondaires : D101 entre Longavesnes, Villers-Faucon, Le Ronsoy et Hargicourt, D57 entre Bony et Hargicourt, entre Jeancourt et Hesbecourt.

La plupart des villages se lovent dans les plis du relief collinaire. Par conséquent, il y a un **fort enjeu à étudier le rapport d'échelle entre les éoliennes et ces micropaysages, ceci afin d'éviter des situations d'écrasement.**

04.2.2 Au nord-ouest, un plateau dégagé qui offre des vues immenses

Au nord des collines du Vermandois se dessine un plateau dégagé en surplomb du Cambrasis.

Ce territoire de grande culture, dénué de végétation, ouvre des vues immenses et sans obstacle dans toutes les directions. On découvre ce paysage épuré entre Epehy et Ronsoy depuis la RD58, dite Chaussée Brunehaut. Mais également depuis toutes les voies secondaires latérales qui parcourent le plateau.

C'est le lieu de découverte privilégié des parcs éoliens du territoire. Par conséquent, l'enjeu principal depuis ce bassin visuel consiste à s'assurer de l'insertion du projet de parc dans le contexte éolien et de la préservation d'aires de respiration suffisantes, pour éviter la fermeture des panoramas.

04.2.3 Au sud, un plateau dégagé limité au nord par le piémont des collines

Au Sud de Roisel, un plateau situé à une altitude inférieure offre des vues dégagées, mais peu profondes sur le relief des collines et la vallée de la Cologne.

On fait l'expérience de ce rapport frontal au relief des collines vermandoises en empruntant la RD121 entre Vermand et Roisel.

Le principal enjeu de ce bassin visuel concerne le rapport visuel entre le parc de Bernes et le parc projeté.

04.2.4 À l'est, un balcon sur le site de projet

À l'est du site, le rebord du plateau se présente comme un promontoire sur la vallée de l'Escaut et les collines. Ici, les vues sont immenses et laissent découvrir un paysage secoué d'amples ondulations au contact des collines et de l'Escaut.

Ce paysage se découvre tout d'abord sous la forme de vues panoramiques depuis les sites touristiques du Mémorial Américain de Bellicourt et de la Tour de guet de Beurevoir. Il s'apprécie également en empruntant la RD1044, axe de communication majeur entre le carrefour de Bonavis et Saint-Quentin.

C'est un **paysage sensible aux rapports d'échelles entre le coteau et les éoliennes**, notamment concernant les vues qui s'offrent à la faveur des nombreuses petites routes, lesquelles descendent du plateau vers les villages de fond de vallée (Gouy, Le Catelet, Venduile, etc.).

04.2.5 Des vallées encaissées orientées vers le site de projet

De par leur configuration topographique et leurs orientations, les vallées de l'Escaut et de la Cologne forment des corridors de vision axés sur le site de projet.

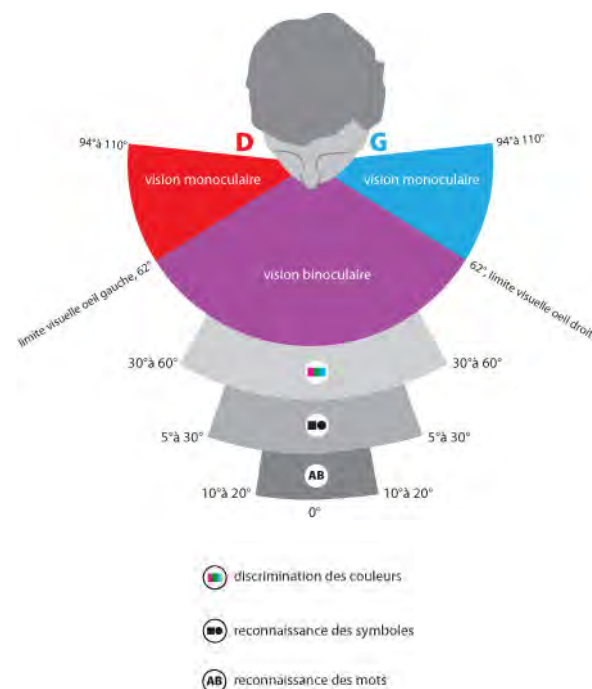
Dans la vallée de l'Escaut, la forte présence végétale entre Gouy et l'Abbaye de Vaucelles, ainsi que son encaissement, forment un ensemble paysager de grande cohérence qui contraste avec le dénuement des plateaux.

Les sources de la Cologne, à Roisel, donnent au contraire naissance à une topographie plus douce qui se rattache plus aisément au système des collines.

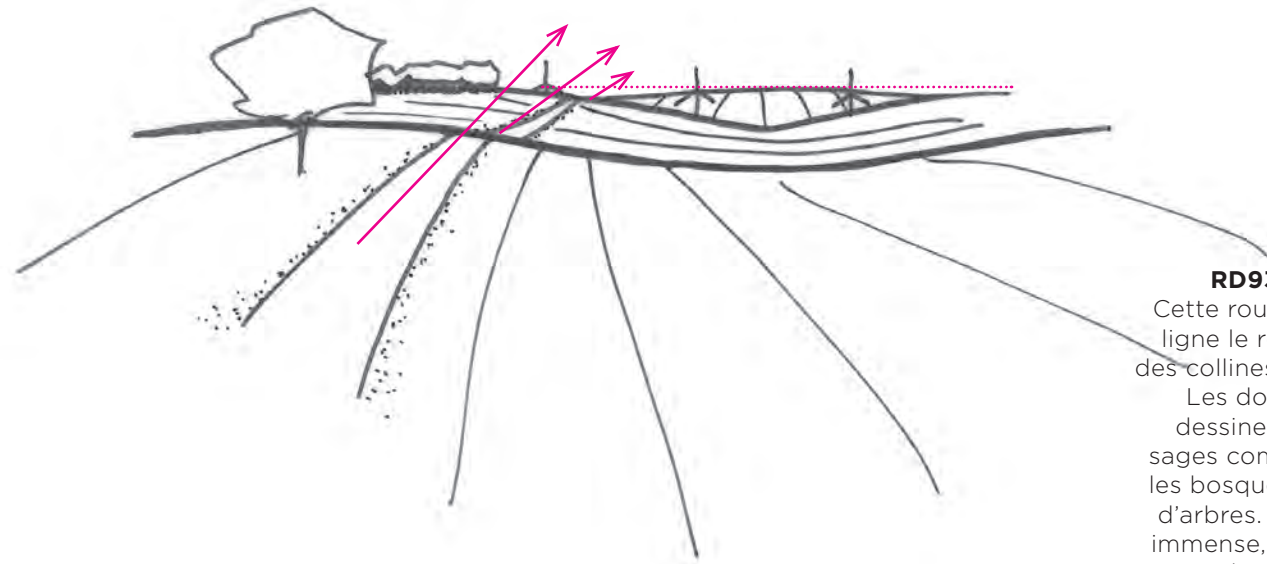
Les vallées constituent des **paysages de petite échelle, sensibles aux effets de domination et à l'émergence d'éléments industriels dans un paysage préservé.**

Limites du champ de vision humain

Vision panoramique : 94 à 110°
Vision stéréoscopique : 60°
Reconnaissance visuelle : 5 à 30°



Bassin visuel n°01
Un front de collines
qui cloisonnent les vues
d'est en ouest

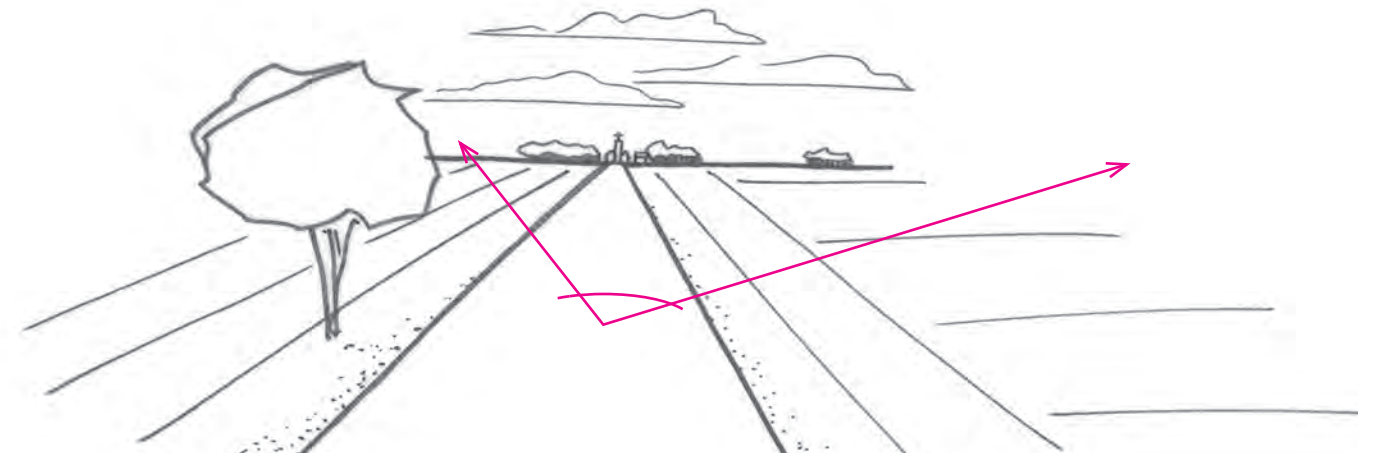


RD932 Bavay/Maretz
 Cette route rectiligne souligne le relief moutonnant des collines du Vermandois. Les douces ondulations dessinent des micropayages compartimentés par les bosquets et les rideaux d'arbres. Le panorama est immense, les parcs éoliens se perdent dans le lointain.



22

Bassin visuel n°02
Au nord-ouest, un plateau dégagé
qui offre des vues immenses



53

Entre Villers-Guislan et Épehy Les routes qui sillonnent le plateau Nord offrent des panoramas immenses. Ce bassin de vision est celui qui permet d'avoir l'aperçu le plus complet sur les parcs éoliens du territoire.

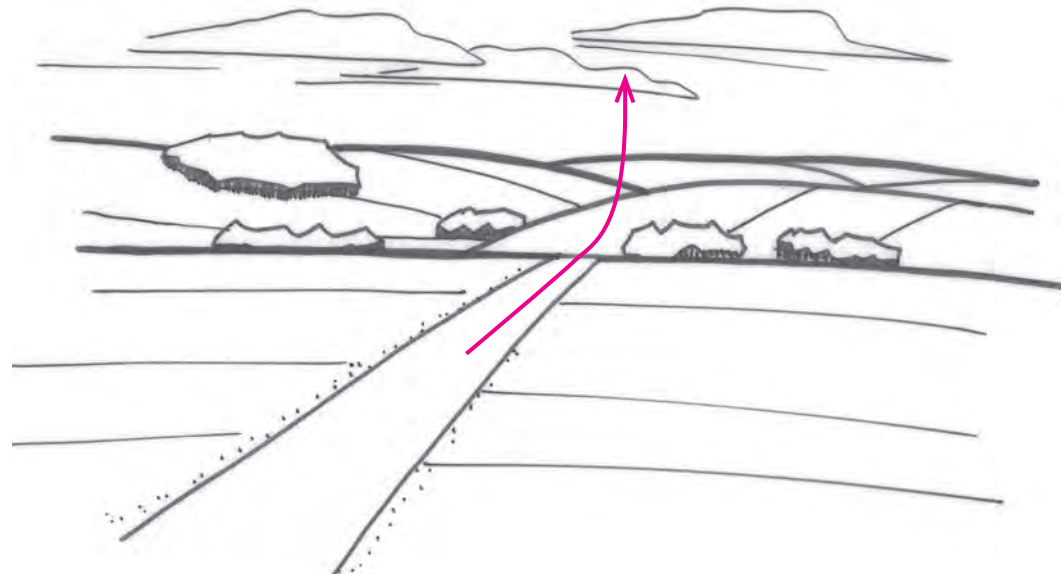


44

Au-dessus d'Hargicourt Les thalwegs dessinent d'amples ondulations et engendrent des lignes de crêtes successives qui masquent les parcs éoliens en exploitation. Le site de projet prend place dans l'un d'entre eux à Ronssoy

Bassin visuel n°03

Au sud, un plateau aux vues limitées par le piémont des collines



RD121 Vermand/Roisel

Large panorama sur les collines du Vermandois qui barrent l'horizon. On perçoit nettement la dépression de la vallée de la Cologne.

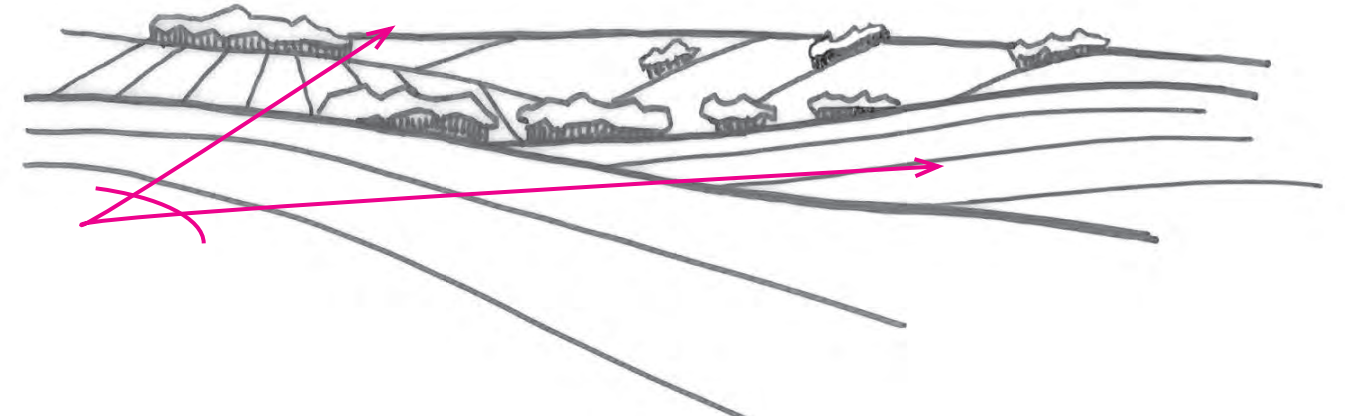


RD 31 Jeancourt

Au piémont des collines le relief est ondulant. Le dénivelé joue un rôle de masque sur le parc éolien de Pontru situé à proximité

Bassin visuel n°04

À l'est, un belvédère sur la vallée de l'Escaut et les collines du Vermandois

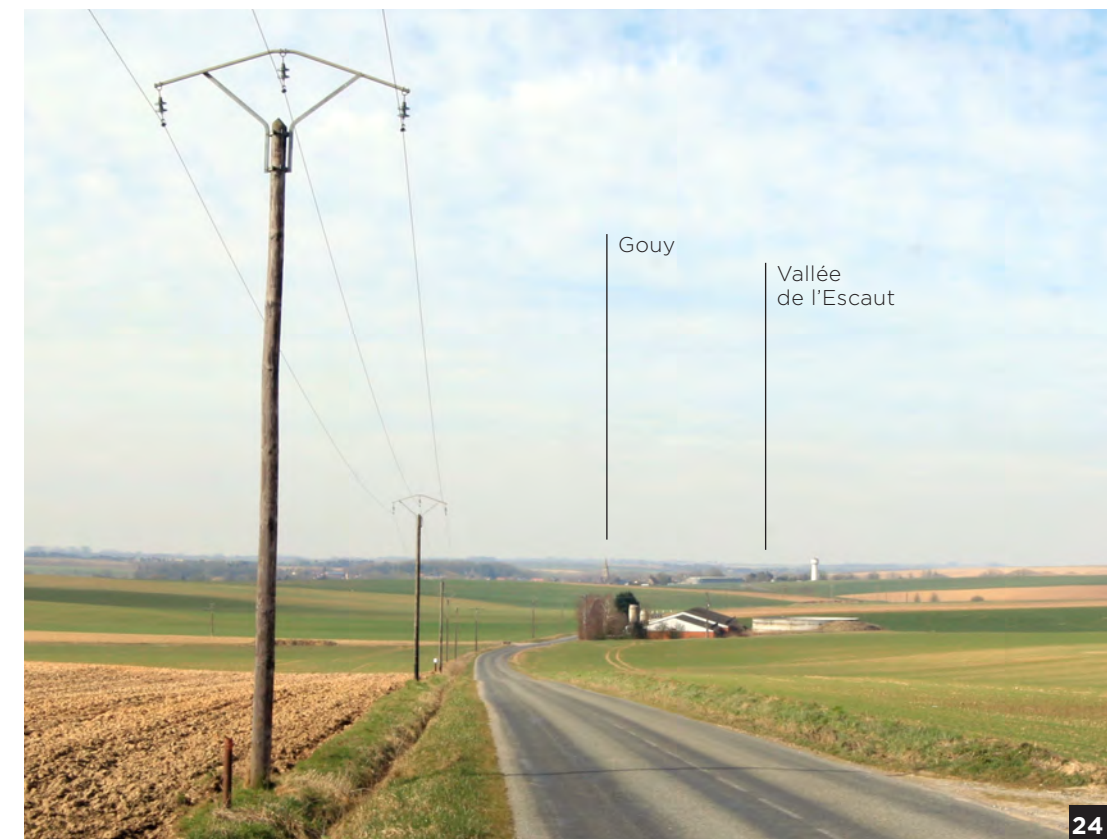


Tour de Guet de Beurevoir

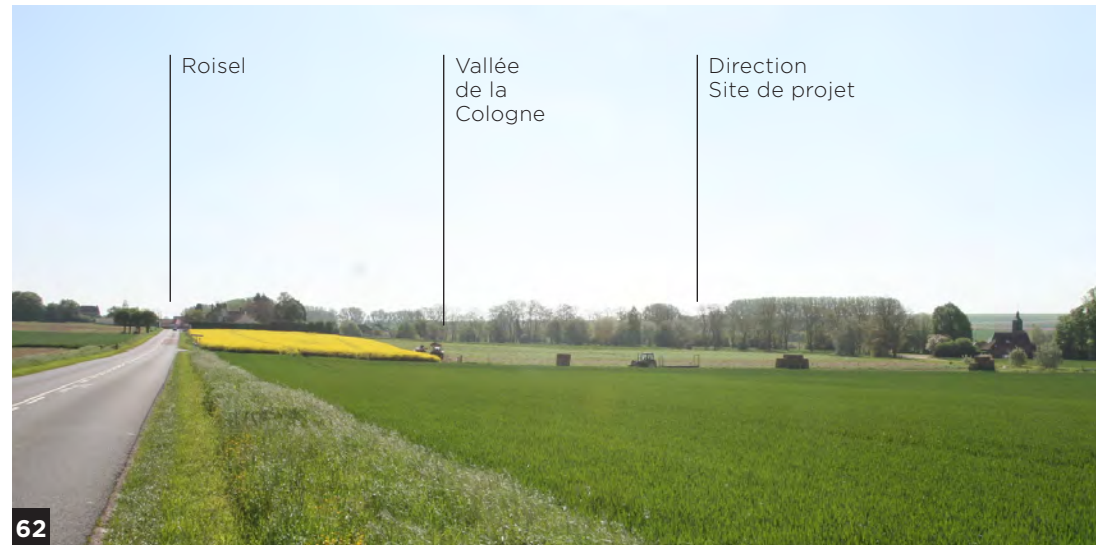
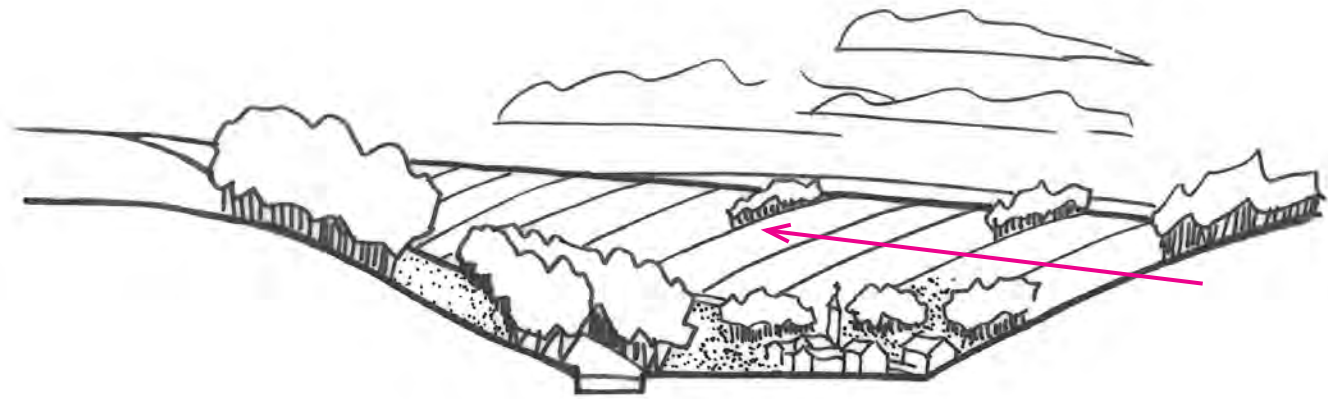
Depuis la tour, large panorama sur l'ample vallée aux sources de l'Escaut. Les collines du Vermandois dessinent un horizon relevé. Les parcs éoliens du territoire se perdent dans la nébulosité de la ligne d'horizon.

RD 28 vers Gouy

Au piémont des collines, le relief s'incurve doucement à l'approche de l'Escaut. L'évasement de la vallée est immense, les collines situées à l'ouest dominant le site. Les villages se lovent dans les replis du terrain, ils dessinent des tâches de végétation dans ce paysage agro-industriel.



Bassin visuel n°05
Des vallées encaissées
orientées vers le site
de projet



RD6 Marquais, en direction de Roisel
 Le site de projet se trouve dans l'axe de la vallée de la Cologne. L'évasement de la vallée est tel qu'il existe une co-visibilité potentielle.



RD96 en direction de Banteux
 La vallée de l'Escaut est axée sur le site de projet entre Banteux et Vendhuile. L'évasement de la vallée sur le flanc ouest constitue un facteur de risque de co-visibilité. Toutefois la forte présence du végétal en fond de vallée tend à minorer ce risque.

Axe de déplacement
De rares vues panoramiques
dégagées



RD1044 Cambrai /Saint-Quentin
 Grande ouverture visuelle sur la vallée de l'Escaut et le site de projet en arrière-plan



RD932 Chaussée Brunehaut
 Grande ouverture visuelle sur les parcs éoliens du Vermandois



RD331 Bellicourt/Epehy

Vue sur le site de projet dans l'axe de l'autoroute



43



28

Perceptions sur le site depuis les axes de déplacement

Source : Champ Libre
IGN

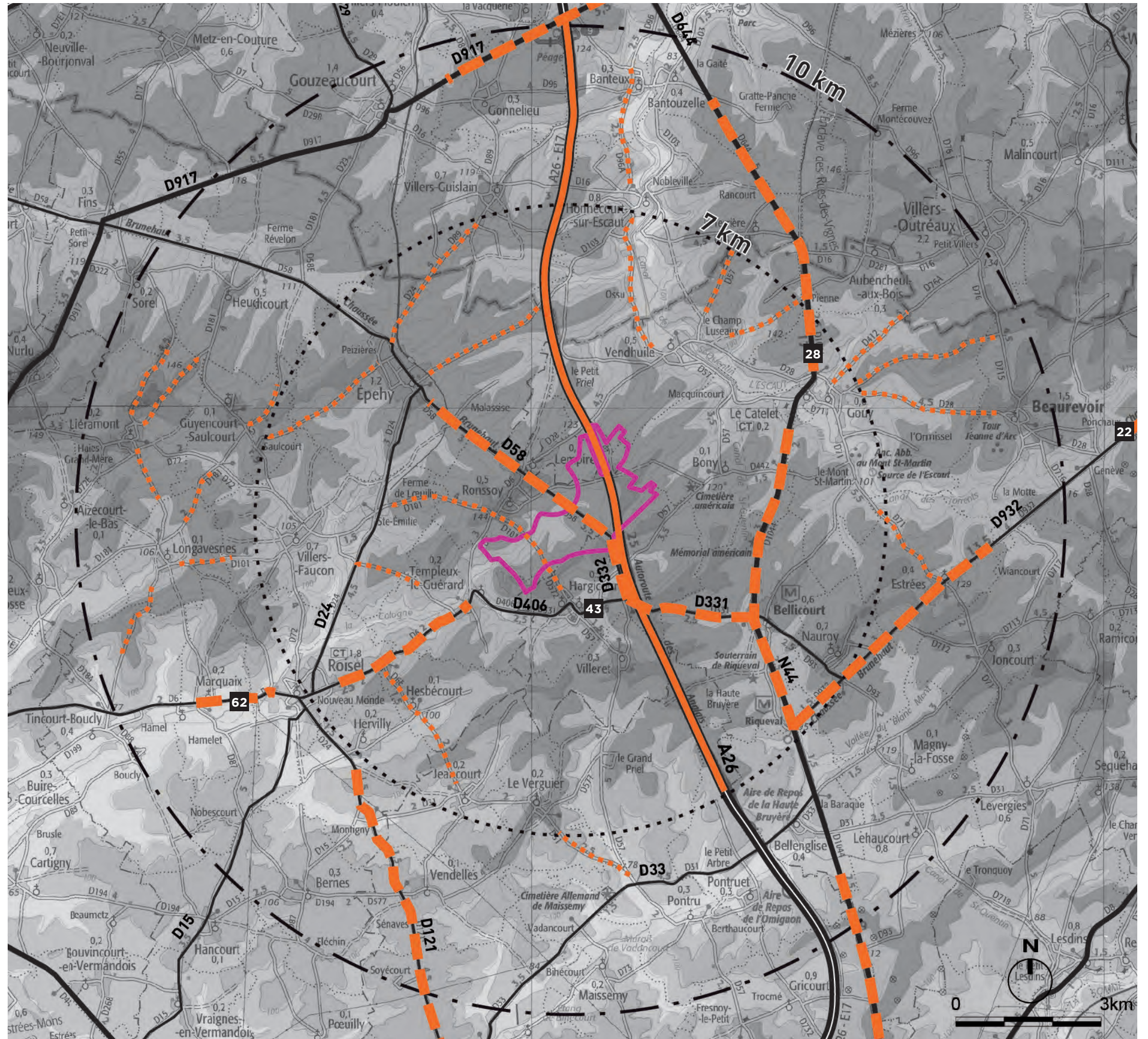


Vues potentielles

- depuis l'autoroute
- depuis les axes fréquentés
- depuis les axes secondaires

28

Repérage des photos



04.3

Analyse des perceptions le long des axes de déplacement

A la grande échelle, les principaux axes de découverte du paysage Vermandois sont :

A l'échelle régionale

— L'autoroute A26 qui donne à voir par intermittence le relief collinaire et les grandes ouvertures visuelles qui l'accompagne. La zone d'implantation se situe de part et d'autre de l'autoroute. Le projet est potentiellement visible depuis l'infrastructure, sur une fenêtre relativement courte.

— La D932, dite chaussée Brunehaut, qui, entre Serain et Beaurevoir puis au sud-ouest d'Estrées, offre de larges panoramas sur le Vermandois et les parcs éoliens.

— L'ancienne N44 (D1044 et D644) entre Saint-Quentin et Cambrai, qui se trouve dans l'axe de la zone de projet à la sortie de Cambrai. Des vues potentielles en balcon s'ouvrent à l'approche du Catelet.

A l'échelle locale

— L'axe Bellicourt/ Epehy (D58, D331 et 332) traverse le centre de la zone de projet, il sera concerné par les impacts du projet éolien.

— La D6 qui dessert Roisel depuis Péronne est dans l'axe de la zone de projet, en contrebas du secteur pressenti pour l'implantation, c'est une route potentiellement impactée par le projet.

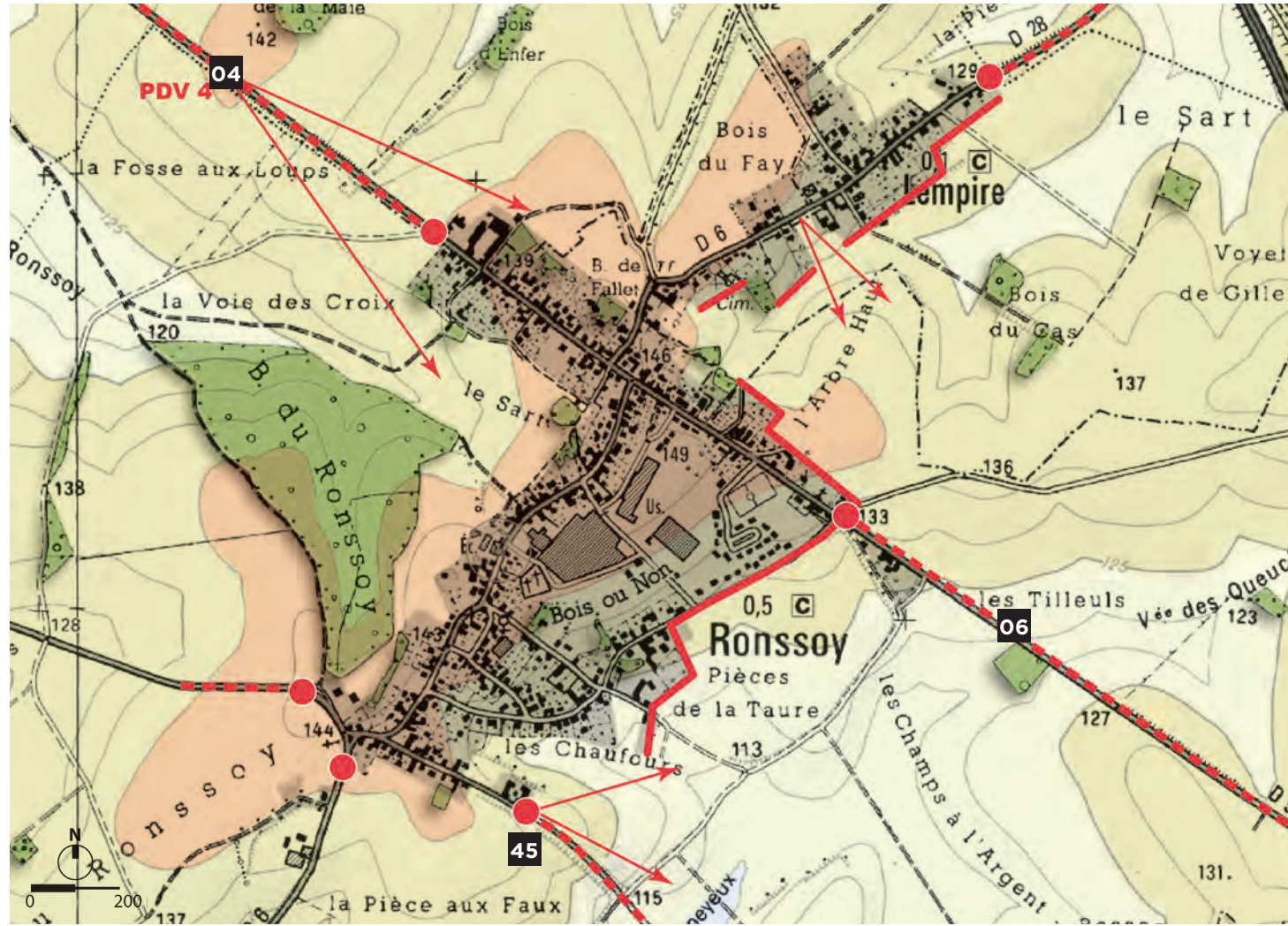
A l'échelle villageoise

— Des routes, perpendiculaires à la vallée de l'Escaut offre des points de vues en enfilade sur la vallée et le relief des collines. Le regard peut y intercepter la zone de projet. Il s'agit souvent de points de vue confidentiels.

— Des routes cheminent en crête du relief à la sortie des villages. Elles offrent alors des points de vue dégagés sur le paysage rural du Vermandois et les parcs éoliens environnants.

Ronssoy Lempire

Cadre de vie	Fort	Modéré	Faible
Paysage	Fort	Modéré	Faible
Patrimoine	Fort	Modéré	Faible



Lieux potentiellement sous influence visuelle

- ★ Edifice/patrimoine/lieu d'intérêt
- Entrée de village
- Itinéraire d'approche
- Front urbain
- ↔ Vue panoramique caractéristique
- Espace qualitatif
- Enveloppe du bâti et des jardins
- Bois et bosquet

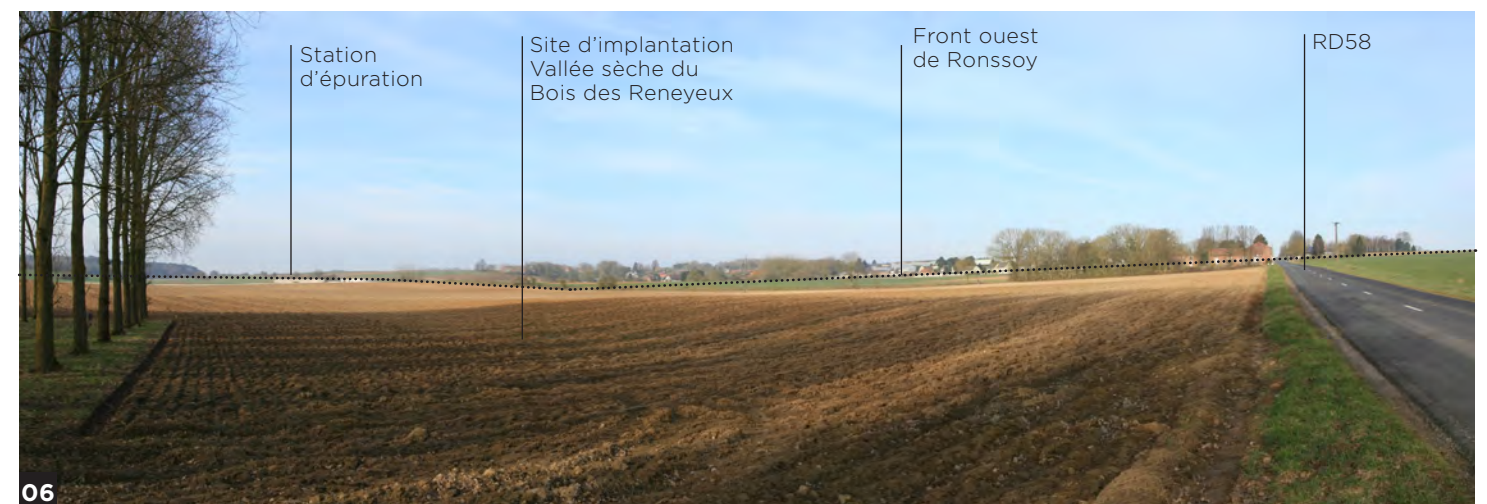
Les villages du Ronssoy et de Lempire prennent place au sommet d'une colline et s'étirent le long d'une ligne de crête orientée nord-ouest - sud-est, parallèlement à la vallée sèche qui accueille le projet de parc éolien.

L'ensemble se découvre par la RD58 Epehy/Bellicourt, qui offre des vues frontales sur la silhouette du village. Au nord-ouest, la route est axée sur le site de projet, qui occupe une large emprise du panorama, en superposition avec la silhouette du village. Au sud-est, la route traverse le site de projet et laisse découvrir le front est du Ronssoy (photos 06 et 45). Les autres entrées de ville sont plus confidentielles, elles sont toutes sous influence visuelle du site de projet.

La lisière est du Ronssoy est la plus exposée de par sa proximité et en raison de sa position en balcon. La majorité des habitations ont leurs façades principales tournées vers le Sud, c'est-à-dire sur le site de projet.

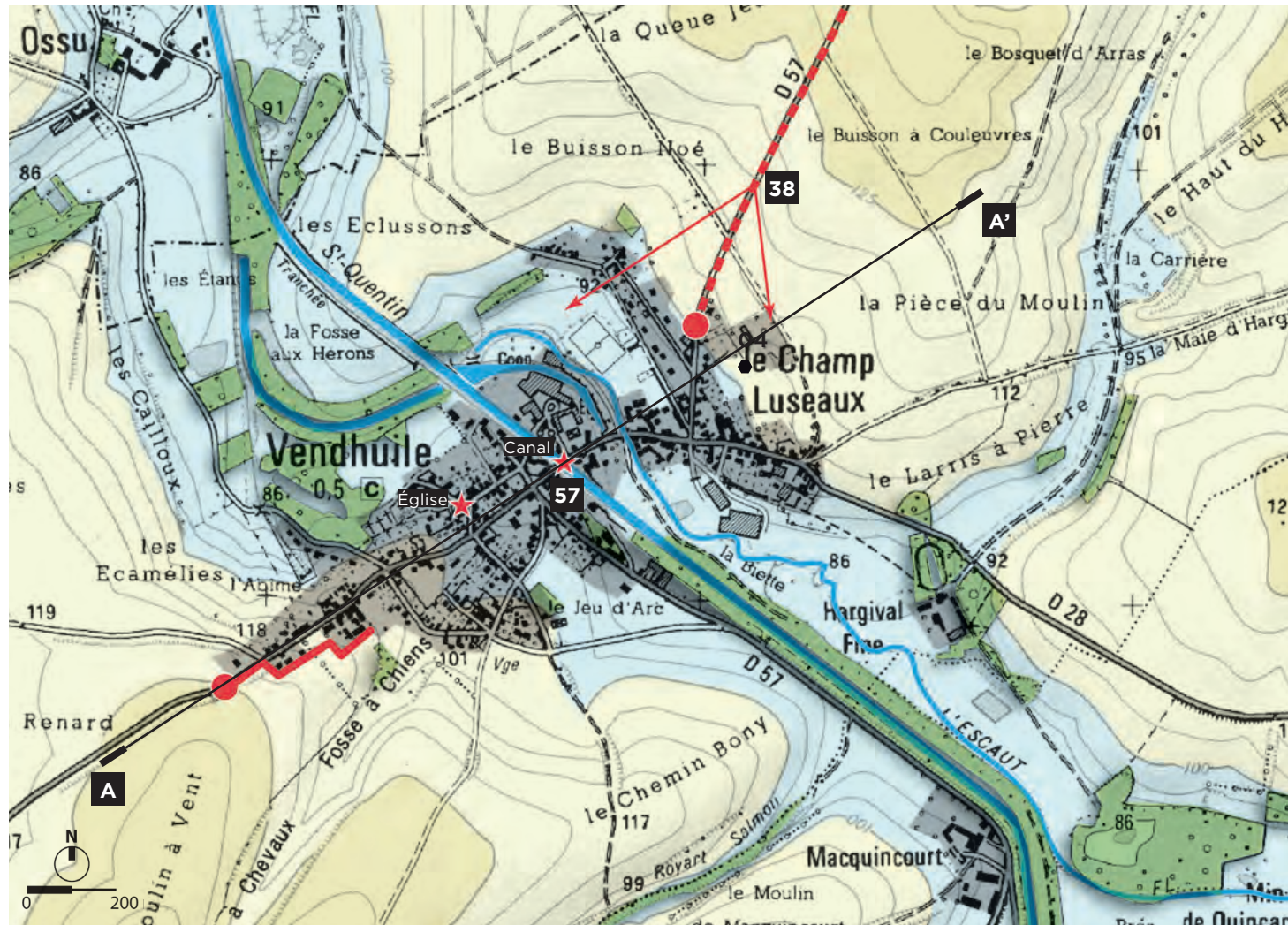
La lisière est de Lempire est également concernée par un fort enjeu d'influence visuelle en raison de sa proximité, des jardins tournés vers le site et de l'existence de fenêtres de vision depuis l'espace public.

L'enjeu sur le cadre de vie est qualifié de fort en raison de la proximité des habitations. Le paysage de la vallée sèche est caractéristique du paysage des Collines, ce qui justifie un enjeu modéré qui devra être pris en compte dans le choix de l'implantation.



Vendhuile

	Fort	Modéré	Faible
Cadre de vie			
Paysage			
Patrimoine			



Lieux potentiellement sous influence visuelle

- Edifice/patrimoine/lieu d'intérêt
- Entrée de village
- Itinéraire d'approche
- Front urbain
- Vue panoramique caractéristique
- Espace qualitatif
- Enveloppe du bâti et des jardins
- Bois et bosquet

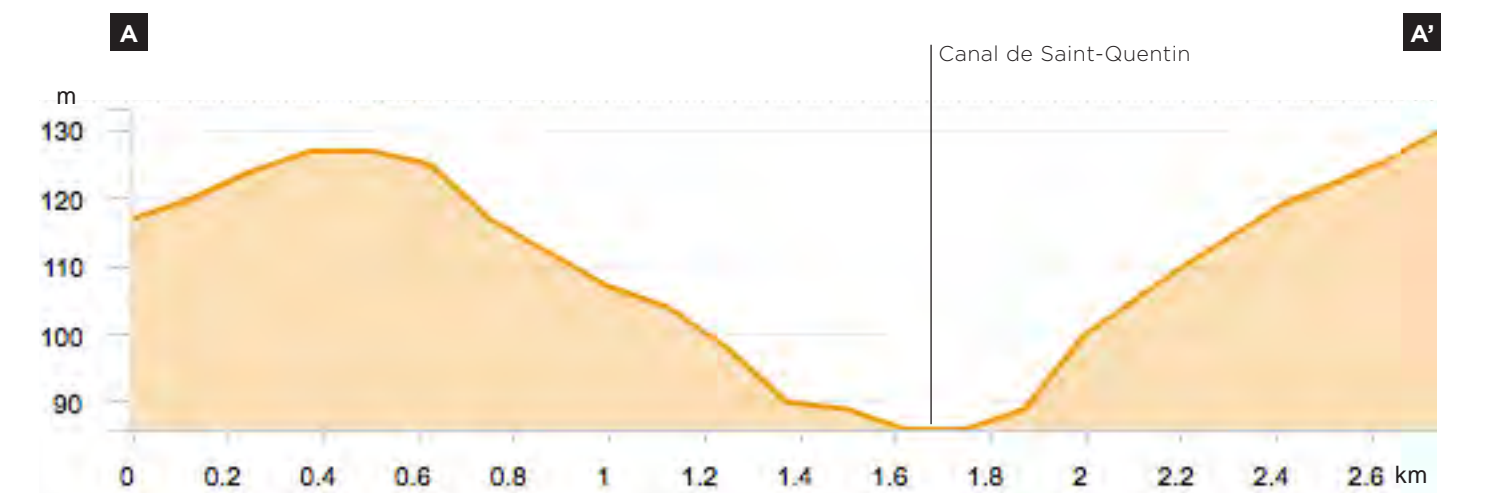
Le village de Vendhuile se situe dans la vallée de l'Escaut, à cheval sur les deux coteaux.

Cette situation topographique se perçoit nettement depuis une route de campagne peu fréquentée reliant Vendhuile au hameau de la Terrière (photo 38). Ce chemin est l'unique point de vue sur la silhouette du village. On y distingue nettement la flèche de l'église Saint-Martin datant de la période de la reconstruction (seul le décor intérieur est protégé au titre des MH, enjeu faible).

La route principale d'accès au village est la RD28 qui coupe perpendiculairement la vallée et le canal de Saint-Quentin, autres lieux d'intérêt de la commune.

D'une façon générale, en raison de son encaissement et de la végétation, le tissu villageois semble protégé des influences visuelles du projet de parc. Toutefois, les habitations situées sur le versant sud ont des jardins tournés vers le site de projet, qui pourraient être concernés par une visibilité.

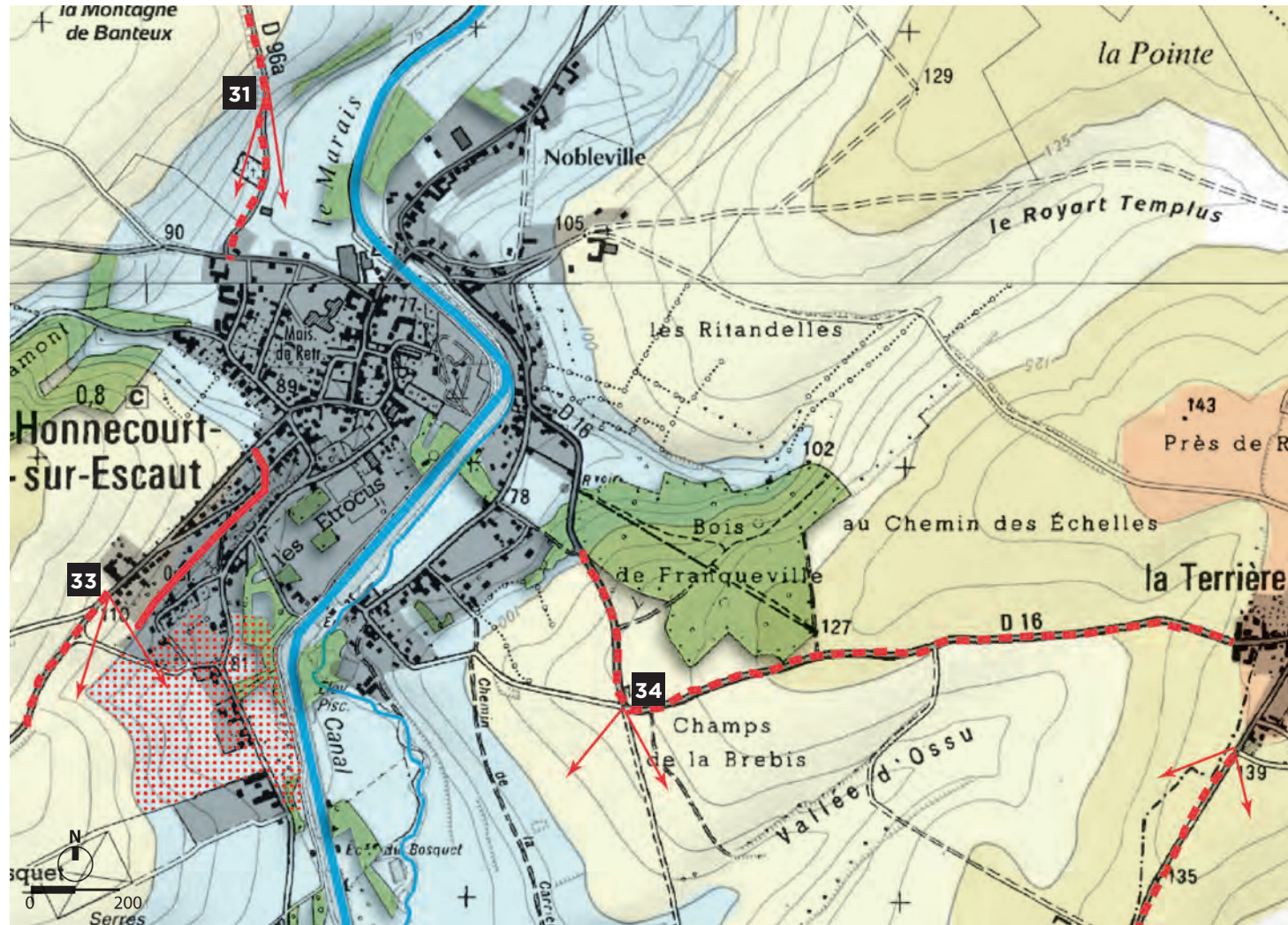
Les enjeux au regard du cadre de vie sont considérés comme faibles en raison de l'encaissement du village. L'enjeu au regard du paysage est considéré comme modéré compte tenu de la confidentialité de l'axe qui amène à découvrir conjointement le village et le site de projet.



Honnecourt-sur-Escaut

La Terrière

Cadre de vie	Fort	Modéré	Faible
Paysage	Fort	Modéré	Faible
Patrimoine	Fort	Modéré	Faible



Lieux potentiellement sous influence visuelle

- ★ Edifice/patrimoine/lieu d'intérêt
- Entrée de village
- Itinéraire d'approche
- Front urbain
- ↔ Vue panoramique caractéristique
- Espace qualitatif
- Enveloppe du bâti et des jardins
- Bois et bosquet

Le village d'Honnecourt-sur-Escaut se situe dans la vallée de l'Escaut. Une petite partie de l'urbanisation s'étage sur le coteau sud, à la sortie ouest du village.

La route principale d'accès à Honnecourt est la RD96a en provenance de Banteux. C'est une route importante dans la découverte de la vallée de l'Escaut. Peu avant d'arriver sur le village, à la faveur du relief, une vue panoramique fugace s'offre sur le village et les collines Vermandaises en arrière-plan (photo 31). Il s'agit d'un point de vue sensible, potentiellement sous influence visuelle du projet éolien.

À la sortie sud du village, la route vers Epehy est en surplomb de la vallée, les vues s'ouvrent sur un espace cultivé de petite échelle et un fond de vallée animé de prairies humides. Les habitations qui dominent ce paysage sont potentiellement concernées par un enjeu d'influence visuelle, de même que cet espace.

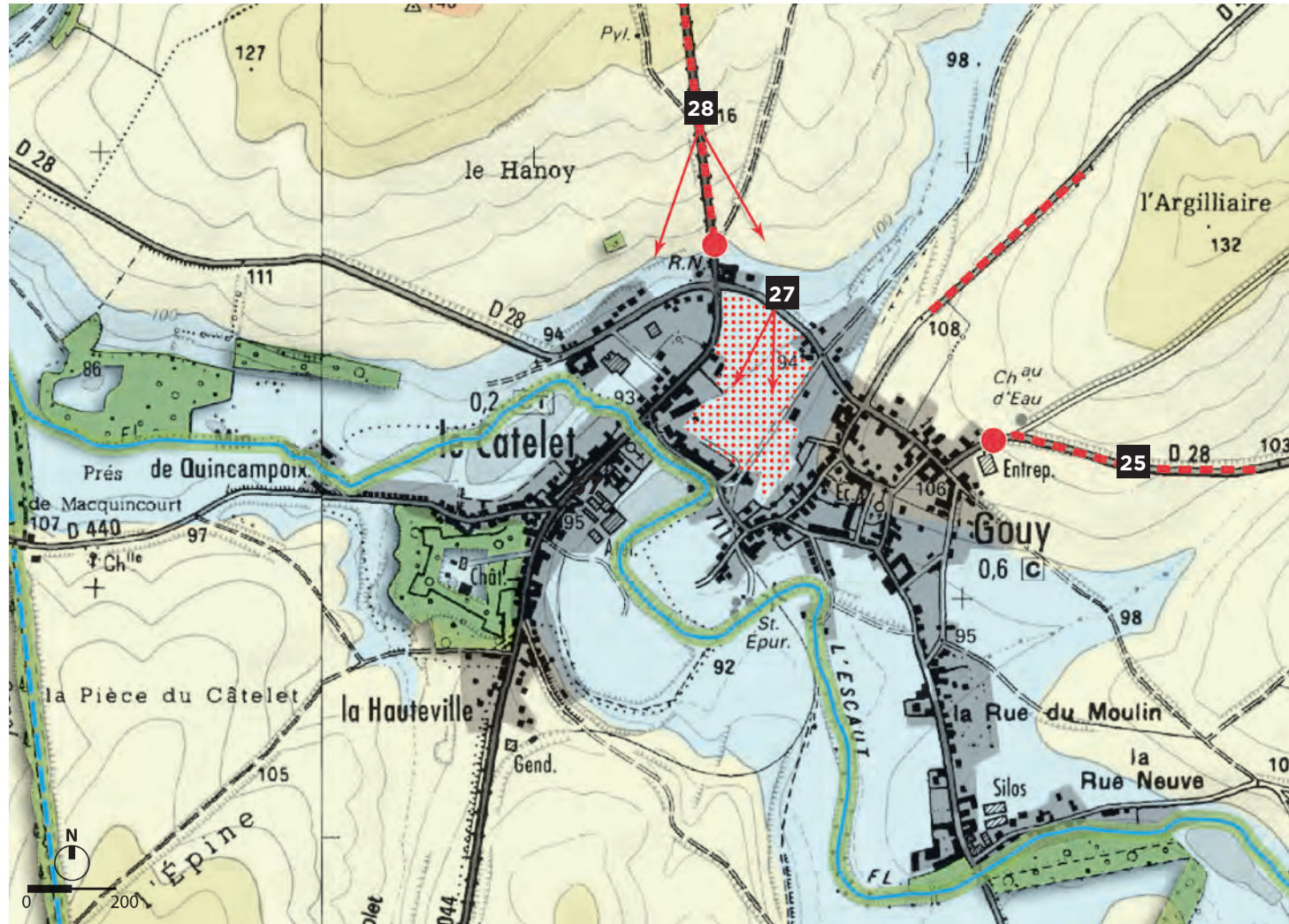
Le hameau de la Terrière, se situe sur le plateau. On y accède par une route peu fréquentée qui ouvre de larges vues sur le site de projet et la vallée de l'Escaut (photo 34).

L'enjeu vis-à-vis du paysage est qualifié de fort en raison des risques de co-visibilités avec la vallée de l'Escaut. En revanche l'enjeu sur le cadre de vie est faible compte tenu de l'encaissement de la vallée et de l'éloignement.



Gouy Le Catelet

	Fort	Modéré	Faible
Cadre de vie			
Paysage			
Patrimoine			



Lieux potentiellement sous influence visuelle

- Edifice/patrimoine/lieu d'intérêt
- Entrée de village
- Itinéraire d'approche
- Front urbain
- Vue panoramique caractéristique
- Espace qualitatif
- Enveloppe du bâti et des jardins
- Bois et bosquet

Les communes de Gouy et de Le Catelet prennent place à la source de l'Escaut dans un évasement de la vallée. Ces deux villages dessinent un espace rural cohérent et de grande qualité, où habitations, jardins privés, pâtures et cours d'eau s'imbriquent et constituent un paysage d'une grande typicité.

Les occasions de découvrir ce paysage sont nombreuses depuis les routes d'accès situées au nord-est du territoire (RD1044, RD 412, RD28). La recherche de photos sur internet a montré combien les villages de Gouy et de Le Catelet sont photographiés sous ces angles de vue (cf. p. 10-12).

Ces routes d'accès ouvrent des panoramas sur ce paysage typique. La RD412 et la RD28 sont potentiellement en co-visibilités avec le site de projet. Il y a un fort enjeu à vérifier la qualité de l'insertion du projet dans ce contexte sensible.

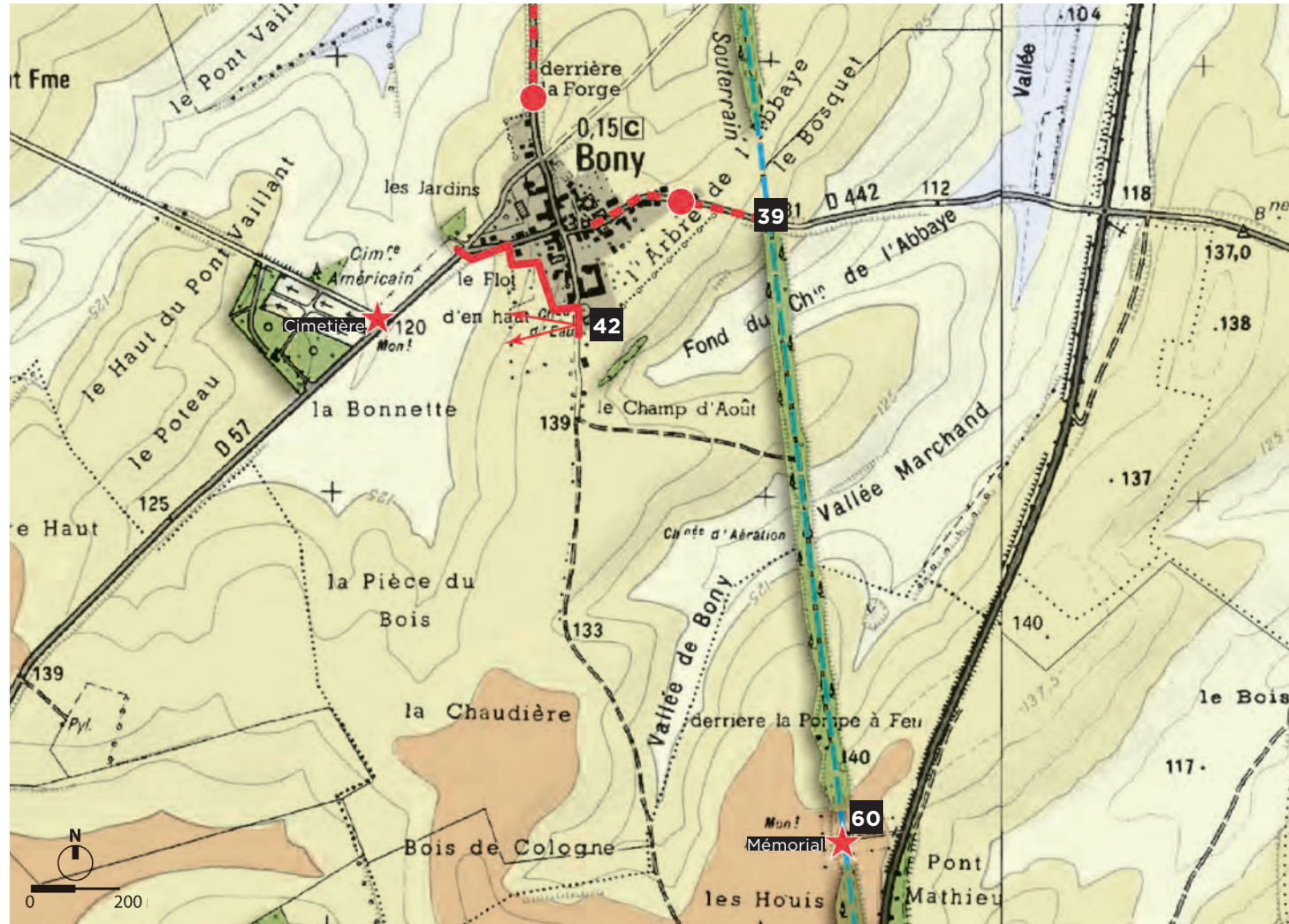
Une occasion supplémentaire s'offre à l'observateur à l'intérieur de l'enveloppe villageoise (photo 27), où se dégage une fenêtre sur cette composition, dans laquelle habitations et prés s'imbriquent avec élégance. Il conviendra également de vérifier l'absence d'impact depuis ce point de vue.

L'enjeu vis-à-vis du paysage est qualifié de fort en raison des risques de co-visibilités et de domination entre le projet de parc éolien et ces villages typiques de la vallée de l'Escaut. Par extension, il est qualifié de fort pour le cadre de vie.



Bony

Cadre de vie	Fort	Modéré	Faible
Paysage	Fort	Modéré	Faible
Patrimoine	Fort	Modéré	Faible



Lieux potentiellement sous influence visuelle

- ★ Edifice/patrimoine/lieu d'intérêt
- Entrée de village
- - - Itinéraire d'approche
- Front urbain
- ↔ Vue panoramique caractéristique
- Espace qualitatif
- Enveloppe du bâti et des jardins
- Bois et bosquet

Le village de Bony est situé sur une butte et présente des vues en balcon sur l'unité paysagère des collines vermandoises. Une des vues les plus caractéristiques de cette situation topographique se trouve au sud du hameau, au départ d'un chemin rural, où un large panorama s'ouvre sur les collines dénudées et le cimetière américain implanté au pied du relief (photo 42). C'est une vue très caractéristique, mais confidentielle : elle profite surtout aux habitants de la commune.

Toutes les habitations situées sur la frange ouest sont directement concernées par un risque d'influence visuelle significatif, car le projet de parc se trouve à 2,5km en face du hameau.

De même, l'entrée de ville Est est potentiellement impactée par un enjeu de superposition avec la silhouette villageoise.

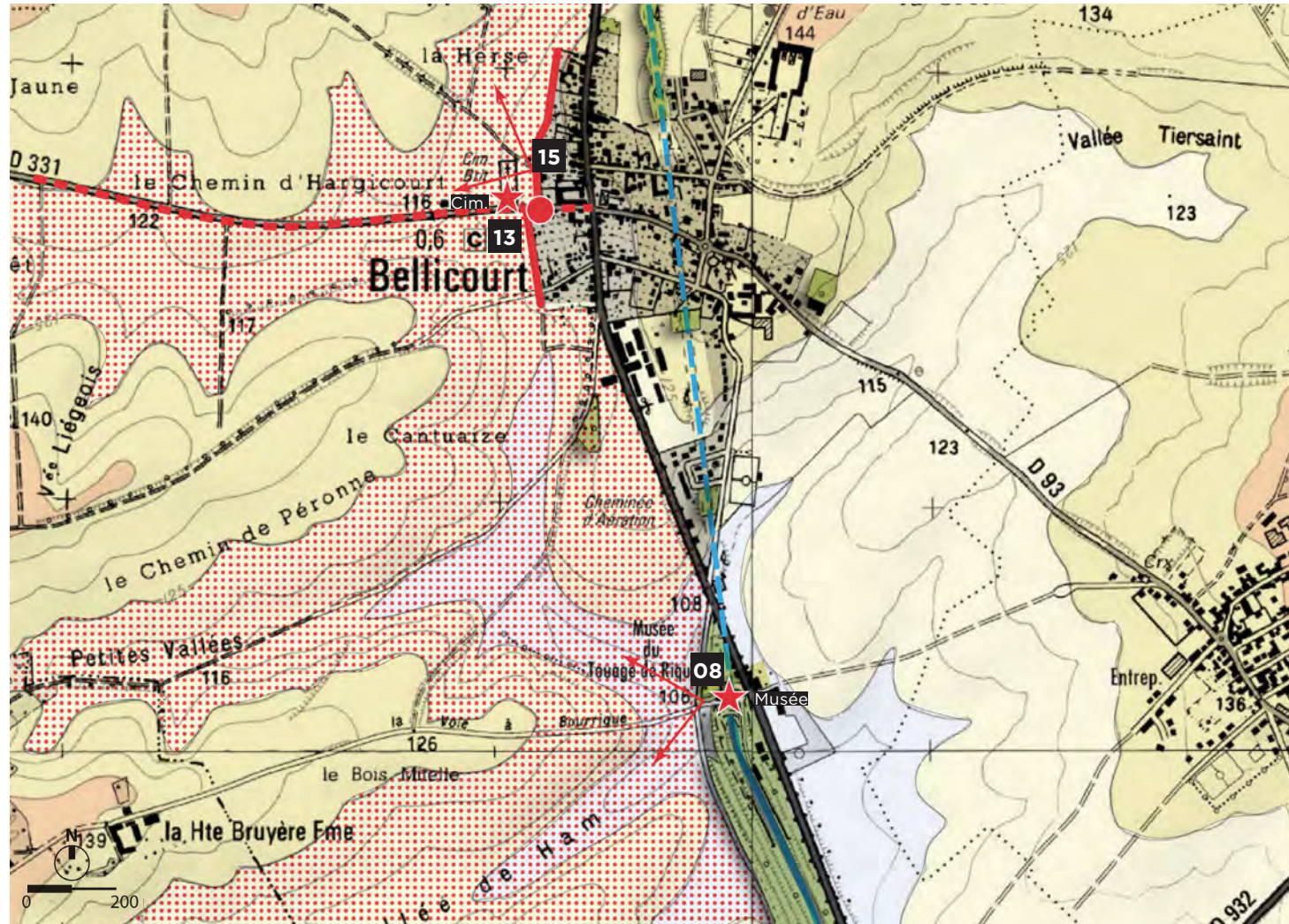
Non loin, le Mémorial américain de Bellicourt présente une terrasse sur le site de la bataille de la ligne de défense Hindenburg. Le projet éolien fait face à ce site de mémoire.

L'enjeu sur le cadre de vie de Bony est fort. En revanche, l'enjeu vis-à-vis du paysage est jugé faible, car ce secteur ne présente pas de qualités paysagères particulières. Compte tenu de la proximité des deux sites mémoriels, l'enjeu patrimonial est qualifié de fort, bien qu'ils soient non classés



Bellicourt

	Fort	Modéré	Faible
Cadre de vie			
Paysage			
Patrimoine			



Lieux potentiellement sous influence visuelle

- Edifice/patrimoine/lieu d'intérêt
- Entrée de village
- Itinéraire d'approche
- Front urbain
- Vue panoramique caractéristique
- Espace qualitatif
- Enveloppe du bâti et des jardins
- Bois et bosquet

Bellicourt est une commune de taille plus importante, elle est traversée par la RD1044, axe de transit important entre Saint-Quentin et Cambrai.

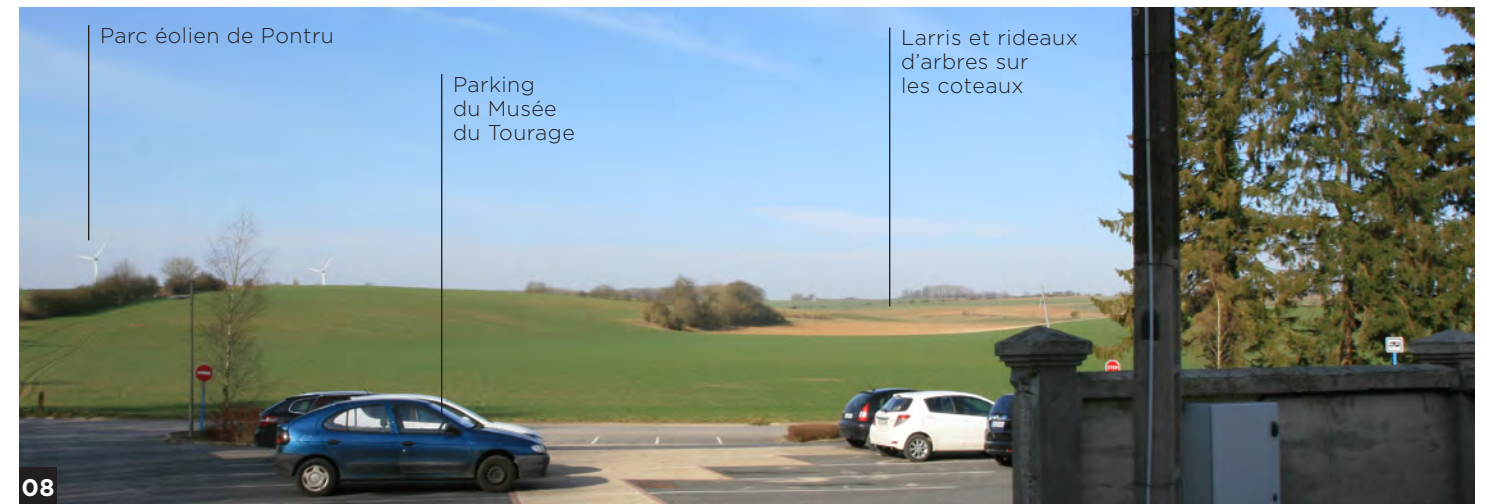
Le village s'est implanté à la naissance d'un vallon qui présente une certaine qualité paysagère du fait de la présence de nombreux arbres en rideaux et de pâtures qui animent le relief moutonnant de ce piémont collinaire (photo 15).

Bellicourt s'est développé linéairement le long de la route départementale. Il en résulte que la frange ouest-est exposée à un risque d'influence visuelle modéré du fait de la présence de végétation aux abords des habitations.

La commune accueille le Musée du Touage (photo 08) qui constitue un point d'attraction touristique (non MH). L'aire de stationnement donne sur le site de projet.

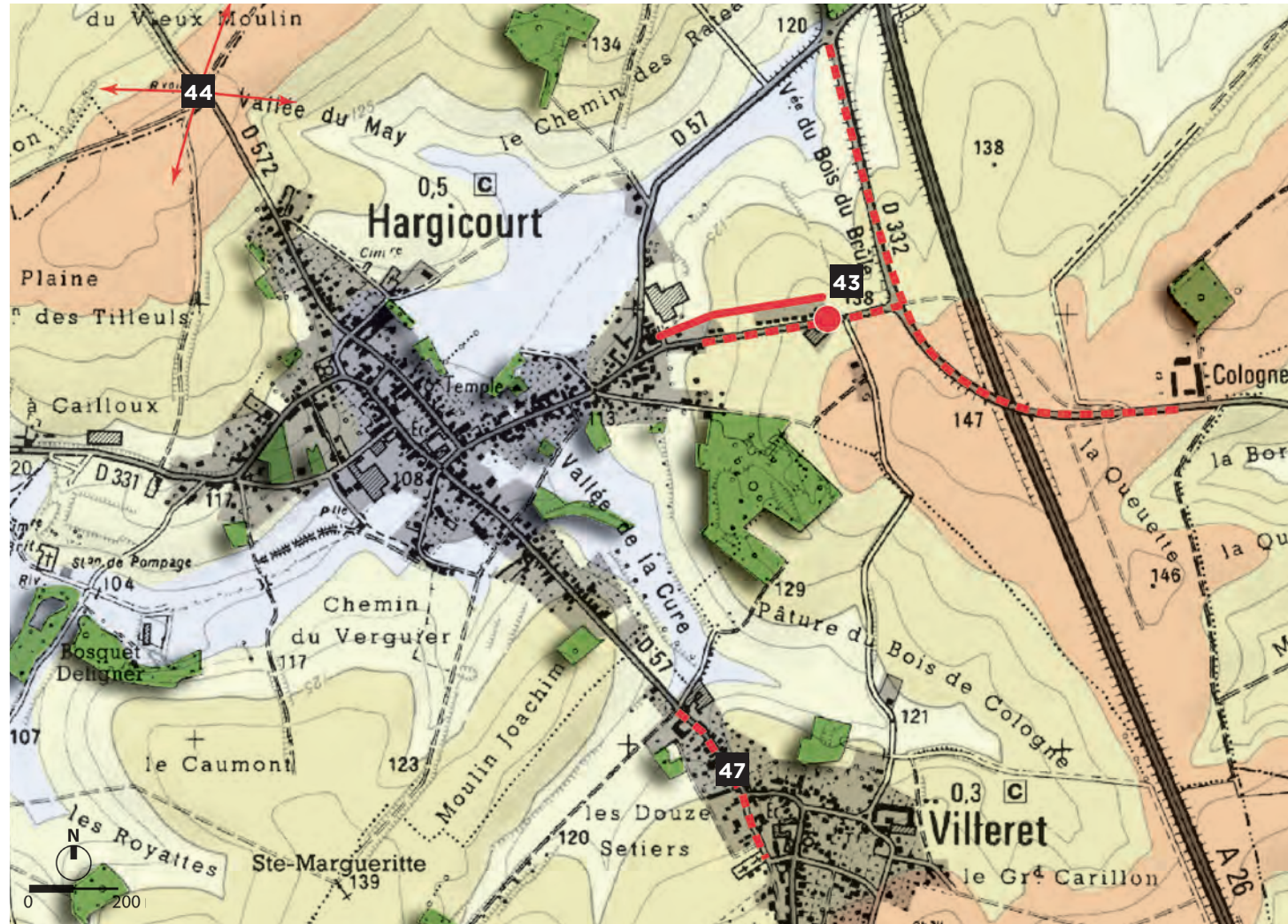
La sortie de ville ouest est également concernée par un risque d'influence visuelle. Elle est caractérisée par la présence d'un petit cimetière anglais dont la qualité architecturale et paysagère est toujours une surprise dans cette campagne dénudée (enjeu patrimonial modéré).

La qualité paysagère des pentes du vallon justifie de qualifier de modéré l'enjeu paysager. En matière de cadre de vie, l'enjeu est qualifié de modéré, car les habitations sont protégées par une lisière végétale. En matière de patrimoine, il y a également un enjeu modéré vis-à-vis des abords du musée.



Hargicourt Villeret

	Fort	Modéré	Faible
Hargicourt			
Cadre de vie	○	○	○
Paysage	○	○	○
Patrimoine	○	○	○
Villeret			
Cadre de vie	●	○	○
Paysage	○	○	○
Patrimoine	○	○	○



Lieux potentiellement sous influence visuelle

- ★ Edifice/patrimoine/lieu d'intérêt
- Entrée de village
- Itinéraire d'approche
- Front urbain
- ↔ Vue panoramique caractéristique
- Espace qualitatif
- Enveloppe du bâti et des jardins
- Bois et bosquet

On accède à Hargicourt par la RD332, qui ouvre une vue panoramique sur le site de projet (photo 43) avant de plonger dans un vallon, à la naissance de la vallée de la Cologne. Cette situation encaissée tend à écarter la majeure partie du village de potentielles visibilité sur le site de projet et permet de préserver le paysage de la vallée de la Cologne d'un risque d'influence visuelle significatif (enjeu faible).

Toutefois, l'urbanisation linéaire contemporaine a conduit à construire sur les coteaux, ce qui soumet ces habitations à un risque d'influence visuelle important, compte tenu de la proximité. On peut se faire une idée de la relation visuelle qu'il en résulterait en observant le parc de Pontru.

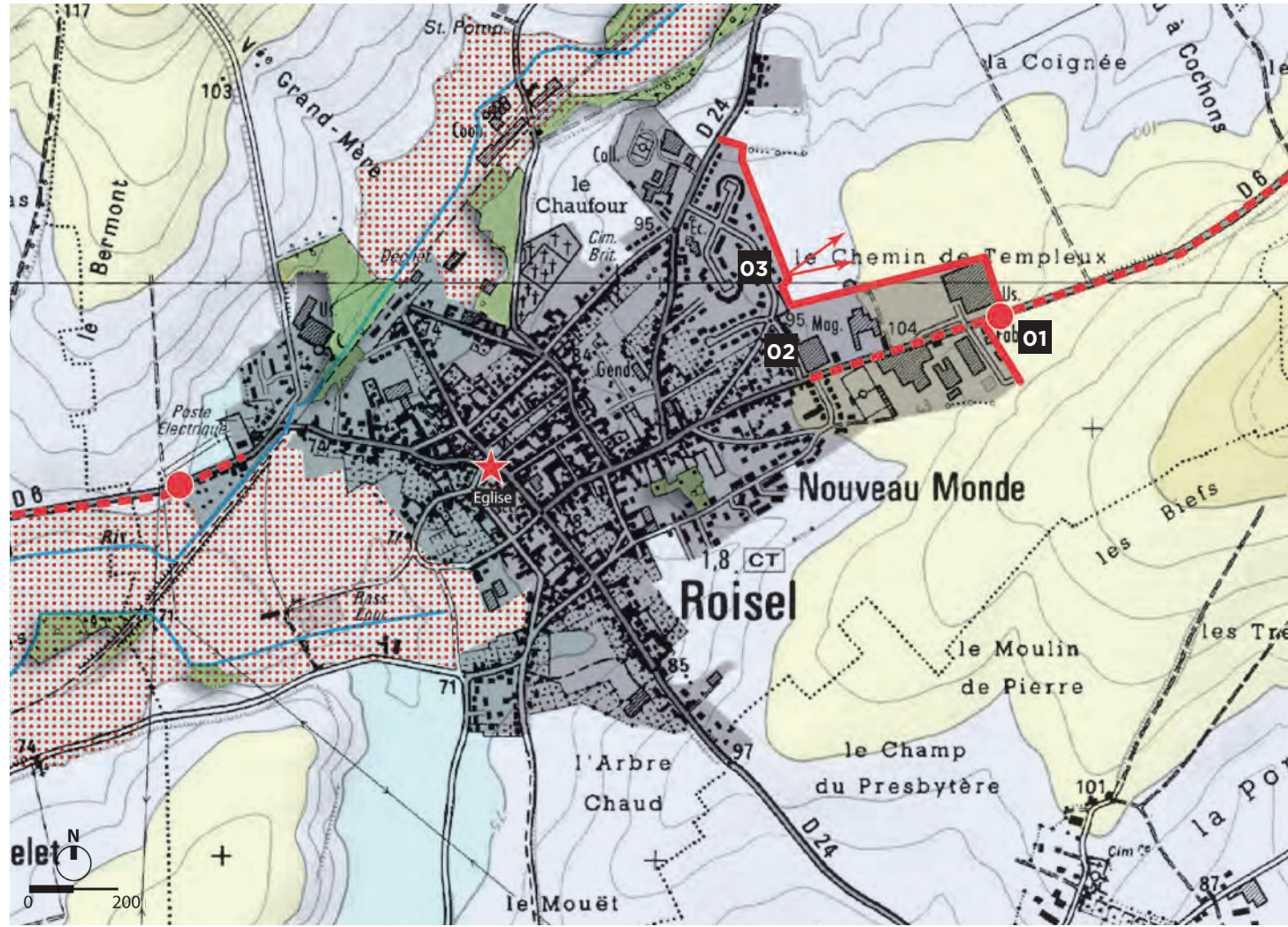
Il existe par conséquent un fort enjeu d'impact sur le cadre de vie pour une fraction des habitations située à l'entrée de village Es, et un enjeu faible voire nul pour le reste du village d'Hargicourt.

À l'inverse, le village de Villeret est situé sur un coteau tourné vers le nord, sa rue principale se trouve dans l'axe du projet (photo 47). Il y a par conséquent un fort enjeu sur le cadre de vie et les perceptions quotidiennes depuis cette rue. À noter que l'on ne voit pas le parc de Pontru depuis le village de Villeret.



Roisel

	Fort	Modéré	Faible
Cadre de vie			
Paysage			
Patrimoine			



Lieux potentiellement sous influence visuelle

- Edifice/patrimoine/lieu d'intérêt
- Entrée de village
- Itinéraire d'approche
- Front urbain
- Vue panoramique caractéristique
- Espace qualitatif
- Enveloppe du bâti et des jardins
- Bois et bosquet

Roisel est située dans la vallée de la Cologne, dans un vallon évasé. Le bourg est traversé par deux routes principales qui se croisent devant l'église issue de la reconstruction.

Depuis Vermand, on accède par la RD24 par une route qui s'incline fortement et offre une vue en perspective sur le clocher de l'église, le site de projet se trouve à l'est, caché par la déclivité du terrain. Depuis Péronne, l'entrée de ville ouest présente potentiellement une vue vers le site de projet, en co-visibilité avec la silhouette de la ville.

La sortie de ville est par la RD6, se trouve également dans l'axe du site de projet. Il faudra étudier l'influence visuelle du projet sur ce secteur fréquenté en raison de la présence de l'hypermarché.

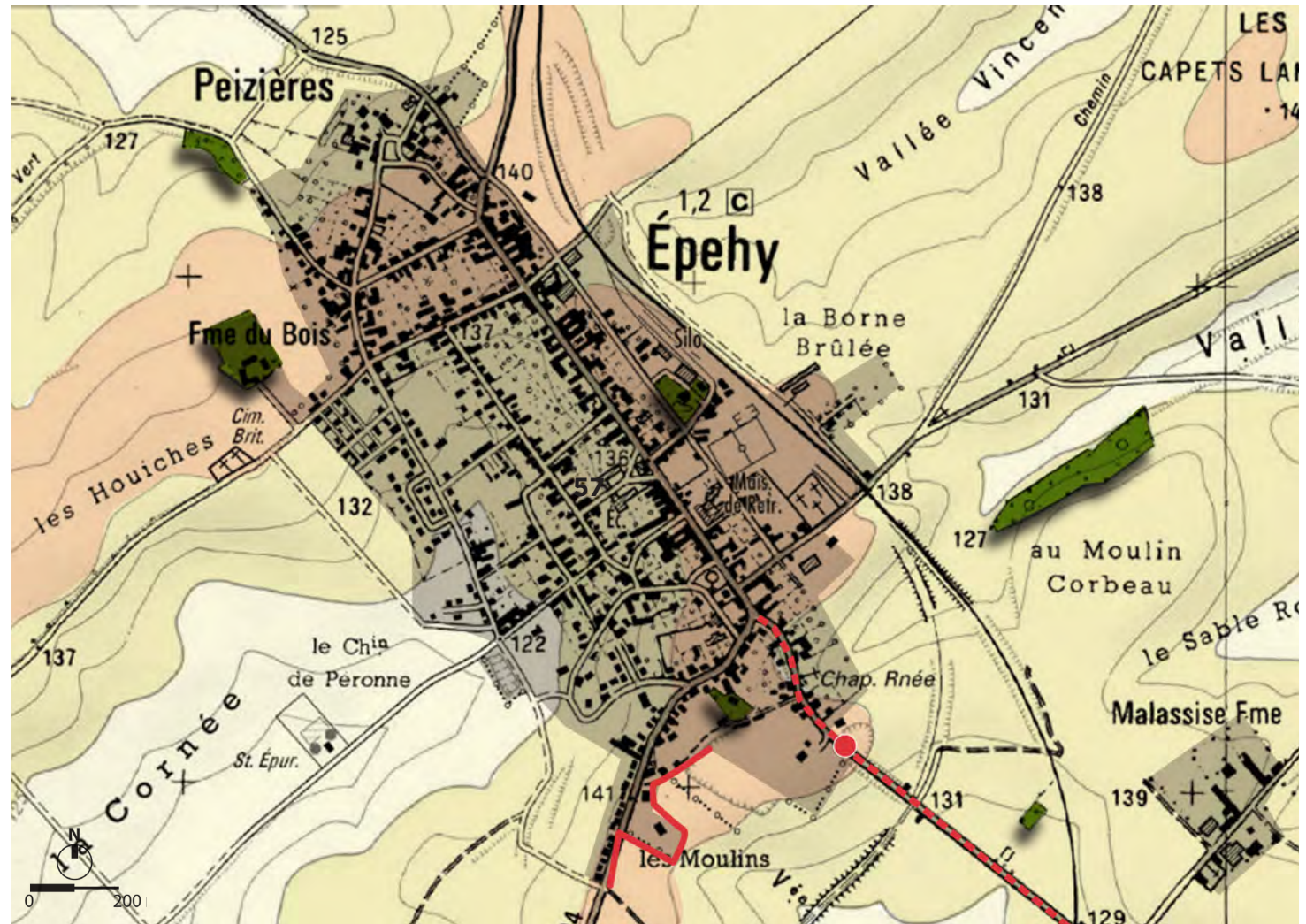
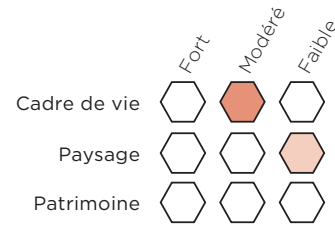
La lisière urbaine est se trouve au sommet du vallon de la Cologne. Les habitations présentent des jardins tournés vers le site de projet, il conviendra de vérifier dans quelle mesure le projet peut impacter les vues depuis cette frange urbaine.

L'environnement urbain de l'église reconstruite est tel que les risques d'incidence visuelle semblent modérés.

En raison de la proximité de certaines habitations et de la topographie, il y a une vigilance particulière à avoir, qui justifie de qualifier de modérés les enjeux sur le paysage, le cadre de vie et le patrimoine.



Épéhy



Lieux potentiellement sous influence visuelle

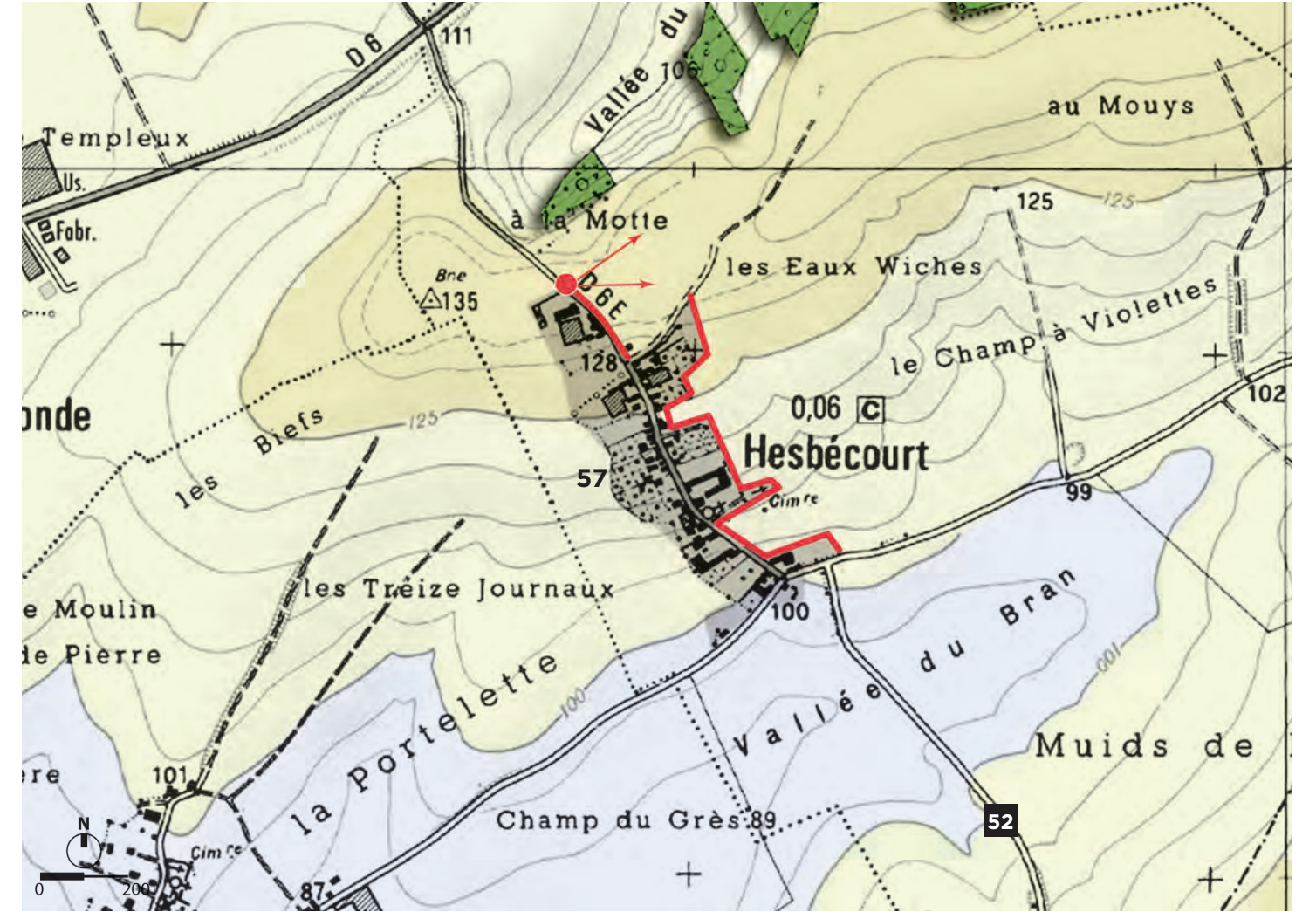
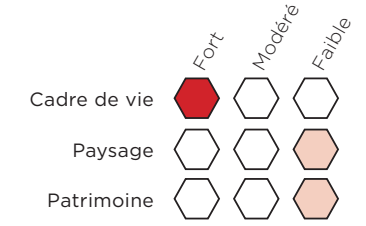
- ★ Edifice/patrimoine/lieu d'intérêt
- Entrée de village
- - - Itinéraire d'approche
- Front urbain
- ↔ Vue panoramique caractéristique
- Espace qualitatif
- Enveloppe du bâti et des jardins
- Bois et bosquet

Le village d'Épéhy est situé sur le plateau et s'étire le long d'une ligne de crête. Le village est comme une île posée sur un océan de blé, le plateau à cet endroit est très ouvert et le paysage est sans qualité. Il n'y a que peu d'interactions visuelles entre le village et son environnement, à l'exception des sorties de villages où l'accès à la zone agricole se fait sans transition.

Épéhy se trouve à proximité immédiate du parc de Montagne-Gaillard et à moins de 2km du site de projet de Ronssoy au Sud. Par conséquent, le principal enjeu sur cette commune concerne la saturation visuelle.

Deux secteurs à enjeux ont été identifiés : aux abords du front d'habitation situé au sud-ouest de la commune ; et à la sortie Sud en direction du Ronssoy (RD58).

Hesbécourt



Le village d'Hesbécourt est situé sur le versant sud d'une colline. C'est un village linéaire qui présente une frange habitée étirée, exposée à l'influence visuelle directe du projet de parc. Toutefois, les habitations sont protégées par de grands jardins arborés, qui devraient contribuer à atténuer la perception sur le parc.

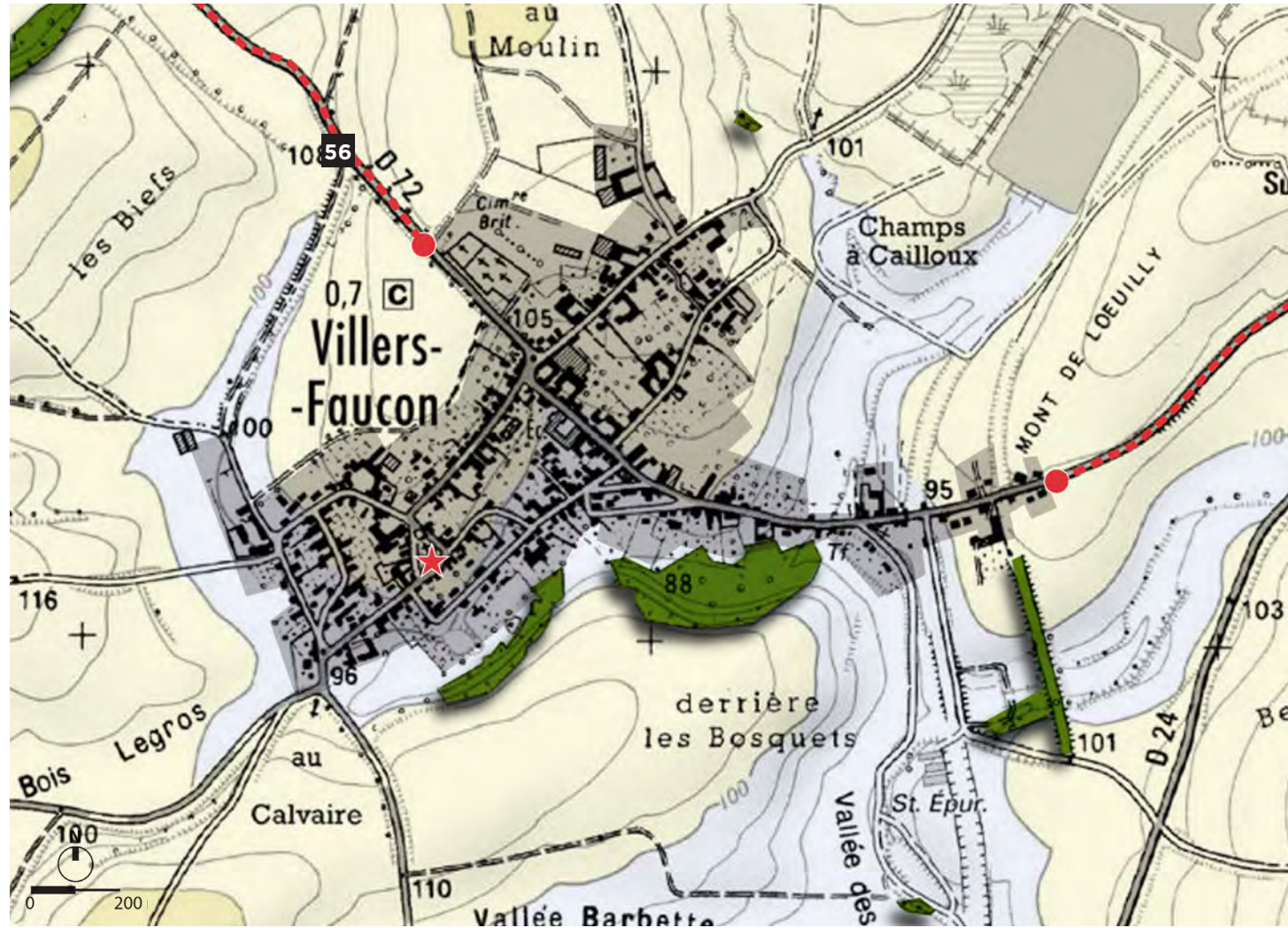
En outre, des fenêtres de vision directes sur le projet de parc existent au niveau des entrées de ville nord et sud.

Cette situation justifie une vigilance particulière en matière de cadre de vie.

Sur la commune se trouve le monument commémoratif aux victimes protestantes de la boîte à cailloux, qui ne présente pas d'enjeu (hors carte).

Villers-Faucon

	Fort	Modéré	Faible
Cadre de vie			
Paysage			
Patrimoine			



Villers-Faucon est enserré dans un vallon, sans contact visuel avec le paysage ouvert des collines. Le site d'accueil du village présente une certaine qualité paysagère, il est préservé de tout risque d'influence visuelle du fait de la distance et du relief.

Toutefois, la présence du parc de Montagne-Gaillard à proximité appelle à une vigilance particulière en matière d'analyse des enjeux de saturation visuelle aux sorties du village.

La présence d'une église Louis Faille de la reconstruction implique également une vigilance particulière, mais les perceptions sur l'église ne se trouvent pas dans l'axe du site de projet. Par conséquent l'enjeu est qualifié de faible.

05.3 Synthèse des enjeux de l'aire d'étude intermédiaire

Patrimoine

Absence d'enjeu sur le patrimoine protégé. En revanche, les sites du Mémorial Américain (non protégé), du cimetière Américain (non protégé), du Musée du Touage (non protégé) sont potentiellement concernés par une influence visuelle significative du projet. Il convient également de conserver un regard vigilant sur le patrimoine religieux de la reconstruction (non protégé).

Paysage

La partie de la vallée de la Cogne située entre Roisel et Templeux-le-Guérard présente un enjeu fort lié au risque de domination. Un enjeu fort lié à ce même risque a également été évalué sur les paysages de la vallée de l'Escaut autour des villages de Gouy et Le Catelet et dans une certaine mesure sur Honécourt-sur-Escaut, villages réputés pour la qualité de leurs paysages. Vendhuile plus proche est également concerné par un risque d'influence visuelle en domination sur la vallée, mais la confidentialité de l'axe de découverte est tel, que l'enjeu a été qualifié de modéré.

Cadre de vie

Les villages les plus proches du secteur de projet (Ronssoy, Lempire et Bony) sont concernés par l'enjeu le plus fort en matière d'atteinte au cadre de vie dans et aux abords des localités. L'analyse a également mis en évidence la nécessité d'être vigilant sur les perceptions depuis les villages de Villeret et de Gouy.



Patrimoine






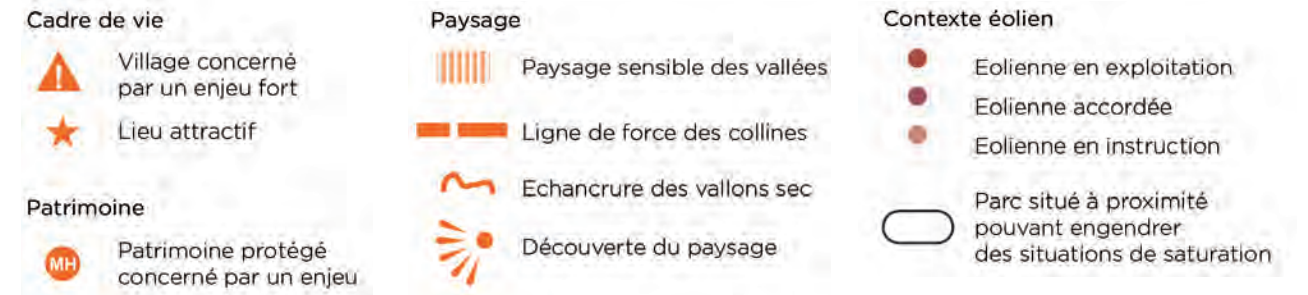
Paysage



Cadre de vie

Caractérisation des enjeux

-  Fort
-  Modéré
-  Faible



Contexte éolien

Le projet de parc est situé dans un secteur favorable au développement éolien. Il en résulte un nombre important de parcs éoliens en exploitation, accordés ou bien en projet. Malgré l'annulation du SRE Nord-Pas-de-Calais et du SRCAE Picardie pour manque d'évaluation environnementale, les données techniques ayant servis de base à l'élaboration de ces schémas et leurs annexes constituent un ensemble de données porteur d'une analyse du potentiel éolien. Dans ce cadre, il est recommandé le confortement du pôle de densification du Vermandois.

Il existe un fort enjeu de saturation visuelle et de risque de dégradation du cadre de vie du fait de l'interdistance relativement réduite entre les groupes de parcs en cours de constitution. Toutefois, il faut tempérer ce constat par l'important effet de masquage opéré par le relief des collines.

Paysage emblématique

Le site de projet se trouve dans l'unité paysagère des Collines du Vermandois au contact de la vallée de l'Escaut et à proximité de la vallée de la Cologne, toutes deux identifiées comme «paysage emblématique» de la région Picardie.

Les vallées constituent des coupures vertes qui contrastent avec le dénuement des plateaux. Elles accueillent un chapelet de villages où habitations et milieux humides s'imbriquent et dessinent des paysages intimes de grande qualité. Compte tenu de la proximité et de l'orientation des vallées, il existe un fort enjeu de domination, notamment vis-à-vis de la vallée de l'Escaut.

Patrimoine

Il n'y a pas d'enjeu de patrimoine protégé à l'intérieur de l'aire d'étude intermédiaire. Au-delà, les principaux enjeux concernent le site et l'édifice de l'ancienne Abbaye cistercienne de Vaucelles située à 9 km du site de projet dans la vallée de l'Escaut (enjeu faible à modéré) et les vestiges de la tour du château de Beaufort situés à 9,2 km (enjeu modéré).

L'enjeu vis-à-vis du label UNESCO est nul à faible, compte tenu de la distance des sites funéraires et commémoratifs de la Grande Guerre. En matière de site commémoratif non protégé, le Mémorial Américain de Bellicourt est en revanche sous l'influence visuelle du projet (enjeu avéré).

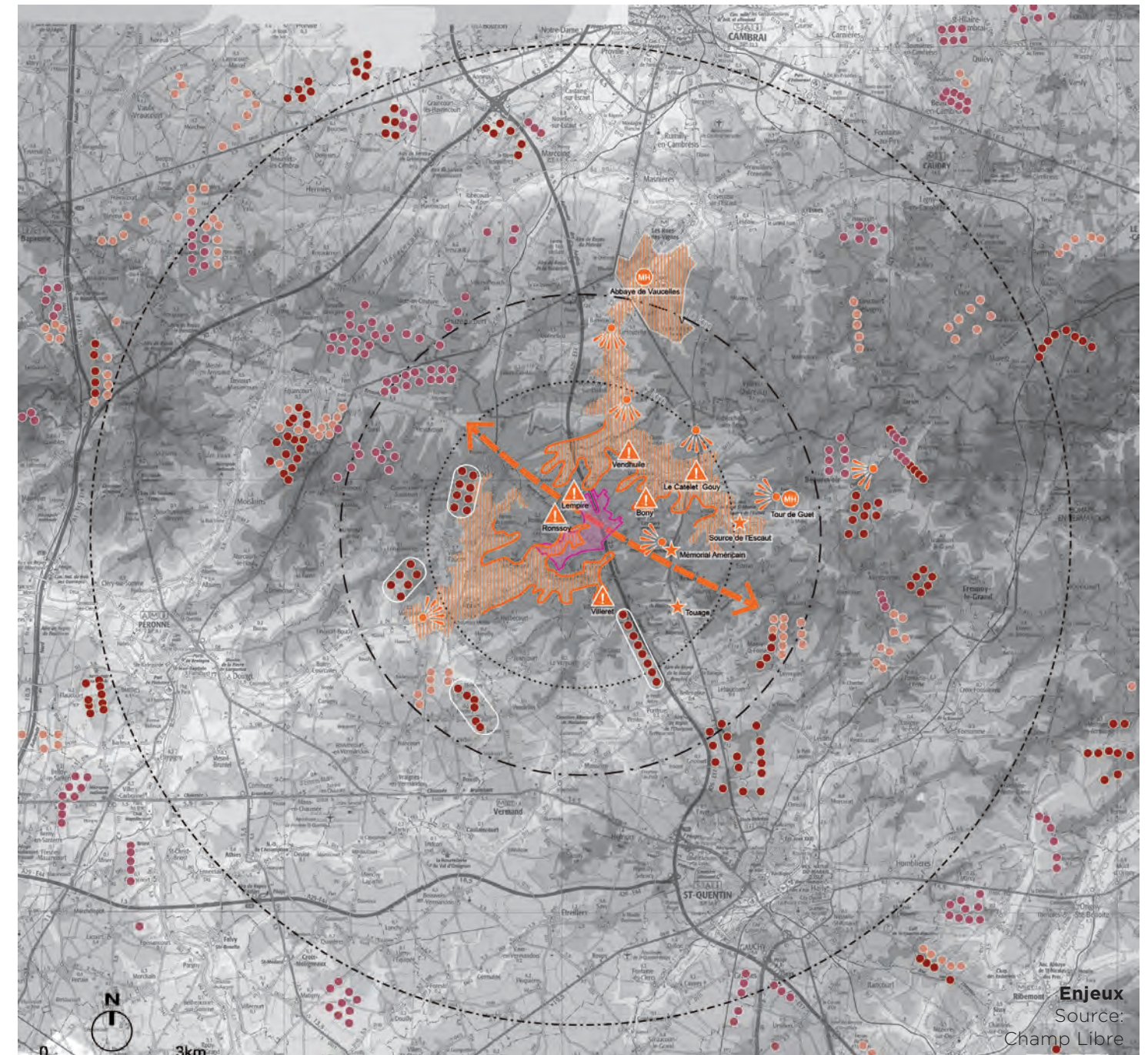
Perceptions

Les collines du Vermandois se caractérisent par un paysage d'openfield où la topographie dessine une succession de lignes de crêtes et d'amples vallons qui constituent autant d'obstacles au regard. C'est un territoire complexe où les vues sont cloisonnées par le relief, où les villages sont tantôt lovés dans les plis du terrain, tantôt en situation de promontoires sur le plateau. La prise en compte de cette spécificité géographique permettra de déterminer la distance de recul nécessaire à la préservation des villages.

La vallée de l'Escaut présente deux séquences différemment soumises à l'influence visuelle du site de projet : autour des sources du fleuve jusqu'à Gouy, la vallée est ample, faiblement boisée, et le site de projet est en face, ce qui indique un risque de forte influence visuelle ; puis de Gouy à l'Abbaye de Vaucelles, la vallée est encaissée et boisée, elle ouvre sporadiquement des vues en corridor dans l'axe du site de projet.

Cadre de vie

Le site de projet est situé à moins de 7 km d'une douzaine de villages potentiellement soumis à l'influence visuelle du projet de parc. Les villages de plateaux sont directement concernés par un risque de rapport d'échelle défavorable et de saturation du champ de vision à la sortie de bourg. Dans la vallée, les villages de Gouy, Le Catelet, Vendhuile et Templeux-le-Guérard sont exposés à un risque de domination sur la silhouette du village. Une vigilance est également nécessaire sur les autres villages de la vallée de l'Escaut et de la Cologne.



Enjeux
Source:
Champ Libre

06 Enjeux

Patrimoine

Eléments	Distance	Type	Enjeux	Etat initial
Entre 1 et 5 km				
Cimetière américain de Bony	0,7 km	Grande Guerre		Proximité, ampleur du site funéraire
Monument commémoratif protestant (Hesbécourt)	3,9 km	MH inscrit		Petites dimensions et boisement
Eglise de Vendhuile	2,12 km	MH intérieur inscrit / Reconstruction		Enjeu nul pour le décor intérieur / Modéré pour l'édifice non protégé, en covisibilité potentielle avec le site de projet.
Mémorial américain de Bellicourt	2,3 km	Grande Guerre		La terrasse sur l'ancien champ de bataille donne sur le site de projet. Le monument est régulièrement visité.
Sucrerie Saint-Emilie et sa cheminée (Villers Faucon)	2,4 km	Industriel		Impact à vérifier avec photomontage
Eglise de Villers-Faucon.	4 km	Reconstruction		Impact à vérifier avec photomontage
Musée du Touage	4,1 km	Industriel		Site touristique. Le parking présente potentiellement des vues sur le site de projet.
Mont Saint Martin - ancienne abbaye (Gouy)	4,3 km	MH classé		Encerclé par une haie et une construction récente, les ruines de l'abbaye ne se visitent pas
Cimetière brit. à Templeux le Guérard ouest	0,5 km	Grande Guerre		Situé au pied d'un relief dans la vallée de la Cologne.
Cimetière brit. à Templeux le Guérard nord	0,5 km	Grande Guerre		Situé dans un boisement au pied d'un relief, dans la vallée de la Cologne
Cimetière Brit. à Lempire	0,4 km	Grande Guerre		Proche du projet, mais localisé dans un site sans qualité à proximité de l'autoroute.
Cimetière brit. à Hargicourt	0,7 km	Grande Guerre		Situé au pied d'un relief dans la vallée de la Cologne.
Cimetière brit. à Bellicourt	4,1 km	Grande Guerre		Beau cimetière situé dans l'axe du site de projet, à l'entrée de village.
Cimetière brit. à Villers-Faucon	4,2 km	Grande Guerre		Beau cimetière situé à l'entrée de la Sucrerie Sainte-Emilie en co-visibilité potentielle avec le projet.
Entre 5 et 10 km				
Eglise de Roisel	5 km	Reconstruction		Impact à vérifier avec photomontage
Monument Australien à Pontruet	6,5 km	Grande Guerre		Monument de petite dimension, difficile d'accès, déjà concerné par l'impact des éoliennes de Pontruet.
Eglise de Longavesnes	6,7 km	Reconstruction		Impact à vérifier avec photomontage
Tour de guet (Beaurevoir)	7,2 km	MH classé		Enjeu de covisibilité et de visibilité depuis la tour
Borne routière (Gouzeaucourt)	8,8 km	MH inscrit		Monument de petite échelle, peu visible. Nombre d'éoliennes existantes à proximité
Abbaye de Vaucelles (Rue des Vignes)	9,2 km	MH classé		Distance, situation topographique enclavée, ceinture arborée du site classé.
Entre 10 et 15 km				
Oppidum de Vermand	10,1 km	MH classé		Végétation et éloignement
Ancien château de Caulaincourt	11,9 km	MH classé		Topographie, végétation et éloignement
Eglise Saint-Sauveur (Serain)	13 km	MH classé		Topographie et éloignement
Monument du cimetière militaire allemand (Saint Quentin)	14,8 km	MH inscrit		Végétation et éloignement
Mémorial des Nations Unies (Flesquières)	14,9 km	Projet d'inscription UNESCO		Panorama déjà sous influence visuelle de nbx parcs éoliens existants ou accordés
Mehrir le Doigt de Gargentua (Doingt)	15 km	MH classé		Végétation et éloignement
Eglise SaintPierre (Monchy-Lagache)	15 km	inscrite		Topographie et éloignement
Château d'Esnes	15 km	MH classé		Topographie et éloignement
Puits (Saint Quentin)	15,1 km	MH inscrit		Eloignement et environnement urbain
Théâtre municipal (Saint Quentin)	15,1 km	MH inscrit		Eloignement et environnement urbain
Hotel Joly de Bammerville (Saint Quentin)	15,3 km	MH classé		Eloignement et environnement urbain
Hill British Cemetery	15,4 km	Projet d'inscription UNESCO		Végétation et éloignement
Hôtel (Saint Quentin)	15,5 km	MH inscrit		Eloignement et environnement urbain
Hotel de ville (Saint Quentin)	15,8 km	MH classé		Eloignement et environnement urbain
Ancienne collégiale de Saint Quentin	15,8 km	MH classé		Eloignement et environnement urbain
Chapelle de la Charité (Saint Quentin)	15,9 km	MH inscrit		Eloignement et environnement urbain
Anciennes fortifications (Péronne)	16,0 km	MH classé		Eloignement et environnement urbain

Eglise Saint-Jean-Baptiste (Péronne)	16,4 km	MH classé		Eloignement et environnement urbain
Eglise Saint-Jean (Péronne)	16,4 km	MH classé		Eloignement et environnement urbain
Porte des Canoniers (Saint Quentin)	16,5 km	MH inscrit		Eloignement et environnement urbain
Château (Péronne)	16,6 km	MH classé		Eloignement et environnement urbain
Gare (Saint Quentin)	16,9 km	MH inscrit		Eloignement et environnement urbain
Usine textile la Filandière (Fresnoy-le-Grand)	17,1 km	MH classé		Eloignement et environnement urbain
Hotel de ville de Bohain-En-Vermandois	18,1 km	MH inscrit		Eloignement et environnement urbain
Eglise N.D de l'Assomption (Athies)	18,1 km	MH classé		Eloignement
Eglise Notre Dame (Rocquigny)	18,9 km	MH classé		Eloignement
Chapelle Bricout (Estourmel)	19,3 km	MH inscrit		Eloignement
Château de Ranette (Cambrai)	19,6 km	MH inscrit		Eloignement
Porte St Ladre (Cambrai)	19,7 km	MH inscrit		Eloignement
Porte de Paris (Cambrai)	19,8 km	MH classé		Eloignement
Tour Saint Fiacre (Cambrai)	19,8 km	MH inscrit		Eloignement
Maison espagnole (Cambrai)	20 km	MH classé		Eloignement
Entre 15 et 20 km				
Chapelle du Souvenir français et Nécropole nationale à Rancourt	19,4 km	Projet d'inscription UNESCO		Les covisibilités potentielles seront fortement atténuées par la distance ainsi que par la présence dans le champ visuel du parc éolien de Nurlu.
Cimetière britannique et cimetière allemand de Rancourt	19,5 km			
Cimetière allemand et monument franco-allemand à St-Quentin	15,9 km			Au coeur d'un parc arboré, sans possibilité de co-visibilités.

ENJEU

Nul
Faible
Modéré
Fort

06 Enjeux

Autres enjeux

Eléments	Distance	Type	Enjeu	Etat initial
Entités paysagères				
Canal de Saint-Quentin et source de la Somme (y compris vallée de l'Escaut)	0-20km	Paysage emblématique	Fort	Enjeu fort pour la vallée de l'Escaut. Faible à modéré pour le canal de Saint-Quentin et la source de la Somme.
Vallée de l'Omignon	7-20 km	Paysage emblématique	Modéré	L'encaissement et la couverture végétale limitent considérablement les risques d'incidences visuelles
Collines du Vermandois	7-20 km	Paysage emblématique	Modéré	Eloignement et encaissement de la vallée de la Tortille
Paysage alluvial de la Somme amont	10-20 km	Paysage emblématique	Modéré	L'éloignement et la couverture végétale limitent considérablement les risques d'incidences visuelles
Boucle et étang de Cléry	10-20 km	Paysage emblématique	Modéré	L'éloignement et la couverture végétale limitent considérablement les risques d'incidences visuelles
Vallée aval de la Cologne	1-20 km	Paysage Sensible	Fort	Petite échelle, proximité, orientation vers le site de projet.
Sites protégés				
Site de l'abbaye de Vaucelles - 8ha	11 km	Site inscrit	Modéré	Le site classé est à cheval sur la vallée et le plateau.
Parc du Château de Caulaincourt	14 km	Site classé	Modéré	Au cœur de la vallée de l'Omignon, éloignement, couverture végétale
Habitat				
Ronssoy Lempire	0-7 km	-	Fort	Cadre de vie : enjeu fort / Paysage : enjeu modéré / Patrimoine : pas d'enjeu
Vendhuile	0-7 km	-	Modéré	Cadre de vie : enjeu modéré / Paysage : enjeu modéré / Patrimoine : enjeu faible
Honnecourt sur Escaut	0-7 km	-	Fort	Cadre de vie : enjeu faible / Paysage : enjeu fort / Patrimoine : pas d'enjeu
Gouy Le Catelet	0-7 km	-	Fort	Cadre de vie : enjeu fort / Paysage : enjeu fort / Patrimoine : pas d'enjeu
Bony	0-7 km	-	Fort	Cadre de vie : enjeu fort / Paysage : enjeu faible / Patrimoine : fort
Bellicourt	0-7 km	-	Modéré	Cadre de vie : enjeu modéré / Paysage : enjeu modéré / Patrimoine : enjeu modéré
Hargicourt	0-7 km	-	Modéré	Cadre de vie : enjeu modéré à faible / Paysage : enjeu faible / Patrimoine : pas d'enjeu
Villeret	0-7 km	-	Fort	Cadre de vie : enjeu fort / Paysage : enjeu faible / Patrimoine : pas d'enjeu
Templeux-le-Guérand	0-7 km	-	Fort	Cadre de vie : enjeu faible / Paysage : enjeu fort / Patrimoine : pas d'enjeu
Roisel	0-7 km	-	Modéré	Cadre de vie : enjeu modéré / Paysage : enjeu modéré / Patrimoine : enjeu modéré
Epehy	0-7 km	-	Modéré	Cadre de vie : enjeu modéré / Paysage : enjeu faible / Patrimoine : pas d'enjeu
Hesbécourt	0-7 km	-	Fort	Cadre de vie : enjeu fort / Paysage : enjeu faible / Patrimoine : enjeu faible
Villers-Faucon	0-7 km	-	Modéré	Cadre de vie : enjeu fort / Paysage : enjeu faible / Patrimoine : enjeu faible
Principaux axes routiers				
A 26			Fort	L'autoroute traverse le site de projet. Vues potentielles entre l'aire de repos de la Vacquerie et celle de la Haute Bruyère.
D644/D1044 (ex N44)			Fort	Vues potentielles en balcon à l'approche du Catelet, puis fenêtre de vision entre Bellicourt et Saint-Quentin
D932			Fort	Vues en balcon sur le site et le contexte éolien au niveau de Serain, Beaufeuve, Estrées.
N29			Modéré	La route ne se trouve pas dans l'axe du projet. Eloignement
D6			Fort	La route est dans l'axe du site de projet. Vues potentielles entre Marquais et Templeux le G.
D58			Fort	La route est dans l'axe du site de projet.

ENJEU

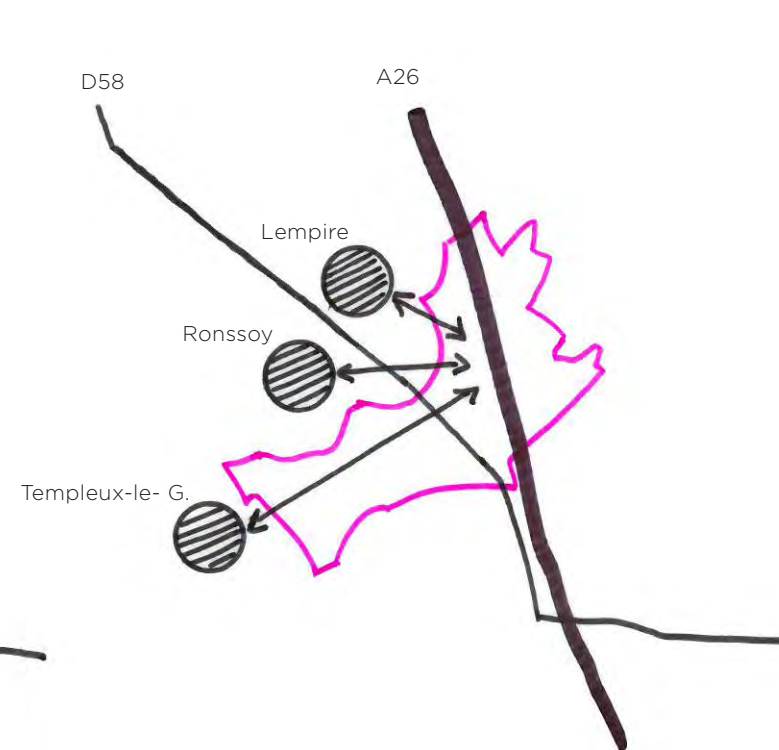
Nul
Faible
Modéré
Fort

07 Recommandations



Occuper la ligne de crête

Utiliser le Nord du site de projet permet de s'affranchir d'un certain nombre de contraintes : vis-à-vis avec Ronssoy, risque de superposition avec la silhouette du village, atteinte à un paysage qualitatif et risque de domination sur la vallée de la Cologne. Au contraire, la partie nord du site est apparentée au système paysager des Collines et dénuée de qualité intrinsèque.



S'éloigner des villages les plus proches

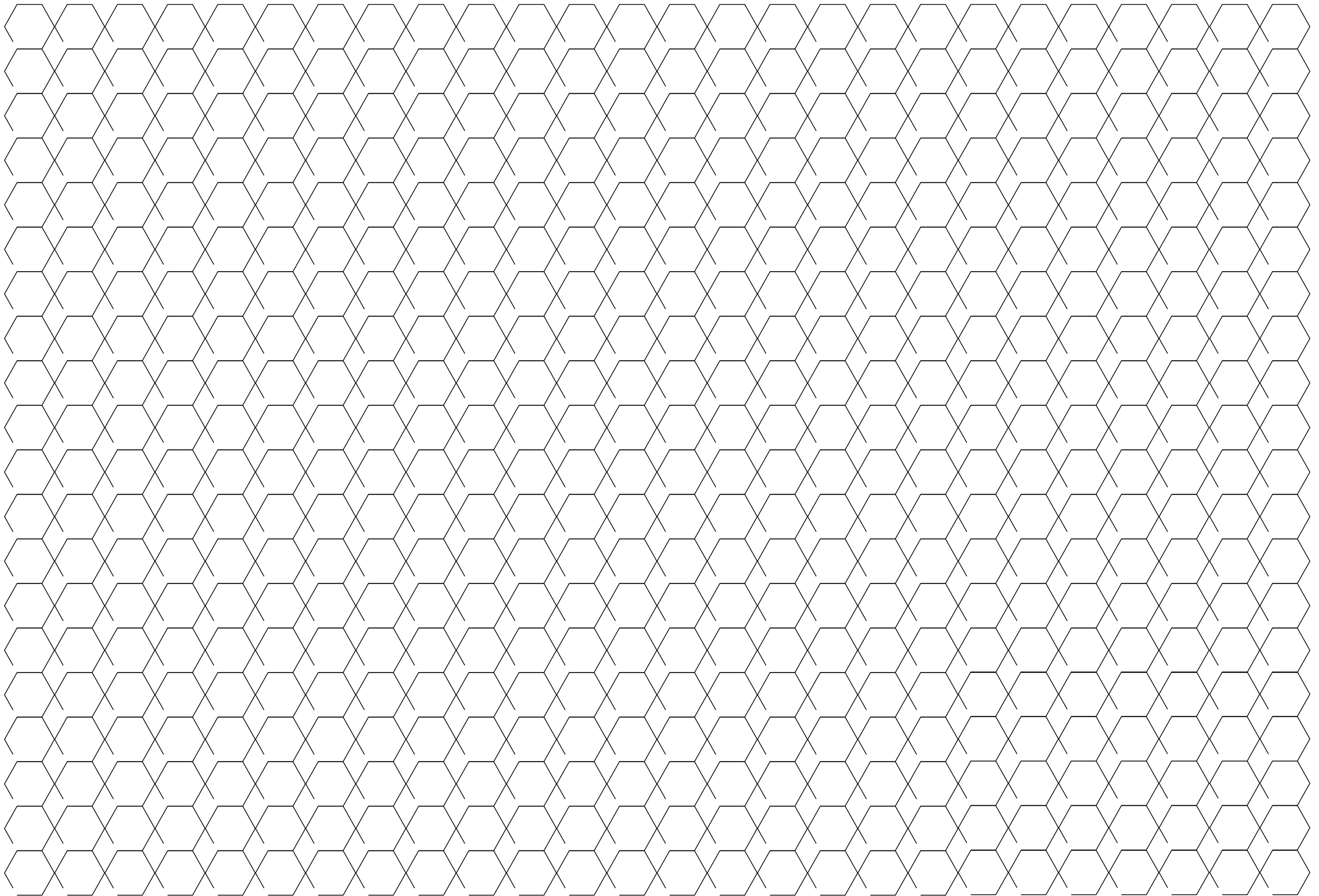
Ceci conduit également à occuper le haut du terrain. La contrepartie de cette recommandation a pour résultat d'augmenter le risque de domination sur la vallée de l'Escaut, car la perception sur le parc ne pourra pas être atténuée par un effet de masquage du relief. Cet impact devra être finement analysé.



S'aligner à l'autoroute

Dans un souci de cohérence avec le parc éolien de Pontru et parce que cette implantation correspond également à la ligne de force des collines du Vermandois, il convient de s'aligner à l'autoroute. Un effet de groupe pourra éventuellement être recherché en créant une double ligne de part et d'autre de l'infrastructure de transport.





—

↘

↗

—

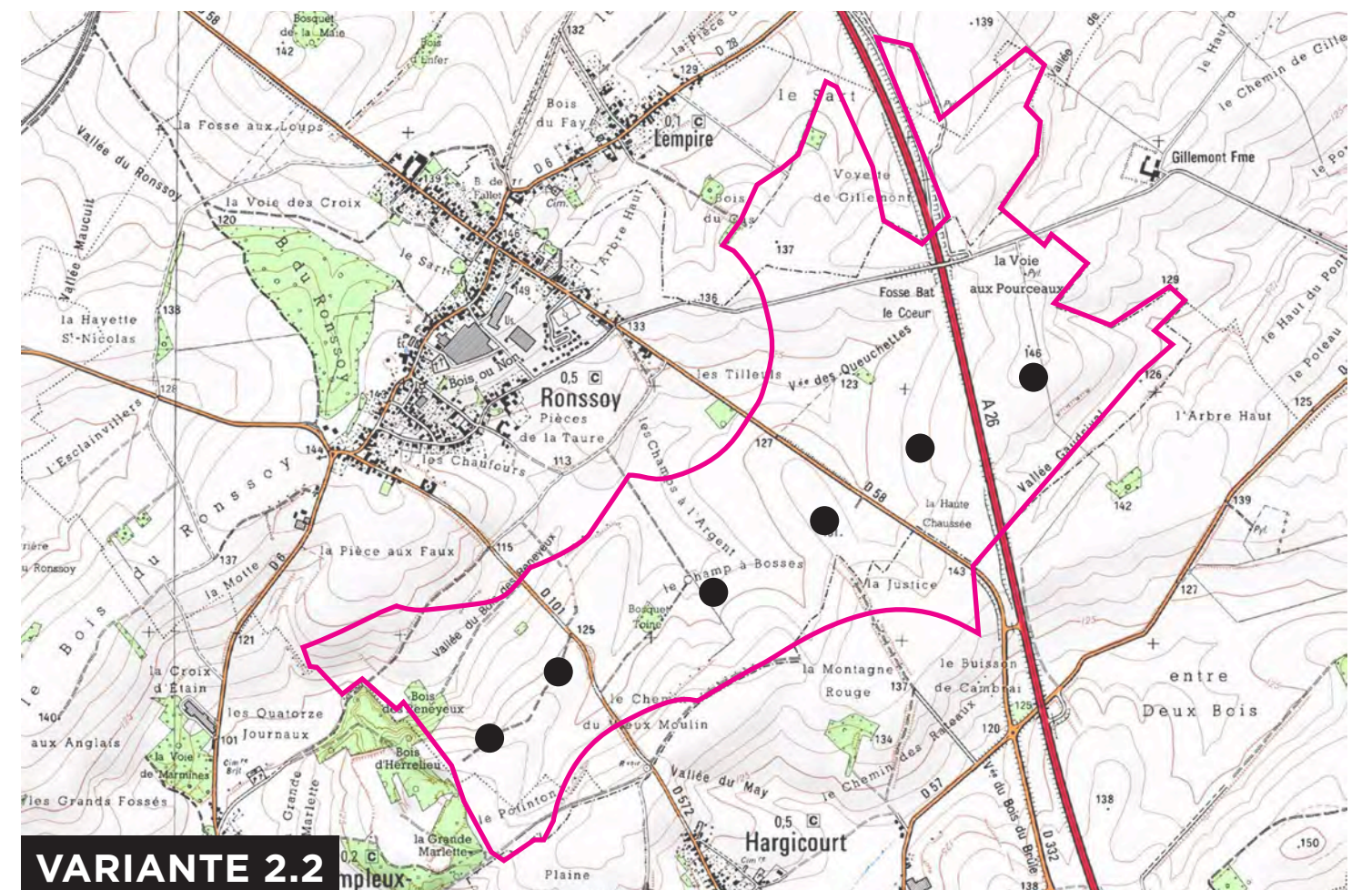
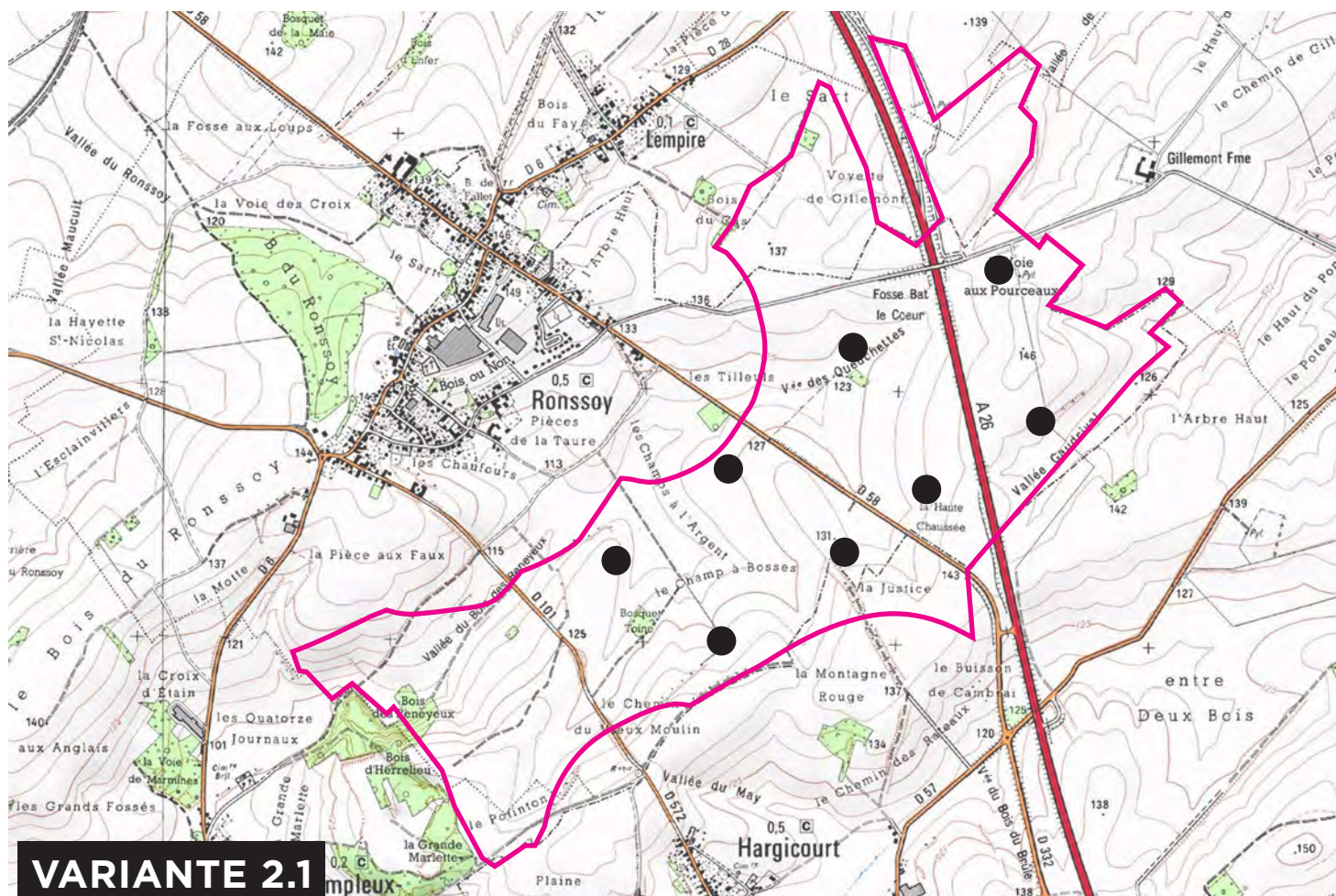
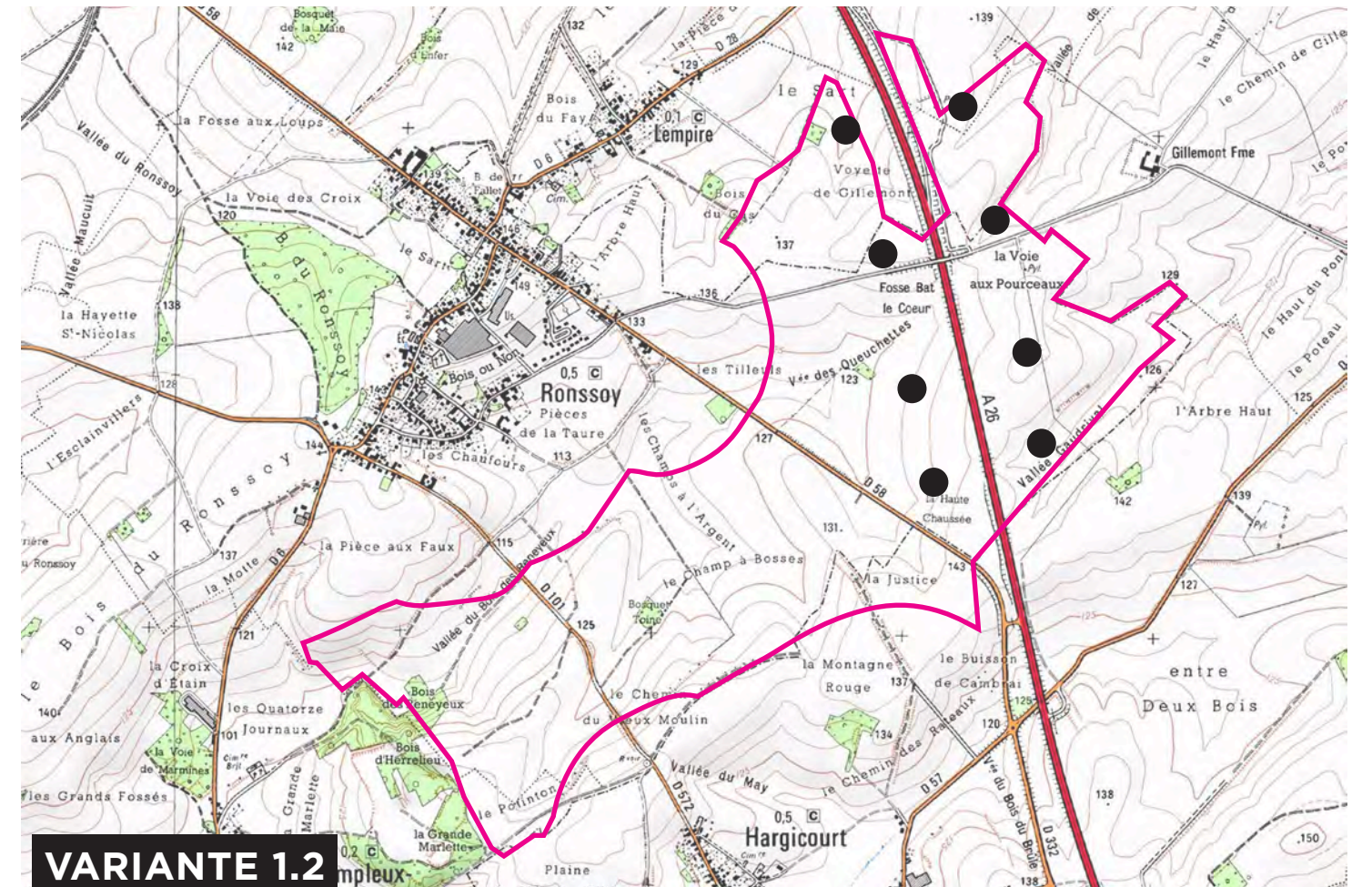
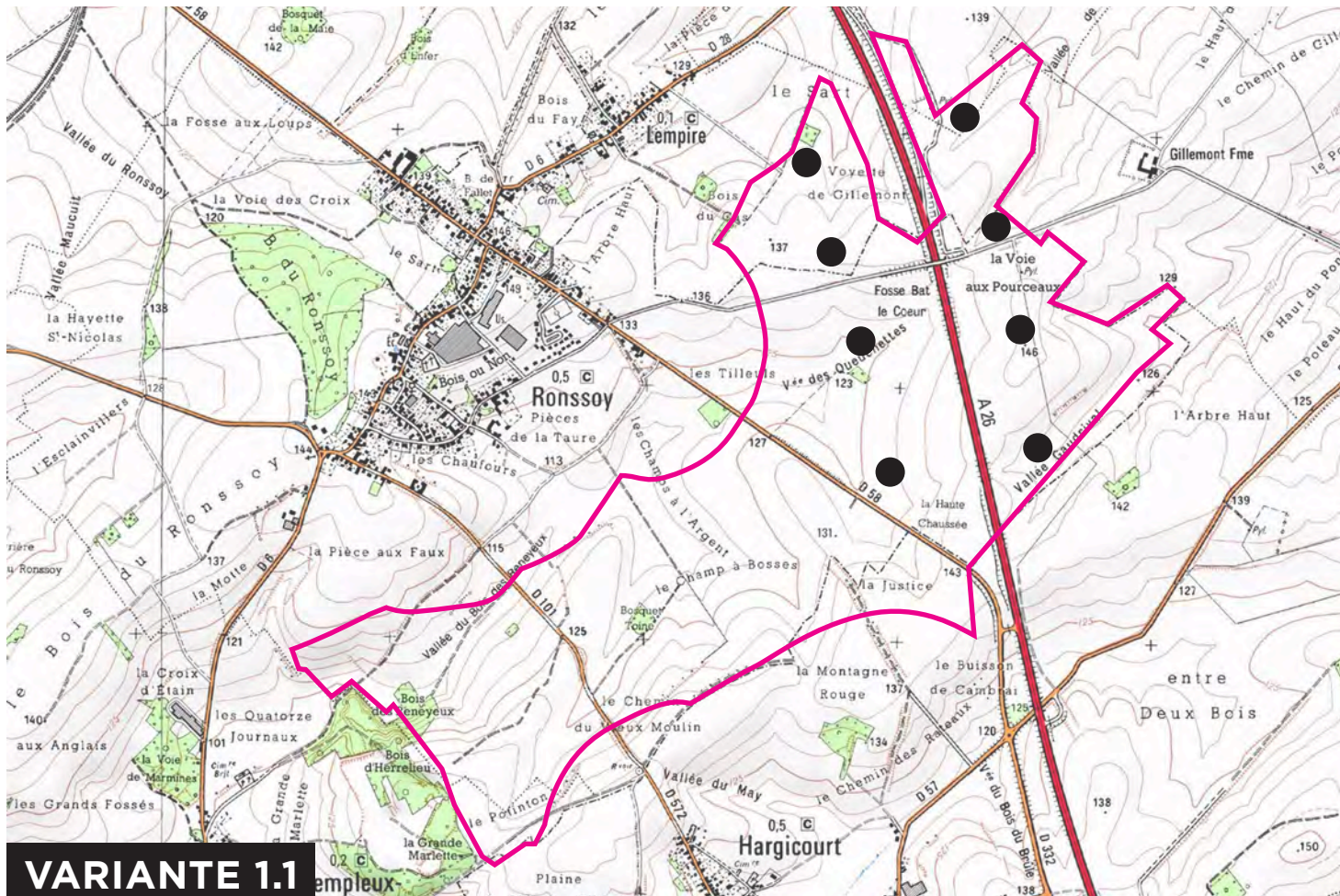
↘

↗

—

DEUXIEME PARTIE

Analyse des impacts



01 Étude des variantes

01.1 Scénarios d'implantation

Le choix du projet s'est opéré entre 4 variantes, sur la base d'une analyse multicritères des impacts: paysage, production électrique, retombées locales, faune-flore, impact acoustique.

Le projet définitif est celui qui combine les meilleurs résultats au regard de ces critères. L'analyse complète des variantes est présentée dans le rapport d'étude d'impact. Le présent rapport analyse les impacts paysagers seulement.

Les scénarios d'implantation étudiés ont été les suivants:

Variante 1.1 - 8 éoliennes N-S

Un parc groupé géométrisé, composé de deux lignes parallèles de quatre éoliennes chacune prennent place sur le sommet de la colline, de part et d'autre de l'autoroute. L'orientation nord-sud correspond à la lecture de la ligne de crête de l'unité paysagère du Vermandois.

Variante 1.2 - 8 éoliennes N-S

Implantation similaire à la première, mais en retrait par rapport au village de Lempire et avec une géométrie plus régulière.

Variante 2.1 - 8 éoliennes NE-SO

Un parc groupé géométrisé composé de deux lignes de quatre éoliennes chacune, orienté dans l'axe du thalweg, perpendiculairement à la ligne de force des collines du Vermandois.

Variante 2.2 - 6 éoliennes NE-SO

Une ligne composée de six éoliennes irrégulièrement répartie dans l'axe du thalweg, selon une direction nord-est - sud-ouest.

01.2 Comparaison des scénarios

La comparaison des scénarios s'est faite sur la base de simulations photographiques permettant d'apprécier les impacts depuis 10 points de vue représentatifs des perceptions sur le parc et des enjeux :

14 - Enjeu de cohérence paysagère avec les lignes de forces des collines du Vermandois et les axes de circulations.

15 - Enjeu patrimonial et de cadre de vie au pied du cimetière américain de Bony.

02 - Vue depuis le village de Lempire, enjeu de cadre de vie.

06 - Entrée du village de Lempire, enjeu de cadre de vie.

11 - Vue depuis la frange Est du village de Ronssoy, enjeu de cadre de vie.

22 - Vue depuis l'entrée Ouest du village de Ronssoy, enjeu de cadre de vie.

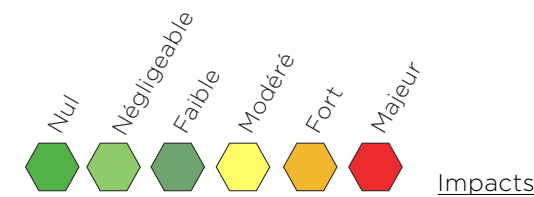
26 - Vue depuis la terrasse du mémorial américain de Bellicourt, enjeu lié au tourisme mémoriel et au patrimoine.

29 - Vue au dessus de Vendhuile, enjeu de cohérence paysagère avec la vallée de l'Aisne.

67 - Enjeu d'insertion dans le paysage éolien.

12 - Enjeu de cadre de vie, notamment au regard des risques de saturation visuelle autour du village de

La comparaison des variantes est détaillée dans les pages suivantes. Le tableau ci-dessous résume les impacts.



Point de vue	Variante			
	1.1	1.2	2.1	2.2
14	Négligeable	Négligeable	Modéré	Fort
15	Négligeable	Négligeable	Fort	Modéré
02	Négligeable	Négligeable	Modéré	Fort
06	Fort	Modéré	Modéré	Négligeable
11	Fort	Modéré	Fort	Modéré
22	Modéré	Modéré	Fort	Fort
26	Négligeable	Négligeable	Modéré	Modéré
29	Modéré	Modéré	Modéré	Négligeable
67	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable
12	Négligeable	Négligeable	Modéré	Fort

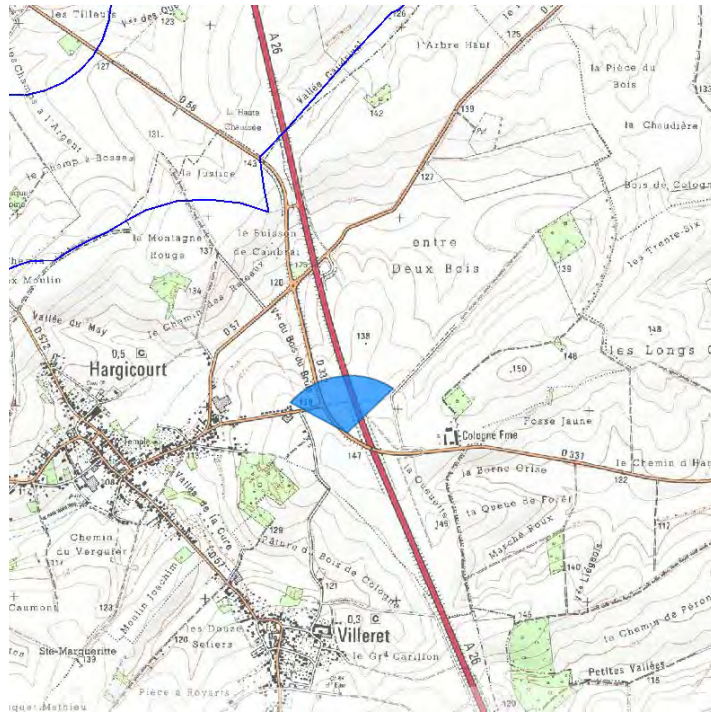
01.3 Choix de la solution de moindre impact

L'implantation 1.2 est la solution de moindre impact paysager.

Elle a été conçue pour être en cohérence avec les lignes de forces du paysage. Elle s'insère dans le territoire en prenant position sur une ligne de crête parallèle à la vallée de l'Aisne, de ce fait, elle est similaire aux principales orientations du regard dans l'aire d'étude intermédiaire et éloignée.

L'étude des variantes a également montré que la variante 1.2 occupe une portion restreinte du champ de vision. Ceci limite fortement les effets d'encerclements possibles, et favorise ainsi une meilleure acceptabilité du projet auprès des riverains.

Enfin, le recul par rapport aux villages de Lempire et du Ronssoy contribue nettement à réduire les effets de domination potentiels sur le cadre bâti.



Vue 14

Cette vue correspond au passage au dessus de l'autoroute entre Bellicourt et Hargicourt. Elle donne un aperçu des perceptions depuis l'autoroute et représente une vue quotidienne pour les habitants des villages environnants le projet. On distingue nettement la colline qui reçoit le projet, ainsi que le parc de Montagne-Gaillard à l'ouest.

Variante 1.1

Le parc s'installe sur le sommet de la colline. Les deux lignes régulières d'éoliennes encadrent l'autoroute engendrant un effet de porte tout à fait à la mesure de ce vaste paysage. Le parc occupe une faible portion de ce panorama. L'interdistance avec le parc de Montagne-Gaillard permet une bonne respiration visuelle entre les parcs.

Variante 1.2

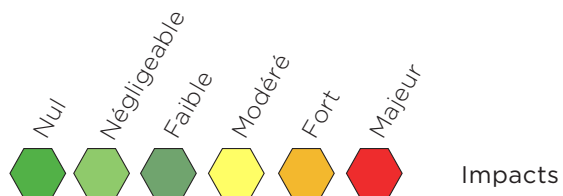
Il n'y a pas de différence notable entre les deux implantations depuis ce point de vue.

Variante 2.1

La double ligne a plus d'impact visuel, car elle occupe une plus grande portion du panorama. Les éoliennes situées à l'ouest dominent la silhouette du village du Ronssoy et enferment l'horizon en se rapprochant du parc éolien de Montagne-Gaillard.

Variante 2.2

Le parc est très étiré sur la ligne d'horizon. Il prend possession de tout le paysage en s'affranchissant des limites et des lignes de forces du paysage. Il se superpose avec le parc de Montagne-Gaillard, occasionnant de ce fait une situation de saturation.





Vue 15

Cette vue permet de qualifier l'impact des variantes sur le cimetière américain de Bony, patrimoine du souvenir de la Grande Guerre.

Variante 1.1

Quatre éoliennes sont partiellement visibles à l'arrière du cimetière commémoratif, les mats et les nacelles sont en grande partie masqués par la végétation persistante. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et les boisements est bon, il n'y a pas d'effet de surplomb. Le reste du parc se voit dans son intégralité, à l'écart du monument funéraire.

Variante 1.2

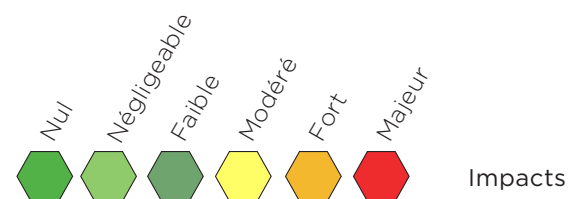
Il n'y a pas de différence notable entre les deux implantations depuis ce point de vue.

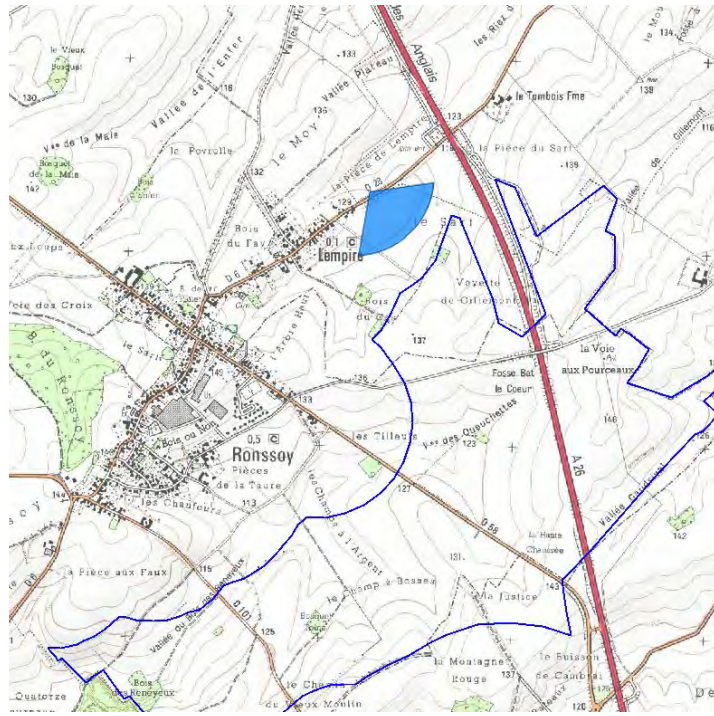
Variante 2.1

Trois éoliennes sont visibles partiellement à l'arrière du site funéraire, l'une d'entre elles se voit dans son intégralité et surplombe le cimetière occasionnant un impact important sur la perception du site. Le reste du parc ne se perçoit quasiment pas, à l'exception de la première éolienne de la deuxième ligne nord.

Variante 2.2

Le parc ne se voit quasiment pas, à l'exception de la première éolienne de la ligne, plus proche que les précédentes implantations. Cette éolienne surplombe le cimetière..





Vue 02

Cette vue est prise à l'entrée nord du village de Lempire. Elle permet d'apprécier l'insertion du parc dans le paysage de proximité, sa lisibilité et son impact sur l'entrée du village.

Variante 1.1

La géométrie et l'ordonnement régulier du parc sont très perceptibles. Compte tenu de sa proximité, le parc a nécessairement une prégnance visuelle importante, mais le projet éolien ne rentre pas dans le champ de vision de l'entrée de ville.

Variante 1.2

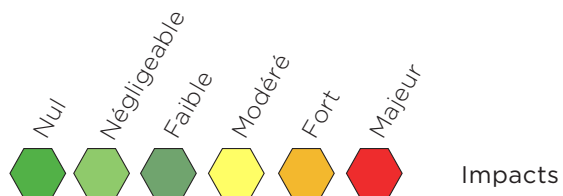
Il n'y a pas de différence notable entre les deux implantations depuis ce point de vue.

Variante 2.1

Cette implantation s'éloigne du village de Lempire, par conséquent elle occasionne une moindre prégnance visuelle. En revanche, elle occupe une plus grande portion du panorama ce qui induit un effet d'étalement qui conduit à rentrer dans le champ visuel de l'entrée de village.

Variante 2.2

Même remarque que précédemment, sauf que le parc est encore plus étendu. Il en résulte un impact plus important sur le paysage de l'entrée de village.





Vue 06

Certaines dents creuses dans le village de Lempire ouvrent sur le site de projet. Cette vue hivernale constitue la situation la moins favorable.

Variante 1.1

Les deux éoliennes les plus proches dépassent légèrement de la frondaison de la haie située au premier plan et affirment ainsi leur présence dans l'espace villageois. Les autres éoliennes apparaissent moins prégnantes dans le champ de vision du fait de l'orientation du parc éolien, parallèle à la ligne de fuite du regard.

Variante 1.2

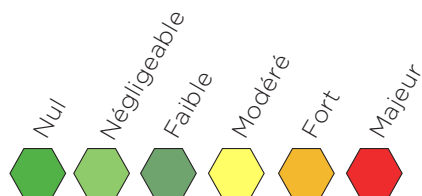
La prégnance des éoliennes est moins importante sur cette variante en raison du recul d'implantation. Les deux éoliennes les plus proches ont une taille comparable aux éléments formant la silhouette du village, et bien qu'affirmant leur présence, s'y trouvent ainsi intégrées. Les autres éoliennes apparaissent moins prégnantes dans le champ de vision du fait de l'orientation du parc éolien, parallèle à la ligne de fuite du regard.

Variante 2.1

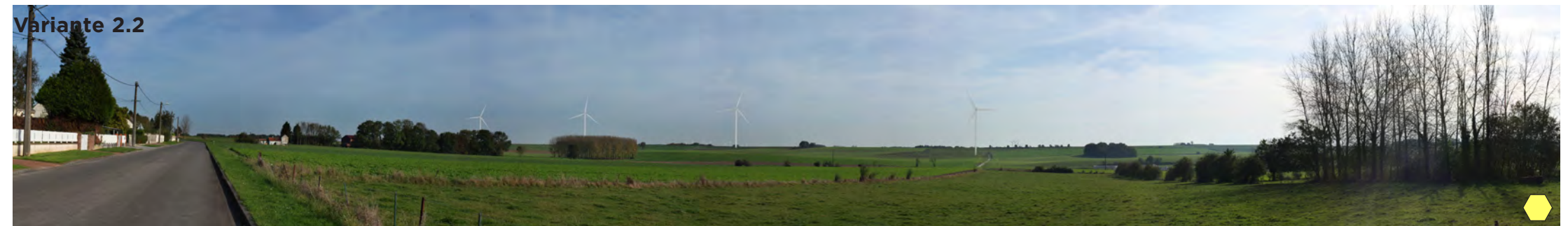
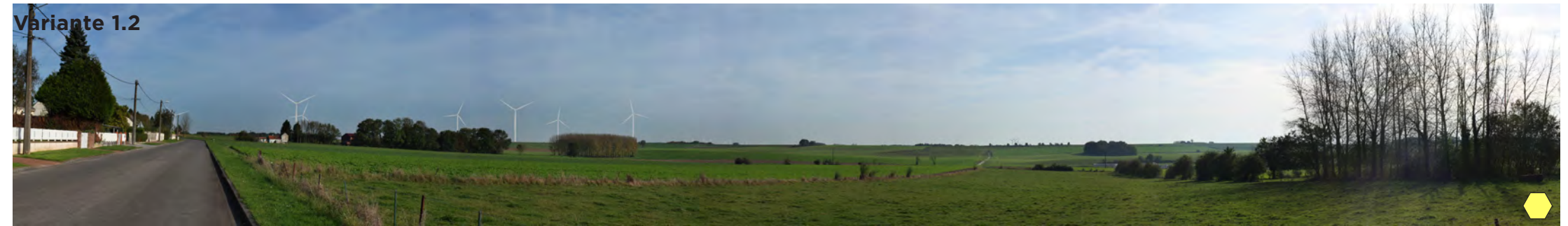
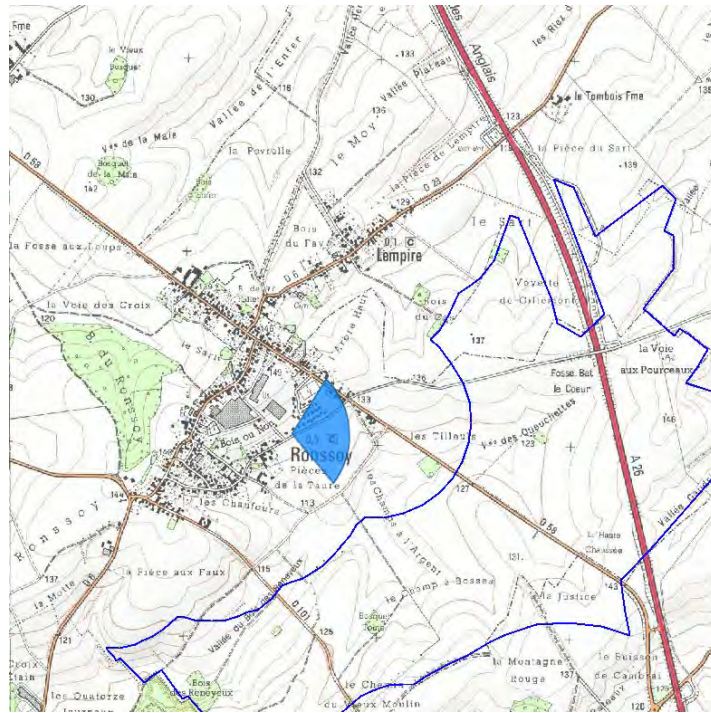
Bien que le recul de cette variante soit plus important, les deux premières éoliennes surgissent dans le panorama de cette clairière villageoise et dominent une remise boisée qui donnent un rapport d'échelle à ce paysage rural.

Variante 2.2

Cette implantation est celle qui est la moins impactante depuis ce point de vue, car la ligne est implantée en retrait de Lempire, ce qui diminue l'incidence visuelle des éoliennes sur ce panorama.



Impacts



Vue 11

La rue Franklin Roosevelt constitue la ceinture sud-est du Ronssoy. Voie périphérique en balcon sur le doux relief du thalweg, elle offre des vues panoramiques sur la campagne. En arrière, les habitations se cachent derrière d'épaisses haies.

Variante 1.1

Le parc éolien se trouve face à l'observateur, dans l'axe de la route. Cette implantation occupe la ligne de crête et apparaît ainsi cohérente avec la lecture du paysage du vallon. L'éolienne directement à droite de la route domine cependant la lisière urbaine est du village du Ronssoy, entraînant un effet de rupture d'échelle.

Variante 1.2

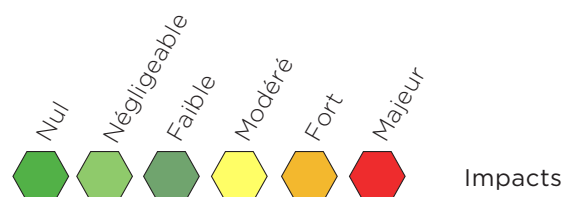
Le recul d'implantation permet de limiter nettement l'effet de domination sur le front urbain du village du Ronssoy. L'ordonnement du parc se perçoit nettement et les éoliennes sont à l'échelle de ce vaste paysage d'openfield.

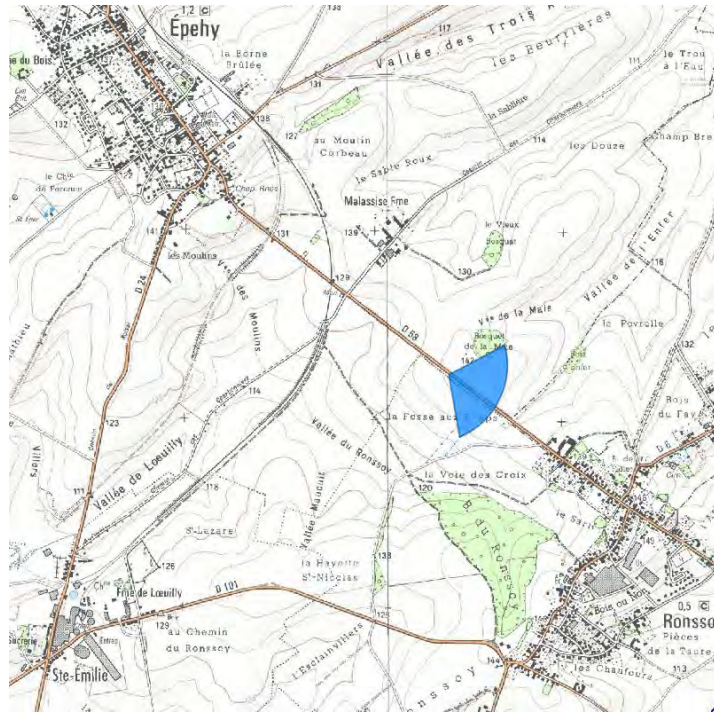
Variante 2.1

La double ligne parallèle au thalweg semble prendre en écharpe le site et s'impose dans le panorama. Les rapports d'échelles sont défavorables, en particulier entre les éoliennes situées à l'extrémité de la ligne et l'observateur. Cette variante occasionne un impact fort.

Variante 2.2

Même commentaire que précédemment, mais avec un impact moindre en raison d'un nombre moins important d'éoliennes.





Variante 1.1



Variante 1.2



Variante 2.1



Variante 2.2



Vue 22

Ce photomontage illustre la séquence d'approche sur le village du Ronssoy, il s'agit de la principale entrée de ville.

Variante 1.1

Le parc éolien est décalé par rapport à l'axe de l'entrée de village, et se concentre sur la gauche de ce dernier. La structure géométrique du parc s'inscrit dans une rupture du rideau d'arbres, ce qui lui confère une certaine mise en scène paysagère. La présence des boisements et le masque du relief tempèrent les effets de rupture d'échelle en dissimulant les pieds des mâts ou les rotors. Certaines éoliennes s'inscrivent en arrière du village, dont la silhouette demeure toutefois masquée par la végétation.

Variante 1.2

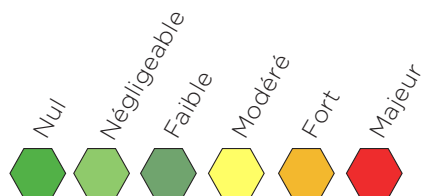
Il n'y a pas de différence notable entre les deux implantations depuis ce point de vue.

Variante 2.1

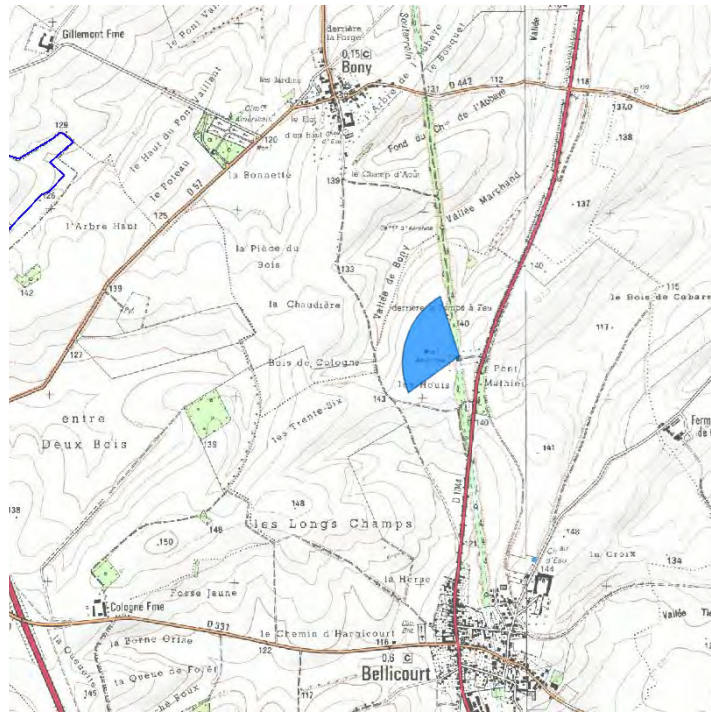
La double ligne est dans l'axe de la route, en superposition des boisements qui forment l'écrin du village du Ronssoy. Ceci conduit à prendre possession de tout le champ visuel en concurrence avec l'entrée sur le village. En situation hivernale, les maisons ne seront plus masquées par la végétation, et les effets de surplomb et d'encerclement en seront accentués.

Variante 2.2

Même commentaire que précédemment, mais avec un impact moindre en raison d'un nombre moins important d'éoliennes.



Impacts



Vue 26

Cette photo est prise à l'arrière du monument américain de Bellicourt (non UNESCO), depuis la terrasse panoramique sur le site de la bataille qui brisa la ligne de défense allemande Hindenburg lors de la 1^{er} Guerre Mondiale.

Variante 1.1

Cette implantation occupe une faible portion du champ visuel. Les éoliennes sont à l'échelle de ce vaste paysage animé par les amples ondulations du terrain et l'accroche visuelle de quelques boquetaux. L'ordonnancement géométrique du parc est lisible. Il prend place sur un sommet, en cohérence avec les lignes de forces du paysage des collines du Vermandois.

Pour qui connaît l'histoire, cette implantation met en tension le lieu de la bataille situé au premier plan, puisque le mémorial occupe la position du front Allemand, tandis que le parc éolien se trouve sur la position du front Alliés (cf. p.22).

Variante 1.2

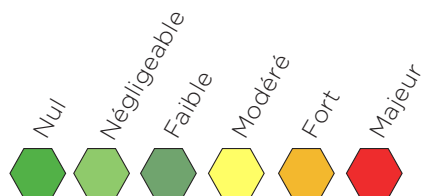
Il n'y a pas de différence notable entre les deux implantations depuis ce point de vue.

Variante 2.1

Cette implantation consomme plus d'espace visuel que la précédente. L'orientation des lignes, ne semble pas naturelle, les éoliennes sont comme absorbées par le terrain.

Variante 2.2

Même commentaire que précédemment, mais avec un impact moindre en raison d'un nombre moins important d'éoliennes.



Impacts



Variante 1.1



Variante 1.2



Variante 2.1



Variante 2.2



Vue 29

Ce point de vue sur le village de Vendhuile correspond à une route peu fréquentée sur une courte séquence de découverte avant que le relief ne plonge dans la vallée. Il illustre le rapport d'échelle entre le parc et la vallée de l'Aisne, dans un des secteurs les plus encaissés avant que la rivière ne change d'orientation pour s'écouler vers le Nord.

Variante 1.1

Dans l'axe de la route, les deux lignes du parc éolien sont visibles en même temps que le village. La position des éoliennes en haut du coteau offre peu de respiration visuelle et l'effet de surplomb sur une partie du village est assez marqué. Toutefois, le rapport d'échelle est bon car la hauteur perçue du dénivelé du coteau est supérieure ou égale à la hauteur perçue des éoliennes.

Variante 1.2

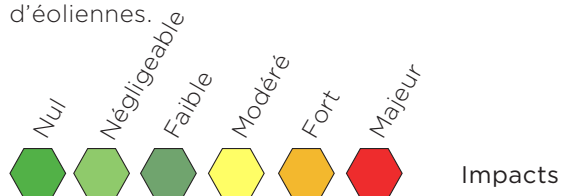
La ligne du fond s'approche plus de la vallée de l'Escaut, ce qui engendre un rapport d'échelle légèrement plus défavorable que l'implantation précédente. La hauteur perçue du dénivelé du coteau reste toutefois supérieure ou égale à la hauteur perçue des éoliennes.

Variante 2.1

Le rapport d'échelle est également bon. Une des éoliennes apparaît comme en surplomb de la vallée. Il existe un espace de respiration visuelle entre le parc et le village, et certaines éoliennes sont en partie masquées par la ligne de crête du coteau.

Variante 2.2

Même commentaire que précédemment, mais avec un impact moindre en raison d'un nombre moins important d'éoliennes.



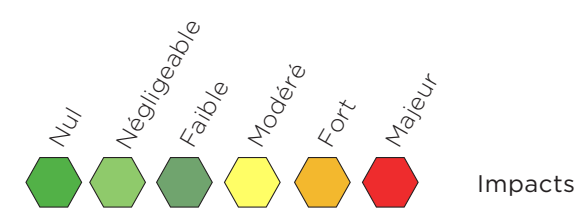


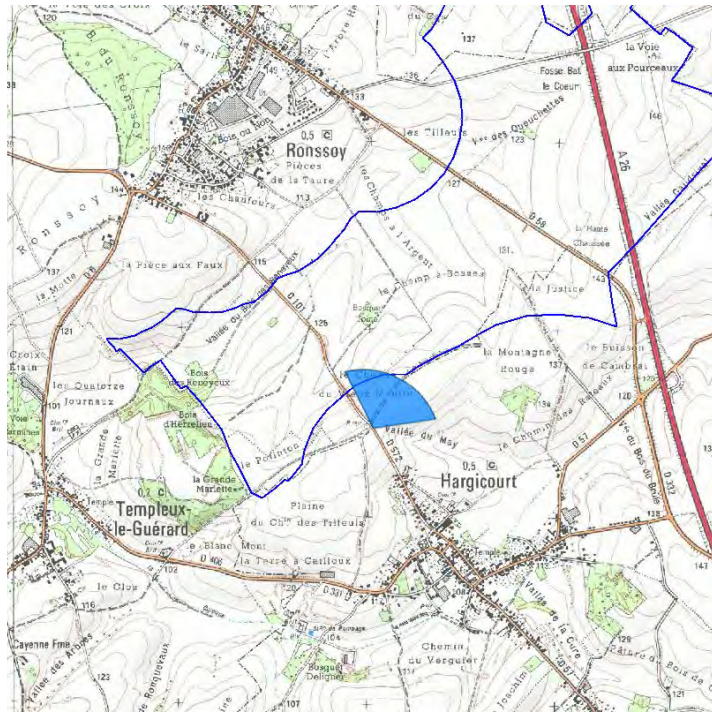
Vue 67

La chaussée Brunehaut (RD932 vers le Cateau-Cambrésis), est un axe important de circulation qui permet une découverte exhaustive de l'unité paysagère des collines du Vermandois et constitue une route panoramique sur les parcs éoliens du territoire.

En raison de la distance et du relief, le parc est peu visible, et ce, quelle que soit l'orientation de la variante envisagée.

Les traits de couleur indiquent la position des éoliennes de chacune des implantations étudiées.





Vue 12

Cette route peu fréquentée entre Hargicourt et Le Ronssoy illustre la relation du parc avec le site d'implantation.

Variante 1.1

Cette implantation est compacte, elle occupe la pointe du talweg, sur le sommet d'une des collines du Vermandois. Les éoliennes sont à l'échelle de l'amplitude du paysage. Le parc n'est pas visible en même temps que la silhouette du village de Ronssoy.

Variante 1.2

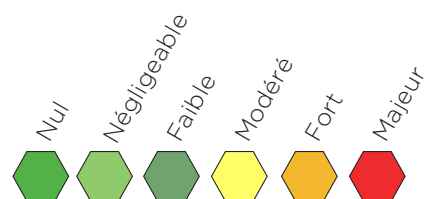
Il n'y a pas de différence notable entre les deux implantations depuis ce point de vue.

Variante 2.1

La ligne est étirée, le parc se superpose avec le village du Ronssoy. Les éoliennes les plus proches dominent le regard.

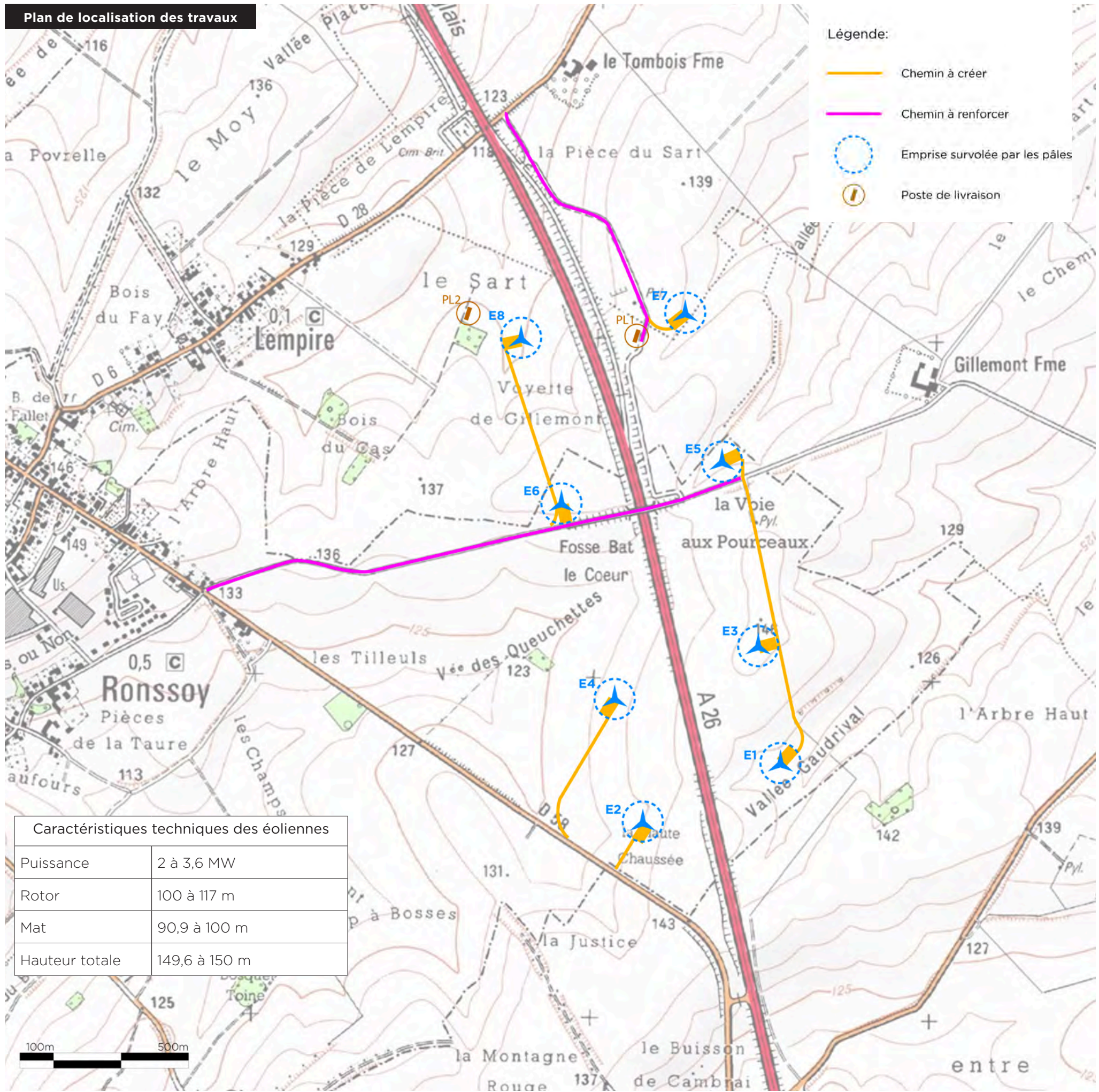
Variante 2.2

Il n'y a pas de cohérence paysagère : le parc est étiré, l'interdistance entre les éoliennes est irrégulière, ces dernières dominent le paysage.



Impacts

Plan de localisation des travaux

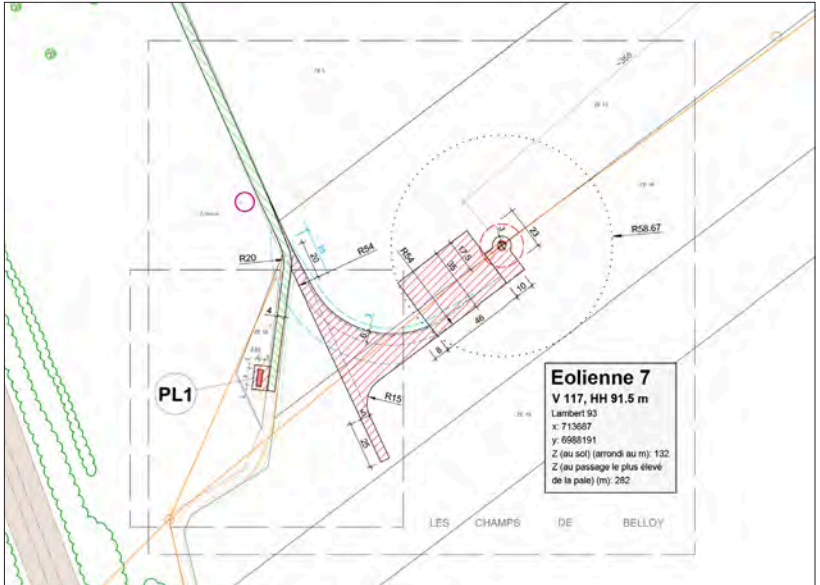


- Légende:
- Chemin à créer
 - Chemin à renforcer
 - Emprise survolée par les pâles
 - I Poste de livraison

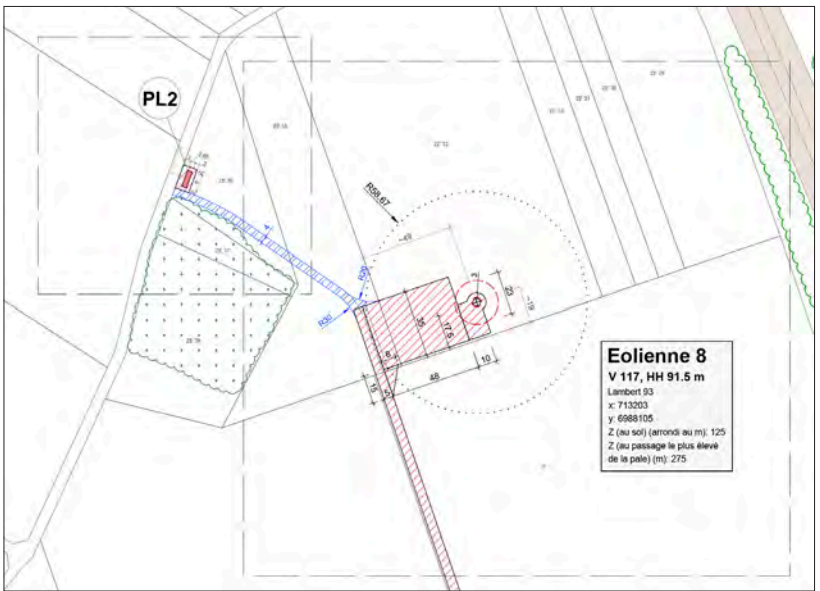
Caractéristiques techniques des éoliennes	
Puissance	2 à 3,6 MW
Rotor	100 à 117 m
Mat	90,9 à 100 m
Hauteur totale	149,6 à 150 m



Vue d'insertion du poste n°1

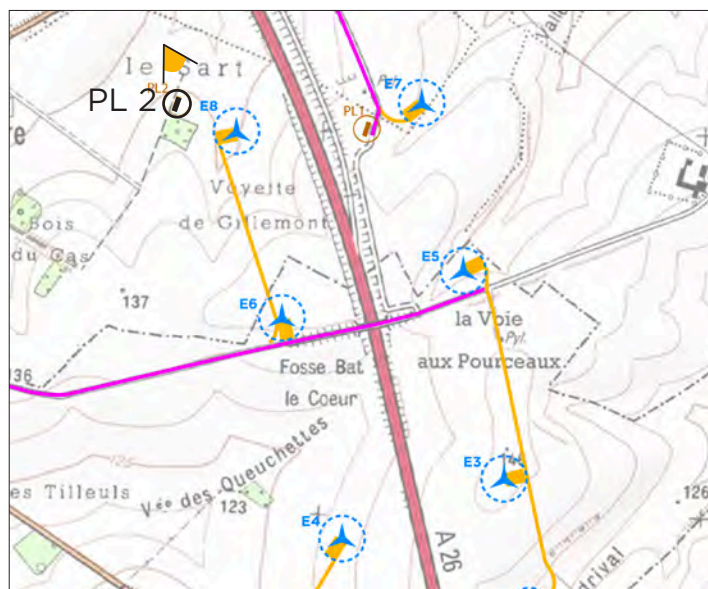
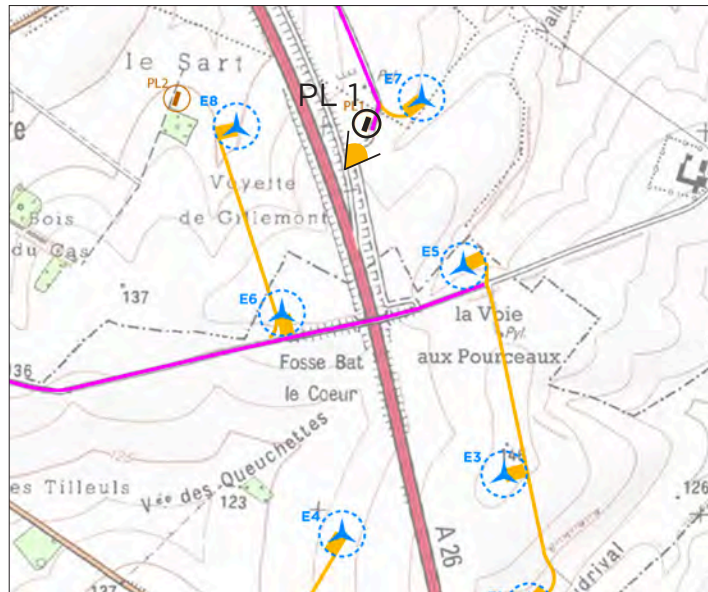


Vue d'insertion du poste n°2





02 Description du projet de parc éolien



02.1 Description

Le projet éolien du Ronssoy-Lempire est constitué de 8 éoliennes réparties en deux lignes distinctes et regroupées de part et d'autre de l'autoroute A26. Les caractéristiques des aérogénérateurs correspondent à un gabarit d'une éolienne ayant une hauteur en bout de pale de 150 m, et dont le diamètre du rotor est compris entre 100 et 117 m. Ainsi, plusieurs modèles de dimensions comparables correspondent à ce gabarit et sont envisagés pour le parc projeté.

Les postes de livraison ont été localisés en bordure de chemins existants, de chaque côté de l'autoroute A26. L'un (PDL n°1) est en limite d'emprise de la zone d'exploitation de l'A26, sur une parcelle servant de zone de stockage de graviers, l'autre (PDL n°2) se positionne en bordure de parcelle agricole. Aucun défrichement ne sera nécessaire pour leur installation.

L'accès au site se fera via des chemins existants qui seront renforcés sur environ 2500 mètres linéaires. De nouveaux chemins seront également créés sur environ 3800 mètres linéaires.

02.2 Mesures de réductions des impacts des ouvrages connexes

La construction du parc implique la réalisation des travaux connexes suivants :

- Création de 4 pistes d'accès de faibles emprises en grave compacté.
- Renforcement de 2 chemins ruraux existants.
- Création de 8 plateformes en grave compacté.
- Réalisation de 8 plots de fondation.
- Enfouissement de lignes électriques le long des accès.
- Construction de deux postes de livraison contigus.

Pour faciliter l'insertion paysagère de ces travaux, les préconisations suivantes seront mises en oeuvre :

02.2.1 Poste de livraison et raccordement

Le poste de livraison est un volume simple muni d'un toit plat.

Le poste de livraison n°1 est situé en appui d'un fourré arbustif, dans un environnement cultivé en labour. Il est enduit ou peint d'une couleur la plus proche possible des tons naturels du territoire, pour favoriser son insertion

(RAL 7002).

Le poste de livraison n°2 est situé en appui d'un bosquet, il sera bardé de bois résineux naturel pour favoriser son insertion dans le paysage.

Le raccordement au poste source n'occasionne aucun impact sur le paysage, car les lignes sont enfouies.

02.2.2 Plateformes et chemins d'accès

Les chemins d'exploitations s'appuient sur les chemins ruraux existants qui seront renforcés pour l'occasion. Toutefois pour les besoins de maintenance de nouveaux chemins seront également créés.

Afin d'assurer l'insertion paysagère des voies d'accès et des plateformes techniques, ces surfaces seront revêtus d'une couche de granulats locaux en harmonie avec les tonalités du paysage.

03 Méthodologie d'analyse des impacts

L'étude des impacts du projet sur le paysage et le cadre de vie s'appuie sur deux types d'analyses :

1. L'analyse cartographique

C'est une approche objective des impacts. Elle s'appuie sur un traitement cartographique des impacts du projet et autorise une approche quantitative en termes de zones de visibilité et d'effets de saturation.

2. L'analyse des perceptions

Elle s'appuie sur l'analyse des perceptions et permet une évaluation qualitative des impacts du projet.

03.1 Analyse cartographique

03.1.1 Zone d'influence visuelle du projet

Pour cette analyse, l'impact visuel des éoliennes est simulé sur une cartographie à l'aide d'un logiciel de géomatique. Ceci permet de prévoir le nombre d'éoliennes théoriquement visibles en tous points du territoire d'étude. Le logiciel réalise un traitement statistique à partir de données sur le relief.

La carte qui en résulte est appelée zone d'influence visuelle (ZIV). C'est une carte de visibilité permettant de déterminer l'impact paysager théorique du parc éolien.

Cet outil donne une indication du nombre d'éoliennes visible en tout point du territoire.

Méthode

Les cartes d'influence visuelle ont été réalisées sur ordinateur sur la base d'un modèle numérique de terrain (IGN BD-ALTI 75) et à l'aide d'un logiciel permettant ce type de calculs, logiciel SIG WindPro en prenant en compte les paramètres suivants :

- Hauteur des yeux de l'observateur: 1,50m;
- Les secteurs bâtis (villes, villages et constructions isolées) et la végétation sont exclus de l'analyse.

Limites

Les critères retenus (les éléments liés au bâti et à la végé-

tation et ainsi les effets de masques qu'ils créent ne sont pas pris en compte) maximisent nécessairement l'impact du projet. Ils ne permettent pas de retranscrire la subtilité des perceptions sur le terrain (micro-reliefs, talus, bosquets et trame bâtie et habitations isolées, etc.)

L'intérêt principal de la carte de zone d'influence visuelle réside dans l'appréhension de l'étendue des bassins visuels depuis lesquels le projet est susceptible d'être perçu, et d'identifier les zones où au contraire, le projet ne sera pas perceptible.

Ainsi, cette analyse ne doit pas être considérée seule. Elle est un outil complémentaire à l'étude des perceptions à l'aide de photomontages.

03.1.2 Rose de saturation visuelle

La saturation visuelle d'un paysage peut être évaluée à l'aide de cartes permettant de quantifier le nombre d'éoliennes théoriquement visibles depuis un point de vue et de déterminer les portions d'horizons occupés par ces parcs éoliens. Cette analyse cartographique est ensuite complétée par une interprétation qualitative des perceptions.

Méthode

Les villages étudiés se trouvent dans l'aire d'étude intermédiaire. Est considéré l'hypothèse fictive d'une vision sur 360° positionnée au centre du village et dégagée de tout obstacle visuel.

La rose de saturation visuelle cartographie les secteurs de vision qui intercepte un parc éolien. On distingue deux classes de distance : les angles de vision qui interceptent les parcs entre 0-5km qui ont une prégnance visuelle supposée importante ; et les angles de vision qui interceptent les parcs situés entre 5-10 km, supposément moins prégnants dans le champ visuel.

Limites

Cette approche cartographique dessine des secteurs d'occupation visuelle théorique et permet de repérer les villages où un risque de saturation de l'horizon de vision est présumé en raison d'une trop faible part d'horizon libre d'éoliennes.

Toutefois, les résultats ne donnent qu'un indice sur le risque de saturation visuelle. En effet, ni les éléments du bâti ni la végétation ne sont pris en compte. Or ils constituent des masques importants, particulièrement aux abords et

depuis le coeur des villages. La vérification est ensuite effectuée par photomontage, dont certains à 360°, depuis un ou des lieux représentatifs des perceptions aux abords du village étudié.

03.2 Analyse des perceptions

Cette analyse fait appel à la sensibilité de l'observateur pour apprécier la façon dont le parc s'insère dans son contexte paysager : rapports d'échelle, lisibilité et cohérence d'ensemble sont les trois facteurs à observer et à étudier.

03.2.1 Choix des points de vue

L'étude des impacts visuels s'appuie sur une campagne exhaustive de simulations d'insertion du projet dans un rayon de 20 km autour du parc projeté, c'est-à-dire dans la zone maximale d'impact significatif sur le paysage.

L'ensemble des photomontages réalisés pour les besoins de l'étude s'élève à un total de 81 points de vue sélectionnés en cohérence avec les enjeux identifiés dans l'état initial, à savoir :

- Les enjeux patrimoniaux.
- Les enjeux de cadre de vie.
- Les enjeux sur les axes de circulation
- Les enjeux sur le grand paysage
- Les enjeux sur le tourisme
- Les enjeux d'effets de saturation.

Ces points de vue sont localisés sur la carte page 66.

03.2.2 Simulations

Méthodes

— Toutes les photos sont réalisées avec un appareil reflex numérique équipé d'une focale fixe de 30 mm. Cette focale, équivalente à environ 50 mm en argentique, correspond à la focale la plus proche de l'œil humain (déformations et des perspectives identiques).

— Les prises de vues sont effectuées lorsque les conditions météorologiques et l'orientation des rayons du soleil assurent des conditions de visibilité maximisantes (temps

dégagé, soleil situé au dos de l'opérateur).

— Les photographies ont été ensuite assemblées en vues panoramiques afin de présenter des vues plus adaptées à la compréhension du paysage d'inscription (cf schéma).

— Sur les photomontages, les pales sont représentées de face, c'est-à-dire dans la situation la moins avantageuse sur le plan visuel.

— Sur certains photomontages, la couleur des éoliennes a été forcée afin d'augmenter le contraste et faciliter le repérage des aérogénérateurs sur les photos.

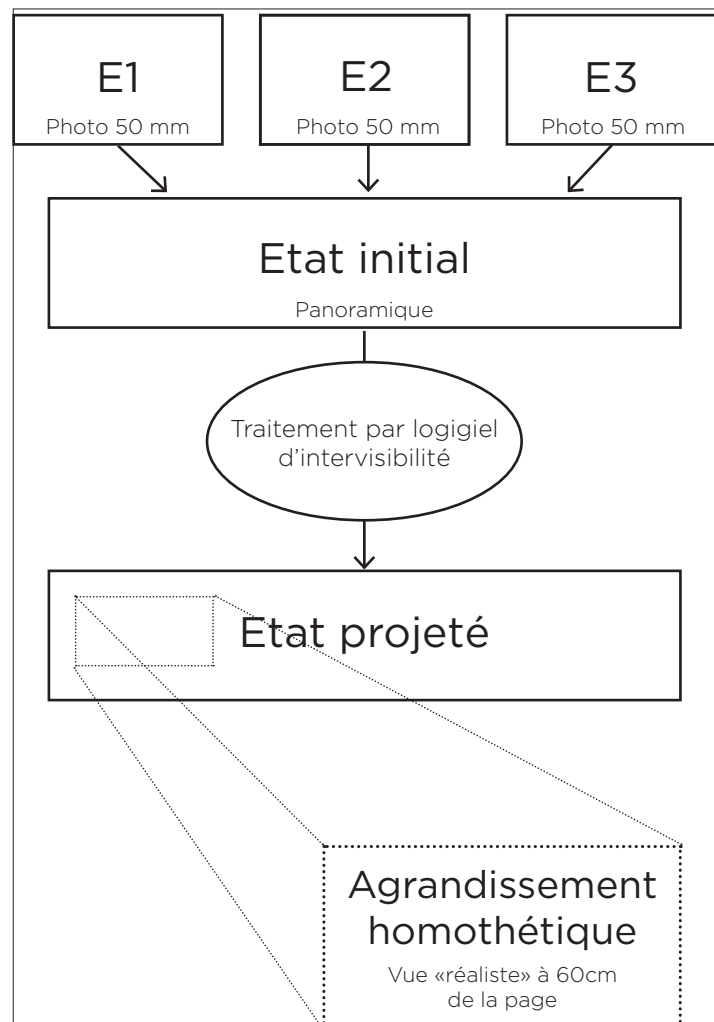
— Pour la lecture des photomontages, afin de pouvoir au mieux comparer les différentes représentations, les prises de vue sont représentées avec le même facteur de reproduction dans l'ensemble du volet paysager. Deux cadrages sont utilisés, qui correspondent à deux angles de perception : le premier à 120° et le second à 60°.

L'angle de 120° permet d'apprécier le contexte élargi du projet éolien, en donnant à voir y compris des éléments de paysage non directement confrontés à la silhouette des éoliennes. Deux autres figures sont présentées avec le même cadrage: -l'état initial (sans les éoliennes du projet, ni celles des autres projets éoliens), ainsi qu'une version schématique en noir et blanc, sur laquelle les éoliennes figurent en violet et en totalité, y compris si elles sont situées en arrière d'un écran visuel. Cette version schématique figure également les autres parcs éoliens situés dans la même direction de vue, ainsi que les projets autorisés ou en cours d'instruction ICPE. afin de faciliter leur localisation

La version cadrée à 60° dans le plan horizontal correspond à la valeur couramment admise de l'angle «d'observation», dans lequel la vision humaine est relativement précise.

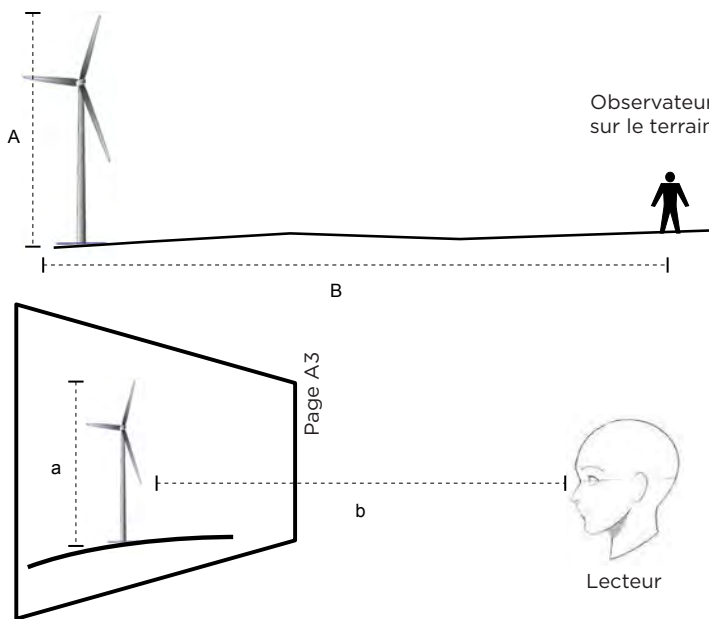
— Pour une observation réaliste de ces photomontages, présentés sur une double page A3, il est nécessaire de placer les yeux à environ 35 cm de la page. C'est-à-dire que la hauteur «a» d'un objet perçue sur la page A3 du carnet de photomontage, placé à 35 cm, correspondra à la hauteur «A» de ce même objet perçu dans la réalité. (cf schéma)

— Pour chaque point de vue est précisée la distance à l'éolienne la plus proche, et les enjeux justifiant le choix des points de vue.



Agrandissement homothétique

Les agrandissements permettent la restitution objective de la perception du paysage. Le rapport de proportion entre l'observateur sur le terrain et l'éolienne est respecté de façon à ce que le lecteur ait une vue «réaliste» de la simulation en se tenant à 35cm de la page.



$$A/B = a/b$$

b : distance de lecture 35cm

Le gabarit pressenti pour le projet du Ronssoy-Lempire a une hauteur de 150 m en bout de pale. Parmi les différents modèles correspondants à ce gabarit, c'est l'éolienne présentant le diamètre de rotor maximisant qui a été choisie pour la réalisation des photomontages.

Les dimensions des éoliennes représentées sur les simulations présentent les caractéristiques suivantes :

- Hauteur du mât : 91,5 m ;
- Diamètre du rotor : 117 m ;
- Hauteur en bout de pale : 149,7 m.

03.2.3

Qualification des impacts visuels

L'effet qualifie une conséquence objective du projet sur l'environnement, tandis que l'impact relève d'une appréciation liée à une échelle de valeur, pouvant être positif ou négatif.

Ainsi, l'impact ne se résume pas à la perception des éoliennes depuis un lieu donné mais dépend de plusieurs critères, comme la présence ressentie du parc projeté depuis les lieux de vie proches, sa perception depuis les paysages emblématiques, l'ordonnement des éoliennes avec les lignes de force du paysage. L'impact est également pondéré au regard de la représentativité du point de vue. Un impact fort sur un paysage peu fréquenté peut donc être requalifié d'impact modéré, car il n'est pas représentatif de la façon dont le parc est généralement perçu sur le territoire.

L'ensemble des photomontages figure dans le carnet de photomontages associé à la présente étude. Chaque point de vue est accompagné d'un commentaire sur la perception du parc projeté. Un tableau récapitulatif en page XXX du présent document synthétise l'évaluation des impacts.

03.2.4

Analyse des effets cumulés

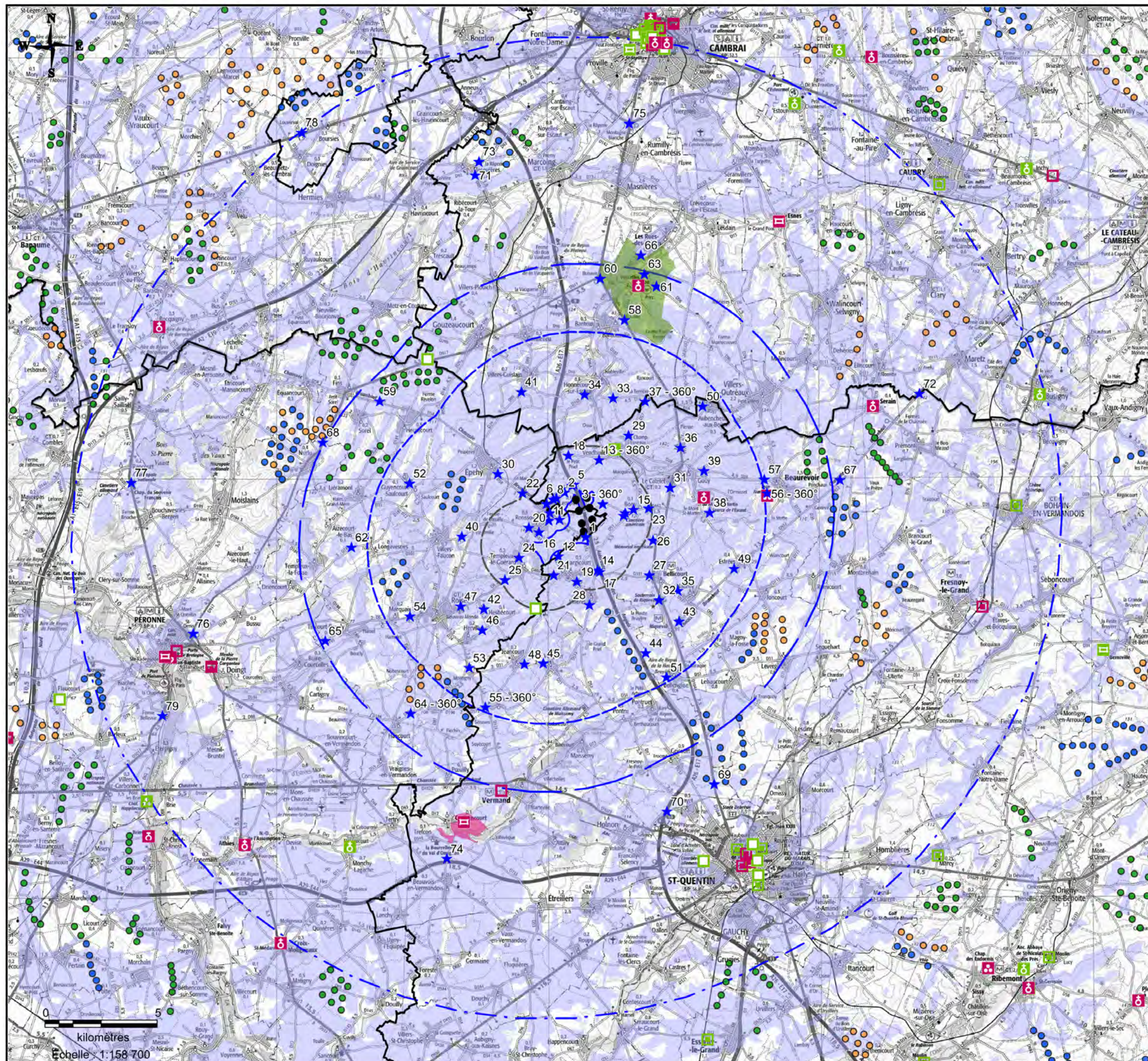
La réglementation des études d'impacts impose la prise en compte des effets cumulés. Ces effets sont définis par la Commission européenne comme des « changements subis par l'environnement en raison d'une action combinée avec d'autres actions humaines passées, présentes et futures ».

Le présent dossier analyse les effets cumulés avec les parcs éoliens existants, accordés, et les parcs éoliens en instructions ayant reçu un avis de l'autorité environnementale.

7 points de vue illustrent particulièrement cette situation grâce notamment à la réalisation de photomontages sur 360°. Ils sont recensés dans les tableaux des points de vue, en pages 8, 10 et 12 du carnet de photomontages.

Traitement des simulations

Les prises de vues initiales sont prises à la focale 50mm, puis assemblées en vues panoramiques. Un logiciel d'intervisibilités permet de réaliser la simulation de l'état projeté. Un zoom de la vue panoramique permet d'avoir une meilleure lisibilité. Un agrandissement homothétique sur la page de droite permet de se rendre compte de la vue réelle.



Légende

- Limite départementale
 - Eoliennes du projet
 - Zone d'implantation potentielle (ZIP)
 - Zone d'étude - 2 km
 - Zone d'étude - 7 km
 - Zone d'étude - 10 km
 - Zone d'étude - 20 km
 - Zone d'influence visuelle du projet
 - ★ Point de vue
- Contexte éolien**
- Eolienne accordée
 - Eolienne en exploitation
 - Eolienne en instruction
- Monuments historiques**
- Bâtiment classé
 - Bâtiment inscrit
 - Château classé
 - Château inscrit
 - Eglise classée
 - Eglise inscrite
 - Fortification classée
 - Fortification inscrite
 - Religieux classé
 - Religieux inscrit
 - Ruine classée
 - Ruine inscrite
 - Autre classé
 - Autre inscrit
- Sites protégés**
- Site inscrit
 - Site classé
- ZIV - Position des prises de vue**
Source: WPD

04 Zone d'influence visuelle

04.1 Précautions d'interprétation

La carte de la zone d'influence visuelle du projet détermine dans quels secteurs les éoliennes du parc projeté sont théoriquement visibles. Le calcul de la ZIV s'est fait pour des éoliennes d'un gabarit de 150 m de hauteur en bout de pale. Les secteurs bâtis (villes, villages et constructions isolées) et la végétation sont exclus de l'analyse.

Compte tenu des hypothèses de départ et de la résolution des données source, les résultats doivent être interprétés avec précaution. En effet, les résultats cartographiques décrivent les secteurs «à risque d'impact visuel», et non les secteurs de visibilité absolue des éoliennes (que seul un photomontage est en mesure de démontrer).

Ainsi la carte de la zone d'influence visuelle ne peut suffire seule à apprécier les effets visuels du projet dans le paysage, et doit être complétée par des analyses paysagères plus qualitatives, et notamment les photomontages, présentés plus loin. Son intérêt principal est de permettre d'appréhender l'étendue des bassins visuels depuis lesquels le projet est susceptible d'être perçu.

04.2 Analyse

A l'échelle immédiate (zone d'implantation potentielle et jusqu'à 2 km), la zone d'influence visuelle du parc du Ronsoy-Lempire occupe la quasi totalité de l'étendue agricole au sein de laquelle s'insère le projet.

L'église Saint-Martin à Vendhuile, dont le décor intérieur est inscrit, est l'élément patrimonial le plus proche. Dans la mesure où l'élément protégé se trouve à l'intérieur de l'édifice religieux, il n'y a pas de sensibilité particulière.

A l'échelle rapprochée (jusqu'à 10 km), l'aire d'étude est globalement incluse dans la ZIV du projet. Les secteurs de vallées et thalweg sont toutefois moins concernés par les échanges visuels avec le parc projeté : vallée de la Cologne autour de Marquaix, Roisel et Villers Faucon et vallée de l'Escaut au nord d'Honnecourt-sur-Escaut. Des trouées situées en dehors de la zone d'influence visuelle du projet sont à noter. Elles sont liées aux ondulations des collines du Vermandois.

Concernant le patrimoine, l'ancienne abbaye Saint Martin et les sources de l'Escaut à Gouy, ainsi que la tour Jeanne d'Arc à Beauvoir se trouve en marge de la ZIV. L'abbaye de Vaucelles, au coeur de la vallée de l'Escaut est en de-

hors de la zone d'influence visuelle du projet. Le site inscrit qui y est rattaché recoupe la ZIV en certains points, sur le haut des plateaux.

A l'échelle éloignée (jusqu'à 20 km), les paysages de vallée sont protégés de l'influence visuelle théorique du projet. C'est le cas pour la vallée de la Somme à Saint-Quentin, de la vallée de l'Omignon, de la vallée de la Somme et le canal du Nord autour de Péronne. Les échanges avec le parc projeté sont plus fréquents depuis les plateaux, depuis lesquels le paysage s'ouvre au gré du relief animé des collines du Vermandois.

Les pôles urbains de Saint-Quentin, Cambrai et Péronne regroupent de nombreux monuments, qui apparaissent en dehors de la zone d'influence visuelle du projet. Les éléments du patrimoine situés au coeur de la vallée de l'Omignon ne sont pas non plus concernés par des vues sur le parc projeté. Il s'agit du site classé du parc du château de Caulaincourt, de l'église inscrite Saint-Pierre à Monchy-Lagache et de l'église classée Notre-Dame de l'Assomption à Athies.

05 Rose de saturation visuelle

05.1

Méthodologie

L'évaluation de la saturation visuelle d'un paysage peut être approchée à l'aide d'une carte permettant de quantifier le nombre d'éoliennes théoriquement visibles depuis un point de vue et de déterminer les portions d'horizon occupées par ces parcs éoliens.

Cette approche cartographique permet de déterminer les situations où il y a un risque de saturation de l'horizon de vision. L'analyse de ces cartes est maximisante, puisque celles-ci ne tiennent compte ni du relief, ni des effets de masques créés par la végétation et le bâti.

Ainsi, cette analyse ne peut être considérée seule. Elle doit être recoupée par une interprétation qualitative des perceptions, afin de pouvoir déterminer, le cas échéant, l'impact du parc éolien du Ronssoy-Lempire vis-à-vis du phénomène de saturation visuelle. Pour ce faire, l'analyse présente des extraits du carnet de photomontages afin d'illustrer la réalité des perceptions autour des points de référence considérés. Un renvoi à l'ensemble des vues concernées est indiqué pour chaque commune étudiée

Méthode

L'analyse porte sur l'ensemble des localités habitées - à l'exception des fermes et habitations isolées - situées dans l'aire d'étude intermédiaire ; c'est-à-dire dans l'aire d'influence maximale du parc où le cadre de vie a le plus de risques d'être affecté. Ce sont ainsi 20 villages qui ont fait l'objet de cette étude spécifique.

Deux périmètres ont été considérés pour la prise en compte des éoliennes du contexte : un premier périmètre de 5 km autour du point de référence, dans lequel les parcs visibles ont une prégnance visuelle supposée importante (généralement supérieure ou égale à 5°); et un deuxième périmètre compris entre 5 et 10 km où les parcs éoliens ont une prégnance visuelle moindre mais restent potentiellement perceptibles.

Chaque carte présentée dans les pages suivantes indique :

- en vert les angles occupés dans la situation initiale en prenant en compte les parcs éoliens existants, accordés et en cours d'instruction avec avis de l'autorité environnementale à la date de dépôt du présent dossier,
- en bleu les secteurs d'horizon nouvellement occupés par le projet.

Chaque carte est accompagnée d'une analyse et d'un indice de contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle.

0 - Le parc éolien projeté ne contribue pas au phénomène de saturation visuelle;

1 - Le parc projeté contribue faiblement au phénomène de saturation visuelle;

2 - Le parc projeté contribue moyennement au phénomène de saturation visuelle;

3 - Le parc projeté contribue fortement au phénomène de saturation visuelle..

Il convient de rappeler que chaque analyse conclut sur l'impact du parc éolien du Ronssoy-Lempire quant au phénomène de saturation visuelle. L'évaluation de l'impact visuel du parc projeté, s'appuyant sur l'étude des photomontages est présentée en partie 06, page 93.

05.2

Résultats

Le parc éolien du Ronssoy-Lempire prend place au sein d'un pôle de densification identifié dans le Schéma Régional Eolien de Picardie. Dans ce secteur favorable au développement éolien, un nombre important de parcs existants, accordés ou en cours d'instruction sont présents. Le risque de saturation visuelle a ainsi été identifié comme un enjeu important.

Il ressort de l'analyse de la saturation visuelle que si le parc projeté tend à augmenter l'angle théorique rattaché au motif éolien, sa structure groupée limite fortement l'angle qu'il occupe dans le champ de vision.

De plus, les photomontages, qui permettent d'illustrer une approche plus réaliste des perceptions sur le terrain, rendent compte des masques visuels liés au relief, à la végétation et au bâti. Depuis les abords et le coeur d'un grand nombre de villages étudiés, les parcs éoliens du contexte sont en partie, ou en totalité, masqués par ces éléments, et disposent d'une prégnance visuelle qui diminue avec l'éloignement. Le parc projeté contribue dans ce cas faiblement au phénomène de saturation visuelle. C'est le cas des villages du Ronssoy et de Lempire.

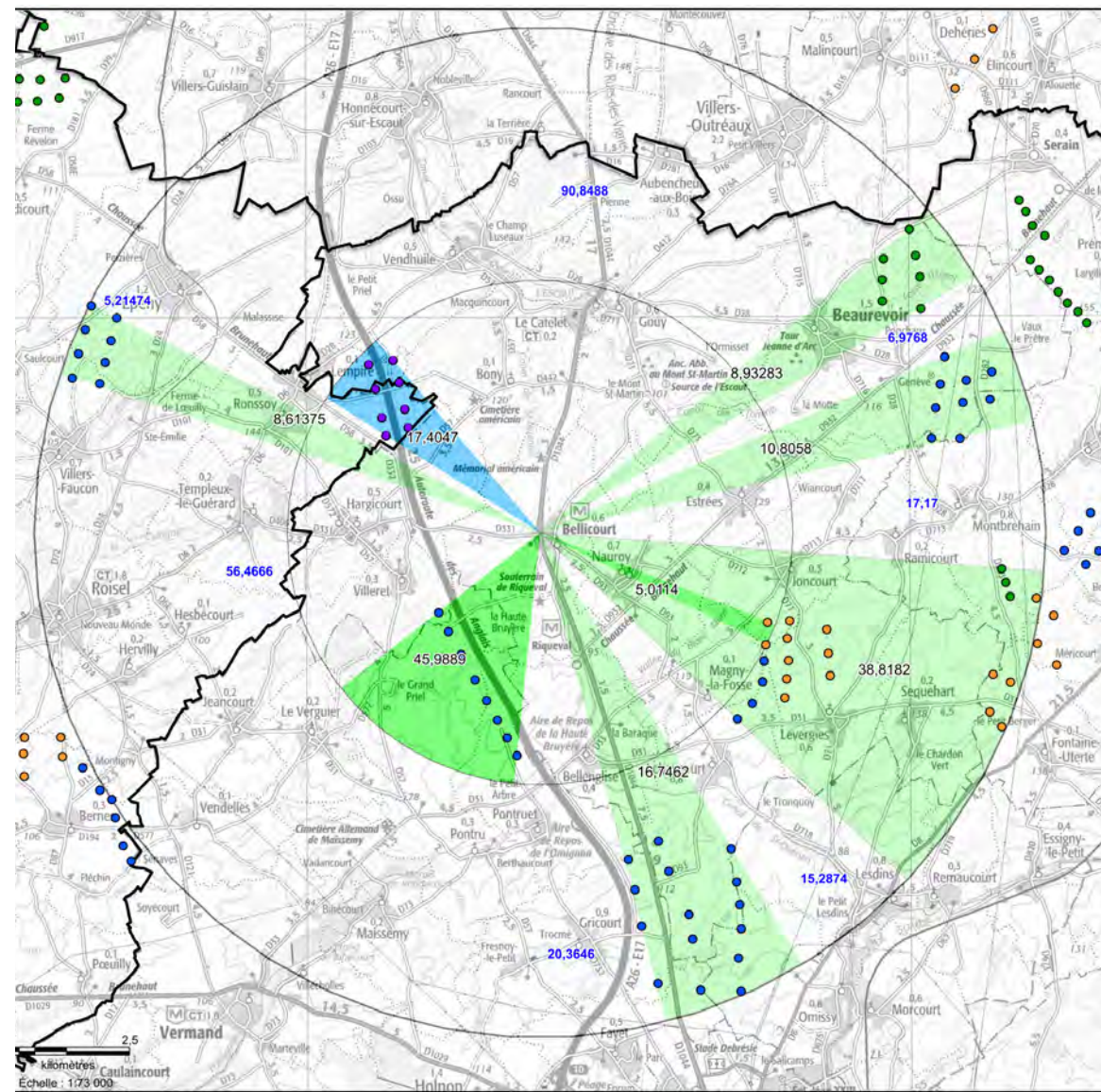
Dans d'autre cas, le parc du Ronssoy-Lempire est lui-même dissimulé derrière les mouvements du relief et les éléments de végétation et du bâti, et ne contribue donc pas au phénomène de saturation visuelle.

Au vu de cette analyse, le village de Vendhuile, qui dispose de vues au niveau d'un point haut depuis sa sortie sud-ouest sur le parc projeté et les parcs éoliens du contexte

au loin, apparaît comme la situation la moins favorable. Cet effet reste toutefois limité depuis les habitations de la frange sud-ouest du village en raison des masques visuels du relief et de la végétation de fond de jardin.

Ainsi, l'impact du parc éolien du Ronssoy-Lempire vis-à-vis de la saturation visuelle est nul à ponctuellement modéré, avec un seul secteur concerné par ce dernier cas (sortie sud-ouest de Vendhuile). La structure regroupée du parc projeté, son ordonnancement faisant échos au motif des parcs à proximité, sa lisibilité et sa cohérence avec les parcs éoliens du contexte sont autant d'éléments permettant de limiter l'impact du parc éolien du Ronssoy-Lempire vis-à-vis du phénomène de saturation visuelle dans ce territoire dont le motif éolien fait pleinement partie.

Bellicourt



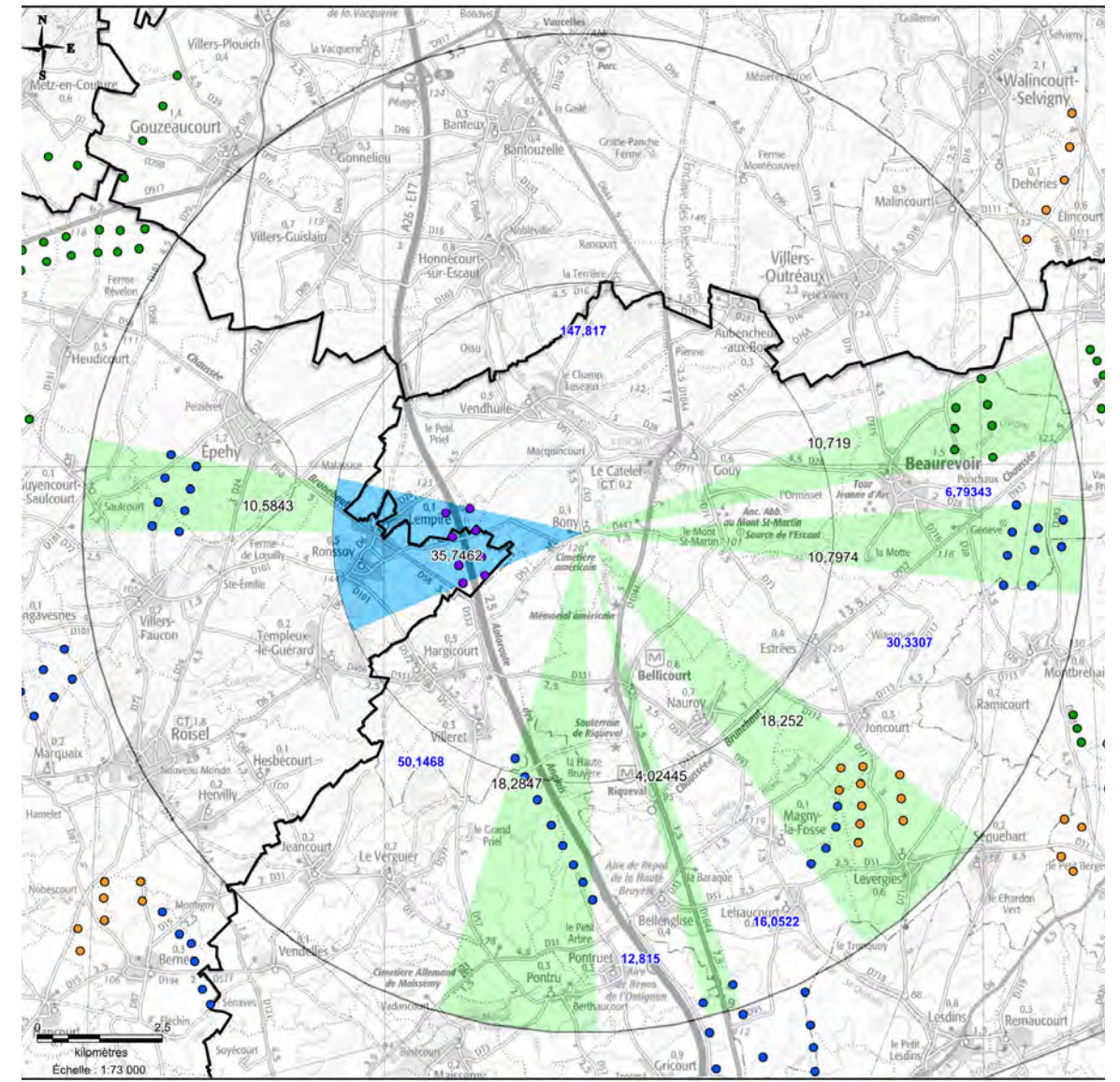
Le motif éolien est d'ores et déjà présent autour du village de Bellicourt, et notamment à l'est dans un rayon de 10 km. Le parc projeté vient s'insérer à proximité de l'espace occupé par le parc éolien existant de Montagne Gaillard, au nord-ouest, et tend à augmenter l'angle théorique rattaché au motif éolien.

Les photomontages 27 (ci-contre) et 32, respectivement en pages 88 et 98 du carnet de photomontages illustrent la perception depuis les abords de Bellicourt. Le relief et la végétation masquent en partie le parc éolien du Ronssoy-Lempire, qui se perçoit au gré de la rotation des pales. Les autres parcs du contexte éolien sont eux aussi masqués par les effets du relief. Seul le parc de Pontru se distingue, mais à une distance du parc projeté suffisamment importante pour écarter toute situation de saturation visuelle.

La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle est faible.



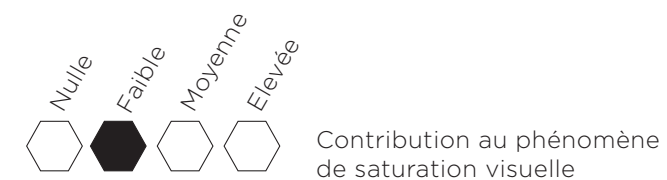
Bony

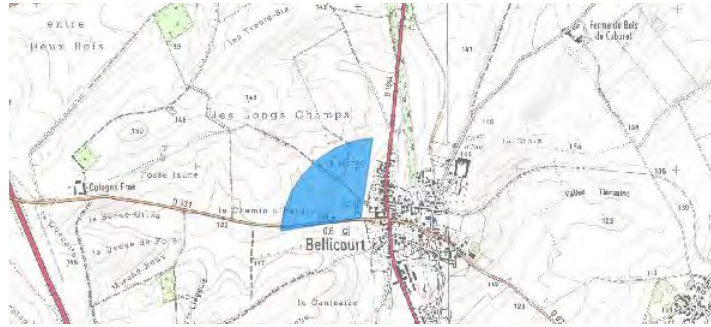


Les parcs éoliens dans un rayon de 10 km autour du village de Bony occupent principalement le quart sud-est. Le parc projeté vient se positionner devant le parc éolien existant de Montagne Gaillard, à l'ouest, et s'insère en partie dans le cône d'occupation visuelle de ce dernier. Ainsi, le parc du Ronssoy-Lempire ne contribue donc que de façon limitée à l'augmentation de l'angle occupé par le motif éolien, et au risque de saturation visuelle calculé théoriquement.

Les photomontages 15 (ci-contre) et 23, respectivement en pages 58 et 78 du carnet de photomontages illustrent la perception depuis les abords de Bony. Quand il est visible, le parc du Ronssoy-Lempire se distingue au gré des mouvements du relief, masqué en partie par les éléments de végétation. Les parcs éoliens du contexte ne sont pas visibles en même temps que le parc projeté.

La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle est faible.





Bellicourt sortie ouest

Vue n°27 extraite du carnet de photomontages

Le cimetière britannique à la sortie de Bellicourt est très ouvert sur le paysage et notamment sur le parc de Pontru.

Le parc éolien du Ronssoy-Lempire émerge à peine de derrière le relief - seuls les rotors de 4 éoliennes se distinguent au gré de la rotation des pales - et se trouve à bonne distance du parc de Pontru, ce qui écarte toute situation de saturation visuelle à la sortie du village.



Cimetière américain de Bony

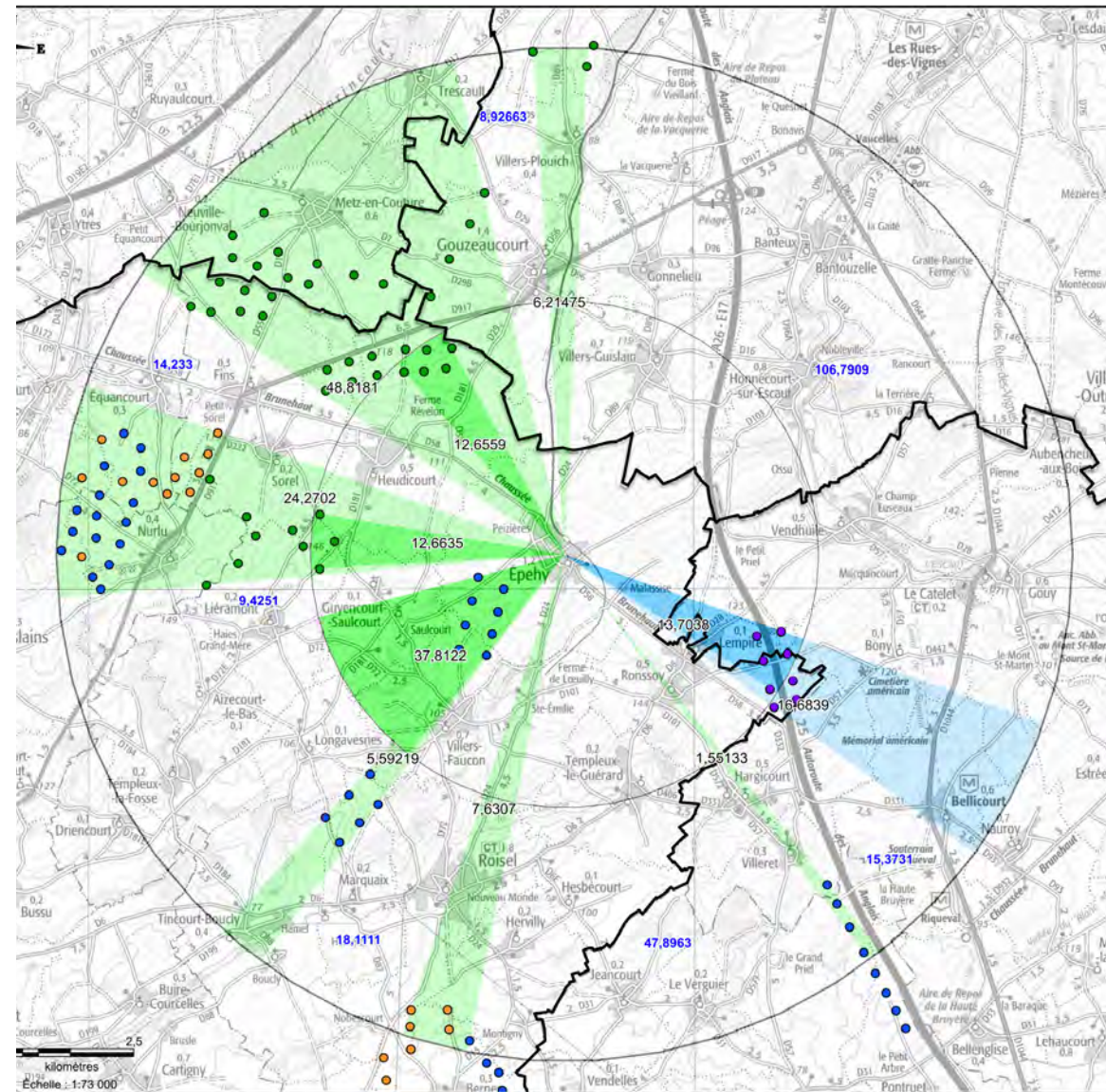
Vue n°15 extraite du carnet de photomontages

Cette vue sur le cimetière américain de Bony est prise depuis une route peu fréquentée à la sortie du village. Une partie des éoliennes du parc projeté se situe en arrière du cimetière. Ces éoliennes ne sont que partiellement visibles, au gré des éléments de végétation persistante. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et les boisements est bon, il n'y a pas d'effet de surplomb. Le sens de commémoration du cimetière est orienté en direction du sud-est, à l'opposé du parc éolien.

On note l'absence d'autres parcs éoliens dans le panorama.



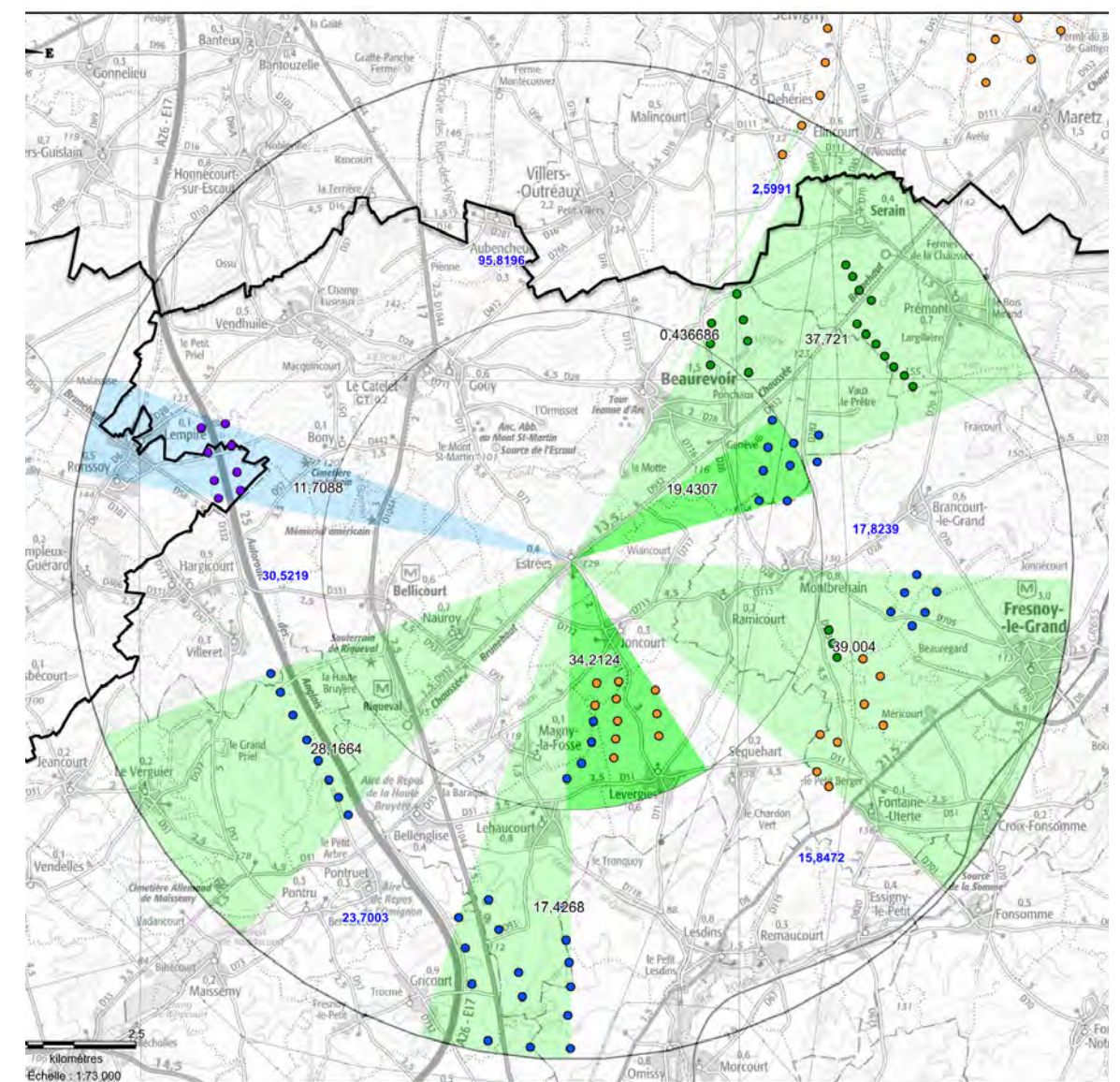
Epehy



Légende

- Limites administratives
 Département
- Contexte éolien
 • Eolienne en exploitation
 • Eolienne accordée
 • Eolienne en instruction
 • Projet
- Angles - 5 km
 Contexte
 Projet
- Angles - 10 km
 Contexte
 Projet

Estrées



Les parcs existants, accordés et en projet, situés en majorité entre 5 et 10 km autour du village d'Epehy sont implantés sur la moitié ouest, et se concentrent plus particulièrement dans le quart nord-ouest. Le parc éolien du Ronssoy-Lempire vient s'insérer au sud-est du village. De par le regroupement de ses éoliennes sur la partie nord de la zone d'étude, il ne tend à augmenter l'angle théorique rattaché au motif éolien que d'un peu plus de 15°.

Le photomontage 30 (ci-contre) en page 94 du carnet de photomontages illustre la perception depuis la sortie sud-est d'Epehy. Le parc éolien du Ronssoy-Lempire se situe dans l'axe de la sortie de village. Il apparaît dans sa totalité, ou partiellement masqué en fonction de la présence de boisements et bosquets. Depuis cette sortie, le parc éolien de Pontru, derrière le relief et la végétation, n'est pas visible, et le parc de Montagne Gaillard ne se perçoit pas, l'angle le séparant du parc projeté étant important (environ 90°).

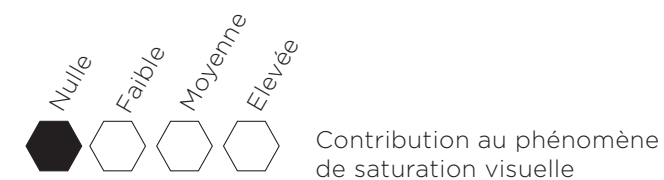
La présence d'éléments arborés autour et au sein de la trame bâtie contribue à masquer le parc projeté et les parcs éoliens du contexte, et ainsi à limiter d'autant plus le risque de saturation visuelle depuis les habitations et le cœur du village. La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle est faible.



Les parcs éoliens existants, accordés et en projet autour du village d'Estrées sont répartis du nord-est au sud-ouest. Le parc éolien du Ronssoy-Lempire est situé à plus de 6 km à l'ouest d'Estrées, dans un espace dépourvu du motif éolien.

Le photomontage 49 (ci-contre) en page 134 du carnet de photomontages illustre la perception depuis la sortie sud-ouest d'Estrées. Le parc éolien du Ronssoy-Lempire n'est pas visible depuis cette sortie, située en hauteur par rapport au cœur du village. Les autres parcs éoliens les plus proches sont également masqués par le relief.

La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle est nulle.





Epehy sortie sud-est

Vue n°30 extraite du carnet de photomontages

A la sortie du village d'Epehy, le parc éolien du Ronssoy-Lempire se distingue face à l'observateur. Une partie du parc est masquée par la végétation, et la hauteur perçue des éoliennes visibles ne dépasse pas les bosquets et boisements situés au premier plan. Au contraire des autres éoliennes, le mât de l'éolienne E2 est peu masqué par la végétation. Le rapport d'échelle qui y est rattaché apparaît ainsi légèrement en défaveur du paysage et de l'habitation non ceinturée de végétation.

Ce rapport d'échelle, bien que défavorable, doit être toutefois tempéré par la fugacité de ce point de vue.



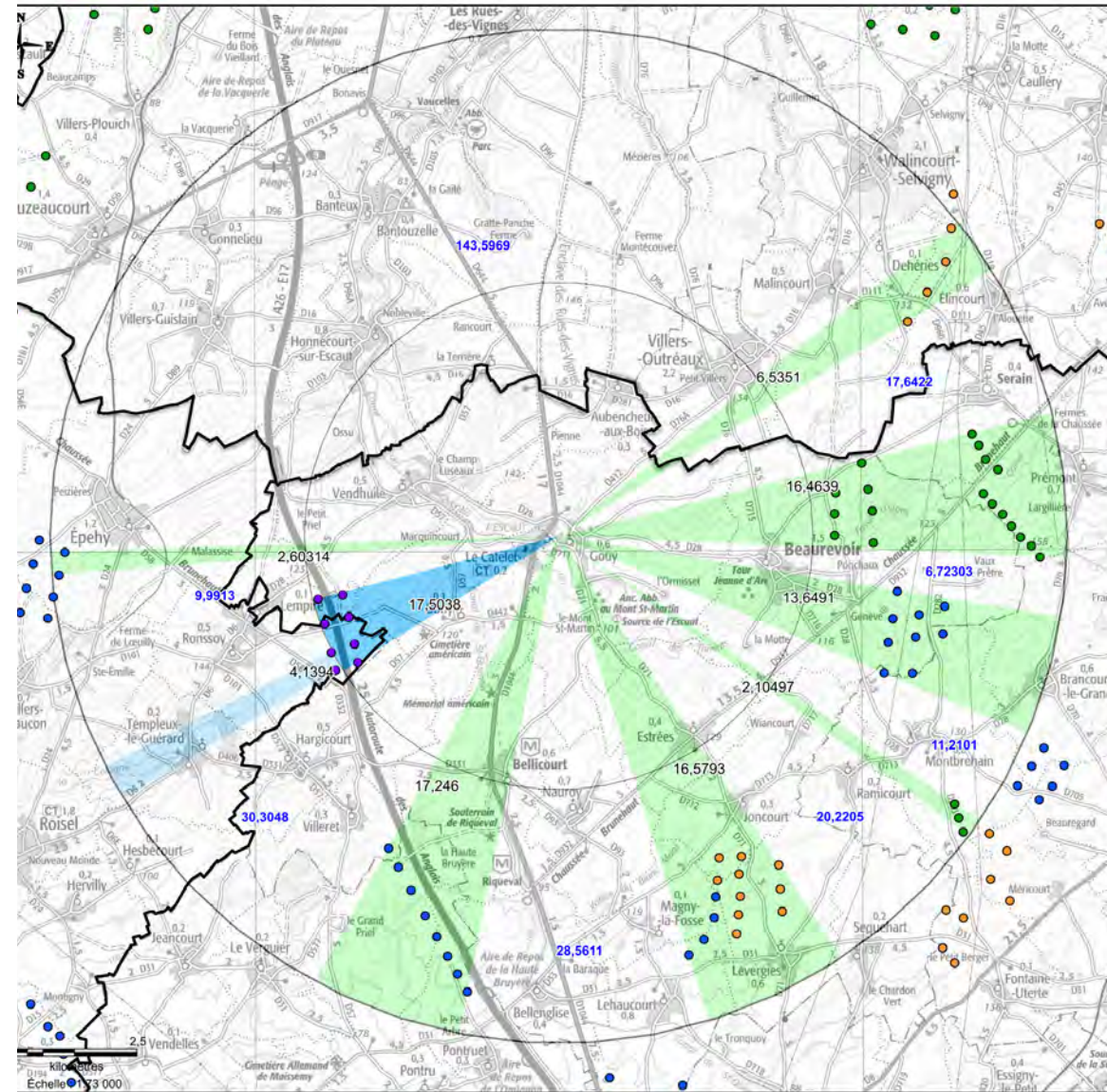
Estrées sortie sud-ouest

Vue n°49 extraite du carnet de photomontages

Le parc éolien du Ronssoy-Lempire n'est pas visible depuis la sortie sud-ouest d'Estrées.



Gouy



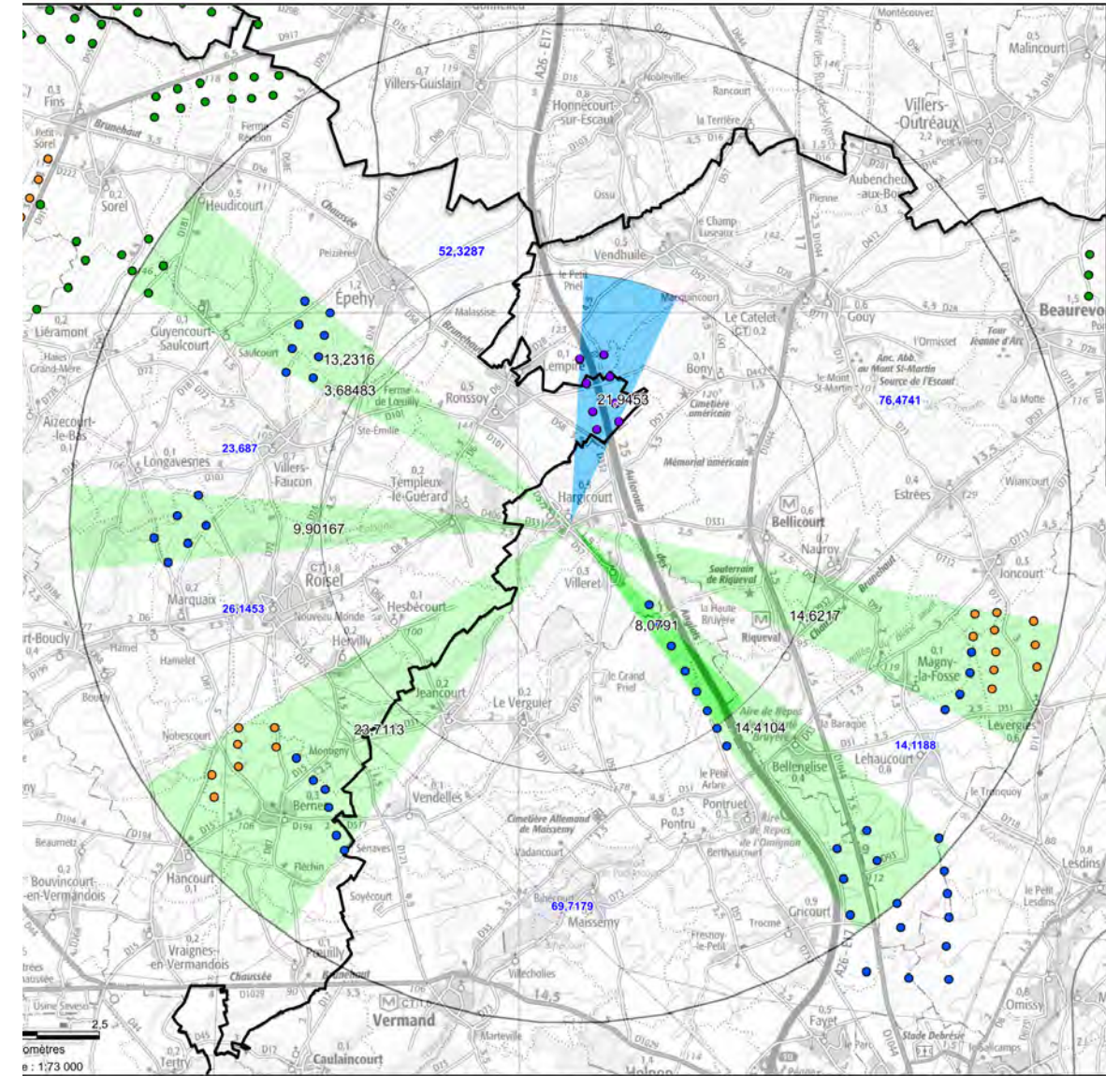
Les parcs éoliens, tous situés à une distance supérieure à 5 km du village de Gouy, se concentrent dans le quart sud-est. Le parc éolien du Ronssoy-Lempire vient s'insérer entre les parcs existants de Montagne Gaillard et de Pontru. L'angle théorique rattaché au motif éolien dans un rayon de 5 km est de 17°. Un large espace de respiration est observé sur la moitié nord.

Les photomontages 36 (ci-contre), 39 et 31 dans une moindre mesure, respectivement en pages 106, 114 et 96 du carnet de photomontages, illustrent la perception autour de Gouy. Les points hauts aux abords du village offrent un large panorama sur les parcs éoliens du territoire. Les deux lignes du parc éolien du Ronssoy-Lempire sont aisément lisibles, suivant la même orientation que le parc de Pontru. Les parcs Le Moulin des Merveilles se distinguent également dans le paysage, dans l'axe de l'entrée du village. L'interdistance entre les différents parcs permet de ménager des espaces de respiration visuelle suffisants. En se rapprochant du village, le parc projeté, comme les autres éoliennes du contexte, est de plus en plus masqué par les effets du relief et de la végétation à mesure que l'altitude diminue.

La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle est faible.



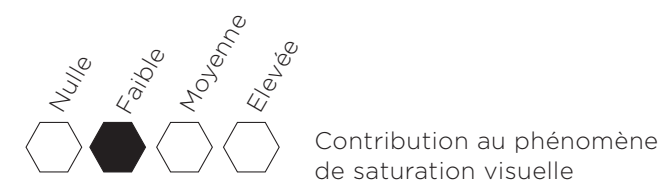
Hargicourt



Les parcs éoliens se répartissent du nord-ouest au sud-est autour du village d'Hargicourt. À l'exception du parc de Pontru, ils sont tous situés à plus de 5 km du village. Le parc éolien du Ronssoy-Lempire vient se positionner au nord, et tend à augmenter l'angle théorique rattaché au motif éolien dans un rayon de 5 km d'une vingtaine de degrés, sur un secteur dénué d'éoliennes.

Les photomontages 12 (ci-contre), 19 et 21, respectivement en pages 48, 70 et 74 du carnet de photomontages, illustrent la perception depuis l'intérieur et les entrées et sorties du village d'Hargicourt. Depuis la sortie nord, au niveau d'un point haut, les parcs éoliens situés à plus de 5 km sont partiellement masqués par les effets du relief et les éléments de végétation, et disposent d'une prégnance visuelle limitée lorsqu'ils sont visibles. Le parc projeté apparaît bien individualisé, entouré par de larges espaces de respiration visuelle. Il n'est pas visible depuis les entrées ouest et sud au niveau de la rue principale d'Hargicourt.

La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle est faible.



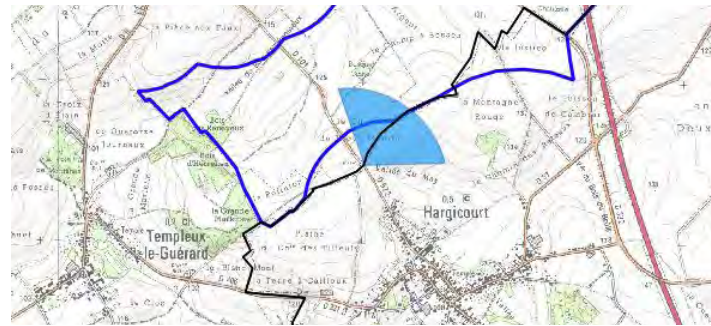


Gouy entrée nord sur la N44

Vue n°36 extraite du carnet de photomontages

L'ancienne N44 est un axe très fréquenté. Au-dessus du Catelet, la route ouvre sur un large panorama sur la vallée de l'Escaut et les parcs éoliens du territoire. Cette ouverture visuelle constitue une expérience paysagère assez brève.

Sur la droite de l'observateur, le parc éolien du Ronsoy-Lempire se distingue nettement dans le paysage par la lisibilité de sa composition géométrique en deux lignes bien distinctes, et son rapport d'échelle favorable par rapport à la vallée de l'Escaut.



Hargicourt sortie nord

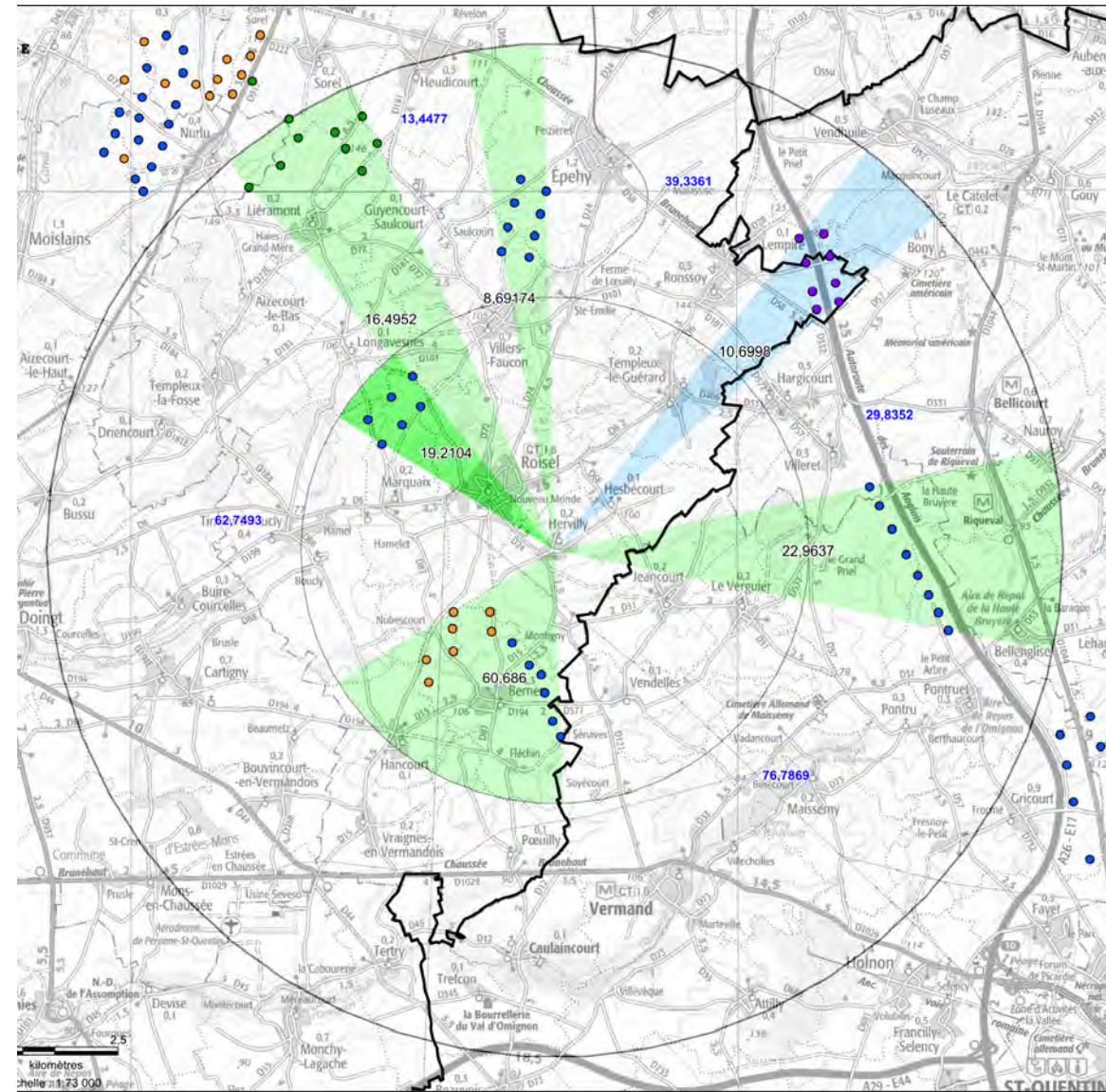
Vue n°12 extraite du carnet de photomontages

Cet extrait de la vue panoramique sur 360° est prise depuis le château d'eau qui domine la vallée du bois des Reneyeux, entre Le Ronsoy et Hargicourt..

On note la bonne individualisation du parc du Ronsoy-Lempire par rapport au contexte éolien, ainsi que la cohérence entre le site d'implantation et les lignes de force du paysage. On constate également que le parc n'est pas visible en même temps que la silhouette du village du Ronsoy, l'implantation préserve le vallon.



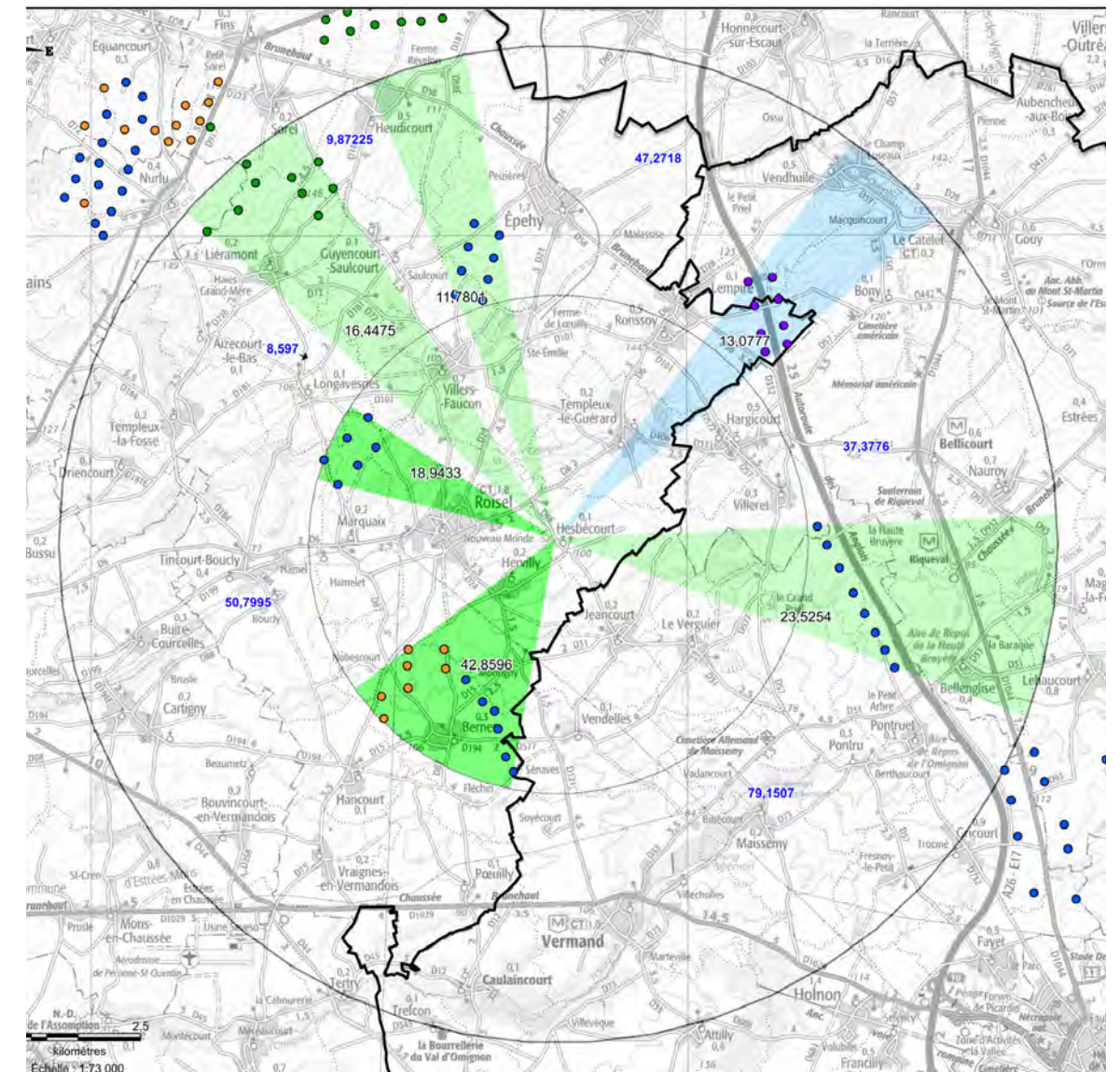
Hervilly



Légende

- Limites administratives
 - Département
- Contexte éolien
 - Eolienne en exploitation
 - Eolienne accordée
 - Eolienne en instruction
 - Projet
- Angles - 5 km
 - Contexte
 - Projet
- Angles - 10 km
 - Contexte
 - Projet

Hesbécourt



Les parcs éoliens sont répartis de façon homogène autour d'Hervilly. Le parc éolien du Ronssoy-Lempire vient s'insérer au nord-est, entre les parcs de Montagne Gaillard et de Pontru, à plus de 6 km du village.

Le photomontage 46 (ci-contre), page 128 du carnet de photomontages illustre la perception depuis la sortie est d'Hervilly. Depuis ce point de vue, situé en hauteur par rapport au coeur du village, le parc projeté n'est pas visible, et seul le haut de trois éoliennes du parc de Pontru se distingue au gré de la rotation des pales.

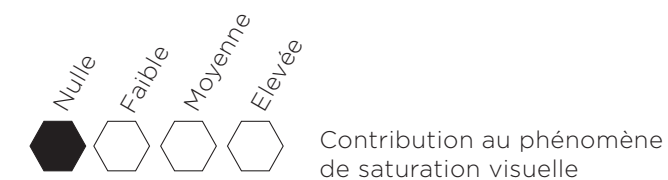
La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle est nulle.

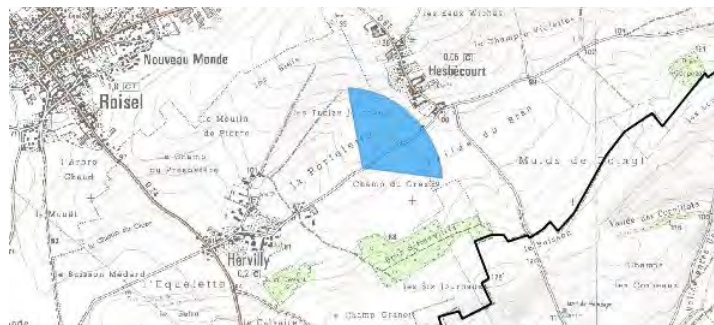


Les parcs éoliens du contexte occupent principalement le secteur ouest par rapport à Hesbécourt, et plus ponctuellement l'est avec le parc de Pontru. Le parc éolien du Ronssoy-Lempire vient s'insérer au nord-est, entre les parcs de Montagne Gaillard et de Pontru, à plus de 5 km du village. Il tend à augmenter l'angle théorique rattaché à la présence du motif éolien de 13° environ, dans un secteur dénué d'éoliennes.

Les photomontages 42 (ci-contre) et 46 (voir la description concernant le village d'Hervilly), respectivement en pages 120 et 128 du carnet de photomontages illustrent les perceptions depuis les abords du village d'Hesbécourt. Depuis la sortie nord, le parc projeté est en grande partie masqué par le relief et la végétation, et ne se distingue qu'au gré de la rotation d'une partie de ses éoliennes. Depuis l'entrée ouest, le parc n'est pas visible, masqué par la silhouette du village.

La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle est nulle.





Hervilly sortie est

Vue n°46 extraite du carnet de photomontages

Masqué par le relief et la silhouette du village, le parc du Ronssoy-Lempire n'est pas visible depuis la sortie est d'Hervilly.



Hesbécourt entrée nord

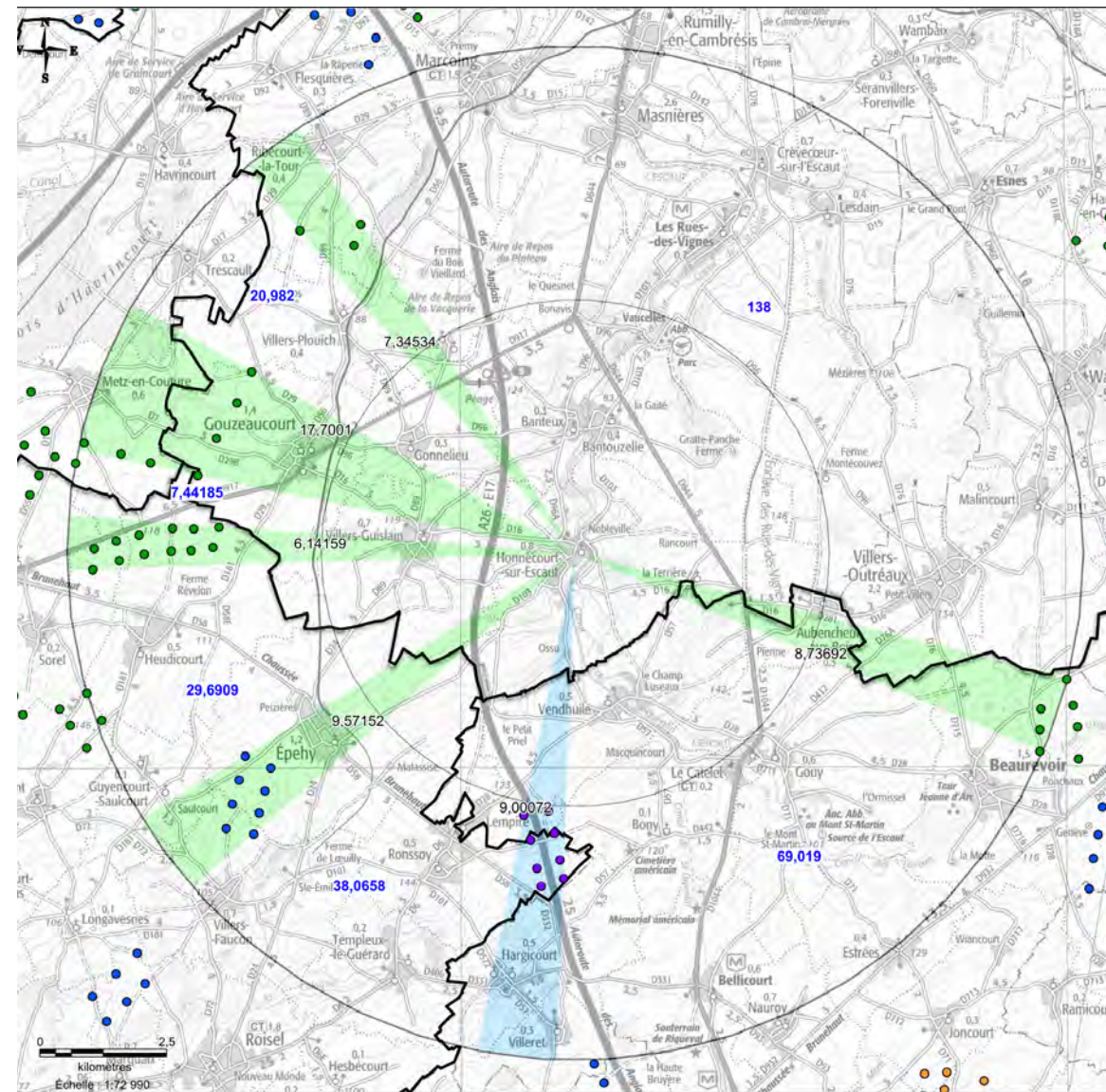
Vue n°42 extraite du carnet de photomontages

Depuis l'entrée nord d'Hesbécourt, le parc éolien est en grande partie masqué par le relief et la végétation. Seul le haut de trois éoliennes émerge des boisements au gré de la rotation des pales.

Le village d'Hesbécourt est exposé à l'influence visuelle du parc de Pontru. L'implantation du parc éolien du Ronssoy-Lempire écarte tout risque de saturation visuelle.



Honnecourt-sur-Escaut



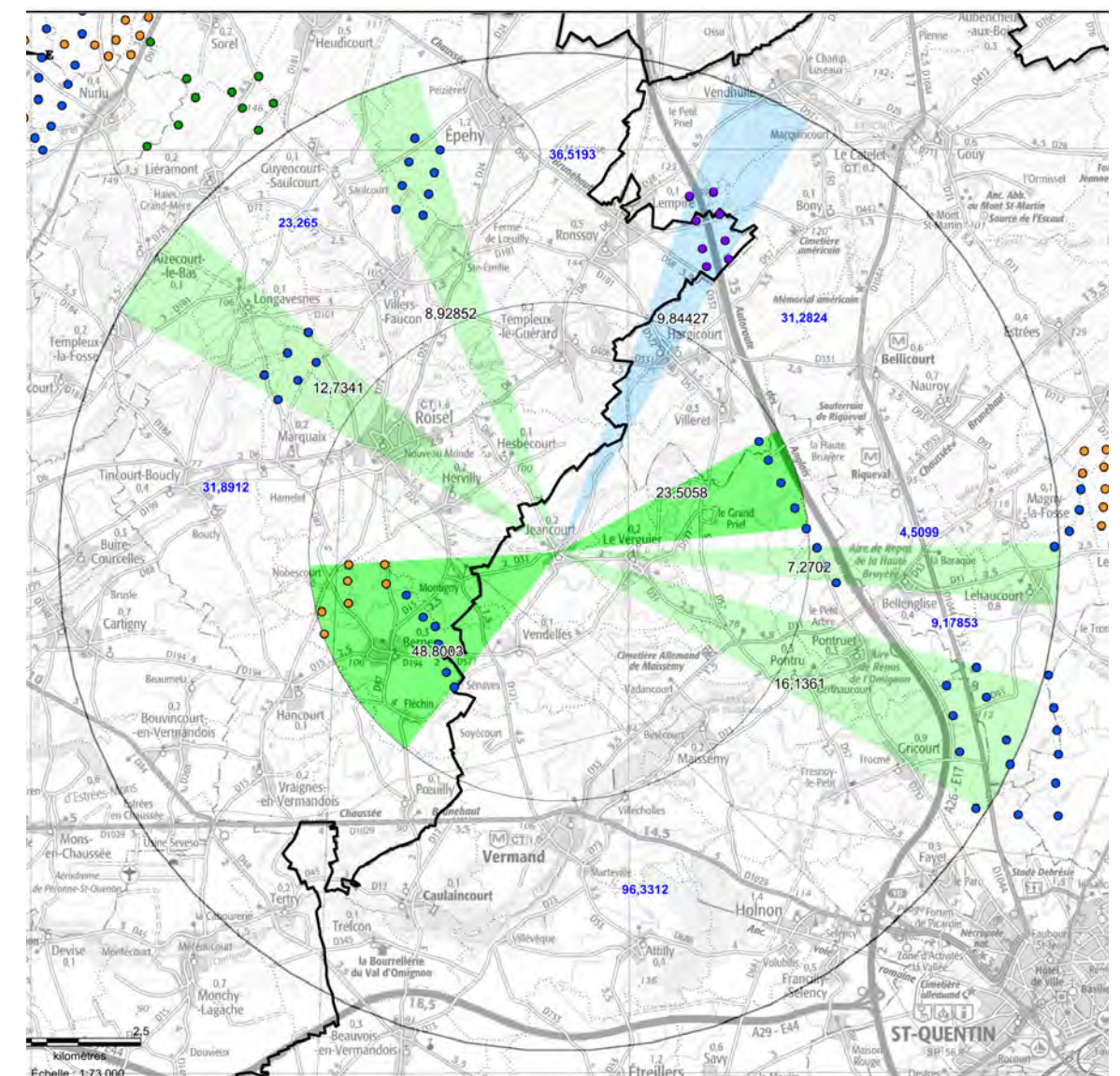
Tous éloignés de plus de 5 km du village d'Honnecourt-sur-Escaut, les parcs éoliens sont localisés principalement dans le quart ouest. Situé lui aussi à plus de 5 km, au sud, le parc éolien du Ronssoy-Lempire, de par son implantation groupée, ne tend à augmenter l'angle théorique rattaché au motif éolien que de 9°. Un grand espace de respiration visuelle est observé sur la partie est.

Les photomontages 33 et 34 (ci-contre), respectivement pages 100 et 102 du carnet de photomontages, illustrent les perceptions depuis les abords d'Honnecourt-sur-Escaut, le cœur du village étant situé à une altitude inférieure dans la vallée de l'Escaut. Depuis une ouverture visuelle au niveau d'un croisement de routes à l'est, le parc du Ronssoy-Lempire vient s'insérer dans la continuité du parc de Pontru, dont la prégnance visuelle est limitée, et à mi-distance du parc de Montagne Gaillard, qui ne se perçoit qu'au loin derrière le relief et la végétation. Depuis le sud d'Honnecourt-sur-Escaut, les deux lignes du parc projeté se distinguent dans l'axe de la sortie du village, en partie masquées par le coteau. Les autres parcs du contexte sont très faiblement distinguables ou ne sont pas visibles, masqués par le relief et la végétation.

La contribution du parc du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle est faible.



Jeancourt

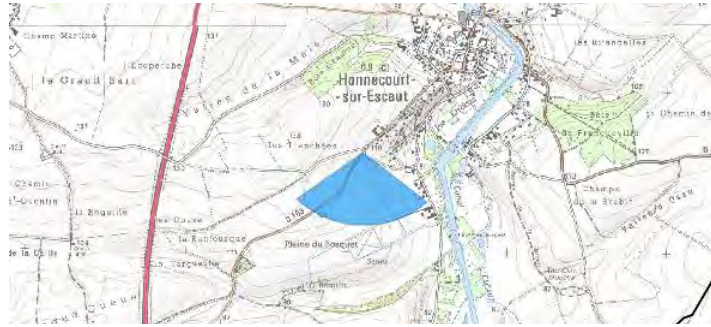


Les parcs éoliens sont répartis de façon homogène autour de Jeancourt, les deux plus proches étant situés à l'est pour l'un et à l'ouest pour l'autre. Le parc éolien du Ronssoy-Lempire vient s'insérer au nord-est, entre les parcs de Montagne Gaillard et de Pontru, à plus de 6 km du village. En raison de sa structure groupée, il ne tend à augmenter l'angle théorique rattaché au motif éolien que d'un peu moins de 10°.

Le photomontage 48 (ci-contre), page 132 du carnet de photomontages, illustre la perception aux abords de Jeancourt. Depuis l'entrée sud, à une altitude légèrement supérieure par rapport à celle du cœur de village, le parc projeté n'est pas visible, masqué par les effets du relief et la végétation.

La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle est nulle.





Honnecourt-sur-Escaut sortie sud

Vue n°34 extraite du carnet de photomontages

Depuis la sortie sud d'Honnecourt-sur-Escaut, l'observateur fait face au parc éolien du Ronssoy-Lempire. Les deux lignes apparaissent distinctement et confèrent une bonne lisibilité au parc projeté.

Le coteau masque le pied des éoliennes, minorant le rapport d'échelle et contribuant ainsi à favoriser l'insertion du parc dans le contexte paysager de la vallée.

Le parc éolien de Pontru s'aperçoit au loin dans le prolongement du parc du Ronssoy-Lempire, mais apparaît difficilement distinguable. Les autres parcs du contexte sont masqués par le relief et la végétation, écartant ainsi tout effet de saturation visuelle depuis la sortie du village.



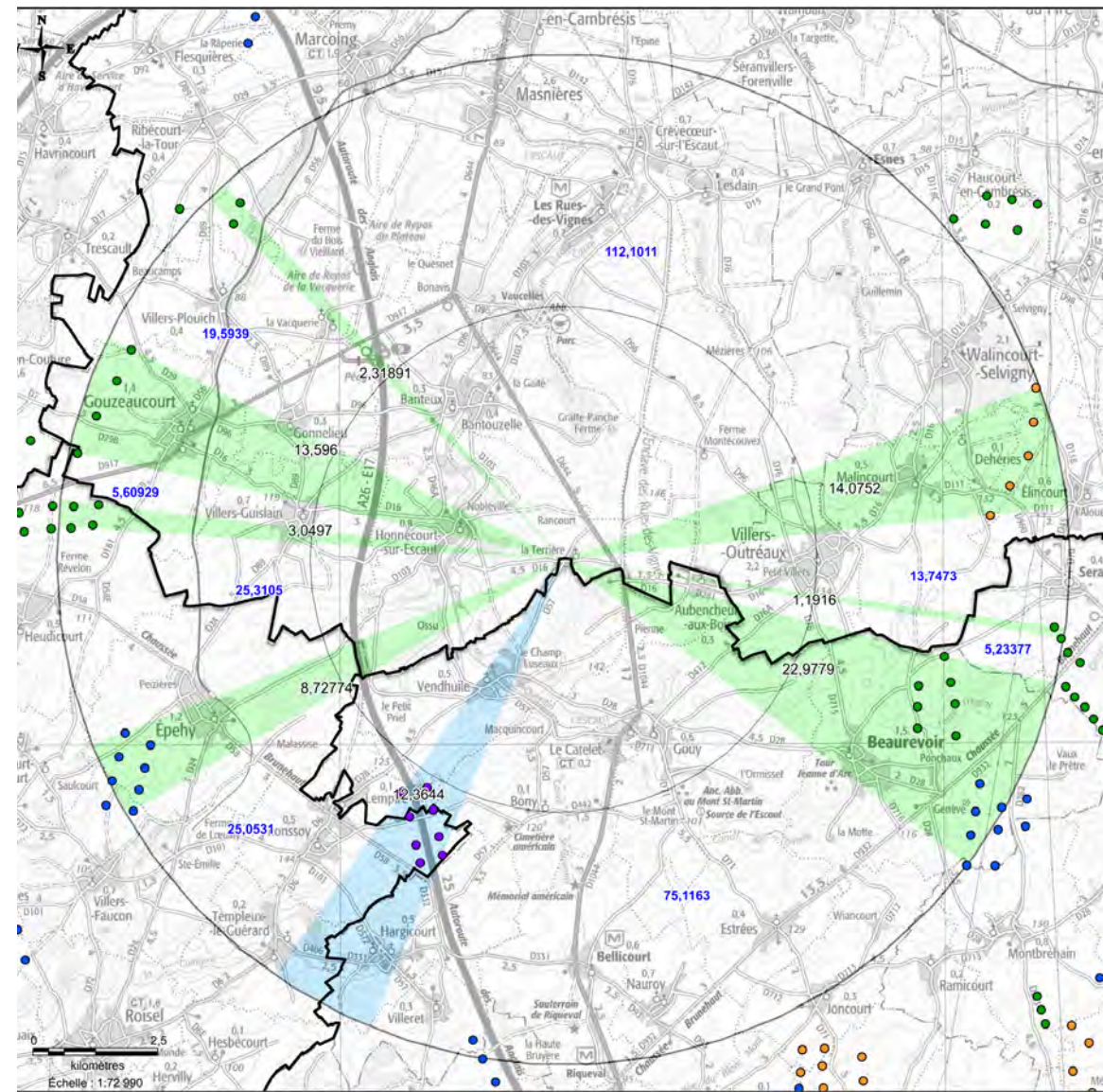
Jeancourt entrée sud

Vue n°48 extraite du carnet de photomontages

Le parc éolien du Ronssoy-Lempire n'est pas visible depuis l'entrée sud du village de Jeancourt.



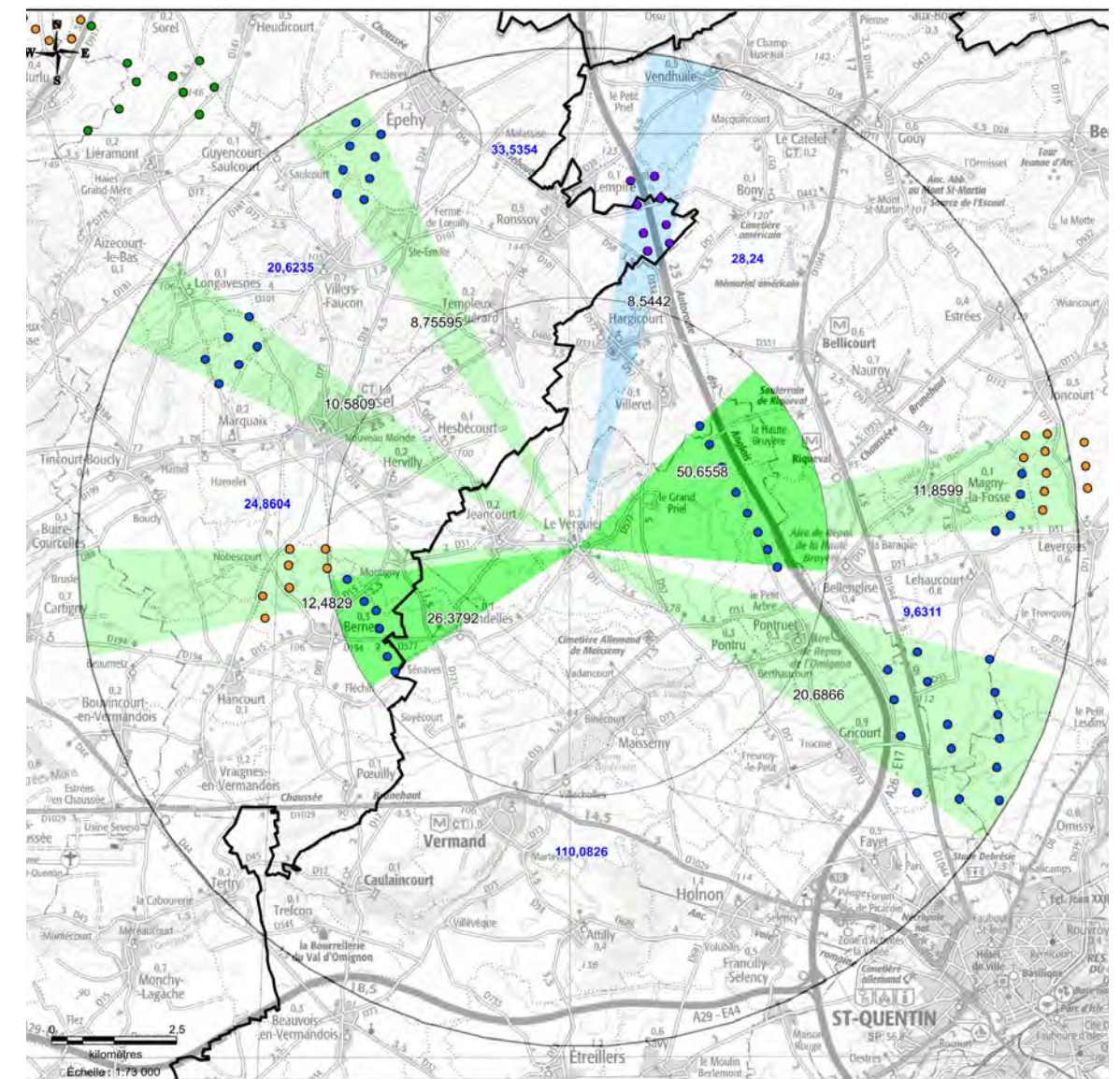
La Terrière



Légende

- Limites administratives
- Département
- Contexte éolien
- Eolienne en exploitation
- Eolienne accordée
- Eolienne en instruction
- Projet
- Angles - 5 km
- Contexte
- Projet
- Angles - 10 km
- Contexte
- Projet

Le Verguier



Tous éloignés de plus de 5 km du village de La Terrière, les parcs éoliens sont regroupés à l'est pour une partie d'entre eux, et à l'ouest pour les autres. Le parc éolien du Ronssoy-Lempire vient s'insérer à proximité du parc de Montagne Gaillard, à plus de 5 km au sud-ouest de La Terrière. De larges espaces de respiration (de plus de 60°) sont conservés au nord et au sud.

Le photomontage 37 (ci-contre), page 108 du carnet de photomontages, illustre la perception aux abords du village de La Terrière. Depuis la sortie ouest, le parc éolien du Ronssoy-Lempire apparaît comme un ensemble cohérent orienté sur les mêmes lignes de force que les parcs environnants. Placés sur des plans distincts, avec une interdistance permettant une lecture ponctuelle des parcs éoliens à proximité, le parc projeté est bien individualisé, sans effet de confusion avec les autres parcs.

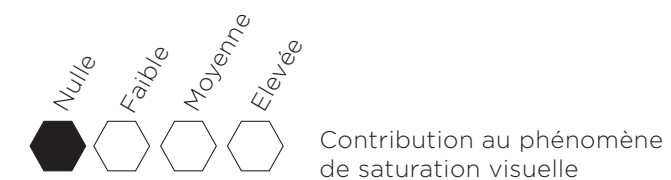
La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle est faible.



Les parcs éoliens sont répartis de façon homogène autour du Verguier, les deux plus proches, à moins de 5 km, étant situés à l'est pour l'un et à l'ouest pour l'autre. Le parc éolien du Ronssoy-Lempire vient s'insérer au nord, à plus de 6 km du village. En raison de sa structure groupée, il ne tend à augmenter l'angle théorique rattaché au motif éolien que de 8,5° environ.

Le photomontage 45 (ci-contre), page 126 du carnet de photomontages, illustre la perception aux abords du Verguier. Depuis la sortie ouest, le parc projeté est masqué par le piémont des collines du Vermandois et se distingue à peine. Le parc de Montagne Gaillard n'est pas visible, masqué par le relief. Ainsi, l'interdistance observée avec les parcs éoliens environnants est suffisamment importante pour ménager de larges espaces de respiration visuelle.

La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle est nulle.



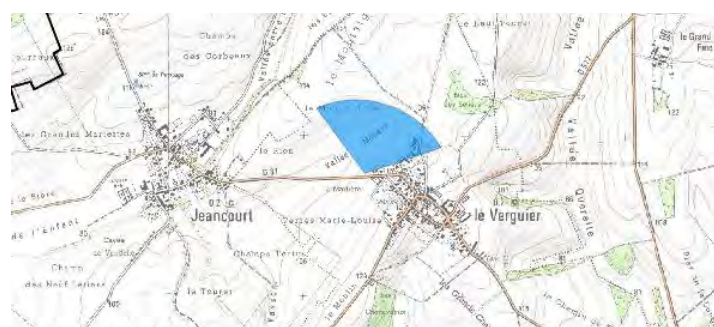


La Terrière sortie ouest

Vue n°37 extraite du carnet de photomontages

Le hameau de La Terrière se trouve sur le plateau, sur un point haut dégagé de tout obstacle de vision, à une altitude similaire à celle du parc éolien projeté du Ronssoy-Lempire. La sortie ouest offre un large panorama sur les parcs éoliens du territoire. Si la densité éolienne est importante, il n'en demeure pas moins que l'interdistance entre les parcs au sud est suffisante pour permettre une lecture ponctuée des parcs éoliens. En revanche, au nord, les parcs éoliens entre Nurlu et Douiche ont tendance à s'entremêler et occupent une portion importante du champ de vision.

Dans ce panorama, le parc du Ronssoy-Lempire apparaît comme un ensemble géométrisé, cohérent car orienté sur les mêmes lignes de force que les parcs environnants, bien individualisé. On constate donc l'absence d'effet cumulé avec les autres parcs existants ou projetés du territoire.



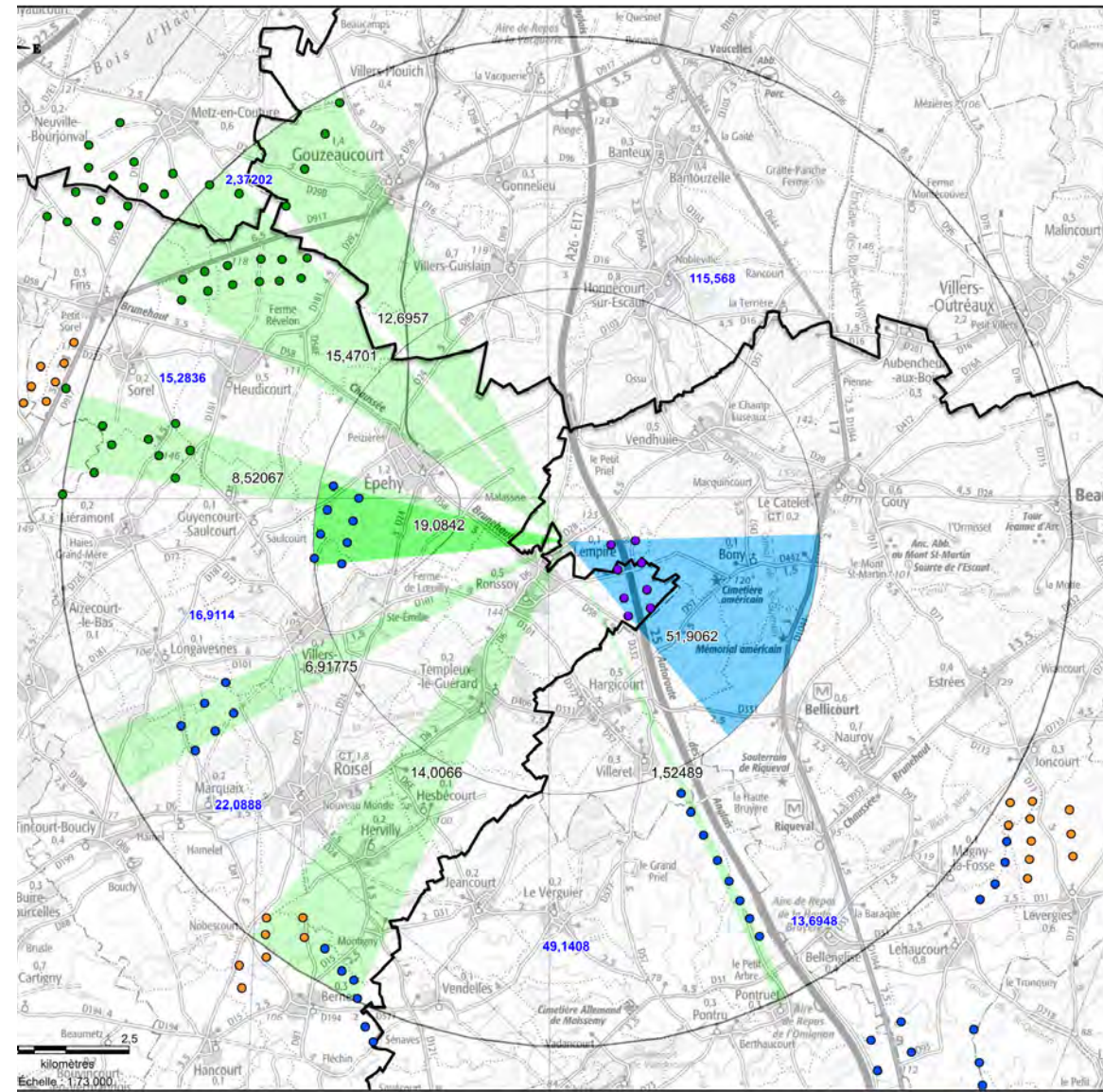
Le Verguier sortie ouest

Vue n°45 extraite du carnet de photomontages

Depuis la sortie ouest du Verguier, au sud du Ronssoy, le parc est masqué par le piémont des collines du Vermandois. Il se distingue à peine à la périphérie de sortie de village. Il n'y a pas d'effet cumulé avec le parc de Biaches situé lui dans l'axe de la route.



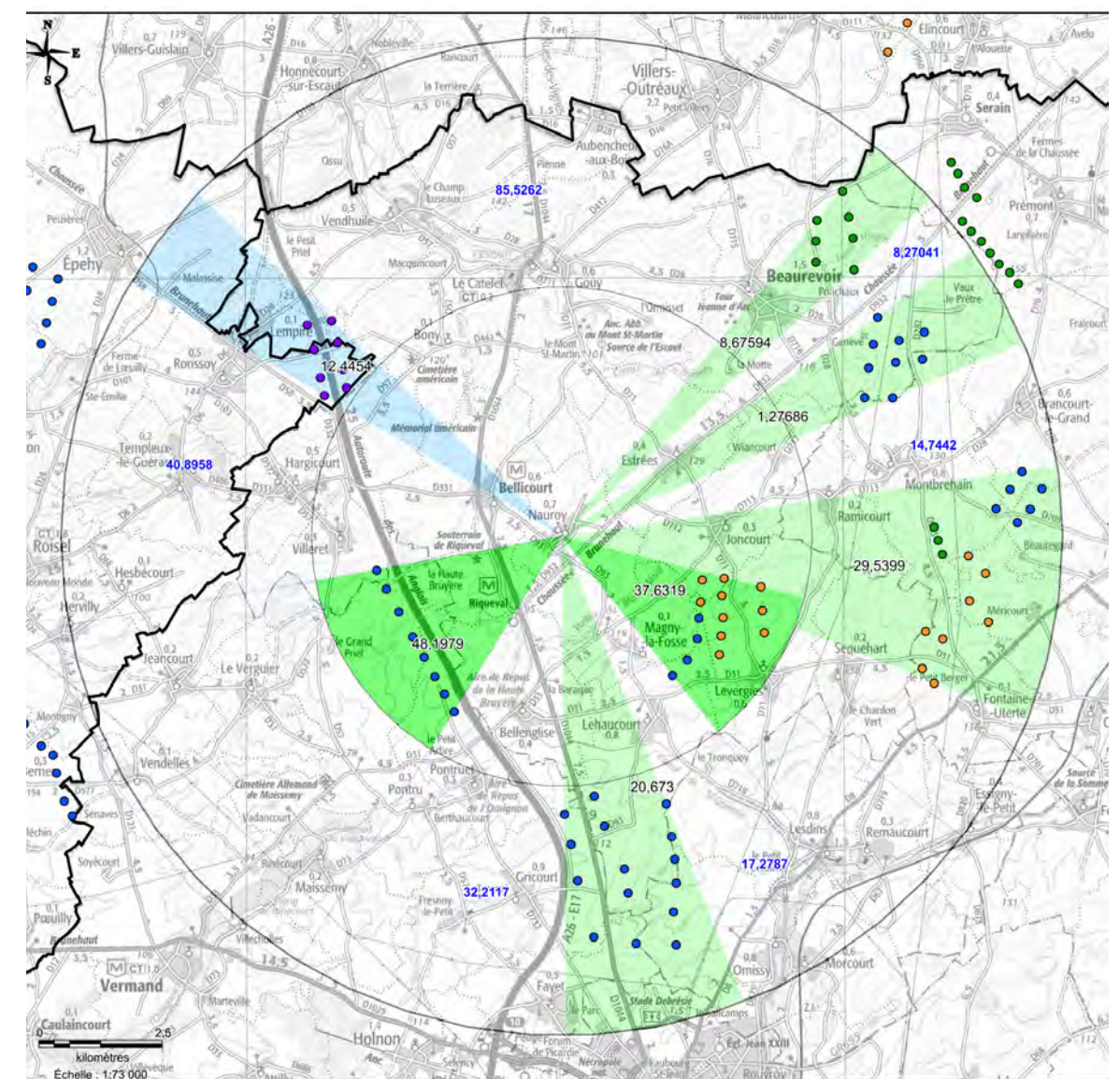
Lempire



Légende

- Limites administratives
 - Département
- Contexte éolien
 - Eolienne en exploitation
 - Eolienne accordée
 - Eolienne en instruction
 - Projet
- Angles - 5 km
 - Contexte
 - Projet
- Angles - 10 km
 - Contexte
 - Projet

Nauroy



Les parcs éoliens se répartissent sur la moitié à l'ouest de Lempire. A l'exception du parc de Montagne Gaillard, ils sont tous situés à plus de 5 km du village. Le parc éolien du Ronssoy-Lempire est situé au sud-est de la commune. Il tend à augmenter l'angle théorique rattaché au motif éolien dans un rayon de 5 km d'un peu plus de 50°, et à réduire l'espace de respiration visuelle qui s'étend du nord-ouest au sud-est. La fragmentation théorique de ce dernier est toutefois fortement limitée du fait de la proximité entre le parc projeté et celui de Pontru. Un large espace de respiration visuelle est ainsi conservé au nord de Lempire.

Les photomontages 2 (ci-contre), 6, 8 et 10, respectivement en pages 20, 34, 40 et 44 du carnet de photomontages illustrent les perceptions aux abords de Lempire. Le parc projeté est visible dans sa totalité depuis l'entrée est, et n'apparaît que partiellement depuis l'entrée ouest et la rue principale, au gré des masques créés par le bâti. Dans cette direction, seul le parc de Pontru se distingue à la faveur de percées dans le tissu urbain, et n'occupe qu'une portion restreinte de l'horizon. Le parc éolien de Montagne Gaillard ne se distingue pas depuis le coeur du village.

Ainsi, étant donné l'absence de vue sur les parcs éoliens du contexte, ou de leur faible prégnance visuelle concernant le parc de Pontru, partiellement et ponctuellement visible, il n'y a pas de phénomène de confusion engendré par la présence du parc projeté dans le paysage.

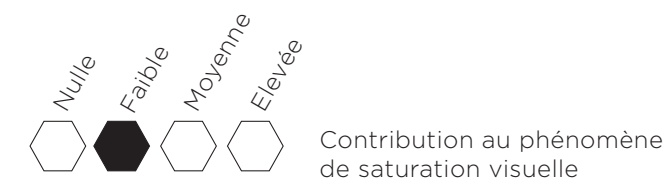
La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire vis-à-vis du phénomène de saturation visuelle est faible.



Les parcs éoliens se répartissent du nord-est au sud-ouest autour de Nauroy. Le parc éolien du Ronssoy-Lempire se situe au nord-ouest, à plus de 5 km du village. En raison de sa structure groupée, il ne tend à augmenter l'angle théorique rattaché au motif éolien que d'un peu plus de 12°.

Le photomontage 35 (ci-contre), en page 104 du carnet de photomontages, illustre la perception depuis les abords de Nauroy. Depuis la sortie nord, le parc projeté est à peine visible, seul le haut de trois de ses éoliennes se distingue au gré de la rotation des pales. Ne figurant pas un élément prégnant du paysage, il reste ainsi très discret dans l'espace de respiration visuelle s'ouvrant au nord du parc de Pontru.

La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle est faible.





Lempire entrée est

Vue n°2 extraite du carnet de photomontages

L'entrée est du village de Lempire n'offre pas de vue simultanée entre le parc et le village.

Seul le haut de trois éoliennes du parc de Pontru se distinguent, dans le prolongement du parc projeté.

Dans ce cas de figure, le regard est attiré par la géométrie du parc, qui présente une bonne lisibilité, et l'échelle des machines qui ne dépareille pas dans ce paysage rural épuré.



Nauroy sortie nord

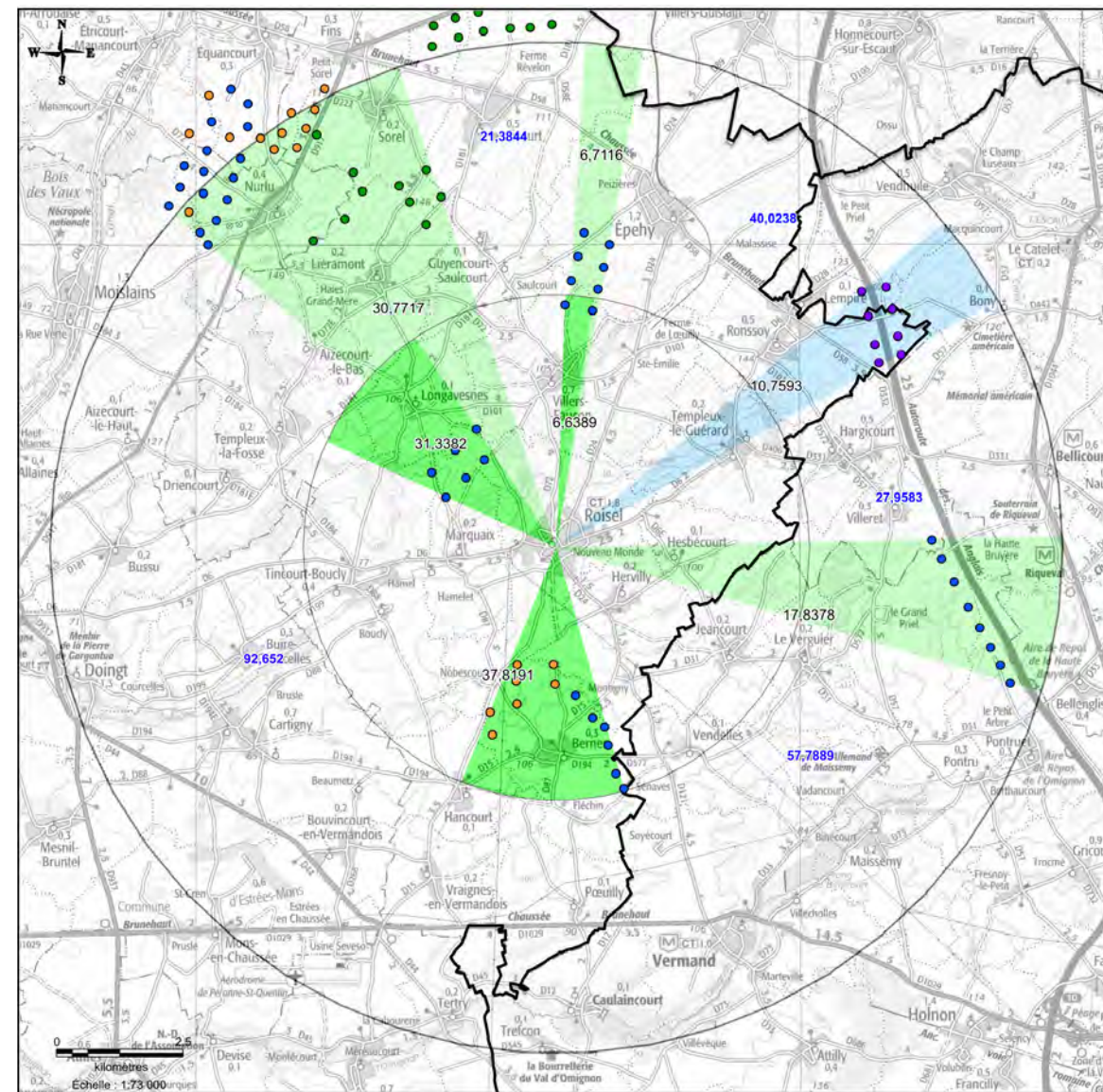
Vue n°35 extraite du carnet de photomontages

A la sortie du village de Nauroy, en direction d'Hargicourt, seul le haut de 3 éoliennes (E1, E2 et E7) se distingue au-dessus du village de Bellicourt au gré de la rotation des pales.

Cette situation, à priori peu favorable pour le cadre de vie est nuancée par la hauteur perçue des éoliennes, similaire à la hauteur des boisements qui enserrant le village. Le rapport d'échelle s'en trouve ainsi atténué, et les éoliennes ne figurent pas des éléments prégnants de l'approche du village.



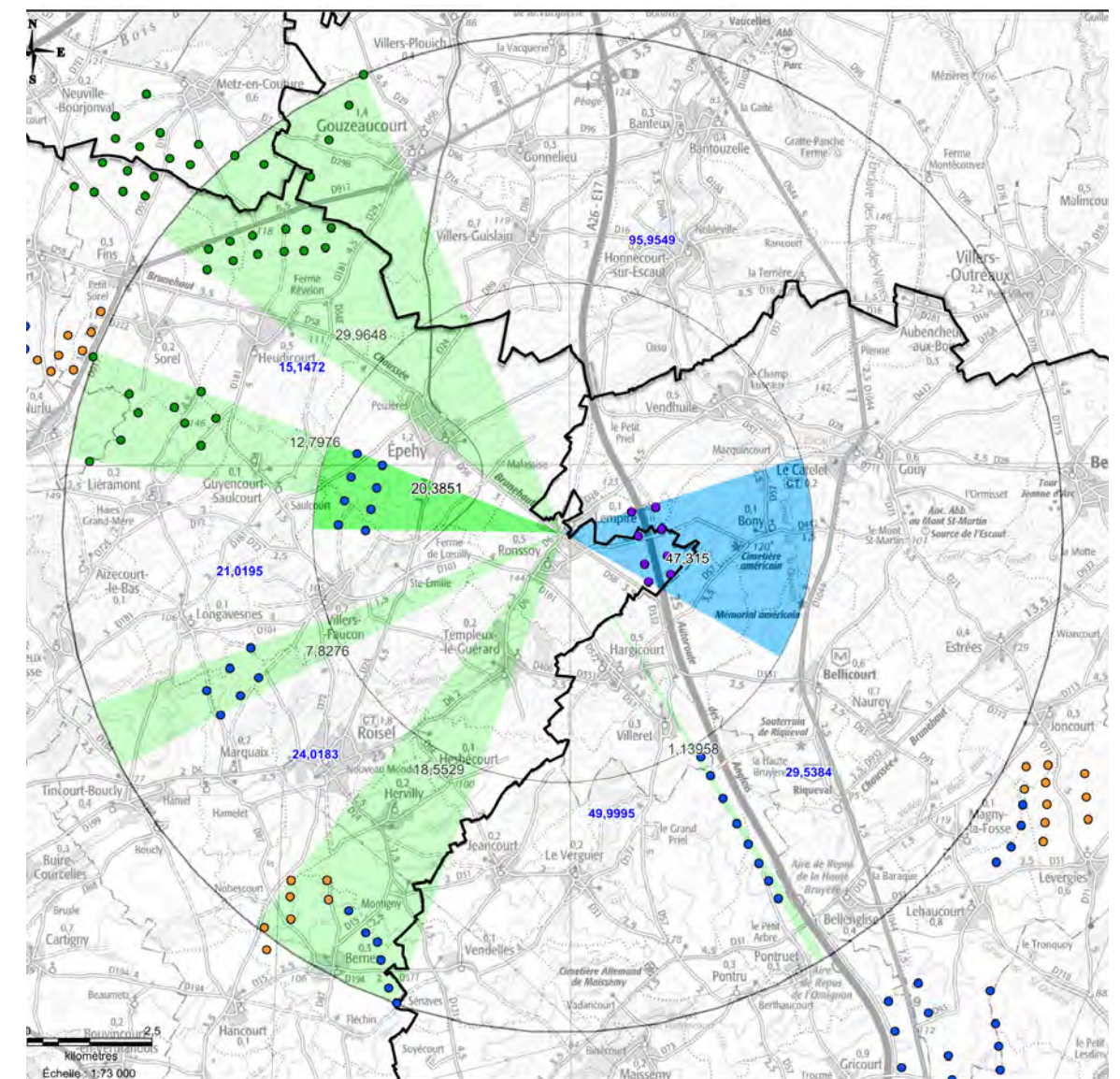
Roisel



Légende

- Limites administratives
- Département
- Contexte éolien
- Eolienne en exploitation
- Eolienne accordée
- Eolienne en instruction
- Projet
- Angles - 5 km
- Contexte
- Projet
- Angles - 10 km
- Contexte
- Projet

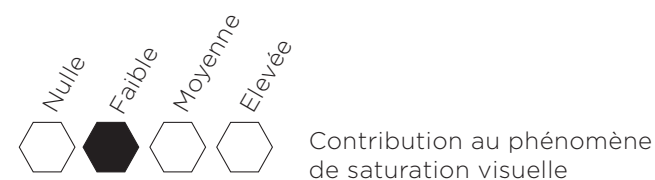
Ronssoy



Les parcs éoliens sont répartis de façon homogène autour de Roisel. Le parc éolien du Ronssoy-Lempire vient s'insérer au nord-est, à plus de 7 km du village. Il tend à augmenter l'angle théorique rattaché au motif éolien de 10° environ.

Les photomontages 47 (ci-contre) et 54, respectivement pages 130 et 144 du carnet de photomontages, illustrent les perceptions depuis les abords de Roisel. Le cœur du village est situé dans la vallée de la Cologne, en fond de vallon, et ne dispose donc pas de vue en direction du parc projeté. Depuis l'entrée ouest de Roisel, le parc du Ronssoy-Lempire est masqué en grande partie par le relief et la végétation. En sortie est, le parc apparaît de façon bien individualisée. Depuis cet axe, de part et d'autre de Roisel, les parcs éoliens environnants sont peu ou pas visibles en raison des mouvements liés au relief. Ainsi, du fait de ces masques et de l'interdistance entre les différents parcs, de grand espaces de respiration visuelle sont observés.

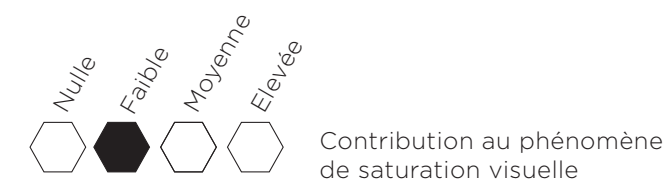
La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle est faible.



Les parcs éoliens sont répartis sur la moitié ouest du Ronssoy. A l'exception du parc de Montagne Gaillard, ils sont tous situés à plus de 5 km du village. Le parc éolien du Ronssoy-Lempire est situé à l'est de la commune. Il tend à augmenter l'angle théorique rattaché au motif éolien dans un rayon de 5 km d'un peu moins de 50°.

Les photomontages 7, 9, 11, 16 (ci-contre) et 20, respectivement pages 36, 42, 46, 64 et 72 du carnet de photomontages illustrent les perceptions aux abords du Ronssoy. Depuis le cœur du village et l'entrée ouest, la plus éloignée du parc projeté, celui-ci est en grande partie masqué par les éléments du bâti et de végétation, et seul le haut des pales de certaines éoliennes ne sont que ponctuellement visibles. Depuis la ceinture sud-est du village, des vues s'ouvrent sur l'extérieur et sur le parc du Ronssoy-Lempire, qui dispose d'une bonne lisibilité dans le paysage. Le parc éolien de Pontru, lorsqu'il est perceptible, n'occupe qu'un angle restreint du champ de vision, à l'écart du parc projeté. Les autres parcs du contexte, et notamment le parc Le Moulin des Merveilles ont une faible prégnance visuelle du fait de l'éloignement. Le parc éolien de Montagne Gaillard ne se distingue pas depuis le village du Ronssoy.

Ainsi, étant donné la faible prégnance visuelle des parcs éoliens visibles depuis les abords du Ronssoy, et la distance les séparant du parc projeté, il n'y a pas d'effet de saturation des vues, ni d'effet de confusion dans la lecture du paysage. La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire vis-à-vis du phénomène de saturation visuelle est faible.





Roisel sortie est

Vue n°47 extraite du carnet de photomontages

Depuis la D6 à l'est de Roisel, une fois sorti de la trame bâtie du vallon, la vue s'ouvre sur le parcellaire agricole. Le parc du Ronssoy-Lempire se dévoile sur la gauche de l'observateur : les éoliennes s'inscrivent dans le prolongement de la première courbe suivie par la route, générant ainsi un rythme allant dans le sens de l'observateur.

Créant un nouveau repère dans le paysage, le parc et le caractère quotidien de sa perception occupe une place significative, tout en conservant un rapport d'échelle équilibré.

Aucun autre parc éolien n'est visible dans ce panorama, écartant tout risque de saturation visuelle.



Ronssoy sortie sud-ouest

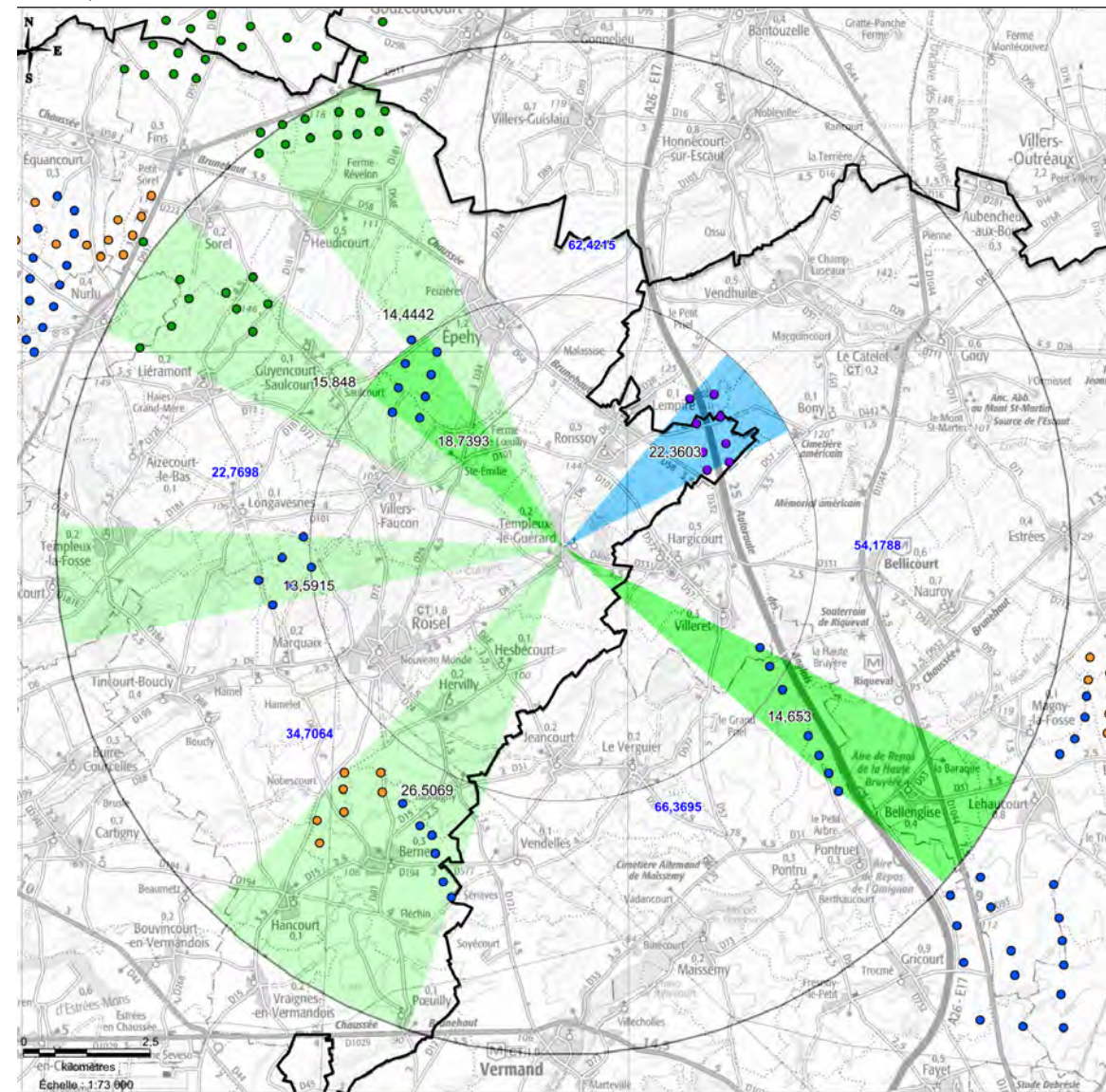
Vue n°16 extraite du carnet de photomontages

Le parc s'inscrit dans la topographie, il occupe une ligne de crête appartenant au système des collines du Vermandois. Le doux relief de la vallée est préservé. L'échelle horizontale de cet ample paysage est plus importante que l'échelle verticale des éoliennes. Les aérogénérateurs s'inscrivent entre la terre et le ciel sans bouleverser l'équilibre de ce paysage rural.

Les parcs éoliens situés au sud et sud-est du territoire sont en partie masqués par le relief. On distingue l'extension du parc du Moulin des Merveilles ainsi que le parc de Pontru. Ils se situent à une distance suffisante pour ménager de larges espaces de respiration visuelle. Puis, dans le lointain, en arrière de la ligne de crête sur laquelle le parc du Ronssoy-Lempire s'installe, on peut apercevoir par beau temps les nacelles des parcs de l'Ensinet, Les Buissons, Montbrehain. L'éloignement de ces parcs écarte tous risques d'effet de saturation.



Templeux-le-Guérand



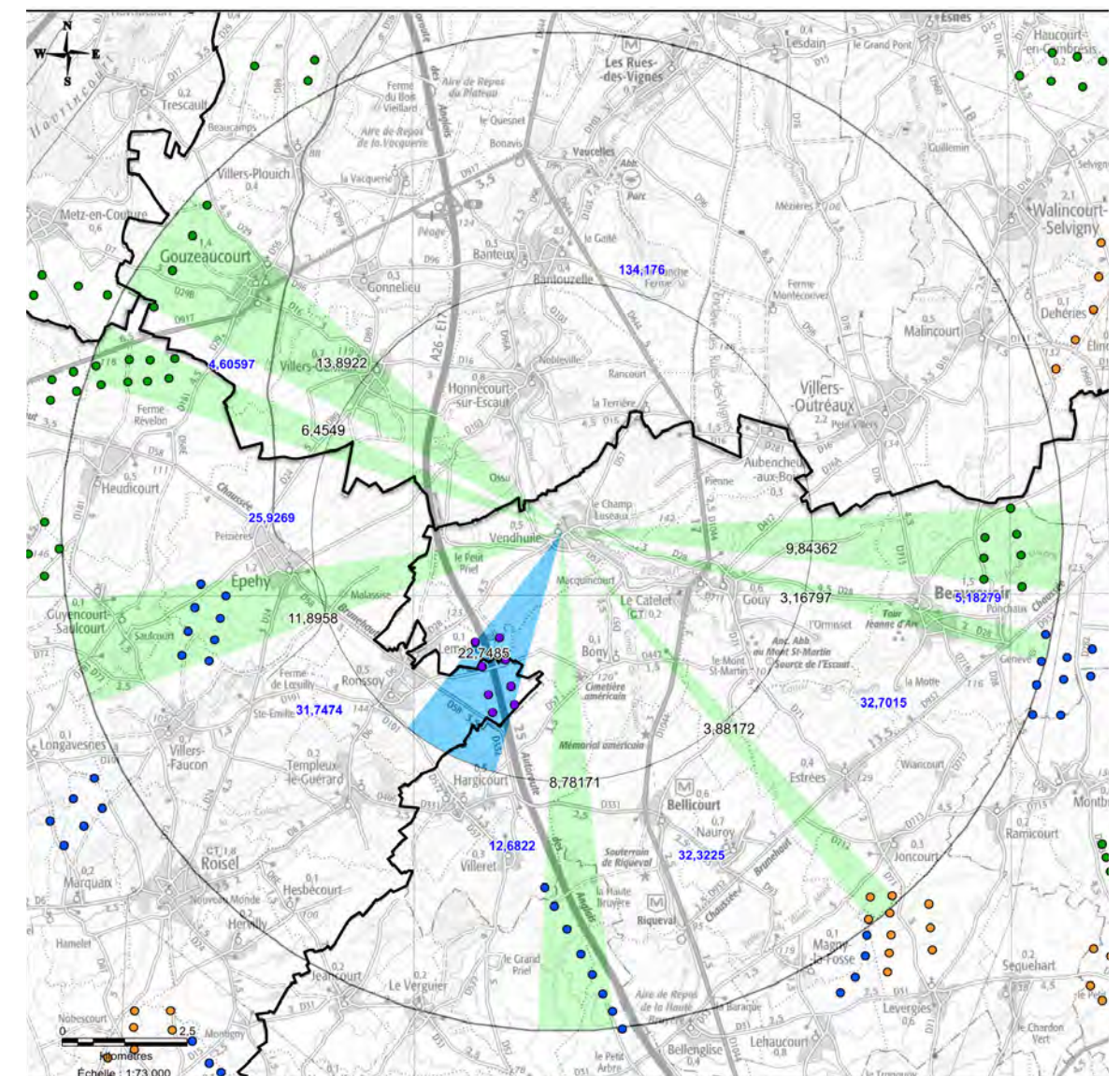
Les parcs éoliens sont répartis de façon homogène autour de Templeux-le-Guérand. Le parc du Ronssoy-Lempire est situé à environ 4 km au nord-est du village. Il tend à augmenter l'angle théorique rattaché au motif éolien d'environ 22°.

Les photomontages 24 (ci-contre) et 25, respectivement pages 80 et 82 du carnet de photomontages, illustrent les perceptions aux abords du village de Templeux-le-Guérand. Depuis l'entrée ouest, le parc projeté est en grande partie masqué par le relief et la végétation, seul le haut de deux éoliennes et le rotor d'une troisième se distinguent. De l'autre côté du village, en sortie nord, la moitié du parc se dévoile à la faveur d'un plissement de terrain. Aucun autre parc éolien n'est visible dans ces panoramas d'entrée et de sortie de village, dans lesquels le parc projeté vient s'insérer discrètement, encadré par de larges espaces de respiration visuelle.

La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle est faible.



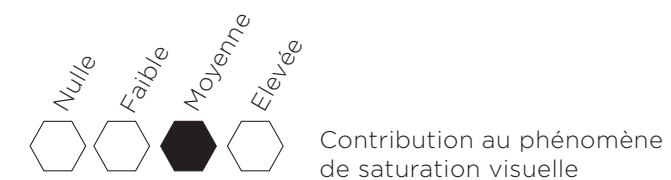
Vendhuile



Les parcs éoliens, tous situés à plus de 5 km du village de Vendhuile, sont essentiellement répartis dans les quarts ouest et sud-est. Le parc éolien du Ronssoy-Lempire, plus proche, vient s'insérer à proximité de l'espace occupé par le parc de Pontru. L'angle théorique rattaché au motif éolien dans un rayon de 5 km autour de Vendhuile est ainsi d'un peu moins de 23°. Un large espace de respiration visuelle est observé sur la moitié nord.

Les photomontages 13 (ci-contre) et 29, respectivement en pages 52 et 92 du carnet de photomontages illustrent les perceptions aux abords de Vendhuile. Depuis l'entrée nord, la majorité des parcs éoliens du contexte n'est pas visible. Les parcs de Boule Bleue et Montagne Gaillard se perçoivent au loin, derrière le relief et la végétation, disposant d'une faible prégnance visuelle. De grands espaces de respiration visuelle sont ainsi conservés de part et d'autre du parc projeté. Depuis la sortie sud-ouest, au niveau d'un point haut, le parc du Ronssoy-Lempire apparaît dans la continuité du contexte éolien du nord-est, qui forme un vaste ensemble faiblement différencié, dont la prégnance visuelle est limitée du fait de la distance. Placé sur un plan plus proche et à distance du parc de Montagne Gaillard, il est ainsi bien individualisé, sans effet de confusion additif.

La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle est moyenne. Toutefois, depuis la frange sud-ouest du village, l'effet de saturation visuelle est contenu en raison du relief de la butte «Le Moulin à Vent» en direction du projet jouant le rôle de masque visuel vis-à-vis de ce dernier, et des haies dans le fond des jardins de la plupart des habitations les plus exposées.





Templeux-le-Guérard sortie nord

Vue n°24 extraite du carnet de photomontages

A la faveur d'un plissement de terrain, le parc se dévoile ici de moitié à l'observateur en sortie de Templeux-le-Guérard. Le rapport d'échelle entre les motifs du paysage et le parc est bon, comme en témoigne la hauteur perçue du boisement, similaire à la hauteur perçue des éoliennes.

Le parc éolien ne se superpose pas au cimetière britannique, situé à droite de la vue, dans son écrin végétal. Difficilement accessible, les boisements et le relief protègent ce lieu de mémoire, dont le sens de commémoration est orienté vers l'est.

Aucun autre parc n'est visible. Il n'y a pas de saturation visuelle depuis la sortie nord du village.



Vendhuile sortie sud-ouest

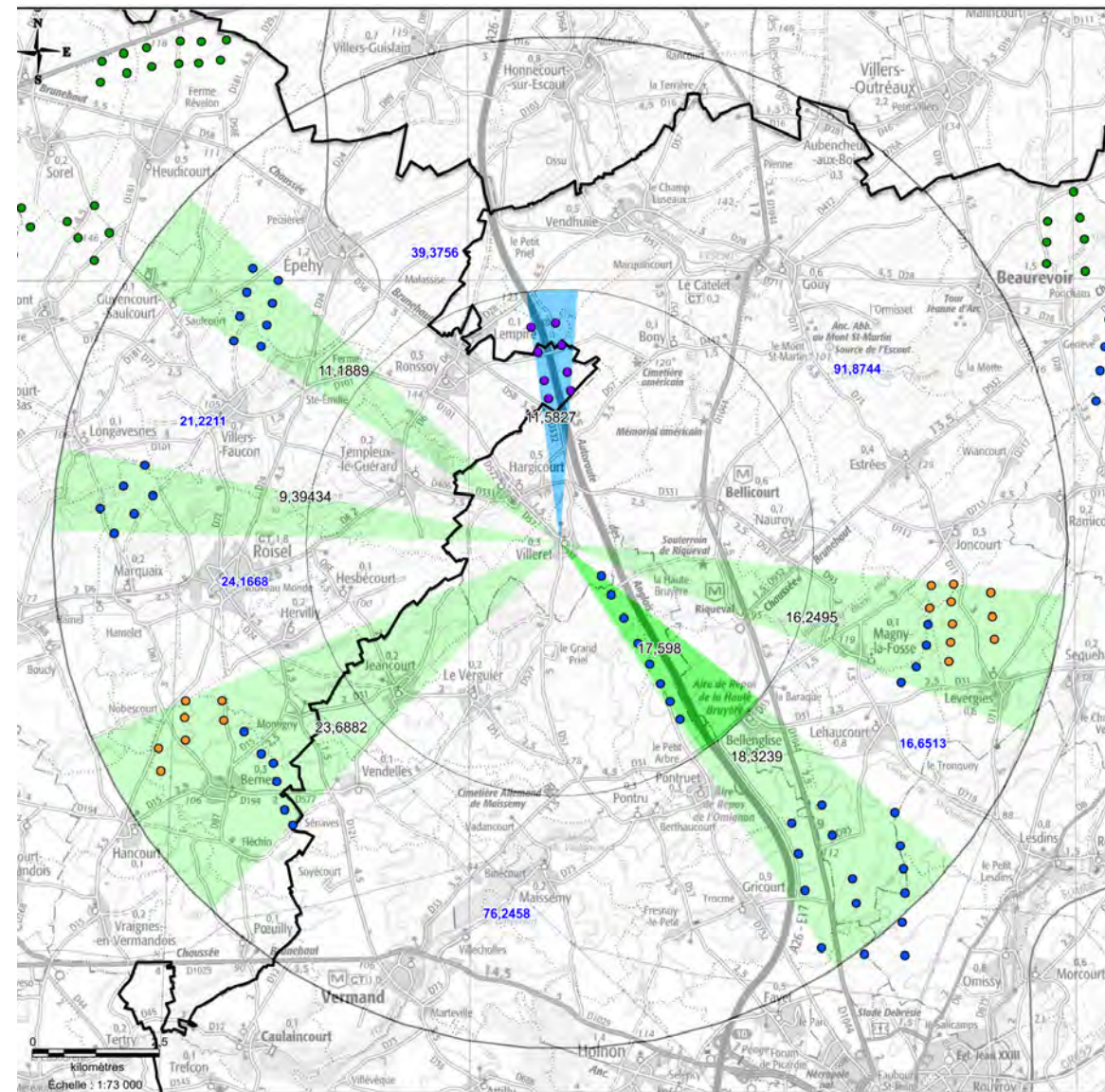
Vue n°13 extraite du carnet de photomontages

Au sud-ouest de Vendhuile, sur le plateau, une vue panoramique s'ouvre sur le contexte éolien et notamment sur les parcs situés au nord et au nord-est du Ronssoy, qui forment un vaste ensemble faiblement différencié de Montagne Gaillard aux Portes du Cambrésis. Le relief avec le mouvement des collines du Vermandois absorbe une grande partie des éoliennes existantes, à l'exception de celles des parcs de Heudicourt et Douiche qui forment une masse groupée nettement individualisée sur un relief tabulaire, et du parc de Gouzeaucourt dont l'implantation en ligne se démarque de celles du reste du territoire.

Le parc du Ronssoy-Lempire appartient à cet ensemble, tout en étant nettement individualisé du fait de l'interdistance entre celui-ci et le parc de Montagne Gaillard. Le parc projeté n'entraîne pas d'effet de confusion lié à sa présence dans le panorama.



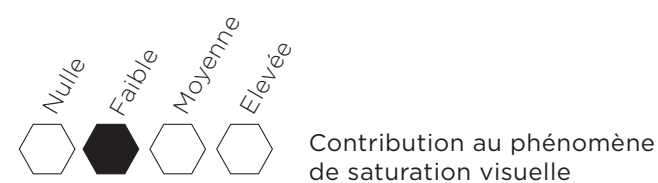
Villeret



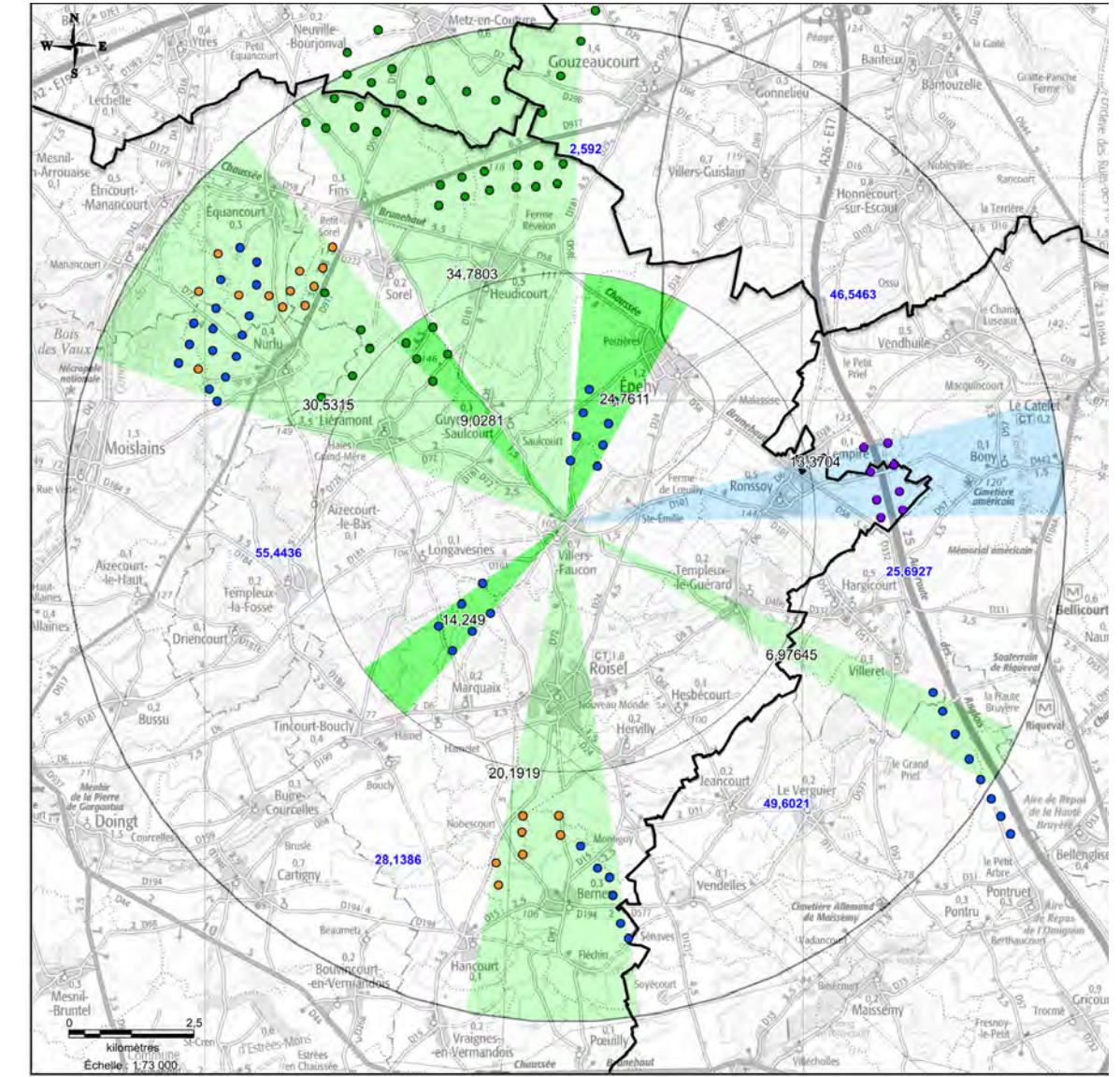
Les parcs éoliens autour du village de Villeret se répartissent principalement à l'est et à l'ouest. A l'exception du parc de Pontru, ils sont tous situés à plus de 5 km du village. Le parc éolien du Ronssoy-Lempire est situé à environ 3 km au nord de Villeret. En raison de sa structure groupée, il ne tend à augmenter l'angle théorique rattaché au motif éolien que de 11,5°.

Le photomontage 28 (ci-contre), en page 90 du carnet de photomontages, illustre les perceptions depuis l'entrée sud de Villeret. Depuis la rue principale du village, certaines éoliennes du parc projeté seront en partie visibles. Toutefois, l'ossature du paysage, les éléments de végétation et le bâti constituent autant de masques pour les autres parcs du contexte. Ainsi, les parcs éoliens de Montagne Gaillard et de Boule Bleue ne sont pas visibles, offrant un grand espace de respiration visuelle depuis l'entrée du village (de plus de 100°).

La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle est faible.



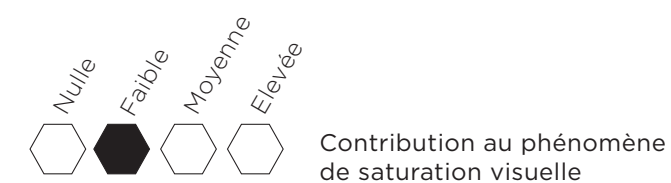
Villers Faucon

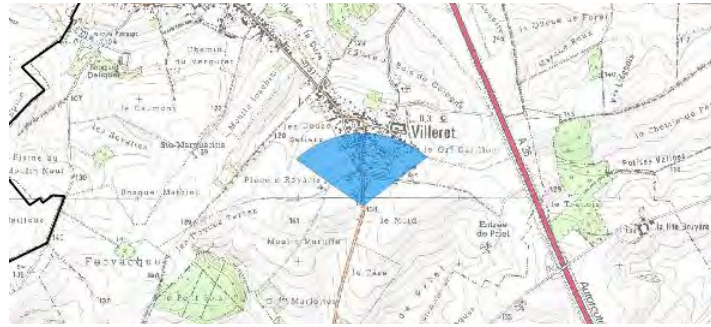


Une grande partie des parcs éoliens présents dans un rayon de 10 km autour du village de Villers-Faucon se concentre dans le quart nord-ouest, et quelques parcs isolés viennent ponctuer la moitié est. C'est dans cette moitié que le parc éolien du Ronssoy-Lempire vient s'insérer, à plus de 5 km du village.

Le photomontage 40 (ci-contre), page 116 du carnet de photomontage, illustre les perceptions depuis la sortie est de Villers-Faucon. Le parc projeté est partiellement masqué par les effets du relief et les bâtiments de la sucrerie. La distance permet de limiter d'autant plus sa prégnance visuelle. Les parcs éoliens du contexte sont eux aussi masqués derrière les mouvements du relief, et seul le haut de deux éoliennes du parc de Pontru se distingue au gré du mouvement des pales, dans la continuité du parc projeté.

La contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle est faible.





Villeret entrée sud

Vue n°28 extraite du carnet de photomontages

Le parc éolien du Ronssoy-Lempire est situé dans l'axe de la rue principale de Villeret. Depuis l'entrée de village, les éoliennes E2 et E4 sont partiellement visibles en arrière des habitations et des lignes électriques. Le parc sera en partie visible dans l'espace villageois, mais l'éloignement atténue l'impact puisque la hauteur perçue des aérogénérateurs est similaire à celle des habitations.

Aucun autre parc éolien n'est visible dans ce panorama en entrée de village.



Villers-Faucon sortie est

Vue n°40 extraite du carnet de photomontages

Depuis la sortie de Villers-Faucon, le parc éolien est partiellement masqué par la ligne de crête du relief et les bâtiments de la sucrerie. Il est à l'échelle de ce paysage épuré et s'insère sans difficultés dans le paysage agro-industriel des collines du Vermandois.

On note l'absence d'autres parcs éoliens dans le panorama, masqués par les effets du relief.



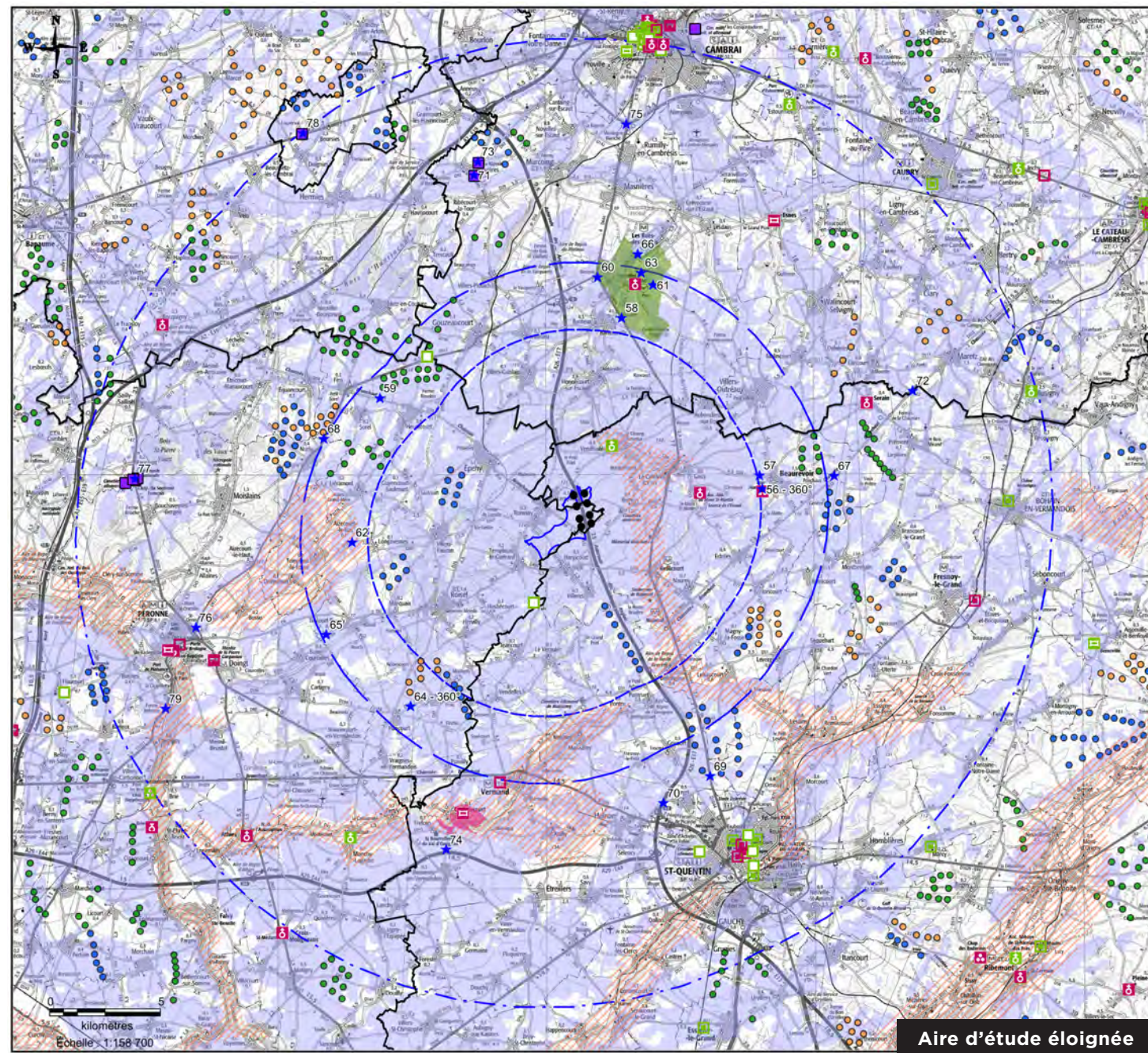
N° village étudié	Nom du village	Contribution au phénomène de saturation visuelle	Commentaires
1	Bellicourt	Faible	Le parc éolien est en partie masqué par le relief et la végétation. Parmi les autres parcs du contexte, seul le parc de Pontru se distingue, à une distance suffisante.
2	Bony	Faible	Les effets du relief et les éléments de végétation contribuent à masquer tout ou partie du parc éolien. Les parcs éoliens du contexte ne sont pas visibles en même temps que le parc projeté.
3	Epehy	Faible	Le parc éolien se distingue depuis la sortie sud-est du village, tandis que les autres parcs sont absents depuis ce panorama. La présence d'éléments arborés au sein de la trame bâtie contribue à masquer le parc projeté depuis le cœur du village.
4	Estrées	Nulle	Le parc éolien n'est pas visible depuis la sortie sud-ouest, située en hauteur par rapport au cœur du village.
5	Gouy	Faible	Le parc éolien est lisible et cohérent avec l'orientation des parcs éoliens environnants, visibles depuis les points hauts aux abords du village. L'interdistance entre les différents parcs est suffisante. A l'approche du village, l'ensemble des parcs éoliens est de plus en plus masqué par les effets du relief et de la végétation.
6	Hargicourt	Faible	Le parc éolien n'est visible que depuis la sortie nord. Il apparaît bien individualisé, entouré par de larges espaces de respiration visuelle. Les autres parcs du contexte sont pour la majorité partiellement masqués, et disposent d'une faible prégnance visuelle.
7	Hervilly	Nulle	Le parc éolien n'est pas visible depuis la sortie est d'Hervilly, située en hauteur par rapport au cœur du village.
8	Hesbécourt	Nulle	Le parc n'est quasiment pas visible, seul le haut de certaines éoliennes émergent des boisements depuis la sortie nord.
9	Honnecourt-sur-Escaut	Faible	Le parc éolien, visible en totalité ou partiellement masqué par les mouvements du relief en fonction du point de vue, vient s'insérer de façon cohérente au sein du contexte éolien, dont la prégnance visuelle des parcs reste limitée.
10	Jeancourt	Nulle	Le parc éolien n'est pas visible depuis l'entrée sud de Jeancourt, à une altitude légèrement supérieure par rapport à celle du cœur de village.
11	La Terrière	Faible	Le parc éolien est orienté selon les mêmes lignes de force que les parcs environnants. Bien individualisé, l'interdistance observée permet une lecture ponctuée des parcs éoliens à proximité. Il n'y a pas d'effet de confusion.
12	Le Verguier	Nulle	Le parc éolien se distingue à peine, masqué par le piémont des collines du Vermandois. L'interdistance observée avec les autres parcs du contexte est suffisante pour ménager de larges espaces de respiration visuelle.
13	Lempire	Faible	Le parc éolien est visible dans sa totalité depuis l'entrée est, et ne l'est que partiellement depuis l'entrée ouest et le cœur du village. Les parcs environnants ne sont pas visibles, seul le parc de Pontru se distingue ponctuellement, occupant un angle restreint du champ de vision. Il n'y a pas d'effet de confusion.
14	Nauroy	Faible	Le parc éolien est à peine visible, seul le haut de certaines de ses éoliennes se distingue au gré de la rotation des pales. Dans la continuité du parc de Pontru, sa présence reste ainsi très discrète.
15	Roisel	Faible	Le parc éolien apparaît soit en grande partie masqué derrière le relief et la végétation, soit dans son intégralité et de façon bien individualisée en fonction du point de vue. Les parcs environnants sont peu ou pas visibles, et situés à une distance suffisante pour observer de grands espaces de respiration visuelle.
16	Ronssoy	Faible	Le parc éolien est visible principalement depuis la ceinture sud-est du village. Il dispose d'une bonne lisibilité dans le paysage. Parmi les parcs éoliens du contexte, le parc de Pontru n'occupe qu'un angle restreint du champ de vision. Lorsqu'ils sont visibles, les autres parcs environnants ne disposent que d'une faible prégnance visuelle, et sont suffisamment éloignés du parc projeté. Il n'y a pas d'effet de saturation des vues, ni d'effet de confusion dans la lecture du paysage.
17	Templeux-le-guéard	Faible	Le parc éolien est partiellement masqué par le relief et la végétation, sa présence est discrète. Aucun autre parc éolien n'est visible.
18	Vendhuile	Moyenne	Le parc éolien apparaît, depuis la sortie sud-ouest, dans la continuité des parcs éoliens du contexte qui forment un vaste ensemble faiblement différencié, et dont la prégnance visuelle reste toutefois limitée du fait de la distance. Placé sur un plan distinct, il n'y a pas d'effet de confusion additif.
19	Villeret	Faible	Le parc éolien est en partie visible depuis l'entrée de la rue principale. Les parcs éoliens du contexte sont masqués par les effets du relief et de la végétation. De grands espaces de respiration sont observés depuis l'entrée du village.
20	Villers-Faucon	Faible	Le parc éolien apparaît en partie masqué par les effets du relief et les bâtiments de la sucrerie. Sa prégnance visuelle est limitée par l'effet de la distance. Parmi les parcs environnants, seul le haut de certaines éoliennes du parc de Pontru se distinguent, dans la continuité du parc projeté.

Synthèse de l'analyse de la contribution du parc éolien du Ronssoy-Lempire au phénomène de saturation visuelle

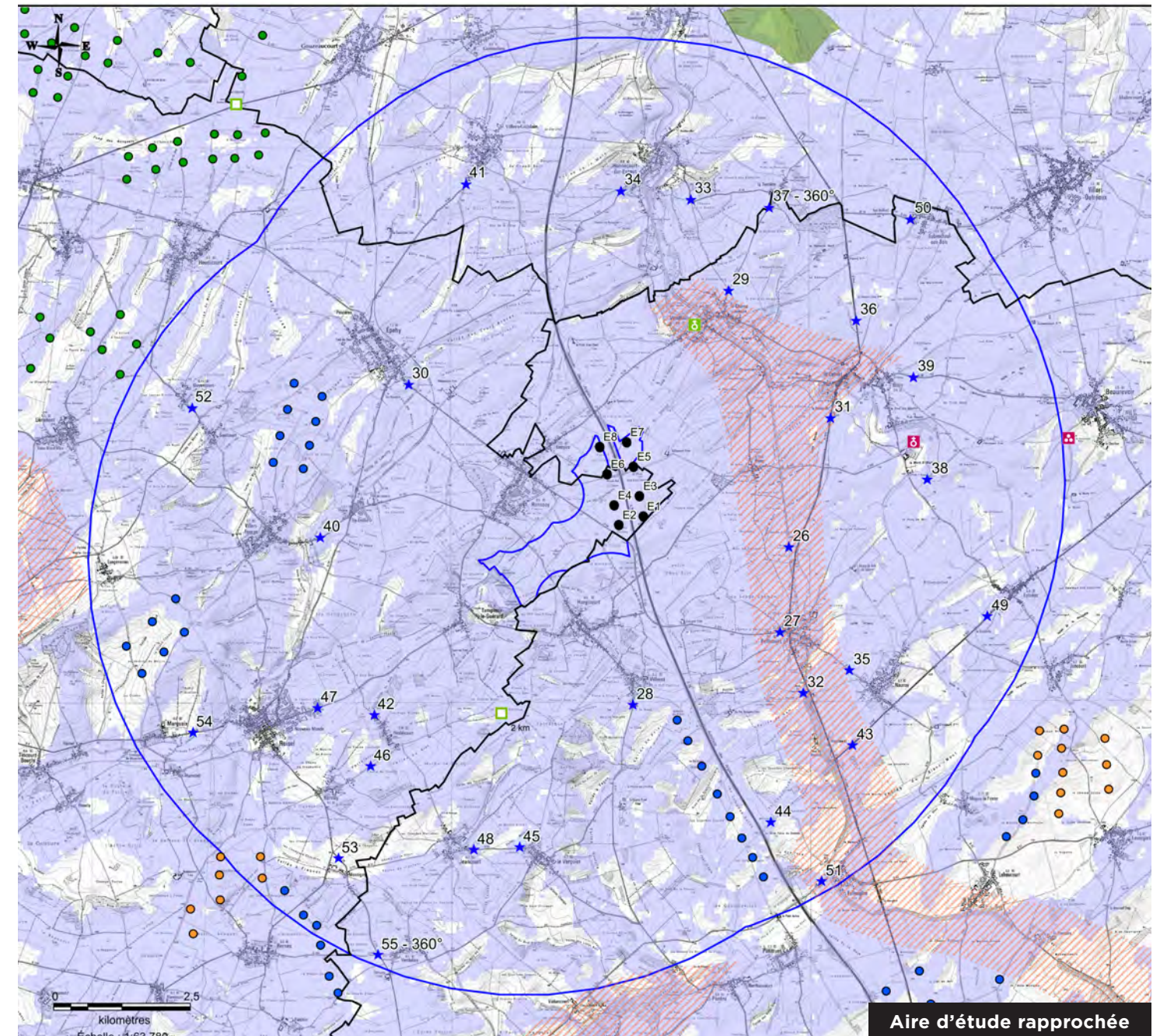


/

Légende		Contexte éolien	Sites protégés
Limite départementale	Eoliennes du projet	Eolienne accordée	Site inscrit
Zone d'implantation potentielle (ZIP)		Eolienne en exploitation	Site classé
Zone d'étude - 7 km		Eolienne en instruction	Grands ensembles emblématiques (SRE Picardie)
Zone d'étude - 10 km		Monuments historiques	Sites mémoriels de la première guerre candidats à l'inscription Unesco
Zone d'étude - 20 km		Bâtiment classé	
Zone d'influence visuelle du projet		Bâtiment inscrit	
Point de vue		Château classé	
		Château inscrit	
		Eglise classée	
		Eglise inscrite	
		Fortification classée	
		Fortification inscrite	
		Religieux classé	
		Religieux inscrit	
		Ruine classée	
		Ruine inscrite	
		Autre classé	
		Autre inscrit	



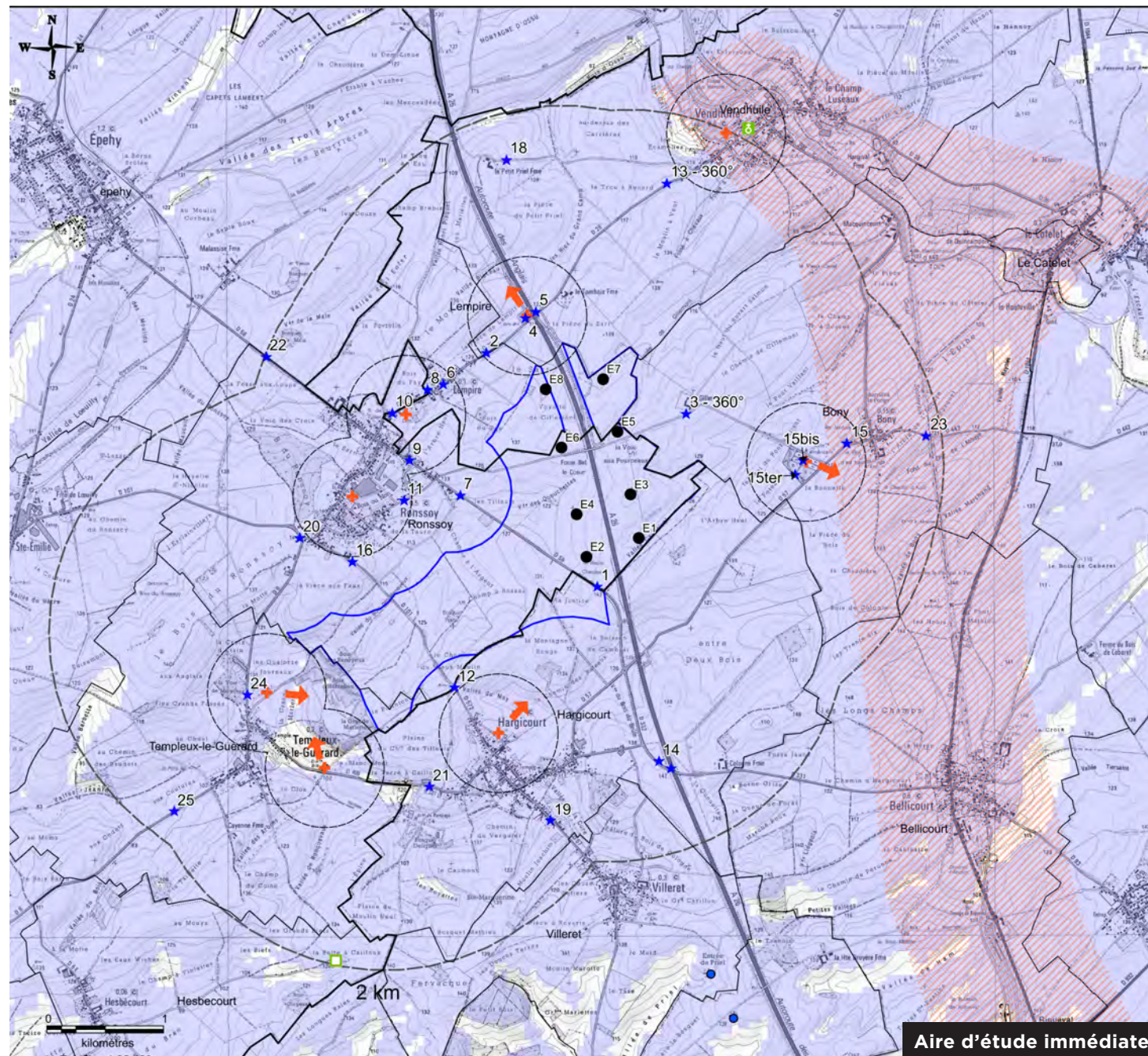
Carte des points de vue simulés pour l'étude des impacts
Source : WPD



Carte des points de vue simulés pour l'étude des impacts
Source : WPD

06 Analyse des impacts

Légende	Contexte éolien	Sites protégés
<ul style="list-style-type: none"> Limite départementale Eoliennes du projet Zone d'implantation potentielle (ZIP) Zone d'étude - 7 km Zone d'étude - 10 km Zone d'étude - 20 km Zone d'influence visuelle du projet Point de vue 	<ul style="list-style-type: none"> Eolienne accordée Eolienne en exploitation Eolienne en instruction <p>Monuments historiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Bâtiment classé Bâtiment inscrit Château classé Château inscrit Eglise classée Eglise inscrite Fortification classée Fortification inscrite Religieux classé Religieux inscrit Ruine classée Ruine inscrite Autre classé Autre inscrit 	<ul style="list-style-type: none"> Site inscrit Site classé Grands ensembles emblématiques (SRE Picardie) <p>Cimetière militaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Localisation Rayon de 500 m



Carte des points de vue simulés pour l'étude des impacts

Source : WPD

L'analyse des impacts par photomontages a porté sur **81 points de vues** répartis de façon homogène sur trois aires d'impacts :

0-2 km, zone d'impact immédiat. Il s'agit de l'aire qui porte le plus gros des enjeux concernant le cadre de vie et les effets d'encercllement.

2-7 km, zone d'impact rapproché. Il s'agit de l'aire qui porte l'essentiel des enjeux d'effets cumulés et de sensibilités par rapport au paysage emblématique et au patrimoine.

10-20 km, zone d'impact éloigné. Elle permet d'apprécier l'insertion du projet éolien dans le grand paysage ainsi que les effets cumulés à grande distance.

L'ensemble des photomontages est présenté dans un carnet de photomontage séparé. Les points de vue ont été sélectionnés selon différents critères de sensibilité mis en évidence dans l'état initial.

Sensibilités liées au tourisme et à la fréquentation du territoire

Village, édifice ou site touristique reconnu : 4 points de vue

Axe de circulation et de découverte du territoire : 18 points de vue

Sensibilités liées à la saturation visuelle et aux effets cumulés :

Saturation visuelle depuis les entrées et sorties de villages du périmètre intermédiaire : 37 points de vue

Vues simulées à 360° pour l'étude des situations d'encercllement : 7 points de vue.

Les effets cumulés sont globalement évalués à partir de chaque photomontage : 81 points de vue.

Sensibilités liées à l'habitat, au cadre de vie

Habitations / vues quotidiennes : 51 points de vue

Villages situés à moins de 7 km du projet : 37 points de vue

Sensibilités patrimoniales

Monuments historiques : 5 points de vue

Sites classés ou inscrits : 5 points de vue

Sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre : 12 points de vue

Patrimoine industriel et de la reconstruction : 5 points de vue

Sensibilités liées au grand paysage

Paysages emblématiques : 5 points de vue

Paysage sensible (vallées de l'Escaut et de La Cologne) : 12 points de vue

N° PHOM	Distance à l'éolienne la plus proche (m)	INTÉRÊTS						IMPACTS	Commentaires
		Habitations vues quotidiennes	Axes de circulation	Patrimoine	Grand paysage	Tourisme - autre	Saturation		
0 - 2 km									
1	0,21		X					Bonne différenciation avec les silhouettes villageoises et le contexte éolien, lisibilité de la géométrie du parc et du site d'inscription	
2	0,53	X						Absence de covisibilité avec d'autres parcs, lisibilité de la composition, absence de vue simultanée sur le village de Lempire.	
3	0,54	X					X	La ferme est entourée d'un rideau de peupliers. Le relief masque la majorité des parcs environnants, les vues sont plus ouvertes au sud sur des parcs éloignés.	
4	0,57			X				Le parc se perçoit depuis les allées du cimetière, dont le sens de commémoration est orienté à l'opposé, et modifie la relation entre le site mémoriel (non protégé) et le paysage.	
5	0,60		X					Le parc encadre l'autoroute et crée un effet de porte. Les éoliennes sont à l'échelle de l'infrastructure.	
6	0,80	X						Le parc s'intègre au village, la taille des éolienne ne dépasse pas le bâti et la végétation. La présence de haies contribuent à diminuer l'impact en période de végétation.	
7	0,88	X						Bonne lecture de l'implantation du parc dans son site. Bonne échelle.	
8	0,93	X						Le parc éolien n'est pas visible depuis la mairie de Lempire.	
9	1,22	X						Le parc est presque entièrement masqué par le bâti et la végétation. Seules les pointes des pales de E4 et potentiellement le rotor de E2, en fonction de la saison, se distinguent. Impact faible à modéré.	
10	1,24	X						Depuis la rue principale de Lempire, les éoliennes E2 et E4 sont visibles, ainsi que le haut des pales de E5 et E8. Le recul est suffisant et permet de maintenir un bon rapport d'échelle.	
11	1,34	X						L'ordonnement du parc, parallèle à la ligne de crête, est lisible. E6, E7 et E8 se perçoivent en même temps que les habitations. Eoliennes à l'échelle de ce vaste paysage d'openfield.	
12	1,50	X					X	Individualisation du parc dans le contexte éolien. Bonne insertion dans le paysage des collines. Respect de la silhouette du Ronsoy et de Lempire.	
13	1,68	X			X		X	Le parc est nettement individualisé dans le contexte éolien du nord-est du territoire. Il n'entraîne pas d'effet de confusion lié à sa présence dans le panorama.	
14	1,76		X					Grande lisibilité de la composition. Absence d'effet cumulé.	
15	1,81	X		X				Les éoliennes situées en arrière du cimetière de Bony sont partiellement masquées par une végétation persistante. Pas d'effet de surplomb.	
15bis	1,49			X				Les arbres à végétation persistante masquent la vue sur les éoliennes depuis l'enclos du cimetière. Une fenêtre d'ouverture existe à l'ouest, à l'opposé de la composition paysagère orientée vers l'est.	
15ter	1,45			X				Le parc éolien bénéficie d'un bon rapport d'échelle avec le paysage du fait du doux relief qui masque une partie du mât des éoliennes, depuis l'extérieur de l'enclos du cimetière, sur une voie technique.	
16	1,86	X						Bonne insertion dans le grand paysage. Grande lisibilité de la composition. Bon rapport d'échelle. Absence d'effet cumulé.	
17	1,86		X					Bonne insertion dans le grand paysage. Depuis l'autoroute, effet de porte sur le paysage éolien du Vermandois.	
18	1,90	X						Bonne insertion dans le paysage d'openfield et grande lisibilité de ses deux lignes. Distance suffisante par rapport à la ferme. Pas d'effet cumulé avec les parcs environnants	
19	2,18	X						Le parc éolien n'est pas visible depuis la rue principale d'Hargicourt.	
20	2,27	X						Le parc est presque entièrement masqué par la végétation et les habitations. Seule les pointes des pales de E2 se distinguent. Le rapport d'échelle est bon.	
21	2,28	X						Le parc éolien n'est pas visible depuis l'entrée ouest du village d'Hargicourt.	
22	2,30		X					Le parc est à l'écart de l'entrée du Ronsoy. Trois éoliennes sont en arrière de la silhouette du village, qui demeure masqué au sein de la végétation. Bon rapport d'échelle et bonne lisibilité.	
23	2,47	X						Le parc éolien n'est pas visible depuis l'entrée est de Bony.	
24	3,02	X		X				Le parc est partiellement visible depuis la route d'accès nord au village de Templeux-le-Guéard. Pas de superposition avec le cimetière britannique. L'échelle est bonne.	
25	4,01	X			X			Le parc est en grande partie masqué par le relief et la végétation, y compris en hiver, situation la plus défavorable avec l'absence de végétation. L'échelle est bonne et l'harmonie générale est conservée.	
2 - 7 km									
26	2,61			X		X		Le parc éolien occupe une faible portion du large panorama à l'arrière du Monument Américain. Absence de saturation visuelle.	
27	3,16	X		X				Le parc éolien est en grande partie masqué par le relief. Interdistances suffisantes avec le parc de Pontru. Absence de saturation visuelle à la sortie de Bellicourt.	
28	3,20	X						Le parc est en partie visible dans l'axe de la rue principale de Villeret. L'éloignement permet d'atténuer l'impact, la hauteur des éoliennes ne dépasse pas celle des habitations.	
29	3,23	X		X	X			Bon rapport d'échelle avec la vallée. Effet de surplomb avec une partie du village, mais espaces de respiration de chaque côté. Point de vue confidentiel et peu fréquenté.	
30	3,54	X						Une partie du parc est masqué par la végétation. La hauteur des éoliennes visibles ne dépasse celle des boisements. Rapport d'échelle légèrement défavorable pour E2 mais fugacité de la vue.	
31	3,58	X	X					Le parc est peu perceptible. La moitié du parc est cachée par le relief et seuls les rotors de la seconde moitié se perçoivent. Présence du parc discrète le long de la route.	
32	4,23			X		X		Le parc est en grande partie masqué par les effets du relief. Seuls les rotors de certaines éoliennes se perçoivent depuis le parking du musée du Touage.	
33	4,46	X			X			Position en balcon sur la vallée de l'Escaut mais bonne insertion dans le contexte éolien et bonne lisibilité.	

N° PHOM	Distance à l'éolienne la plus proche (m)	INTÉRÊTS						IMPACTS	Commentaires
		Habitations vues quotidiennes	Axes de circulation	Patrimoine	Grand paysage	Tourisme - autre	Saturation		
34	4,47	X			X			Le relief du coteau masque les mâts, ce qui contribue à minorer le rapport d'échelle et favorise l'insertion du parc dans le contexte paysager de la vallée. Absence de saturation visuelle.	
35	4,56	X						Seul le haut de trois éoliennes se distinguent au dessus de Bellicourt. Pas de rupture d'échelle en raison de l'éloignement.	
36	4,60	X	X		X			Bonne individualisation dans le contexte éolien. Lisibilité de la composition. Bon rapport d'échelle.	
37	4,88	X			X		X	L'orientation du parc éolien suit les mêmes lignes de force que les parcs environnants. Il apparait bien individualisé. Absence d'effet cumulé avec les autres parcs du territoire.	
38	5,08			X	X			Le parc est presque entièrement masqué par le relief depuis le parking de la Source de l'Escaut. Absence de covisibilité avec l'abbaye.	
39	5,21	X			X			Les rotors de cinq éoliennes se distinguent. Bonne échelle qui respecte la silhouette villageoise et le paysage de la vallée de l'Escaut. Intervisibilité avec le clocher (non MH), sans toutefois le dépasser.	
40	5,21	X		X				Le parc s'insère sans difficulté dans le paysage agro-industriel des collines du Vermandois aux abords de la Sucrerie. Absence d'autres parcs éoliens dans le panorama.	
41	5,25	X						Le parc éolien se distingue par son organisation géométrique et sa bonne lisibilité. Il organise la vue sur ce panorama. Sa position ménage de larges espaces de respiration visuelle.	
42	5,50	X						Le parc éolien est en grande partie masqué par le relief et la végétation. Absence d'effet cumulé avec le parc de Pontru.	
43	5,52			X				Le canal de St-Quentin est dissimulé par l'épaisse ripisylve qui l'entoure, et qui masque également une grande partie du parc éolien. Absence d'effet cumulé avec le parc de Pontru.	
44	5,91			X				Le parc est en grande partie masqué par le relief et la végétation. Absence d'effet cumulé avec le parc de Pontru. Faible impact sur le monument.	
45	6,02	X						Le parc est en grande partie masqué par le relief, il se distingue à peine en périphérie de la vue sur la sortie de village. Absence d'effet cumulé.	
46	6,16	X						Le parc éolien n'est pas visible depuis la sortie d'Hervilly.	
47	6,27	X						Le parc éolien crée un nouveau point de repère dans le paysage quotidien. Le rapport d'échelle est équilibré. Absence d'autres parcs éoliens dans le panorama.	
48	6,35	X						Le parc éolien n'est pas visible depuis l'entrée Sud de Jeancourt.	
49	6,37	X						Le parc éolien n'est pas visible depuis la sortie sud-ouest d'Estrée.	
50	6,42	X						Le parc est bien individualisé dans le contexte éolien. Bonne lisibilité de la composition. Mise en scène du paysage des collines. Absence d'effet cumulé.	
51	7,24	X						Le parc éolien n'est pas visible depuis la sortie de village de Bellenglise. Absence d'effet cumulé avec le parc de Pontru.	
52	7,28	X						Le parc éolien n'est pas visible depuis la sortie de village nord de Guyancourt-Saulcourt. Absence d'effet cumulé avec le parc de Montagne-Gaillard.	
53	7,78	X						Le parc éolien n'est pas visible depuis la sortie est du village de Montigny. Absence d'effet cumulé avec le parc de la Boule Bleue.	
54	8,44	X		X				Situé à la périphérie de l'axe de vue sur l'entrée du village de Roisel, le parc éolien se distingue à peine du fait du relief et de l'éloignement.	
55	8,81	X					X	Le parc est peu visible. Bien individualisé dans un contexte de densification éolienne, sa présence est discrète du fait de sa structure groupée et de la distance. Absence d'effet cumulé. Absence de mitage.	
7 - 10 km									
56	7,71			X			X	Le parc éolien ne contribue pas à l'encerclement de Beaufort du fait de sa structure géométrique organisée et de l'éloignement des autres parcs du contexte. Absence d'impact sur le monument.	
57	7,71	X		X	X			Le parc éolien n'est pas visible depuis la sortie ouest du village de Beaufort. Absence d'effet cumulé avec le parc le Moulin des Merveilles.	
58	7,93		X		X			Le parc éolien est en grande partie masqué par le relief. Il est situé très à l'écart du pôle éolien de Nurlu. Absence d'effet cumulé.	
59	9,58		X					Le parc éolien n'est pas visible depuis la RD58, entre Fins et Heudicourt. Absence d'effet cumulé avec le parc de Heudicourt.	
60	9,60		X	X	X	X		L'échelle et la géométrie du parc favorise une bonne insertion dans le paysage de la N44 au niveau de l'accès à l'abbaye de Vaucelles.	
61	9,73			X				Seule l'extrémité des pales de deux éoliennes se distingue à la faveur d'une trouée dans la végétation. Absence de co-visibilité avec l'abbaye de Vaucelles.	
62	10,02	X						La présence du parc est discrète, seul le haut des rotors se perçoit. Il occupe un espace libre d'éoliennes, sans attirer le regard. Encaissement du village, limitant d'autant plus la perception du parc.	
63	10,09			X				Le parc éolien n'est pas visible. Absence de covisibilité avec l'abbaye de Vaucelles	
64	10,99		X				X	Le parc éolien réalise la jonction visuelle entre les parcs de l'Epivent et de Bernes. Sa structure permet une lecture cohérente. L'éloignement limite les effets cumulés depuis cet axe peu fréquenté.	
65	12,28				X			Présence très discrète du parc éolien dans l'environnement visuel de la vallée de la Cologne et du village de Tincourt.	
10 - 20 km									
66	10,86	X		X		X		Le parc éolien n'est pas visible depuis le cœur de la vallée de l'Escaut au niveau de la sortie sud du village des Rues-des-Vignes en direction de l'abbaye de Vaucelles.	
67	10,96		X					Le parc est partiellement masqué par le relief. Il se superpose avec une partie du village de Beaufort, à proximité des ruines médiévales. Son ordonnancement est lisible et le rapport d'échelle est bon.	
68	11,34		X		X			L'étendue du parc éolien reste circonscrite à l'emprise visuelle des parcs existants. Avec l'éloignement, l'impact cumulé est faible. Son ordonnancement suit les lignes du paysage. Bonne insertion.	

N° PHOM	Distance à l'éolienne la plus proche (m)	INTÉRÊTS						IMPACTS	Commentaires
		Habitations vues quotidiennes	Axes de circulation	Patrimoine	Grand paysage	Tourisme - autre	Saturation		
69	12,41	X	X					Le parc se perçoit de façon groupée, cohérent avec le parc de Pontru. Il occupe peu d'espace visuel. Bonne insertion dans le contexte éolien. Bon rapport d'échelle.	
70	12,81		X					Le parc éolien n'est pas visible depuis l'A26 au niveau de Saint-Quentin.	
71	14,89			X				Le parc est visible dans le lointain sous la forme de deux lignes compactes. Il occupe une faible portion du champ de vision. La contribution du parc aux effets cumulés est faible.	
72	15,24		X	X				Le parc éolien n'est pas visible. Absence de covisibilité avec l'église de Serain. Absence d'impact cumulé avec les parcs éoliens du pôle de densification de Beaufort.	
73	15,41			X				Le parc éolien n'est pas visible depuis le cimetière britannique de Flesquières.	
74	15,56			X	X			Le parc n'est pas visible depuis la vallée de l'Omignon au dessus du site classé du château de Caulaincourt.	
75	16,51	X	X					Le parc éolien est plus ou moins visible au gré des ondulations du relief. Bonne insertion dans le paysage de par sa structure groupée et absence de covisibilité avec le pôle éolien du Cambrasis.	
76	17,68	X	X					Le parc est à peine visible derrière la ligne de crête du relief qui accueille le parc éolien de la Boule Bleue.	
77	19,48			X				Le parc éolien n'est pas visible depuis la nécropole nationale de Rancourt.	
78	20,08			X				Le parc éolien n'est pas visible depuis le mémorial de Louverval.	
79	20,15	X		X				Le parc éolien n'est pas visible depuis le sud de Péronne. Absence d'impact sur le cimetière britannique.	

Légende		Tableau de synthèse de l'analyse des impacts
	Nul	(Voir carnet de photomontages)
	Négligeable	●
	Faible	
	Modéré	
	Fort	
	Majeur	

06.1 Impacts sur le cadre de vie

Les photomontages illustrent les impacts sur le cadre de vie : ils documentent les vues à l'intérieur du tissu urbain ou à l'entrée/sortie des villages. La majorité de ces photomontages sont situés dans la zone d'impact rapproché.

Au global, le parc est faiblement impactant. En effet, le choix du site d'implantation a conduit à se reculer suffisamment pour préserver les villages situés dans la zone d'étude rapprochée. En outre, le relief moutonnant des collines du Vermandois contribue souvent à masquer une grande partie des éoliennes du projet.

Les photomontages illustrent un projet qui s'inscrit en cohérence avec les lignes de force du paysage. Les impacts évalués comme localement modérés concernent les vues depuis les espaces villageois proches : la rue principale de Lempire, depuis laquelle le parc se perçoit au gré des éléments du bâti et de la végétation tout en conservant une échelle acceptable; les entrées et sorties du Ronssoy, ou encore la sortie de Roisel, depuis lesquelles le parc projeté vient modifier les perceptions quotidiennes en créant un nouveau repère dans le paysage. Il conserve toutefois une échelle en accord avec le paysage et une bonne lisibilité.

Dans l'ensemble le parc n'impacte que faiblement le paysage des villages, leurs entrées et leurs sorties. Il est le plus souvent partiellement, voir presque en totalité masqué par le relief et la végétation. Sa présence reste discrète dans ce territoire où le motif éolien est d'ores et déjà présent, et en figure l'une des caractéristiques.

06.2 Impacts sur les paysages emblématiques et sensibles

Vallée de l'Escaut

Depuis les vues lointaines, le parc souligne la direction de la vallée de l'Escaut avant qu'elle ne change de direction au niveau du village de Vendhuile.

Les vues situées dans la vallée illustrent un impact faible compte tenu de l'encaissement et de la végétation qui jouent le rôle d'écran visuel (vue n°31 par exemple). Il en est de même pour la vue depuis le parking des sources de l'Escaut (vue n°38), ou encore des vues situées le long de la route D103 qui serpente en pied de coteau ouest (vue n°34), depuis laquelle le parc du Ronssoy-Lempire apparaît partiellement masqué.

Plus ponctuellement, quelques points de vue depuis le plateau à l'est entre Honnecourt-sur-Escaut et Vendhuile

offrent des vues frontales sur le parc projeté. Sa position en balcon ou en haut de coteau tend vers un rapport d'échelle défavorable. Ces axes sont toutefois peu empruntés (vues n°29 et 33) et ne font pas partie d'itinéraires touristiques identifiés.

Vallée de la Cologne

La vallée de la Cologne se trouve dans l'axe du projet éolien. Les trois points de vue (n°25, 54 et 65) pris le long de la RD6 démontrent tous le faible impact du parc projeté sur le paysage de petite échelle de la vallée.

Vallée de l'Omignon

Le parc éolien du Ronssoy-Lempire n'est pas visible, son impact sur la vallée de l'Omignon est nul (vue n°74).

06.3 Impacts sur les monuments, les sites inscrits et classés

Les monuments historiques d'intérêt local sont tous préservés de l'influence visuelle du projet éolien.

L'abbaye de Vaucelle est un monument d'intérêt national porteur d'enjeu. Le parc éolien du Ronssoy-Lempire n'est pas visible depuis les abords immédiats du monument : il n'y a pas de co-visibilité. Dans le périmètre du site inscrit la présence visuelle du parc projeté est très discrète, ce dernier est presque entièrement masqué par le relief et la végétation.

Il n'y a pas de covisibilités entre le château de Caulaincourt et le parc éolien du Ronssoy-Lempire.

06.4 Impacts sur le patrimoine du souvenir

Sites funéraires candidats au label UNESCO

Sur le périmètre d'étude on recense quatre sites mémoriels candidats à la labellisation UNESCO.

Le parc éolien du Ronssoy-Lempire se perçoit uniquement depuis le panorama du Mémorial des Nations de Flesquières, qui commémore la bataille du Cambrésis (vue n°71). Le parc projeté se situe à grande distance, et apparaît en partie masqué par le relief et la végétation. Situé à l'extrémité du panorama sur le site de la bataille, sa présence reste discrète dans un contexte éolien déjà présent.

Autre sites funéraires

Le parc éolien du Ronssoy-Lempire se perçoit en intégralité ou partiellement masqué depuis les cimetières militaires situés dans l'aire d'impact immédiat, mais la distance entre les lieux de mémoire et les éoliennes suffit à maintenir un bon rapport d'échelle qui écarte toute situation de domination.

Certaines éoliennes s'inscrivent en arrière du cimetière américain de Bony (vue n°15, **15bis et 15 ter**), mais la présence d'un rideau d'arbres persistant atténue grandement l'impact du projet depuis les abords immédiats du site funéraire.

Le mémorial américain de Bellicourt (vue n°26) est situé le long d'un axe fréquenté, il est repéré par plusieurs itinéraires touristiques. La terrasse située à l'arrière du monument commémoratif ouvre un large panorama sur le site de la ligne de défense allemande ; le parc du Ronssoy-Lempire se trouve dans l'axe de vision, dans un rapport d'échelle adapté au paysage et à la solennité du lieu.

L'impact du parc du Ronssoy-Lempire est d'autant plus limité que le sens de commémoration de la majorité de ces cimetières militaires est orienté dans une direction opposée par rapport à celle du parc projeté.

06.5

Impacts sur les autres éléments de patrimoine

Le cadre paysager du patrimoine industriel n'est que faiblement impacté par la présence du projet éolien dans le champ de vision (Musée du Touage vue n°32, Sucrerie Sainte-Emilie vue n°40).

06.6

Impacts sur le grand paysage et les axes de découvertes

Le choix du site d'implantation est cohérent avec les lignes de forces du paysage. La ligne de crête sur laquelle le parc est installé autorise une bonne individualisation dans le paysage, et en même temps, raccroche le parc au système des collines du Vermandois.

La géométrie et la régularité du parc est parfaitement lisible, y compris dans des situations de vues latérales.

La composition en ligne parallèle de part et d'autre de l'autoroute marque un véritable effet de porte qui contextualise l'unité paysagère du Vermandois. Le parc du Ronssoy-Lempire participe à la création de ce nouveau paysage rural et énergétique.

Depuis les autres axes routiers importants du territoire, la présence visuelle du parc est discrète, en harmonie avec l'échelle du paysage et le contexte éolien.

06.7

Impacts cumulés avec les parcs éoliens existants, accordés ou en cours d'instruction

Effet cumulé

Le parc éolien du Ronssoy-Lempire s'inscrit dans la continuité du motif éolien présent sur le territoire : par sa position le long de l'autoroute où il s'inscrit dans le mouvement du parc éolien de Pontru, et par son motif rappelant les parcs éoliens existants de Montagne Gaillard et de Boule Bleue.

Le parc du Ronssoy-Lempire dispose finalement de peu d'interaction avec les parcs environnants étant donné les effets de masque importants créés par le relief des collines. Les interdistances entre le parc projeté et les parcs alentours sont suffisantes pour permettre une bonne respiration visuelle. Enfin en raison de l'éloignement, les autres parcs du contexte disposent d'une prégnance visuelle limitée, écartant toute situation de confusion avec les différents parcs.

Effet d'encerclement

7 vues simulées à 360° illustrent plus particulièrement les situations de risque d'encerclement autour des villages de Bearevoir, Bernes et Vendelles, du hameau de La Terrière et de la ferme isolée de Gillemont.

Ces simulations renseignent sur la densification éolienne s'opérant sur le territoire. Dans aucun des cas étudiés, le projet éolien du Ronssoy-Lempire ne participe à la dynamique d'encerclement des villages.

Effet de saturation

L'impact du parc éolien du Ronssoy-Lempire vis-à-vis de la saturation visuelle est nul à ponctuellement modéré, avec un seul secteur concerné par ce dernier cas (sortie sud-ouest de Vendhuile).

La structure groupée du parc projeté, son ordonnancement faisant échos au motif des parcs à proximité, sa lisibilité et sa cohérence avec les parcs éoliens du contexte sont autant d'éléments permettant de limiter l'impact du parc éolien du Ronssoy-Lempire quant au phénomène de saturation visuelle dans ce territoire dont le motif éolien fait pleinement partie.

/

/



Troisième partie

Mesures d'insertions paysagères



Ronsoy

Sortie sud du Ronsoy par la RD 58. Le parc est visible dans son intégralité..



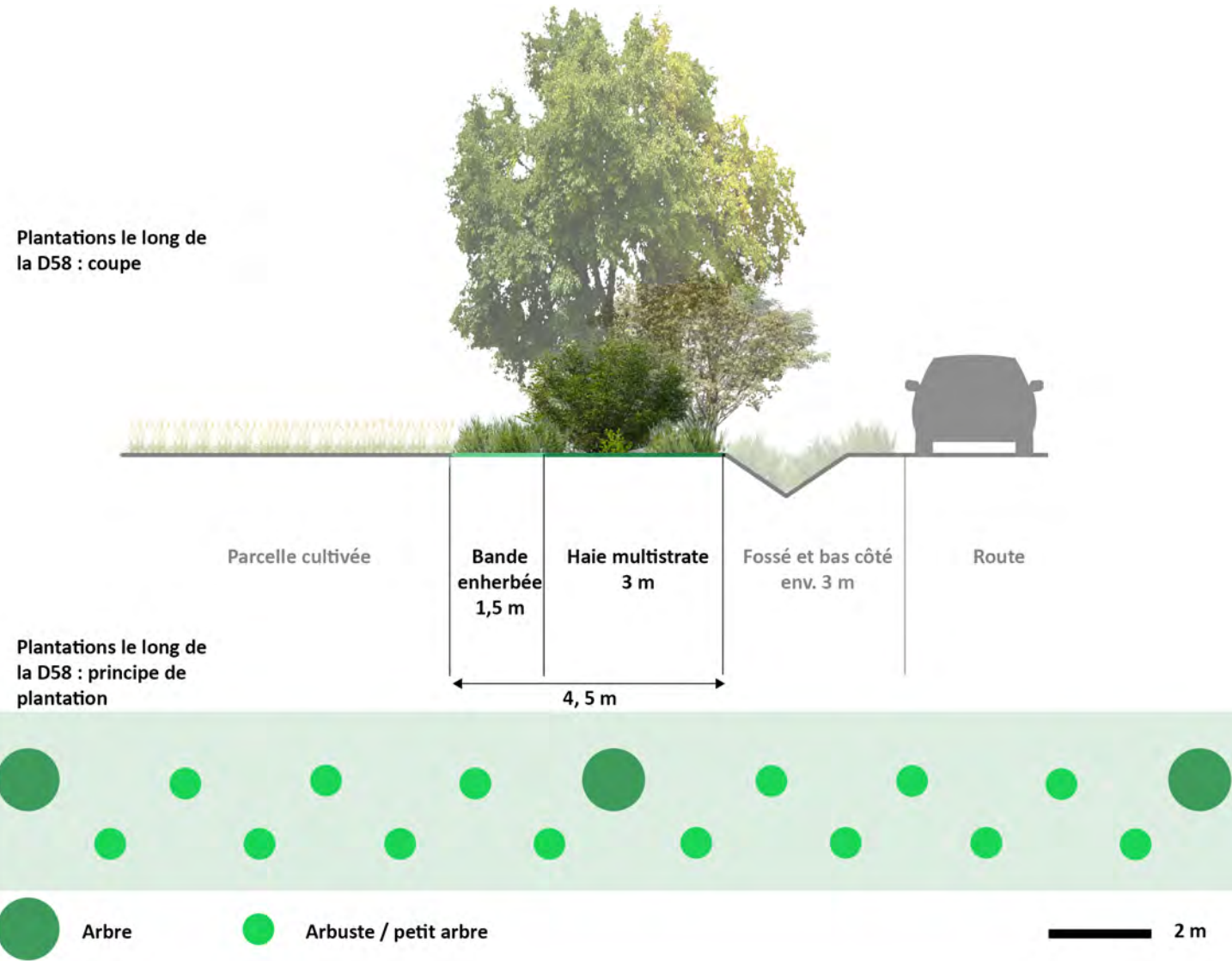
Ronsoy

Vue simulant la plantation d'une haie boisée le long de la RD 58. La haie dirige le regard vers la route et masque les aérogénérateurs.

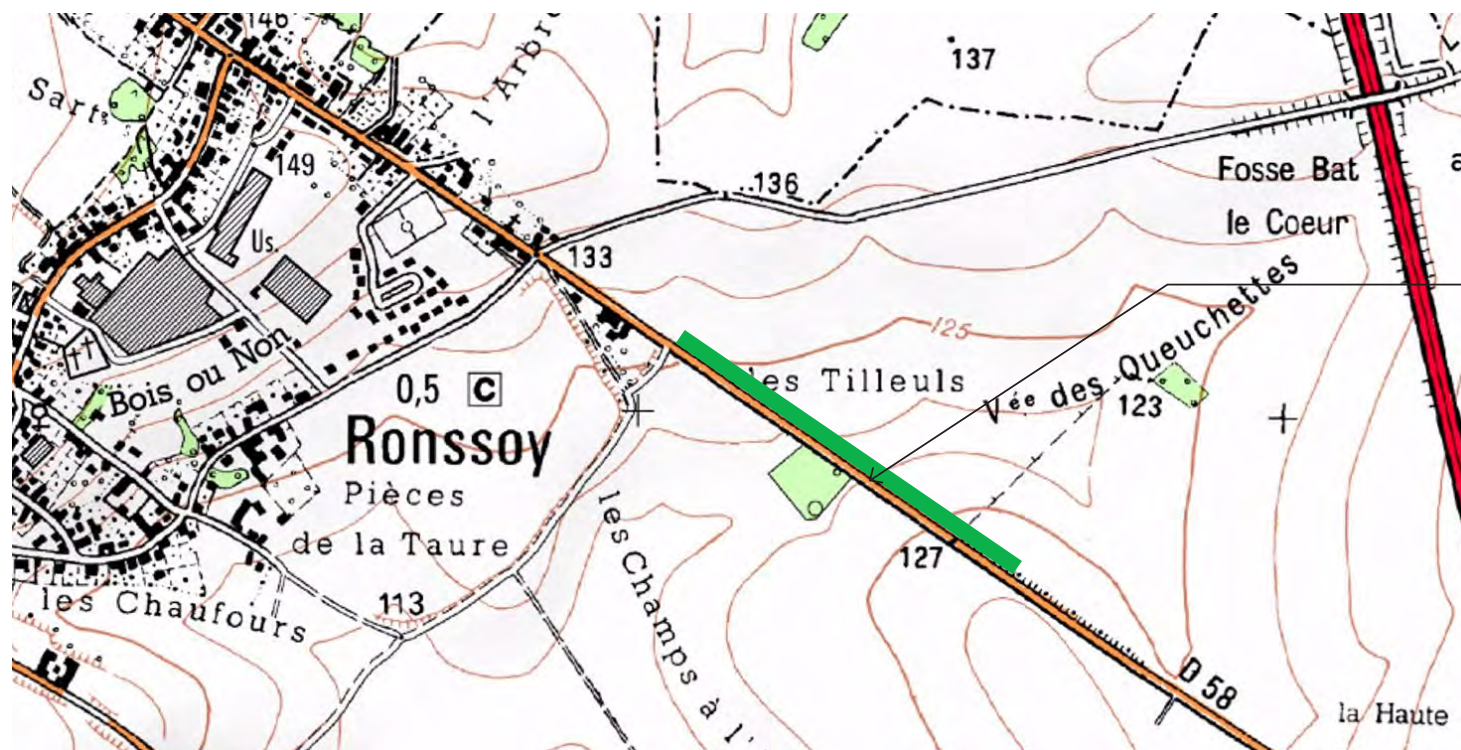


01 Mesures d'insertion paysagères

Plantations le long de la D58 : coupe



D58
Coupe et principe de plantation le long de la D58.



01.1 Mesures de réductions des impacts

La première mesure de réduction d'impacts porte sur la réflexion de la forme du parc. Afin de réduire au maximum l'angle d'interaction avec le projet depuis les lieux de vie les plus proches, les éoliennes du parc éolien du Ronssoy-Lempire ont été regroupées sur la partie est de la zone d'étude. Ainsi, ce sont deux lignes qui ont été créées, de part et d'autre de l'autoroute. Cette disposition a pour vocation de doter le projet d'une identité en accord avec le contexte éolien rapproché, et d'engendrer une certaine lisibilité pour l'observateur appréhendant le projet.

Le porteur de projet a également provisionné des sommes pour atténuer les impacts du projet sur les cadres de vie alentour.

Les mesures de réductions envisagées sont les suivantes :

- Plantations d'une haie boisée à l'entrée est du Ronssoy le long de la RD 58
- Plantations d'une haie le long de la RD 101 au sud du Ronssoy
- Fond de plantation de haies à destination des riverains

Ces plantations auront comme effet de :

- cadrer les vues dans l'axe de la route ;
- masquer partiellement ou en totalité les éoliennes ;
- constituer un premier plan qualitatif.

Bande boisée

Plan de localisation

01.1.1

Plantation d'une bande boisée à l'entrée sud du Ronssoy

La bande boisée occupera le bord nord de la RD 58. Elle sera installée en bordure de champ sur une emprise totale pouvant aller jusqu'à 4,5m de large.

Comme l'illustre la vue ci-contre, la haie permet d'occulter en partie les éoliennes, et crée un effet couloir réorientant le regard dans la perspective de la route.

Le coût associé à la plantation de cette haie multistratée est de 11 775 €.

Son maintien et son entretien sur une durée de 20 ans seront d'environ 60 000 €.



RD 101

La vue donne à voir les ondulations du paysage. Les éoliennes occupent une grande portion de l'horizon

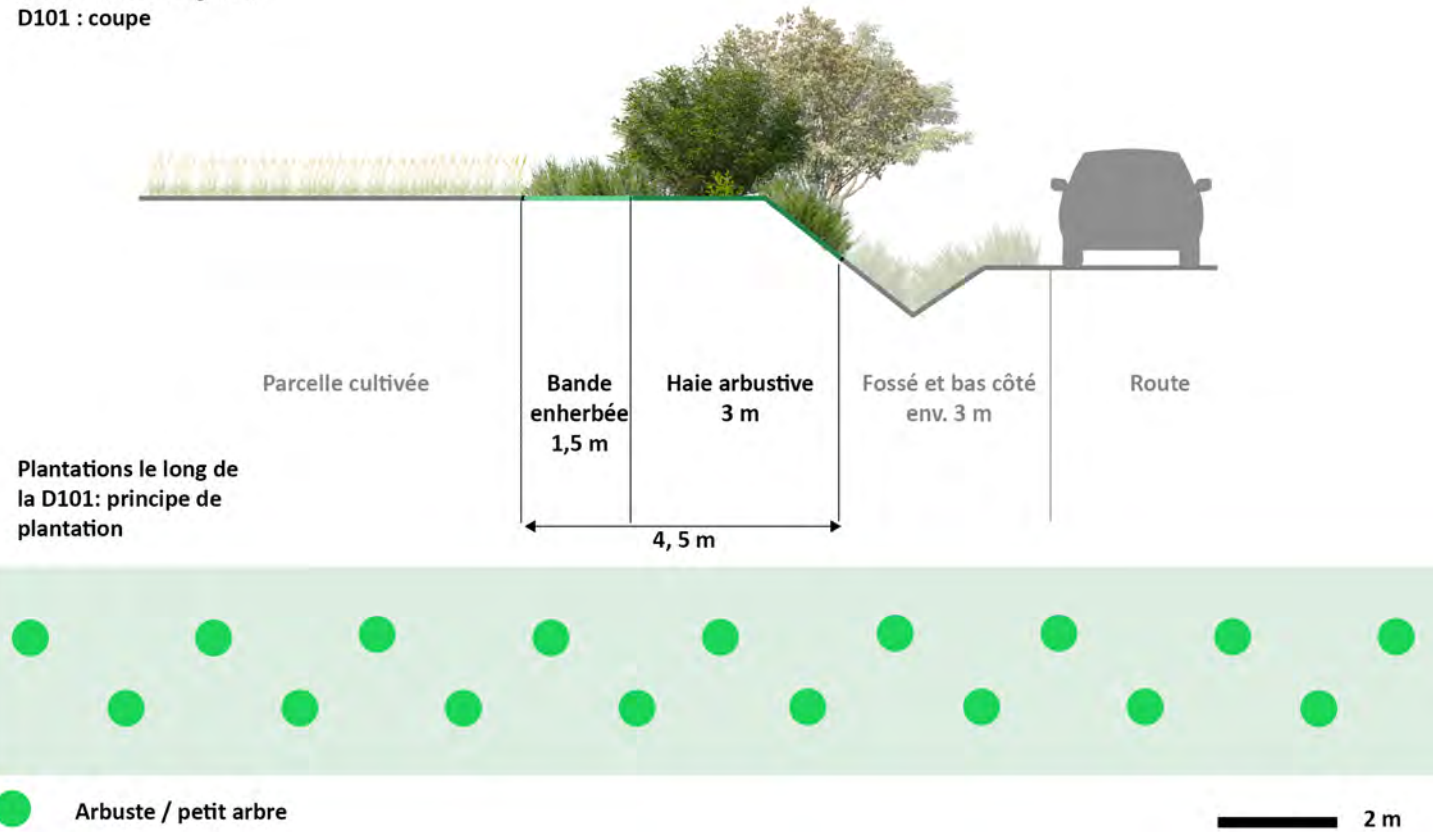


RD 101

Vue simulant la plantation d'une haie jouant le rôle de masque visuel. Elle améliore la qualité du premier plan.



Plantations le long de la D101 : coupe



D101

Coupe et principe de plantation le long de la D101.



O1.1.2

Plantation de haies le long de la RD 101

Le porteur de projet éolien s'engage à installer une haie pour atténuer les impacts sur la D101 en sortie sud-est du Ronssoy..

Ces plantations se feront sur le bord nord de la route.

Les illustrations ci-contre simulent la plantation d'une haie. Celle-ci forme un premier plan qualitatif détournant le regard des éoliennes en arrière-plan.

La haie masquerait en grande partie les éoliennes depuis la route.

Le coût associé à la plantation de cette haie arbustive est de 8 400 €.

Son maintien et son entretien sur une durée de 20 ans seront d'environ 50 000 €.

O1.1.3

Fond de plantation de haies à destination des riverains

Cette mesure a pour objectif de réduire certaines perspectives visuelles en proposant un financement pour la plantation de haies ornementales chez les particuliers.

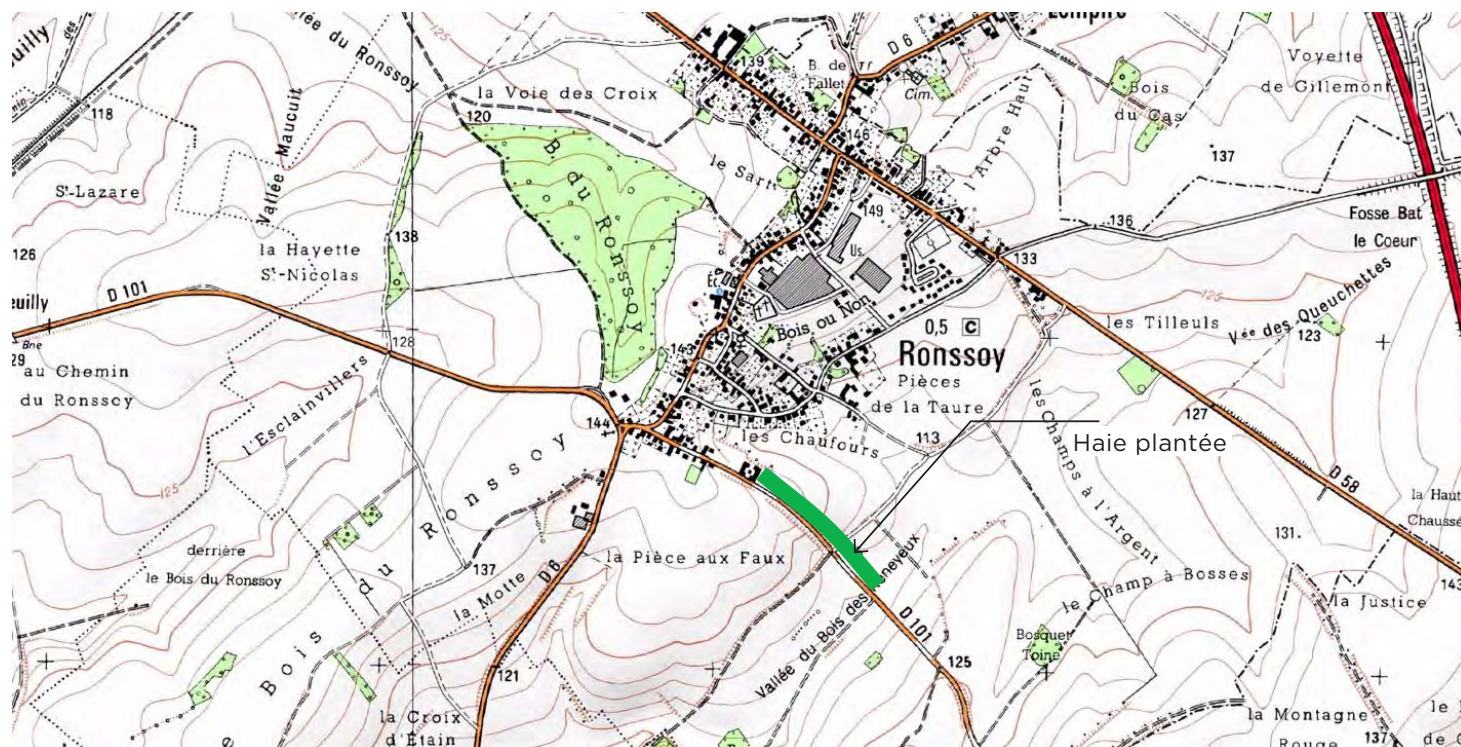
Les habitations identifiées dans le cadre de cette mesure concernent dans un premier temps les villages de Lempire et du Ronssoy, ainsi que la frange sud-ouest de Vendhuile. Ainsi, si dans un délai de un an après la mise en service du parc éolien, les riverains concernés par une vue directe avérée souhaitent réduire l'impact visuel du parc éolien depuis leur habitation, des mesures de plantation de haies pourront être étudiées en concertation entre ces riverains et le porteur de projet.

Les espèces proposées sont de type autochtone de façon à conserver les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique : Fusain d'Europe (Euonymus europaeus), Noisetier (Corylus avellana), Troène commun (Ligustrum vulgare), Viorne obier (Viburnum opulum), Chêne (Quercus robur ou Quercus petraea), ...

La fourniture et la plantation des végétaux seront à la charge du porteur de projet. Leur entretien sera à la charge des propriétaires concernés par ces plantations.

Cette mesure de plantation permet de diminuer localement l'impact lié à l'introduction du projet éolien depuis les habitations les plus exposées.

Le cout associé à cette mesure est de 28 000 €.



Plan de localisation des plantations

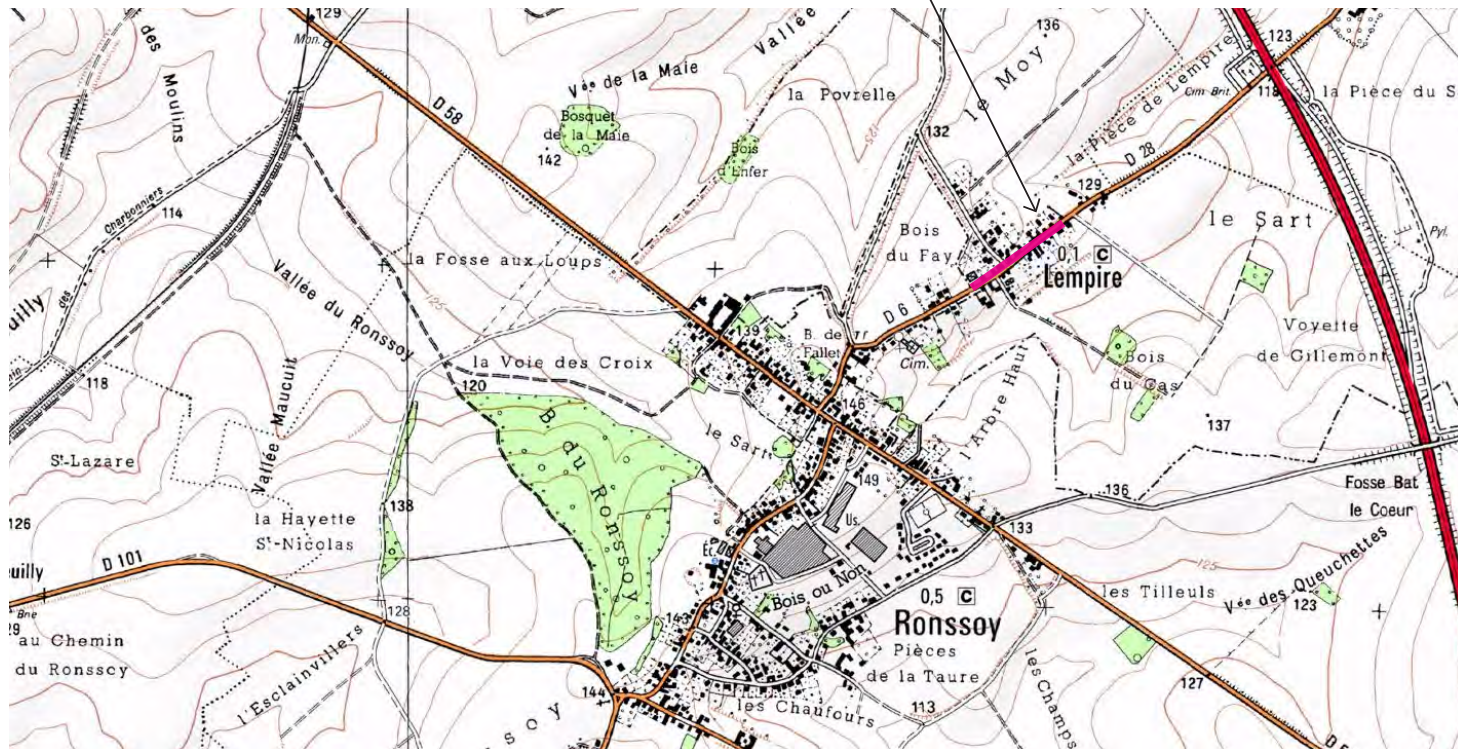




Exemple de simulation paysagère de l'enfouissement de réseaux électrique aérien dans la rue principale de Lempire (en haut : avant mesure; en bas : après mesure)



Enfouissement de réseaux



06.2 Mesure d'accompagnement Effacement de réseaux électrique aérien

Cette mesure consiste à enfouir les réseaux électriques au niveau de la rue principale de Lempire. Ces réseaux sont visibles sur la vue n°10, page 44 du carnet de photomontages. Le réseaux aérien assez dense, et la présence de poteaux électriques venant créer de nombreuses verticalités entrant en concurrence visuelle avec le parc éolien du Ronssoy-Lempire provoquent un effet de confusion visuelle.

L'enfouissement permettra ainsi une meilleure lisibilité du front bâti et du parc éolien sur ses arrières.

De nouveaux lampadaires seront mis en place dans le même temps, bénéficiant de la technologie LED.

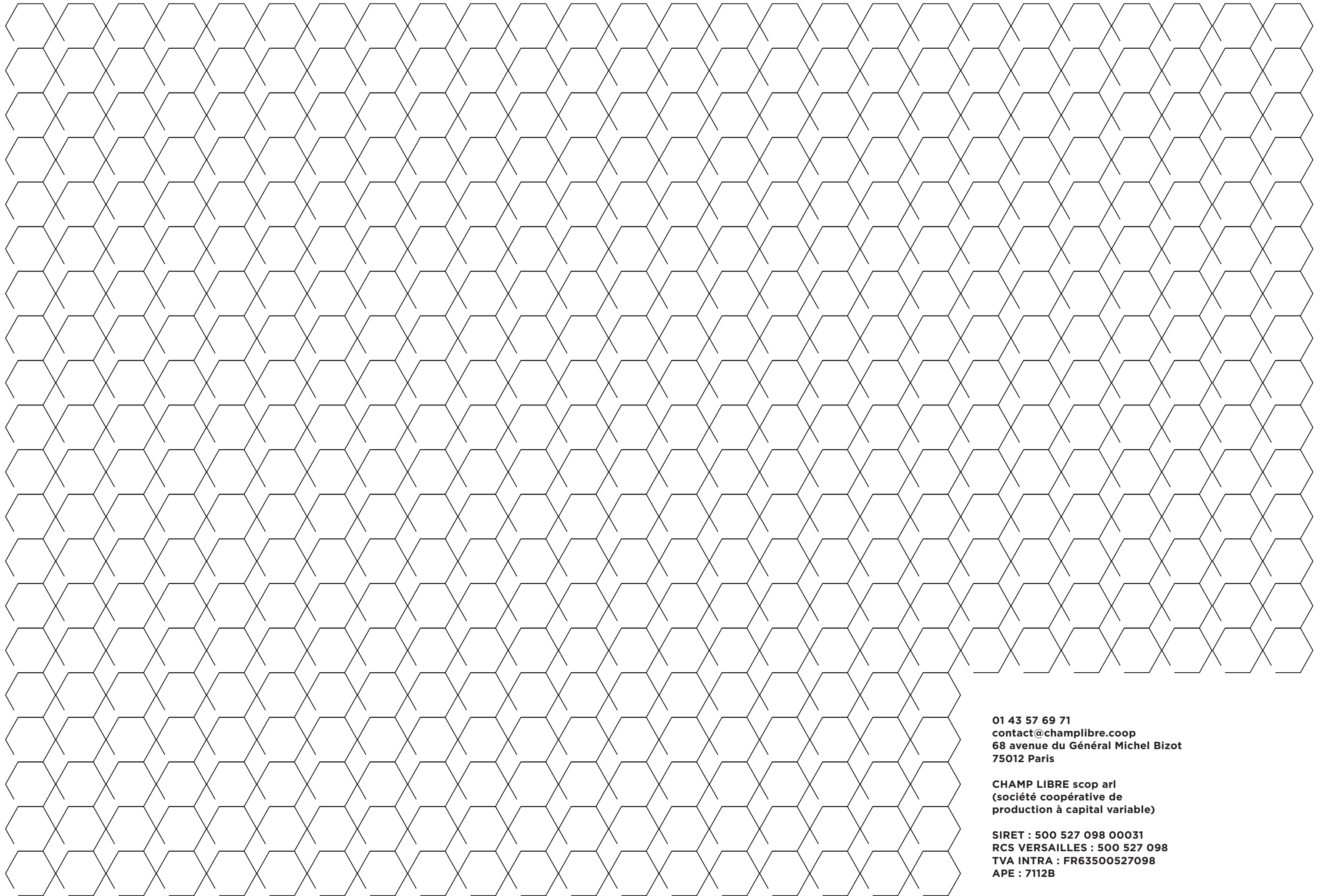
Le coût associé à cette mesure est de 150 000€.

Thème		Principales caractéristiques de l'état initial	Enjeu	Effet du projet	Impact	Mesures proposées
Grand Paysage		<ul style="list-style-type: none"> > Site d'étude localisé au sein des collines du Vermandois > Paysages de vallée à proximité du site : la vallée de l'Escaut et la vallée de la Cologne, qui offrent des paysages de petite échelle > Moins d'échanges attendus entre le projet et les autres paysages emblématiques du fait de l'éloignement, de la couverture végétale et dans certains cas de leur encaissement : vallée de l'Omignon, vallée de la Tortille, paysage alluvial de la vallée de la Somme, boucle et étang de Cléry 	<p>Fort pour les paysages de la vallée de l'Escaut et ceux de la vallée de la Cologne</p> <p>Nul à faible pour les autres paysages emblématiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Le parc est masqué depuis la vallée de l'Escaut du fait de l'encaissement et de la végétation jouant le rôle d'écran visuel > Plus ponctuellement depuis le plateau, des vues s'ouvrent sur le parc et sa position en balcon sur la vallée de l'Escaut. Les axes concernés par ces vues restent toutefois peu empruntés > Du fait du relief et de la végétation, le parc projeté reste très discret dans le paysage de petite échelle de la vallée de la Cologne 	<p>Faible</p> <p>à ponctuellement modéré pour des vues s'ouvrant furtivement sur la vallée de l'Escaut, depuis des axes de déplacement peu fréquentés</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Création de deux lignes lisibles, regroupées et prenant place sur une ligne de crête du paysage des collines du Vermandois > Fond de plantation à destination des riverains
Patrimoine	MH inscrits et classés à moins de 10 km	<ul style="list-style-type: none"> > Les MH les plus proches sont protégés dans des écrans de végétation ou à l'intérieur d'édifices religieux > Risque de visibilité et de covisibilité depuis la tour de guet à Beaufeuvoir et le site inscrit de l'abbaye de Vaucelles, situés dans l'aire d'étude rapprochée 	<p>Modéré pour la tour de Guet de Beaufeuvoir et l'abbaye de Vaucelles</p> <p>Faible pour les autres MH dans un rayon de 10 km</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Protégé dans son écrin de verdure, il n'y a pas de covisibilité entre l'abbaye de Vaucelles et le projet. Ce dernier reste très discret depuis l'ensemble du site inscrit, masqué par la végétation > Le parc est visible depuis la route d'accès à la tour Jeanne d'Arc à Beaufeuvoir, sans toutefois être en covisibilité avec cette dernière. La lisibilité du monument n'est pas remise en cause, dans ce contexte où le motif éolien est déjà présent 	Nul à Faible	Non nécessaire
	MH inscrits et classés entre 10 et 15 km	> Pas de sensibilité particulière étant donné l'éloignement, la topographie, la végétation et les masques liés au tissu urbain	Faible	> La distance, les effets du relief, le bâti et la végétation préservent les éléments du patrimoine de l'aire d'étude éloignée	Nul à Faible	
	Patrimoine industriel et de la reconstruction	> Risque de covisibilité entre le projet et les clochers des églises de la reconstruction : Villers-Faucon, Roisel, Longavesne	Modéré	> La distance, le modelé et la végétation limitent considérablement les vues sur le projet, et ainsi les risques de covisibilité avec les clochers des églises de la reconstruction	Faible	
	Patrimoine de la Grande Guerre	<ul style="list-style-type: none"> > Mémorial américain de Bellicourt : monument régulièrement visité, dont la terrasse sur l'ancien champ de bataille donne sur le site du projet > Cimetière américain de Bony : site funéraire d'une certaine ampleur à moins de 1 km du site du projet > Présence de nombreux cimetières militaires, faisant l'objet d'un tourisme mémoriel. Certains cimetières sont dans l'axe du projet, d'autres sont protégés des vues du fait de leur situation topographique, de la végétation 	<p>Fort pour le mémorial américain de Bellicourt et le cimetière américain de Bony</p> <p>Faible à modéré pour les autres cimetières militaires à proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Les éoliennes sont visibles depuis la terrasse du mémorial américain de Bellicourt. Elles n'occupent toutefois qu'une portion limitée du panorama dans un espace déjà occupé par le motif éolien. Le rapport d'échelle est adapté au paysage. > Les éoliennes situées en arrière du cimetière américain de Bony sont partiellement masquées par les éléments de végétation persistante. Il n'y a pas d'effet de surplomb > La distance entre le projet et les autres lieux de mémoire permet de maintenir un bon rapport d'échelle, et d'écarter tout risque de surplomb. De plus, le sens de commémoration pour la majorité de ces cimetières militaires est orienté dans une direction opposée par rapport à celle du parc projeté 	<p>Faible</p> <p>Faible</p> <p>à ponctuellement modéré pour le cimetière britannique de Vendhuile, situé à proximité de l'autoroute A26</p>	> Création de deux lignes groupées, occupant une faible portion d'horizon
	Projet d'inscription UNESCO	<ul style="list-style-type: none"> > Les sites commémoratifs faisant l'objet d'une candidature d'inscription à l'Unesco sont situés à plus de 15 km du projet > Certains sites (Rancourt, Fléquières) disposent de vues sur les parcs éoliens du contexte > Le monument franco-allemand de Saint-Quentin se situe au sein d'un parc arboré, sans possibilité de covisibilité 	Nul à faible	<ul style="list-style-type: none"> > La distance et la végétation empêchent tout échange visuel avec le projet depuis la majorité des sites candidats à l'inscription Unesco dans l'aire d'étude éloignée > Le parc projeté se distingue au loin uniquement depuis le mémorial des Nations au sud de Fléquières, partiellement masqué et occupant une faible portion d'horizon, dans un contexte où le motif éolien est déjà présent 	Nul à Faible	

Thème	Principales caractéristiques de l'état initial	Enjeu	Effet du projet	Impact	Mesures proposées
Habitat	<p>> Proximité des habitations des villages du Ronssoy, de Lempire, et de Bony</p> <p>> Enjeu sur la qualité de l'insertion du projet depuis les villages inscrits dans les paysages de vallée, afin de garantir un bon rapport d'échelle</p> <p>> Succession de lignes de crête et d'amples vallons dessinés par le mouvement des collines du Vermandois, qui constituent autant d'obstacles au regard. Les villages sont tantôt situés au sein des plis du terrain, tantôt en situation de promontoire sur le plateau</p>	<p>Fort pour Le Ronssoy, Lempire, Gouy-Le Catelet, Bony, Villeret</p>	<p>> Des vues sur le parc projeté existent depuis les villages proches, et notamment depuis la ceinture sud-est du Ronssoy et la rue principale de Lempire, à la faveur de percées dans la trame bâtie. Il n'y a pas d'effet de surplomb du fait du recul observé pour l'implantation</p> <p>> Les éoliennes apparaissent partiellement masquées par les effets du relief et la présence de végétation</p> <p>> Des vues ponctuelles s'ouvrent en direction du projet depuis les villages en situation de promontoire</p>	<p>Faible à modéré</p>	<p>> Plantation de haies arbustive et multistrates en sortie du Ronssoy</p> <p>> Fond de plantation à destination des riverains</p> <p>> Effacement de réseaux électrique aérien à Lempire - amélioration du cadre de vie</p>
		<p>Modéré pour les autres villages de l'aire d'étude intermédiaire</p>		<p>Faible à ponctuellement modéré</p>	
Principaux axes routiers	<p>> Des axes traversant la zone d'étude du projet : autoroute A26, ainsi que des axes de fréquentation locale : D58, D331, D332</p> <p>> Des routes qui offrent des panoramas sur le paysage des collines du Vermandois, et en direction du projet : D932, ancienne N44, D6</p>	<p>Fort</p>	<p>> Depuis les axes routiers les plus proches, le parc et son "effet porte" sont très lisibles</p> <p>> Avec la distance, la végétation, les talus et la vitesse de déplacement, les échanges visuels avec le projet restent localisés depuis les axes de circulation</p>	<p>Faible</p>	<p>> <i>Création de deux lignes lisibles de part et d'autre de l'autoroute</i></p>
Effets cumulés	<p>> Pôle de densification identifié dans le SRE, impliquant la présence d'un nombre important de parcs en exploitation, accordés et en instruction au sein de l'aire d'étude éloignée</p> <p>> Trois parcs en exploitation situés dans l'aire d'étude intermédiaire</p> <p>> Risque de saturation visuelle depuis les villages de l'aire d'étude intermédiaire</p>	<p>Fort pour le risque de saturation visuelle des vingt villages de l'aire d'étude intermédiaire</p>	<p>> De par sa structure groupée, le parc projeté n'occupe qu'une portion limitée du champ de vision</p> <p>> Les mouvements du relief et les éléments du bâti et de la végétation masquent le parc projeté et/ou les parcs du contexte éolien depuis la majorité des villages étudiés, leurs entrées et leurs sorties</p> <p>> Le parc projeté s'inscrit dans la continuité du contexte éolien, visible dans sa quasi-intégralité depuis un point haut en sortie de Vendhuile</p>	<p>Nul à faible Ponctuellement modéré pour le secteur en sortie de Vendhuile</p>	<p>> <i>Création de deux lignes regroupées dont l'ordonnement fait échos au motif des parcs éoliens environnants</i></p> <p>> Fond de plantation à destination des riverains</p>

Tableau de synthèse des enjeux, des impacts et des mesures proposées pour le projet éolien du Ronssoy-Lempire





01 43 57 69 71
contact@champlibre.coop
68 avenue du Général Michel Bizot
75012 Paris

CHAMP LIBRE scop arl
(société coopérative de
production à capital variable)

SIRET : 500 527 098 00031
RCS VERSAILLES : 500 527 098
TVA INTRA : FR63500527098
APE : 7112B